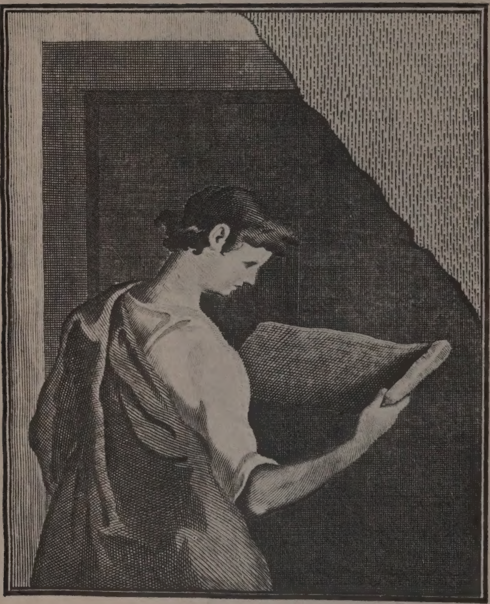

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

1764
2

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

AVRIL, 1764. I. vol.

EX LIBRIS DOMUS
Bibliotheca
- artium -
R 29
SANCTI STANISLAI

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1764, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ. dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

AVRIL, 1764. I. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe. }

M. DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 825 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	16.
1732.	12.	1764.	5.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

AVRIL, 1764. I. vol.

ARTICLE XXXIV.

RECUEIL DE MÉDAILLES de Peuples & de Villes, qui n'ont point encore été publiées, ou qui sont peu connues. Tom. II. (vol. *in*-4°. Pag. 255, avec

48 Planches) contenant les Médailles d'Aſie. *A Paris, chez Guerin & de Latour, rue Saint Jacques.* 1763.

TOut ce que renferme ce ſecond volume, mérite d'être favorablement accueilli par les perſonnes qui ont quelque goût pour les précieux reſtes de l'Antiquité. Sous 28 Titres deſtinés à diſtinguer les Provinces & les différens Païs d'où ſont ſorties les Médailles, M. Pellerin nous donne ici en 48 Planches, 695 des anciennes Monnoies, & il nous marque les 214 Peuples ou Villes qui les ont fait fabriquer. Quelle heureuſe Collection! Quelle profuſion de richeſſes, dont les unes étoient peu communes, & les autres n'étoient pas encore venues à la connoiſſance des Antiquaires même! A la vue d'une abondance ſi eſtimable par elle-même, avouerons-

nous qu'elle fait notre embarras? Disons plutôt qu'elle nous servira d'excuse dans le choix que nous allons faire de quelques-uns de ces Monumens, pour les mettre sous les yeux de nos Lecteurs.

PHRYGIE.

On divisoit autrefois la Phrygie en deux Contrées différentes, dont l'une s'appelloit la grande, & l'autre la petite Phrygie. Celle-là voisine de la Lydie, s'étendoit vers le Nord jusqu'à la Bithynie, & touchoit vers le midi à la Lycie & à la Carie. La petite étoit bornée par l'Hellespont & la Propontide. Elle portoit le nom d'Hellespontique à cause du voisinage de l'Hellespont, & de Troade parce que Troye étoit sa Métropole. Quelques-uns l'ont aussi appellée Epictéte. Mais M. Pel. croit devoir admettre une troisieme

Phrygie, à laquelle il veut qu'on donne ce dernier nom. C'eſt à celle-ci qu'il attribue les trois Médailles des Num. 33, 34 & 35 de la Planche XLIV^e^. Les Types de leurs revers ſont un cheval ſur le dos duquel s'éleve une Palme, ſymbole ordinaire du prix remporté dans la courſe à des jeux publics, & un Bonnet ſurmonté d'une Etoile, ce qui peut marquer, ſelon notre célébre Auteur, que Caſtor étoit le nom de ce cheval. Pluſieurs Monumens prouvent en effet que cette dénomination *étoit aſſez ordinairement donnée* à ces ſortes d'animaux. Il y a auſſi dans les Médailles & dans les Pierres gravées pluſieurs exemples de chevaux qui portent dans la bouche une branche de Palmier.

Les trois Monnoies indiquées dans cet article, portent en légende le mot Epictete, dont les caracteres ſont Grecs. On n'en

avoir pas encore vû de pareilles à celles-ci.

MYSIE.

Les Anciens ne nous offrent rien de bien clair au ſujet de cette Province. On la diviſe communément en grande & petite Myſie. Cette derniere étoit placée entre la Bithynie & la Troade qui la ſéparoit de la grande.

Pluſieurs Antiquaires ont cité des Monnoies frappées à Cyzique, ville de la petite Myſie ; mais ils n'ont pas connu les dix de la Planche XLVIII^{e} depuis le n°. 8 juſqu'à la fin. Les deux premieres en or ſont l'une un *Statere*, & l'autre un quart de *Statere*, ainſi que les deux ſuivantes en argent. La fabrique & la forme de ces quatre pièces annoncent indubitablement leur haute antiquité. Les Types de celles d'argent ſont, d'un côté

la tête de Proserpine, & au revers celle d'un Lion, qui étoit le symbole de cette ville, comme celui de quelques autres villes, telles que Cnide, Leontini, Rhegium & Salamine en Chypre. La seconde Médaille en argent a pour toute légende la lettre K, qui est l'initiale du mot Cysique; les autres sont sans légende. A l'égard des six dernieres en bronze qui terminent cette Planche, elles portent toutes la tête de Proserpine; mais les Types des revers sont tous différens. On n'y voit plus la tête d'un Lion; c'est ou un Vase, ou un Serpent, ou un Oiseau, ou &c. Les légendes Grecques marquent le nom de *Cysique* en entier, ou du moins en partie.

IONIE.

Cette Contrée bornée par l'Œolie & la Carie, se trouvoit com-

me renfermée entre l'Hermur & le Méandre. Il y avoit néanmoins au-delà de ces deux fleuves quelques villes qui lui appartenoient. Ephèse en étoit la Capitale, & fut même déclarée par l'Empereur Antonin la premiere Métropole de toute l'Asie.

Smyrne a été autrefois une des plus célébres villes de l'Ionie. Ses Médailles en bronze se trouvent en abondance dans tous les Cabinets : celles d'or ou d'argent sont d'une extrême rareté. Il y en a une de la premiere espèce au Cabinet du Roi, où elle est passée de celui de Seguin, par qui elle a été publiée. M. Pel. nous en fait connoître aussi en or une toute différente, Planche LVIII. n°. 44. Quoiqu'elle n'ait pas de légende, il l'attribue à la ville de Smyrne, à cause du Léopard qui se trouve à son revers, & dont l'attitude est précisément en tout semblable

à celle qui ſe remarque ſur d'autres Monnoies de la même ville. Ce ſymbole eſt en effet celui des deux Médaillons d'argent aux numeros 46 & 47. La figure d'un Lion eſt ſubſtituée à celle du Leopard ſur le Médaillon encore en argent au n°. 48. Ces trois dernieres pièces, de même que la Monnoie d'or, ſont *d'une parfaite conſervation, & on ne connoît aucun Cabinet où il y en ait de cette ſorte, ni aucun Antiquaire qui diſe en avoir vû.* Une autre Médaille citée au n°. 45 eſt auſſi d'argent pur, & elle ne céde point en rareté à celles dont on vient de parler.

Nous ne pouvons ſuivre notre ſavant Auteur dans les remarques qu'il fait à l'occaſion des Monnoies en bronze qu'il rapporte de la même ville. Le détail dans lequel il entre par rapport au Préteur civil, aux différens Magiſtrats & aux noms qui déſignoient d'au-

tres dignités indiquées dans quelques-unes de ces Médailles, nous obligeroit de franchir les bornes que nous devons nous prefcrire.

SELEUCIDE.

Ce païs étoit fitué du côté de la Mer depuis la Comagéne jufqu'à la Phénicie. Il eft appellé Seleucide par Strabon, & Antiochene par Pline : il s'y trouvoit plufieurs villes confidérables, comme Antioche, Apamée, Laodicée, Palmyre, &c.

Cette derniere ville, felon Jofeph, avoit été bâtie par Salomon, à deux journées de la haute Syrie, & à une de l'Euphrate. Quoique placée dans un défert, elle étoit très agréable, tant par l'abondance de fes eaux, que par la fécondité de fon terrein. De fuperbes reftes de fes anciens Monumens annoncent encore aujourd'hui quelle a

été autrefois sa magnificence. Mais on ne connoissoit pas encore de Médaille de cette ville, & on doit regarder comme unique celle du n°. 65 à la Planche LXXX. Elle est en bronze, & prouve que le soleil n'étoit pas la premiere Divinité des Palmyréniens, puisque sur un des deux côtés il se voit à la gauche d'Osiris qui a Isis à sa droite. Au revers, c'est une Victoire, qui de la main droite tient une balance au-dessus d'une Borne élevée. M. Pel. croit avec beaucoup de vraisemblance, que ce symbole où les deux bassins sont dans un parfait équilibre, faisoit entendre que la Victoire favorisoit assez les habitans de Palmyre, pour qu'ils fussent en état de balancer le pouvoir des Romains & des Parthes au milieu desquels ils étoient placés.

Séleucie autre ville de la même Contrée qui en avoit tiré son nom, avoit quatre Eres différentes,

qu'on diſtingue ſur ſes Monnoies, & dont on ſe ſert pour reconnoître le tems où elles ont été fabriquées. Celle des Séleucides commence à l'an 442 de la fondation de Rome. L'Ere de l'autonomie de cette ville, ſoit qu'elle l'ait obtenue, ſoit qu'elle ait réuſſi à ſe l'arroger elle-même, eſt de l'an 645. ſous le regne d'Antiochus VIII, les deux autres ſont celle de Pompée en l'an 690, & celle d'Auguſte en l'année 723.

Le Foudre étoit la principale Divinité de Séleucie. Son fondateur Séleucus Nicator, en prenant *le foudre pour augure*, l'avoit fait conſacrer *& révérer comme un Dieu par des Hymnes & par des cérémonies particulieres.* Les Médailles ſous les numeros *66* juſqu'à *69*, Planche LXXX., en fourniſſent des exemples. D'autres, telles que celle du n°. 70 & pluſieurs Impériales, prouvent que Jupiter

Caſius repréſenté ſous la forme d'une groſſe pierre, élevée au milieu d'un temple à quatre colonnes, avoit auſſi un culte particulier dans la même ville, qui avoit fait encore d'Apollon une de ſes Divinités. Voyez les numeros 73 & 75. Outre les légendes & les lettres deſtinées à marquer les époques, on trouve encore ſur quelques Monnoies de Séleucie les lettres Λ, Δ, Ε, & ∝ dont on ignore la vraie ſignification.

Ce volume eſt terminé par la deſcription de pluſieurs Monnoies de la Phénicie, de la Paleſtine, de la Méſopotamie & de l'Arménie. En parcourant ces différentes Provinces, on profitera toujours avec un nouveau plaiſir des ſavantes recherches, des judicieuſes réflexions, & même des heureuſes conjectures de notre profond Antiquaire.

ARTICLE XXXVI.

DÉFENSE DE LA TRADITION & des Saints Peres, par Messire JACQUES-BENIGNE BOSSUET, Evêque de Meaux : (Nouvelle Edition.) *Paris, Jean-Thomas Hérissant & les Freres Etienne.* 1763. *in-12. deux volumes.* Second Extrait.

LA *premiere Partie* de cet Ouvrage avoit principalement pour objet de manifester & de combattre le *Socinianisme* de M. Simon : le *Pélagianisme* de ce Critique est l'objet de la *seconde Partie*, beaucoup plus étendue que la premiere. M. Bossuet en trace lui-même le dessein & la division en ces termes : » Dans » cette seconde Partie, *le Pélagia-*

» *nisme de M. Simon* sera décou-
» vert par deux moyens : premié-
» rement, par une *disposition ge-*
» *nérale* qu'il témoigne *vers cette*
» *héréfie :* secondement, par ses
» *erreurs*, qu'on marquera en
» particulier. Cette *disposition gé-*
» *nérale vers l'héréfie de Pélage*
» paroît encore par deux endroits,
» dont l'un est *l'inclination pour*
» *ceux qui l'ont défendue*, &
» l'autre est *l'aversion* répandue
» dans tout son Ouvrage *contre*
» *le Pere qui l'a étouffée.* Ses *er-*
» *reurs* sur cette matiere se rap-
» portent aussi à deux chefs : il
» erre manifestement sur *le Péché*
» *originel ;* il erre bien certaine-
» ment, mais quelquefois d'une
» maniere plus enveloppée, sur
» *la Grace ;* c'est ce qu'il faudra
» expliquer par ordre. «

Quoique cette Partie soit ainsi expressément distinguée de la précédente, par M. Bossuet ; néan-

moins les huit Livres qui subdivisent la seconde, sont considérés comme la suite des quatre qui subdivisent la premiere : ensorte que le premier de celle-ci est appellé *Livre cinquieme*, & ainsi des autres. Ce cinquieme Livre a pour objet de montrer que *M. Simon* est *partisan des ennemis de la Grace, & ennemi de S. Augustin* qui en est le défenseur; ce qui donne lieu au Prélat d'insister de nouveau sur *l'autorité de ce Pere.* La premiere preuve des égaremens de M. Simon sur ce point, c'est qu'il fait paroître son inclination vers Pélage par celle qu'il a témoignée pour le *Commentaire* autrefois *attribué à saint Ambroise sur les Epîtres de S. Paul*, & qu'il suppose être du *Diacre Hilaire* (*a*). En rapportant le sen-

(*a*) On a donné en 1762 une *Dissertation sur le véritable Auteur de ce Com-*

timent de cet Auteur ſur les Enfans morts ſans baptême, il approuve une héréſie formelle qui les ſouſtrait aux peines de l'enfer, contre l'expreſſe déciſion de *deux Conciles œcuméniques*, dit M. Boſſuet, celui de *Lyon II*, & celui de *Florence.* Ailleurs M. Simon s'efforce vainement d'excuſer un autre paſſage du même Auteur, également contraire au dogme du Péché originel. Le même Auteur s'égare encore ſur la Grace, en tenant le même langage qu'a tenu *Pélage*; & M. Simon s'implique dans ſon erreur en le louant. Il oſe mettre *S. Chryſoſtôme* avec *le Diacre Hilaire* au nombre des précurſeurs du Pélagianiſme, & préfere aux plus grands Hommes de l'Egliſe

mentaire. On a prétendu y montrer que c'eſt le fameux Tichonius Donatiſte qui vivoit au tems de S. Auguſtin,

cet

cet Hilaire, qui outre ses erreurs manifestes est d'ailleurs un foible Auteur. M. Simon affecte de donner à la doctrine de Pélage un air d'antiquité ; il fait dire à *S. Augustin*, que Dieu est cause du péché : il lui préfére *Pélage*, & par tout il excuse cet Héré-siarque.

Après avoir ainsi relevé les écarts de M. Simon, M. Bossuet montre par le témoignage d'un sçavant Je-suite, le P. Garnier, que s'attaquer à S. Augustin sur la matiere de la Grace, s'est s'attaquer à l'Eglise même. Il fait remarquer que dès le commencement de l'héréfie de Pélage toute l'Eglise tourna les yeux vers *S. Augustin*, qui fut chargé de dénoncer aux nouveaux Hérétiques dans un Sermon à Carthage leur future condamna-tion ; & que loin de rien innover, comme l'en accuse M. Simon, la foi ancienne fut le fondement

qu'il poſa d'abord. Il raſſemble dix évidentes démonſtrations, pour prouver, contre M. Simon, que S. Auguſtin, loin de paſſer de ſon temps pour un *Novateur*, fut regardé par toute l'Egliſe comme *le défenſeur de l'ancienne & véritable doctrine.* Il fait voir que la doctrine de S. Auguſtin contre Pélage n'étoit pas moins reſpectée dans l'Orient que dans l'Occident; & que le mérite diſtingué de ce ſaint Docteur fit qu'il fut invité en particulier au Concile œcuménique d'Epheſe. Il montre par divers témoignages combien étoit grande l'autorité de ce ſaint Docteur dans le temps même où il ſoutenoit la diſpute contre les Pélagiens. Il expoſe *quatre* (*a*) *conteſtations* formées dans l'Egliſe *ſur la matiere de la*

(*a*) Et non pas *trois*, comme on l'a mis fauſſement dans le ſommaire du Chapitre XIV.

Grace, & dans lesquelles la *décision de l'Eglise* a toujours été *en faveur de la doctrine de S. Augustin.* La premiere fut devant le Pape *S. Célestin ;* & il fut jugé par ce saint Pape, que S. Augustin étoit le défenseur de l'ancienne doctrine de l'Eglise. La seconde fut excitée par *Fauste de Riès ;* & la décision prononcée en faveur de S. Augustin par *quatre Papes*, qui sont S. Gélase, S. Hormisdas, Felix IV, & Boniface II ; & par *quatre Conciles*, sçavoir celui de Rome sous S. Gélase, celui des saints Evêques d'Afrique bannis dans l'Isle de Sardaigne, celui d'Orange II, & celui de Valence. La troisieme contestation fut à l'occasion de *Gotescalc :* les *deux Partis* se rapportoient également de toute la question à l'autorité de S. Augustin. La quatrieme fut à l'occasion de *Luther* & de *Calvin*, qui outroient la doctrine

de S. Auguſtin : le *Concile de Trente* réſout la difficulté par les propres termes de ce Pere. L'autorité de S. Auguſtin a rendu recommandable celle de *S. Proſper* & de *S. Fulgence* ſes diſciples. *Tout l'Occident* dépoſe en faveur de l'autorité & de la doctrine de S. Auguſtin : l'Afrique, l'Eſpagne, les Gaules, S. Céſaire en particulier, l'Egliſe de Lyon, les autres Docteurs de l'Egliſe Gallicanne ; l'Allemagne, & ſpécialement Haimon & Rupert ; l'Angleterre, & le vénerable Bede ; l'Italie & Rome. Après tous ces témoignages, ſeroit-il permis de ranger S. Auguſtin parmi les *Novateurs ?* Ce ſeroit preſque autant, ſelon M. Boſſuet, que le ranger au nombre des hérétiques ; ce qui fait horreur à *Facundus* Evêque d'Afrique, & à toute l'Egliſe. Le Prélat recueille encore les témoignages

des *Ordres de S. Benoît*, *de S. Dominique*, *& de S. François*; & outre ceux-ci, celui de *S. Thomas* & celui de *Scot.* Il fait voir que S. Thomas a été recommandé par les Papes, pour avoir suivi S. Augustin; qu'enfin *toute l'Ecole*, & *Pierre Lombard* qui en est le chef, concourent à reconnoître l'autorité de S. Augustin.

Dans *le sixieme Livre*, Monsieur Bossuet propose de rendre *raison de la préférence qu'on a donnée à S. Augustin dans la matiere de la Grace*, & de faire connoître sur ce sujet une *erreur à laquelle se sont opposés les plus grands Théologiens de l'Eglise & de l'Ecole.* Il établit d'abord, par le témoignage de S. Thomas & de S. Augustin, la doctrine constante de tous les Théologiens sur la *préférence due aux Peres qui ont écrit depuis les contestations des hérétiques* Il con-

firme la même doctrine par le témoignage de *Vincent de Lerins*, qui dit qu'alors on enseigna plus clairement ce qu'on croyoit auparavant plus obscurément : ce qui lui donne lieu de montrer le mauvais artifice de M. Simon, & de ceux qui, à son exemple, en appellent aux Anciens, au préjudice de ceux qui ont expressément traité les matieres contre les hérétiques. Il fait remarquer que la maniere dont M. Simon allegue l'antiquité, est un piege pour les simples ; & que c'en est un autre d'opposer les Grecs aux Latins. Il prouve, par les propres aveux de ce Critique, que les traités des Peres contre les hérésies sont ce que l'Eglise a de plus exact. Il lui reproche le paralogisme perpetuel qui sur ce point lui fait tronquer les regles de Vincent de Lerins sur l'antiquité & l'universalité. Il montre l'illu-

ſion de M. Simon & des Critiques modernes qui veulent que l'on trouve la vérité plus pure dans les Ecrits qui ont précédé les diſputes : il inſiſte ſur l'aveuglement de M. Simon , qui par cette raiſon préfére les ſentimens que S. Auguſtin a rétractés, à ceux qu'il a établis en y penſant mieux ; & il montre que ce Critique eſt ouvertemeat Semi-Pélagien. Il prétend que M. Simon a puiſé ſes ſentimens manifeſtement hérétiques dans *Arminius* & dans *Grotius*, Il fait voir que les témoignages des Peres avant ou après les diſputes ont également leur avantage ; que ce double avantage ſe trouve dans S. Auguſtin même. Il fait ſentir l'avantage que l'Egliſe a tiré de ce que ce Pere a écrit durant la diſpute contre Pélage, & rappelle enſuite le témoignage que ce ſaint Docteur a rendu à la vérité avant la

diſpute : il en conclut l'ignorance de Grotius & de ceux qui accuſent ce Pere de n'avoir produit ſes derniers ſentimens que dans la chaleur de la diſpute.

Le Prélat diſtingue ici *quatre états de S. Auguſtin :* le *premier* incontinent après ſa converſion, & avant tout examen de la queſtion de la Grace. M. B. montre la pureté des ſentimens de ce ſaint Docteur dans ce premier état. Le *ſecond* eſt celui où il commença d'examiner, mais encore imparfaitement, la queſtion de la Grace : ce fut alors que » n'ayant pu démêler d'abord ce » qu'il falloit croire du profond » myſtere de la prédeſtination, » dont la ſource eſt une bonté « toute gratuite, comme l'en» ſeigne conſtamment la foi ca» tholique, il tomba, mais com» me en paſſant, dans cette er» reur ; *Que la foi par laquelle*

» *nous impétrons les autres dons*, » *n'étoit pas elle-même un don de* » *Dieu*, *mais nous venoit comme* » *de nous-mêmes ;* & cela, dit-il, » *c'étoit avouer que la Grace étoit* » *donnée selon les mérites... Ce* » *qui étoit manifestement nier la* » *Grace*, parce qu'elle n'est plus » grace, *si elle n'est pas donnée* » *gratuitement*, comme le même » S. Augustin ne cesse de le ré» péter. « Le *troisieme état* des connoissances de ce saint Docteur est celui où au commencement de son épiscopat, se trouvant obligé d'étudier davantage cette matiere, pour répondre aux questions qui lui étoient proposées, il reconnut lui-même son erreur, & découvrit avant les disputes le fond de tout ce qu'il a depuis enseigné sur la matiere de la Grace. Le *quatrieme* & dernier *état* est celui où déja pleinement instruit sur cette matiere, il en devint le

défenseur contre l'héréſie de Pélage: c'eſt alors qu'il acquit cette autorité qu'il a toujours eue depuis. M. Boſſuet conclud de ce détail, que les changemens de S. Auguſtin, loin d'affoiblir ſon autorité, l'augmentent ; & qu'elle ſeroit préférable à celle des autres Docteurs en cette matiere, quand ce ne ſeroit que par l'application qu'il y a donnée. Le Prélat obſerve que *quelques Auteurs Catholiques* commencerent de ſe relâcher ſur l'autorité de S. Auguſtin à l'occaſion de l'abus qne Luther & les Luthériens faiſoient de la doctrine de ce Saint ; mais que *Baronius* les reprend, & montre qu'en s'écartant de S. Auguſtin, on ſe met en péril d'erreur (*a*). Au témoignage de Baro-

(*a*) Baronius ſe trouve ici appellé, *l'Analyſte de l'Egliſe* : c'eſt une faute

nius en faveur de l'autorité de S. Augustin sur la matiere de la Grace, M. Bossuet joint ici ceux de *S. Charles*, des Cardinaux *Bellarmin*, *Tolet* & *Duperron*, & des *sçavans Jesuites Henriquez*, *Sanchez*, *Vasquez*, *Petau*, *Garnier*, *Deschamps* : il y ajoute un argument de *Vasquez*, tendant à démontrer que les décisions des Papes Pie V. & Grégoire XIII. contre Baïus ne peuvent pas être contraires à S. Augustin : & il conclud ce Livre en observant que s'il étoit vrai que ce Pere eût erré dans la matiere de la Grace, l'Eglise, en approuvant sa doctrine, induiroit les simples en erreur ; ce qui n'est pas possible.

---

d'impression ; M. Bossuet a certainement voulu dire *l'Annaliste*, celui qui a fait les Annales de l'Eglise.

Le *ſeptieme Livre* a pour objet de mettre ſous les yeux du Lecteur *S. Auguſtin condamné par M. Simon*, & les *erreurs de ce Critique ſur le Péché originel.* M. Simon entreprend directement de faire le Procès à S. Auguſtin ſur la matiere de la Grace : ſon deſſein ſe trouve déclaré dès ſa Préface. Il ne ceſſe de former des accuſatious contre ce ſaint Docteur ſur cette matiere importante ; mais ſes accuſations ſont toujours ſans preuves. Selon lui, c'eſt un préjugé contre un Auteur, & un moyen de le déprimer, qu'il ait été attaché à la doctrine de S. Auguſtin. Il continue d'attribuer à S. Auguſtin l'erreur de faire Dieu auteur du peché avec *Bucer* & les Proteſtans. Ici M. Boſſuet releve l'ignorance du Critique, qui tâche d'affoiblir l'avantage de S. Auguſtin ſur Julien, ſous prétexte que ce Pere ne ſça-

voit pas le Grec ; & il montre que S. Auguſtin a tiré contre ce Pélagien tout l'avantage qu'on pouvoit tirer du Texte Grec, & lui a fermé la bouche. Il s'éleve contre les vaines & malignes remarques de M. Simon ſur ces mots, *Eramus naturâ filii iræ ;* & montre que S. Auguſtin y a vu tout ce qui peut s'y voir. Il prouve que ce ſaint Docteur a lu, quand il falloit, les Peres Grecs ; & qu'il a ſçu profiter, autant qu'il étoit poſſible, des textes originaux pour convaincre les Pélagiens. Il recherche quelles ſont les cauſes de l'acharnement de M. Simon & de quelques Critiques modernes contre ſaint Auguſtin : il n'en trouve point d'autre que l'oppoſition aux vérités dont ce ſaint Pere a été le défenſeur. Il découvre *deux erreurs de M. Simon* ſur le Péché originel ; *l'une, qu'il en change*

l'idée ; l'autre, qu'il en ruine la preuve, (ou du moins l'une des preuves.) La *premiere erreur*, c'eſt de prétendre que par *ce péché* il faut entendre *la peine de ce péché.* Grotius eſt auteur & M. Simon défenſeur de cette héréſie. Ce dernier excuſe Théodore de Mopſueſte, & inſinue que *S. Auguſtin* expliquoit le Péché originel d'une maniere qui lui étoit particuliere. M. Boſſuet fait voir que S. Auguſtin n'a enſeigné ſur ce point que ce qu'en a enſeigné toute l'Egliſe Catholique dans les décrets des *Conciles de Carthage, d'Orange, de Lyon, de Florence & de Trente ;* & que Théodore de Mopſueſte attaquoit, ſous le nom de S. Auguſtin, toute l'Egliſe. La *ſeconde erreur*, c'eſt qu'il détruit les preuves dont toute l'Egliſe s'eſt ſervie pour établir ce dogme ; & en particulier celle qu'elle tire de ce paſſage de ſaint

Paul : *Sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, & per peccatum mors, & ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt.* (Rom. 5. 12.)

Il y a sur ce texte deux questions qu'il ne faut pas confondre : la premiere est une *question de Théologie* ; la seconde une *question de Grammaire* La premiere regarde *le raisonnement* que forme S. Paul dans ce Verset, c'est-à-dire, le dogme qu'il y établit : la seconde regarde *les expressions* qu'il y emploie, c'est à-dire, cet ἐφ' ᾧ que la Vulgate rend ici par *in quo:* il s'agit de sçavoir à quoi pourroit se rapporter cet ἐφ' ᾧ, ou *in quo*, ou si ce n'est point un hellénisme qui signifie *eo quòd.* S. Augustin avec toute l'Eglise a reconnu dans *le raisonnement* que fait ici S. Paul une des preuves fondamentales du dogme touchant le péché originel;

& quant à l'expreſſion *in quo*, S. Auguſtin obſerve que quoiqu'en Grec on pût la rapporter à *mors*, parce qu'en Grec, θανατος, *mors*, eſt un nom de genre maſculin; cependant le ſens ne ſouffre pas qu'on l'y rapporte : il ajoute qu'on ne peut pas la rapporter à *peccatum*, parce qu'en Grec, ἁμαρτια, *peccatum*, eſt un nom du genre féminin, il en conclud qu'il faut le rapporter à *homo*; enſorte que le ſens ſoit que *le péché eſt entré dans ce monde par un ſeul homme, & la mort par le péché*, & qu'*ainſi la mort eſt paſſée ſur tous les hommes* (par ce ſeul homme) *en qui tous ont péché*. Les Pélagiens ont prétendu éluder la force de la preuve que renferme ici le raiſonnement de l'Apôtre, en ſoutenant que l'expreſſion de S Paul, ἐφ' ᾧ, ſignifioit ici *quatenùs* ou *eò quòd* : & M. Simon a la témérité de pré-

tendre qu'en effet les Pélagiens affoibliſſoient par ce moyen le plus fort de la preuve de S. Auguſtin, qui conſiſtoit, dit-il, en ce mot *in quo*. Quatre Conciles univerſellement approuvés, celui de Mileve, & le grand Concile de Carthage contre les Pélagiens, le II. Concile d'Orange contre les Semi-Pélagiens, & enfin le Concile de Trente, ont cité ce paſſage comme notre Vulgate l'exprime; ils ont décidé qu'il renferme en effet une preuve du péché originel, & qu'il n'eſt pas permis de l'entendre autrement. M. Boſſuet en conclud qu'il faut, ſous peine d'anathême, traduire *in quo*, & non pas *quatenùs* ou *eò quòd*. Mais bientôt M. Boſſuet avoue & démontre que même en traduiſant ἐφ᾽ ᾧ, par *quatenùs* ou *eò quòd*, la preuve du Péché originel y ſeroit encore dans toute ſa force. » Chicanez, dit-il,

» tant qu'il vous plaira ; ni vous,
» M. Simon, ni les Pélagiens,
» ne pouvez plus reculer.... Tra-
» duisez, comme vous voudrez,
» le passage de S. Paul : voulez-
» vous traduire par *en qui ?* c'est
» la bonne, c'est la naturelle
» version, où l'Eglise, de votre
» aveu, gagne sa cause.... Voulez-
» vous, au lieu d'*en qui*, mettre
» *parce que ?* vous n'échapperez
» pas pour cela à la vérité qui
» vous presse : *La mort a passé à
» tous, parce que tous ont péché :*
» il faut donc trouver le péché
» par tout où l'on trouvera la
» mort. Vous la trouvez dans les
» enfans : trouvez y donc le pé-
» ché. S'ils sont du nombre de
» ceux qui meurent ; par votre
» propre traduction, ils sont du
» nombre de ceux qui pechent :
» ils ne pechent pas en eux-
» mêmes, c'est donc dans Adam.«
La preuve du Péché originel sub-

ſiſte encore toute entiere, puiſqu'en tout ſens le dogme décidé ſe trouve dans ce texte.

Le dernier retranchement de M. Simon eſt d'oppoſer à S. Auguſtin & aux autres Peres Latins ſur le ſens de ce texte de S. Paul à l'égard du Péché originel, le témoignage de *S. Chryſoſtôme* & des *autres Peres Grecs* qu'il prétend leur être contraire. Ceci amene une diſcuſſion importante que M. Boſſuet renvoie au Livre ſuivant.

Le huitieme Livre a pour objet de *montrer la méthode qui concilie les ſuffrages des Peres*, & de *prouver que S. Auguſtin n'a rien dit de ſingulier ſur le Péché originel.* M. Boſſuet commence par faire obſerver qu'il n'eſt pas poſſible que les *Anciens* & les *Modernes*, les *Grecs* & les *Latins*, ſoient contraires dans la croyance ſur un dogme auſſi important que

celui qui concerne *le Péché originel.* Enſuite il examine comment S. Auguſtin procede, & quelles regles il donne pour concilier les anciens Peres avec les nouveaux, & les *Grecs*, & entr'autres *ſaint Chryſoſtôme*, avec les *Latins.* Il diſtingue *quatre principes infaillibles de S. Auguſtin* pour établir ſa méthode. Le *premier*, c'eſt que la tradition étant établie par des actes authentiques & univerſels, tels que le baptême des enfans & les exorciſmes qu'on faiſoit ſur eux, la diſcuſſion des paſſages particuliers des ſaints Peres n'eſt pas abſolument néceſſaire. Le *ſecond*, c'eſt que le témoignage de l'Egliſe d'Occident ſuffit pour établir la ſaine doctrine, parce que la foi de l'Egliſe univerſelle eſt la même dans toute la terre, & que d'ailleurs l'Egliſe d'Occident eſt dépoſitaire du Siege de Pierre & de la foi de cet Apôtre.

Le *troisieme*, c'eſt qu'un ou deux Peres célebres de l'Egliſe d'Orient, tels que S. Gregoire de Nazianze & S. Baſile, ſuffiſoient pour montrer la tradition de cette Egliſe. Le *quatrieme*, c'eſt que le ſentiment unanime de l'Egliſe, au temps même de la diſpute, ſuffit pour ne point douter du ſentiment de l'Egliſe dans les temps antérieurs.

M. Boſſuet fait remarquer que cette méthode de S. Auguſtin eſt préciſément celle que *Vincent de Lerins* étendit enſuite davantage. Il applique cette méthode à ſaint Chryſoſtôme & aux autres Grecs : il fait voir que cette méthode de S. Auguſtin eſt infaillible, & qu'il n'eſt pas poſſible que l'Orient crût autre choſe que l'Occident ſur le Péché originel. Il diſtingue *deux états du Pélagianiſme* en Orient. *Le premier*, lorſqu'il y parut au commencement de

cette héréſie ; *le ſecond*, lorſque pouſſé en Occident par tant de décrets des Conciles & des Papes, il ſe réfugia de nouveau vers l'Orient : & il montre que, dans tous les deux, la doctrine du Péché originel étoit conſtante dans l'Orient, & conforme aux idées de S. Auguſtin & de l'Occident. Il obſerve que *Neſtorius* avoit d'abord reconnu le Péché originel ſelon les idées communes de l'Occident & de l'Orient, & qu'il ne varia que par intérêt ; que cette tradition venoit de *S. Chryſoſtôme* ; que l'Egliſe Grecque y a perſiſté & y perſiſte encore aujourd'hui ; & qu'enfin le ſentiment que Grotius & M. Simon attribuent à S. Chryſoſtôme ſur la mort, induit dans les enfans-mêmes un véritable péché qui ne peut être que l'Originel. Il prouve cette derniere concluſion en montrant que S. Auguſtin a

raiſon de ſuppoſer comme incontestable, que *la mort eſt la peine du péché*, & que *cette peine ne peut paſſer à ceux à qui le péché ne paſſe pas :* il fait remarquer que le Concile d'Orange a préſuppoſé ce principe comme indubitable. La ſeule difficulté contre ce principe ſe tire des paſſages où il eſt porté que *Dieu venge l'iniquité des peres ſur les enfans.* La réponſe eſt que ces enfans-mêmes ne ſont point innocens, puiſqu'ils ſe trouvent enveloppés avec leurs peres dans la condamnation commune à tous les enfans d'Adam ; & qu'en un mot c'eſt une regle de la juſtice divine, révélée dans le Livre de la Sageſſe, que *Dieu ne punit que les coupables.* Jeſus-Chriſt, ſelon la remarque de S. Auguſtin, eſt le ſeul qui ait été puni étant innocent ; & c'eſt là ſa prérogative incommunicable. Les Péla-

giens ont reconnu que *la peine ne marche point ſans la coulpe :* cette vérité qu'ils n'ont pu nier, les a jettés dans des embarras inexplicables, dans des abſurdités qui ont été excellemment réfutées par S. Auguſtin. M. Simon diſtingue vainement, d'après Grotius, dans le Péché originel, la peine d'avec la coulpe, puiſqu'au contraire ſelon les regles de la juſtice divine il faut montrer la coulpe dans la peine.

Il s'agit de confondre maintenant les adverſaires de S. Auguſtin par des *témoignages exprès des Egliſes d'Orient & d'Occident.* M. Boſſuet commence par expoſer les témoignages de la tradition de *l'Egliſe d'Occident*, rapportés par S. Auguſtin. Il y joint ceux de *l'Egliſe d'Orient :* il fait remarquer que celui de *S. Jerôme* & celui de *S. Irénée* pouvoient valoir pour les deux Egliſes, auſſi bien

bien que celui de *S. Hilaire* & celui de *S. Ambroiſe*, à cauſe de leur célébrité dans toute l'Egliſe. Il montre la parfaite conformité des idées de ces Peres ſur le Péché originel avec celles de S. Auguſtin. Les Peres cités par S. Auguſtin ont la même idée que lui de la concupiſcence, & la regardent comme le moyen de la tranſmiſſion du péché. *S. Juſtin*, Martyr, enſeigne, comme S. Auguſtin, non-ſeulement que la peine, mais encore que le péché même d'Adam a paſſé en nous : la preuve de la circonciſion eſt employée pour cela par le même Saint, auſſi-bien que par S. Auguſtin. *S. Irénée* a les mêmes ſentimens. La comparaiſon de Jeſus-Chriſt avec Adam, & de Marie avec Eve, ſe trouve dans tous les Peres ; & par-tout leur deſſein eſt de montrer un véritable péché remis à toute la poſtérité d'Adam

& d'Eve. La même doctrine ſe trouve dans *S. Clément d'Alexandrie.* Selon la doctrine commune des Peres, la concupiſcence eſt mauvaiſe; par elle nous ſommes faits un avec Adam pécheur; enſorte qu'admettre la concupiſcence, c'eſt admettre le Péché originel, comme le Concile de Trente le témoigne aſſez clairement. Après S. Clement d'Alexandrie vient *Origene*, ſur le témoignage duquel on chicane en vain: il demeure conſtant que cet Auteur ne rapporte pas à une vie précédente, mais au ſeul Adam, le péché que nous apportons en naiſſant. *Tertullien* exprime de mot à mot toute la Théologie de S. Auguſtin: & c'eſt une erreur des nouveaux Critiques, de prétendre qu'on parloit obſcurément du Péché originel avant *S. Cyprien*, qui regardoit Tertullien comme ſon maître. Aux témoi-

gnages des trois premiers fiecles fuccedent ceux de *S. Athanafe*, de *S. Bafile*, de *S. Grégoire de Nazianze & de S. Grégoire de Niffe*, qui dans le quatrieme fiecle ont enfeigné la même doctrine. Il ne refte plus, pour achever ce fiécle, que d'examiner avec S. Auguftin les endroits de *S. Chryfoftôme* ; ce qui fera la principale matiere du Livre fuivant. Mais comme ce Livre eft encore fuivi de trois autres, nous réfervons l'analyfe de ces quatre derniers Livres pour un autre Mémoire, qui fera le dernier.

ARTICLE XXXVII.

LETTRE AUX AUTEURS DE ces Mémoires, par l'Auteur de *l'Amusement Physique sur le Systême de Newton*, en réponse à la Lettre de M. Pingré, insérée dans le volume de Février.

PErmettez-moi, Messieurs, de vous adresser encore cette courte réponse. Elle pourra servir à éclaircir une vérité intéressante pour la Physique; elle sera le témoignage de la sincérité avec laquelle je parlois dans ma derniere lettre, lorsque je promettois de faire bien de l'attention à ce que l'on voudroit opposer aux raisons que je croyois bonnes & concluantes.

Il ne s'agit donc encore ici que

d'un point ; c'eſt le périgée ou l'apogée de la nouvelle Lune ſuivant les principes Newtoniens.

M. Pingré ſoutient qu'elle doit être périgée, & il le ſoutient avec la ſupériorité de talens & de connoiſſances qui lui convient. Il auroit donc en effet toute ſorte de ſupériorité dans cette diſcuſſion, ſi la cauſe qu'il défend lui donnoit auſſi la ſupériorité des raiſons.

M. Pingré n'attaque point directement les miennes, ni les principes ſur leſquels je me fonde ; & je les crois en effet inattaquables. Mais il établit ſes propres principes avec un ordre & un développement qui font un vrai plaiſir, & qui m'entraînent après lui juſqu'à certain point ; & particulierement juſqu'à reconnoître très-volontiers que l'action de la Terre ſur la Lune eſt bien moins diminuée aux quadratures que dans les ſizigies par l'action du So-

leil. Mais je prie M. PINGRÉ de vouloir bien remarquer avec moi, que l'action du Soleil ſur la Lune eſt auſſi moins diminuée aux quadratures par l'action de la Terre ſur la Lune ; puiſque ces deux actions ne peuvent être que très-peu oppoſées l'une à l'autre, ſi elles le ſont. Et j'ajoute à préſent, & toujours conſéquemment à ce que j'ai obſervé dans ma premiere lettre, ce qui eſt ici le point déciſif, que le Soleil profite tout autrement que la Terre de cet avantage pour attirer efficacement la Lune de ſon côté.

1°. Parce que l'attraction de la Lune par le Soleil eſt alors tout-à-fait d'accord avec une projection de la Lune, laquelle agit dans la direction d'une tangente, qui fait un angle droit avec le grand axe de l'orbite lunaire.

2°. Parce que cette attraction de la Lune par le Soleil doit être très-notablement plus forte que

l'attraction de la Lune par la Terre, si la masse solaire est environ un million de fois plus forte que la masse terrestre. J'omets ici un calcul aisé à faire pour ceux qui sont un peu au fait de ces matieres, & qui voudront connoître exactement la raison inverse du quarré des distances de la Lune à la Terre, & de la Lune au Soleil.

3°. Parce que l'attraction de la Lune par la Terre étant directement opposée à une autre projection de la Lune qui lui est commune avec la Terre; cette attraction de la Lune par la Terre qui dans cette opposition de force ne doit avoir aucun effet de mouvement réel vis-à-vis d'une force opposée & supérieure, ne prend rien ici, ni sur l'effet réel de l'attraction de la Lune par le Soleil, ni sur l'effet réel de la projection particuliere de la Lune qui la porte aussi directement vers le Soleil.

4°. Parce que cette projection particuliere de la Lune vers le Soleil eſt encore notablement plus forte que l'effort d'attraction par lequel la Lune eſt portée vers la Terre. Je ferai même voir ſans peine quand on voudra, que cette projection de la Lune doit être incomparablement plus forte que l'attraction de la Lune vers la Terre : comme la projection de la Lune, lorſqu'elle étoit dans ſon périgée, que je ſuppoſe en oppoſition avec le Soleil, devoit être incomparablement plus forte que ſon attraction vers la Terre, pour que la Lune pût s'éloigner de la Terre, dans la direction de l'ellipſe depuis le point du périgée. Il eſt aiſé de voir que depuis ce point, la projection de la Lune ne peut diminuer beaucoup plus que l'attraction de la Lune vers la Terre, qui diminue en raiſon inverſe du quarré des diſtances.

Donc enfin j'ai beaucoup plus, je pourrois dire même presque infiniment plus qu'il ne me faut, pour assurer bien ce que j'ai avancé ; que depuis la quadrature qui précéde la conjonction, la Lune doit s'approcher du Soleil avec un avantage propre à éloigner très-notablement de la Terre cet Astre que la Terre & le Soleil se disputent si inégalement.

J'en appelle sur celâ au jugement de M. Pingré lui même. Je ne puis choisir un meilleur Juge sur ces matieres ; & j'ose croire qu'il me permettra de dire que si l'on a prétendu démontrer le contraire de ce que je crois avoir porté à une véritable évidence, c'est que l'on ne faisoit pas attention à tout ce que je viens d'observer.

On me permettra encore de rappeller ici que le point dont il s'est agi dans ces dernieres lettres,

n'eſt qu'un de ceux ſur leſquels j'ai obſervé autrefois que la théorie de la Lune n'étoit nullement favorable aux regles Newtoniennes. Sur tout cela ſi je me ſuis trompé, j'attends toujours qu'on me le faſſe voir.

J'ai l'honneur d'être, &c.

J.-L. D'HAUTECOUR.

A Paris, ce 29 Mars 1764.

ARTICLE XXXVIII.

A MESSIEURS LES AUTEURS *des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & Beaux-Arts :* EXAMEN *d'une Lettre ſoi-diſant* ſur les Principes Phyſiques, &c. *inſérée dans le mois de Décembre* 1763. *de leur Journal*, dans lequel on prouve 1°. que cette Lettre n'attaque pas le Livre des Principes Phyſiques, mais ſeulement quelques points peu importans du Livre de la Phyſique des Cometes répétée dans le IV^e^ Art. Chap. IV. Liv. I. des Principes Phyſiques.

2°. Que les erreurs, ſoit de Phyſique, ſoit de Géométrie (*a*)

(*a*) Voyez les notes ſur les pages 2951, 2958, &c.

ſoit d'Aſtronomie (*a*) que l'Auteur de cette Lettre reproche au P. Bertier, ſont ſur le compte du Critique, qu'il y fait nombre de bévues groſſieres, & que cet écrit eſt plutôt une déclamation qu'une réfutation ſolide & Académique.

CEux qui ont lû cette lettre s'attendent peut-être que j'y vais répondre ſur le même ton ſur lequel elle eſt écrite. J'eſpere les détromper, & leur donner meilleure opinion de moi. J'ambitionne autant la gloire de vaincre par la politeſſe que par la force des raiſons. Entre honnêtes gens la diſpute ne doit pas dégénérer en querelle. Quand on en vient aux injures, c'eſt qu'on manque de

(*a*) Voyez les notes ſur les pages 2964, 2965, 2967 & 2959, &c.

raiſons. Puiſque mon adverſaire me donne tout l'avantage de ce côté-là, je ne le laiſſerai pas perdre, & je vais tâcher d'en profiter. En réponſe à ſes invectives, je lui donnerai de bonnes raiſons, j'aurai ſeul le lieu de faire des réflexions badines, mais je les laiſſerai faire au lecteur.

Pour ne pas tomber dans le défaut qu'on reproche à mon Critique de donner ſouvent dans des déclamations vagues ſans preuves, je vais me borner à de ſimples notes ſur les différentes pages de ſa Lettre. Cette méthode aura moins d'agrément qu'un diſcours ſuivi; mais elle aura d'autres avantages. Elle aura plus de préciſion, elle m'empêchera de m'écarter de mon ſujet, le lecteur verra mieux ſi je réponds aux difficultés qu'on m'objecte; & ſi je ſuis long, on s'en prendra à mon texte où l'on improuve par humeur & ſans rai-

ſon quantité de choſes qu'il faut que je prouve.

Le ton de la Lettre qui eſt ſingulier mérite bien une note. Ceux qui ont lû cet écrit n'y ont pas trouvé ce qu'ils eſpéroient, cette aménité, cette politeſſe qui charme dans les Ouvrages de l'Académie. Au lieu de ce ſel attique qui flatte & réveille, on y en ſent un autre qui n'eſt pas du goût des honnêtes gens. On y prend un air avantageux, un ton de grand Géometre, de grand Aſtronome excluſif des autres, & qu'on ne peut ſoutenir, ſurtout à la fin de la Lettre où l'on donne quelques preuves. Ce n'eſt pas là le ton des vrais ſavans. Les Clairaut, les Dalembert, ces autres grands Géometres, ces grands Aſtronomes ſont modeſtes ; ils ne ſont pas mépriſans : ſur tout on y laiſſe voir une préſomption qui choque, une prévention pour ſon propre jugement, un manque d'é-

gard pour l'approbation de l'Académie & pour le rapport de ses Commissaires.

Note sur la signature. Heureusement on est convenu à la premiere lecture, que cette Lettre n'est pas d'un Académicien, ni par conséquent de M. Pingré sous le nom duquel elle s'annonce, & pour qui je suis rempli d'une juste estime. On a bientôt vû qu'elle étoit de quelqu'un qui voulant se faire lire, avoit emprunté ce nom respectable. Ces sages & modestes Philosophes contens de la vraie & solide gloire qu'un savoir réel leur mérite, méprisent cette fumée de gloriole dont une petite vanité peut se repaître pour quelques foibles remarques hazardées dans le Public. Plusieurs m'ont communiqué leurs observations en particulier, quelques-uns même se sont fait un plaisir de revoir mes épreuves, & je leur dois cette

juſtice devant le Public, que ce qu'il y a de bon dans cet Ouvrage leur appartient plus qu'à moi.

Note ſur le titre de la Lettre. On va dire que je joue aux propos diſcordans avec mon Critique. Il attaque, dit-il dans ſon titre, le Livre des Principes Phyſiques, & moi je vais défendre quelques points peu importans de celui de la Phyſique des Cometes. Veut-on ſavoir le mot de l'énigme? C'eſt qu'il joue lui-même aux propos diſcordans avec lui-même; c'eſt que ſon titre eſt ce qu'on appelle en françois un quiproquo; c'eſt que le titre eſt ſur un Livre, & la lettre ſur un autre Livre. Je ne rirai pas de cette bévue, mais d'autres en ont ri & en riront pour moi. Chacun a tourné la choſe de ſa façon: les amis ont voulu que ce fut une adreſſe pour égayer une Lettre qui pouvoit être ennuyeuſe: les malins ont dit que ne trouvant

rien à mordre ſur les Principes, on s'étoit jetté habilement à côté ſur les Cometes ; les plaiſans ont prétendu que l'Auteur étoit bien mal-adroit, qu'il viſoit à droite & donnoit à gauche. Moi qui ſais le fin de tout ceci, je vais l'excuſer, un autre peut-être en eût fait autant. La raiſon de cet écart le rend excuſable. L'Auteur la donne lui-même ſans tant de fineſſe dès ſa ſeconde page. Il avoit depuis quatre ans ſur le métier ce petit Ecrit ſur la Phyſ. des Com. il ne vouloit pas que ſon travail fût perdu. Les Princ. Phyſ. paroiſſent, l'occaſion eſt belle, il croit qu'on l'y badine, ſans le nommer, en quelques endroits, il faut ſe défendre ; on s'y loue de l'accueil fait à un ſyſtême qu'il n'aime pas, & contre lequel il s'eſt déclaré ; une noble émulation s'en mêle ; enfin on y attaque le vuide que l'Auteur défend comme ſon

domaine ; l'intérêt le décide & le déremmine, il tire ſa Lettre ſur les Cometes de ſon porte-feuille, & en rajeunit le titre par celui des Principes Phyſiques, cela n'eſt-il pas pardonnable ? Ce titre nouveau convient-il ou non ? C'eſt ſur quoi, je l'avoue, il n'a pas trop réfléchi.

A cet aveu de l'Auteur, qu'il pourroit retracter peut-être, il faut que je joigne mes preuves. Sans lire la Lettre qui pourroit ennuyer, qu'on liſe ſeulement les citations qui ſont en grand nombre au bas des pages, onles verra toutes ſur la Phyſique des Com. ou ſur les Principes Phyſ. Mais toujours depuis la page 243 de ces Principes juſqu'à 346, où le Livre de la Phyſ. des Com. eſt répété, où il eſt une ſimple réponſe à une objection, où il n'eſt qu'une ſection d'un IX.e Art. du Chap. V. du Livre I. de ces Principes. On

voit la même preuve dans le corps de la Lettre, où l'Auteur ne cite gueres les Principes qu'avec la Phyſ. des Com. Voici quelque choſe de plus ſingulier, & qui mérite bien une note en particulier; c'eſt que le Critique n'a lû que ce ſeul IX^e Article de ces Principes, qu'il prétend pourtant combattre & détruire par ſa Lettre.

Preuves que l'Auteur n'a lû qu'un IXe Art. des Principes qu'il prétend combattre & détruire même. On verra la preuve de ce que j'avance dans un grand nombre des notes ſuivantes; je ne rapporterai ici que la premiere qu'il fournit dès ſa quatrieme page, qui eſt la 2941 du Journal. Il m'accuſe là de me vanter d'avoir renverſé les démonſtrations les plus *frappantes* du ſyſtême Newtonien. Si l'Auteur avoit lû autre choſe des Principes que la Préface dont il parle dans ce même endroit, & que

l'art. IX[e] qui regarde les Cometes, il auroit vû en cent endroits, entr'autres Liv. I. pag. 6 & 467 du premier vol. & pag. 603 du 3[e] vol. & dans tous les titres des ſections, que ce n'eſt pas moi, que ce ſont les Impulſionnaires qui parlent ainſi, & que les Attractionnaires en diſent autant des preuves de leurs adverſaires; que les uns & les autres ſont des interlocuteurs qui plaident leur cauſe devant le Public. Puis donc qu'il m'attribue les diſcours des uns, il devoit auſſi me prêter ceux des autres, & me faire dire le blanc & le noir à chaque moment.

S'il avoit lû les Principes dans les endroits cités, & en cinquante autres, il auroit vû que je me vante au contraire d'être plus Newtonien que lui, & que mon ſeul titre Principes Phyſiques *pour ſervir de ſuite aux Principes Mathématiques de Newton* le prouve aſſez

bien ; mais que je ſuis Newtonien comme Newton même, comme Mac-Laurin, & comme tant d'autres grands Géometres ſes plus fideles diſciples ; il auroit vû que j'admets l'attraction entre les Planetes, & entre tous les corps généralement ; il auroit vû que j'ai même donné une expérience dans les Mémoires de l'Académie, année 1751, qui met ſous les yeux cette derniere attraction. Mais comme Newton avertit en vingt endroits de ſes Principes, entr'autres Liv. 1. Sect. XI, qu'il n'admet l'attraction que Mathématique ; & que s'il parloit phyſiquement, au lieu d'attraction, il diroit peut être impulſion avec plus de vérité, je penſe en Phyſique comme ce grand homme bien plus clairvoyant que notre Critique. Concluons qu'on ne doit pas faire grand cas du jugement qu'un Auteur porte ſur un Livre

dont il n'a lû que l'Art. IX du Chap. IV d'un Liv. I.

Note sur une imputation qu'on fait au P. B. & sur les sept premieres pages de la Lettre. On impute au P. B. d'avoir attaqué le premier son Critique ; on l'accuse de l'avoir désigné en divers endroits de ses Principes. Voyons ces endroits. Le premier est dans la Préface où l'on rapporte malignement ces trois vers d'Horace :

Vel quia nil rectum nisi quod placuit sibi ducunt,
Vel quia turpe putant parere minoribus, aut quæ
Imberbes didicere senes perdenda fateri.

Le second est à la page 318, où l'on dit que le travail d'un grand Astronome qui voit l'attraction physique de la vision intuitive & béatifique, qui défend le vuide comme son domaine, qui

pourſuit ſans relâche les Cometes avec le compas & la plume dans ſon cabinet ſur une carte du Ciel, n'eſt pas comparable à celui d'Hevelius qui les ſuivoit ces Cometes l'œil fixé à la lunette, &c. Mais ſi notre Critique a pris ce grand Aſtronome & ces trois vers d'Horace pour lui, je penſe bien lui proteſter que ce n'étoit point ma penſée. Ce ſont-là de ces tableaux de phantaiſie qui ne repréſentent perſonne en particulier. Le troiſieme endroit eſt celui où je parle d'un Aſtronome qui avoit préſenté au Roi un Mémoire où il annonçoit pour 57 ou 58 la Comete de 59. Si c'eſt-là ce qui a ſi fort piqué mon Critique, il doit me le pardonner. J'ignorois pour lors que l'état du Ciel annonçoit cette Comete pour 57 ou 58; c'étoit une faute d'ignorance & non de malice.

Venons aux ſept premieres pages

de notre Lettre. Je ne ferai point de réflexions ſur ce début ; les malins en pourroient rire, & l'Auteur ſeroit bleſſé ; mais je ne ſupprimerai pas les plus beaux endroits du texte. L'Auteur pourroit croire que ce ſeroit par crainte d'être humilié, le lecteur en jugera. Notre Critique après avoir reproché à MM. les Journaliſtes le cas qu'ils avoient paru faire non pas des Principes Phyſiques qui n'avoient pas encore paru, & dont il s'agit ici, mais de la Phyſique des Cometes ; & après leur avoir dit *qu'il n'étoit pas de leur avis*, notre Critique, dis-je, débute, non par une réfutation philoſophique conſiſtant en preuves, mais par une cenſure non motivée en ſtile Théologique. Le P. B., dit-il, *a trop négligé les Principes de la Géométrie, il s'eſt trop hâté de livrer ſes Ouvrages au Public, il ne nous a donné qu'un tiſſu de Prin-*

cipes

cipes hazardés de faits contraires à la vérité, & même contradictoires, de raisonnemens captieux, mais opposés aux regles de la plus simple Logique. Voilà bien des imputations graves. Le lecteur sans doute s'attend qu'on va les prouver. Point du tout, l'Auteur qui apparemment est un homme d'autorité, prétend bien que le Public l'en croye sur sa parole. Pour moi tant que je ne verrai pas des preuves, ce ne seront que des paroles, ou si l'on veut des invectives, & je ne répondrai pas le mot; je prie seulement le lecteur de se souvenir que l'Auteur n'a pas lû ce Livre dont il dit tant de mal.

Page 2944. Enfin après ces déclamations on croiroit que l'Auteur veut entrer en matiere, & donner des preuves. Mais il juge apparemment qu'il n'en est pas encore tems. Il donne un abrégé non pas des Principes Phys. (il oublie

toujours que c'eſt l'objet de ſa Lettre) mais de la Phyſique des Cometes. Après cet abrégé fait de ſa façon, on s'attend qu'il va réfuter ce ſyſtême, & qu'il ne reſtera pas pierre ſur pierre de tout l'édifice. l'Auteur prétend bien le faire auſſi; mais comment? D'un ſeul mot, par cette exclamation; *quelle Phyſique*! après quoi tout eſt dit, à ce mot tout le ſyſtême croule, comme autrefois au ſeul ſon de la trompette tous les murs de Jéricho furent renverſés.

Pages 2949 & 50. Ce n'eſt pas la peine d'amuſer le lecteur par des notes ſur la premiere de ces deux pages, comme le texte le fait ſur une explication qu'il convient que je n'admets pas. Dans la ſeconde, l'Auteur avance ſans preuves, à ſon ordinaire, que j'oublie l'axiome ſi ſouvent répété, *& ſi rarement ſuivi*, dit-il, dans mes Ouvrages, qu'il faut procé-

der du connu à l'inconnu, lorſque je ſoutiens qu'il y a des Planetes dans cet eſpace immenſe du Ciel qui eſt depuis Saturne juſqu'aux tourbillons des étoiles les plus proches de notre Soleil. Je n'allongerai pas mes notes par la répétition des preuves que j'en donne, toujours procédant du connu à l'inconnu (Pro. II. du III. Liv. des Cometes & du III. Parag. du Ier Liv. des Principes) mais notre Critique, qui va un peu vîte, ne réfléchit pas qu'il ſe contredit ici; puiſque lui-même ſoutient que les Cometes ſont des Planetes qui roulent au-deſſus de Saturne dans la plus grande partie de leur révolution.

Page 2951. Par un écart ſingulier de Géométrie ou de Phyſique, le P. B. nous apprend que le tourbillon de Sirius doit occuper juſqu'à 80 *&* 100 *dégrés de la circon-*

férence du tourbillon ſolaire, On voit bien que le Critique ſçait la Géométrie Sphérique, & qu'il regarde cette ſcience comme une magie noire dont lui ſeul auroit la clef. On voit qu'il a lu dans ſes Livres que deux globes infléxibles ſe touchent par un ſeul point. Qui ne ſçait pas cela? Les enfans méme de dix ans ne l'ignorent pas, Mais il ne s'agit point ici de globes infléxibles : il s'agit de tourbillons flexibles, fluides & comprimés : il s'agit de tourbillons applatis & allongés par cette preſſion autant ou plus que celui de notre terre. Or quel eſt le Géomètre qui pourra douter que deux tourbillons pareils puiſſent ſe toucher, non par un ſeul point comme des globes inflexibles, mais par le quart & le tiers de leur circonférence, en raiſon de leur preſſion? Où eſt donc cet écart ſi ſingulier de Géométrie?

Je prouve d'ailleurs dans mes Principes physiques, qu'il n'y a point là d'écart de Physique ; & quand le Critique donnera des raisons contraires, je verrai pour-lors d'y répondre.

Avant que d'avancer plus loin, comme l'Auteur revient fort souvent à l'insuffisance de la Géométrie, & de l'Astronomie du P. B. sans en donner d'autres preuves que celle-ci, ou d'autres semblables qu'on réfutera dans leur lieu, il est bon que je réponde à cette prétendue insuffisance. D'abord le Critique oublie par-tout mon titre, comme il oublie le sien. Il pense que ce sont ici des Principes Mathématiqnes & Astronomiques. Non ; ce n'est pas là mon objet, ni mon titre : ce sont des principes physiques.

En second lieu, je vois bien que mon Critique est un Astro-

nome. Or si je lui demandois autant de sçavoir Géométrique qu'il en faudroit pour des Principes Mathématiques, il me répondroit avec raison qu'il en a autant qu'il en faut pour l'Astronomie ; mais qu'il n'est ni un Newton, ni un Clairaut, ni un Dalembert. Le P. B. lui répondra de même qu'il sçait assez de Géométrie & d'Astronomie pour des principes physiques. Il pourroit même ajouter qu'il a donné dans son temps des leçons & des thèses publiques de Géométrie ; mais que comme l'homme universel est encore à naître, & que Chrysologue qui sçait tout, ne sçait rien, il s'est attaché principalement à une partie, qui est la Physique. Il est fâcheux d'être obligé de faire son apologie sur un objet si frivole ; mais il faut le faire quand on y est forcé.

Pour ce qui est de l'Astrono-

mie, le P. B. a lu les meilleurs Auteurs ſur cette matiere, & les a lûs avec connoiſſance. On verra même dans ces notes, qu'il relevera ſon Critique ſur des points Aſtronomiques qu'il lui a conteſtés. Enfin pour terminer cette diſpute, il ſuffit de dire que l'Académie a jugé, par ſon approbation ſur le rapport de ſes Commiſſaires, que le P. B. ſçavoit aſſez de Géométrie & d'Aſtronomie pour donner des Principes Phyſiques.

Pag. 2951. *Je vais expoſer fidellement la totalité des preuves du P. B. Dieu ne ſeroit pas ſage, s'il eût arrangé la nature ſur des idées différentes des ſiennes.* Je n'aurai pas de peine à perſuader, même à ceux qui n'ont pas lu ma Phyſ. des Com. (car il ne s'agit jamais que de cet article entre mon Critique & moi,) que cette fidélité avec laquelle on ſe vante

ici d'expoſer la totalité de mes preuves, eſt une étrange infidélité. Sur l'article préſent l'impoſture ſaute aux yeux. Quel eſt l'inſenſé qui jamais eut cette idée qu'on me prête ? Ainſi je n'ai que faire de me juſtifier ſur une imputation ſi viſiblement fauſſe. D'abord cette propoſition n'eſt certainement nulle part dans mon Traité des Cometes ; ni dans mes Principes : le Supplémenteur n'oſeroit pas avancer une calomnie ſi aiſée à réfuter. Enſuite le ſens eſt ſi éloigné de la penſée d'un homme raiſonnable, qu'on me croira aiſément quand je dirai qu'il n'y a rien qui en approche de près, ni de loin dans mes écrits. Où donc le Supplémenteur a-t-il pris ce qu'il dit là ? Je dis quelque part qu'une des raiſons qui prouvent que les Cometes ne ſont pas des Planetes, c'eſt que celles-ci ſont

des corps ſolides, opaques, & même habitables; & que certaine Comete paſſe ſi près du Soleil à chaque révolution, qu'elle y éprouve une chaleur beaucoup plus de deux mille fois plus grande que celle d'un fer rouge, beaucoup plus grande qu'il ne faut pour être vitrifiée; qu'elle ſeroit par-conſéquent une planete de verre, un corps tranſparent, & non habitable. J'y dis que les Phyſiciens qui veulent que pareils corps ſoient des Planetes, ſont aux vrais Phyſiciens ce que les nobles Vitriers ſont aux véritables Nobles. Si c'eſt pour cela que notre Critique, qui fait ici la fonction de Supplémenteur, me prête cette folie dont je viens de parler; je ne dirai pas qu'elle eſt dans ſa tête, mais qu'elle n'eſt pas dans mes écrits.

Pag. 2951. Une méthode de raiſonnement familiere au P. B.

c'eſt l'analogie : mais cette méthode ne produira jamais que la vraiſemblance. L'Auteur oublie ici qu'il s'agit de Phyſique, & de Phyſique des Cometes; & s'il veut par-tout des démonſtrations dans cette partie, c'eſt ſigne qu'il n'y eſt pas beaucoup verſé. Je lui demande à lui même s'il prouve, par démonſtrations, que les Cometes ſont des Planetes. Le P. B. donne des preuves de différent genre. Les unes ſont plus que probables : telle eſt celle-ci. Hevelius, grand Obſervateur, a vu pluſieurs Cometes ſe diviſer en pluſieurs parties, & diſparoître enſuite. D'autres preuves ne ſont que d'analogie; mais c'eſt dans les endroits où les gens raiſonnables ne peuvent en exiger d'autres. Encore une fois, ſi notre Critique veut exclure ce raiſonnement de la Phyſique,

c'eſt ſigne qu'il ne connoît guere cette partie.

Au milieu de cette page il y a je ne ſçais quel verbiage où je défie le plus habile de rien entendre. L'Auteur y parle du nez, du front, des yeux, de la bouche de M. Newton, & du P. B, de ſarcaſmes, d'idiots. Je vois au mot de ſarcaſme; que l'Auteur a de la ſçavance; mais c'eſt tout ce que j'y vois. S'il a voulu faire rire pour égayer cette Lettre, il y a bien réuſſi.

Enfin il finit par ce compliment: *Je prie ceux qui auront du temps à perdre, de lire les Principes Phyſiques.* Je ne ſçais comment les les gens qui ont de l'éducation, ont appellé cette phraſe. Pour moi, je ne l'appelle pas une phraſe Académique. Tout le reſte de cette page eſt du même ſtyle. Je crois que la vraie réponſe à

un homme qui dit des injures, & non des raisons, c'est d'en rire. Aussi fais je.

Voilà, selon notre Auteur, la totalité des preuves du P. B. & voilà aussi toute la réfutation qu'il en fait. Ceux qui auront lu la Phys. des Com. y auront certainement trouvé beaucoup d'autres preuves. Je ne les répete pas : cela seroit long.. D'ailleurs, tant qu'on ne m'oppose point de raisons, je n'ai point de réponse à faire.

Page 2954. Il y a ici un tour d'éloquence qui va m'obliger d'amuser mon lecteur plus qu'il ne voudroit peut-être. L'Auteur passe, dit-il, sous silence certains faits faux ou incertains. Cette maniere de réfuter est tout à fait courte; mais quoique ces faits ne fassent rien aux Principes Physiques, ni même au fond du systême des Cometes, ce tour éloquent me force à donner une réponse plus

longue, parce qu'elle est prouvée.

Le premier fait est *que les rayons du Soleil parcourent*, selon nous, *plus de trois millions de lieues par seconde de tems.* Ce fait est réellement faux ; mais l'erreur n'est pas de moi, elle est du Critique, qui veut bien me la prêter libéralement & de bonne foi. Il attaque, dit il, les Principes Physiques. Or s'il avoit lû ce Livre, page 45, il y auroit vû que j'y dis formellement que *les rayons du Soleil parcourent trois millions de lieues en une minute.* Je voudrois bien excuser l'Auteur de mauvaise foi, & dire ce qui est vrai, que c'est qu'il n'a pas lû ces Principes ; mais malheureusement je ne saurois l'excuser par là, parce que dans la Physique même des Cometes où ce mot de seconde s'est glissé dans un endroit au lieu de minute par la faute de l'impression, le mot de minute est substitué dans la page

précédente, où je dis que les rayons viennent juſqu'à nous en ſept ou huit minutes de tems.

Le ſecond fait eſt que la reverbération du Soleil par les quatre grands ſatellites de Jupiter, & par les cinq grands ſatellites, & par l'anneau de Saturne ſur ces deux Planetes, & réciproquement de ces deux Planetes immenſes ſur leurs ſatellites doivent augmenter non-ſeulement la lumiere, mais encore la chaleur ſur tous ces grands corps, & ſuppléer du moins en partie à leurs diſtances de l'aſtre de la lumiere & de la chaleur. Il eſt inutile de répéter les preuves que j'en ai données, puiſqu'auſſi bien on ne leur en oppoſe pas de contraires.

Le troiſieme eſt que la Comete de 1472 eſt deſcendue au deſſous de la Lune. La preuve en eſt aſſez courte pour la répéter. La Lune n'a qu'un degré de parallaxe, les

Obſervateurs en ont donné ſix à cette Comete. J'ajoute dans cet endroit qu'on ſuſpecte l'habileté de ces Obſervateurs ; mais quoiqu'il en ſoit la choſe eſt trop peu importante au fond du ſyſtême des Cometes pour la diſcuter.

Le quatrieme, que la grandeur des Cometes augmente d'un à cinq ou ſix en ſix mois de tems. C'eſt une affaire d'eſtime, & d'auſſi bons Aſtronomes que notre Critique me l'ont donnée telle. Je ne l'ai pas inventée ; mais qu'eſt-ce que cela fait aux Principes & à la Phyſique des Cometes?

Le cinquieme, que *les Cometes de* 1660 *& de* 1662 *ſe ſont diviſées en pluſieurs noyaux ſelon le témoignage d'Hevelius qui n'a jamais parlé de ces Cometes imaginaires.* Je dis dans cet endroit qu'Hevelius aſſure avoir vû pluſieurs Cometes qui avoient diſparu après s'être diviſées en pluſieurs noyaux,

qui par conséquent s'étoient décomposées & n'étoient pas des Planetes. L'Auteur n'ose pas nier le fait pour deux Cometes, ni la conséquence; mais comme l'objection le presse, il se jette à côté à son ordinaire, il épilogue sur les chiffres de celles-ci; il me semble voir cet athlete qui ayant reçu plusieurs coups d'épée, au lieu de se faire panser, s'amusoit à disputer sur le nombre des coups, ou bien sur ce que deux lui avoient été portés de la main gauche. Qu'il réponde auparavant à la difficulté des Cometes de 1661 & 1664, qu'il convient qu'Hevelius assure avoir vû se diviser, & puis je refouillerai dans ce grand *in-folio* d'Hevelius, pour voir s'il y a erreur dans les chiffres des deux autres.

Le sixieme fait est que la Comete de 1348 a été vûe plus d'un jour. Mezeray qui est l'Auteur

qui en parle d'après l'Historien contemporain, rapporte qu'elle fut vue avant le coucher du Soleil, & que le soir *ensuivant* elle fut encore vue, j'ai pris ce soir *ensuivant* pour le soir du lendemain. Veut-on que ce soir soit le premier soir? Je le veux aussi, qu'est ce que cela fait au fond de la Question des Cometes, corps lumineux par eux mêmes, ou corps planétaires & opaques?

Le septieme fait est que les Philosophes qui ont soutenu que les rétrogradations des Cometes ne sont qu'apparentes, n'étoient pas apparemment des Physiciens de grand nom. L'Auteur dit fort prudemment qu'il laisse à M. Cassini le soin de défendre ses illustres ayeux. Je voulois qu'on oubliât l'erreur d'un grand Astronome, il vient la publier dans tout l'Univers, & il veut que M. Cassini l'en remercie, & se fâche

contre moi ; jamais l'épithéte *dicenda tacenda locutus* convint-elle mieux qu'ici ?

Le huitieme, que les lunettes d'Hévelius pouvoient bien porter jusqu'aux Cometes, & non jusqu'à Saturne dont il n'a pas donné la figure exactement. Au commencement de M. Cassini les lunettes ne portoient pas jusqu'aux satellites de Saturne. Il les allongea pour les découvrir ; mais elles portoient jusqu'au-delà de Mars, où l'on cesse de voir les Cometes. Celles d'Hévelius pouvoient bien porter aussi jusqu'au-delà de Mars, & ne pas porter jusqu'à Saturne même.

Le neuvieme est la comparaison que je fais de Newton avec Hevelius. Je dis que Newton, que j'estime autant que notre Critique, étoit le Géometre par excellence ; mais qu'Hevelius qui avoit plus observé les Cometes, & dans des

tems plus heureux, en avoit vû certaines se décomposer & disparoître, ce que n'avoit pas vû Newton. Il n'y a rien qui choque dans cette comparaison. On pourroit être plus choqué peut-être du ton méprisant & trop ordinaire dont notre Critique dit qu'Hevelius étoit très mauvais Physicien, & point du tout Géometre.

Le dixieme enfin, que M. Freret n'a jamais vaincu Newton sur l'Astronomie ni sur la Physique. L'Auteur a raison en cela; mais il n'a pas pris mon sens, qui est pourtant clair. Je distingue plusieurs hommes dans Newton; le Géometre, le Chronologiste, l'Astronome, le Physicien; je dis que le premier est invincible, & que M. Freret en prouvant que le second pouvoit être vaincu, a fait voir que les deux autres pouvoient l'être aussi.

Page 2957. *La Géométrie & l'Aſtronomie ſont un peu trop étrangeres au P. B.* L'Auteur a donné une preuve pour ce premier chef qui ne lui a pas réuſſi. (Voyez la note ſur la page 295) Il en donnera quelqu'autre ſur cette partie & ſur la ſeconde qui ne feront pas plus heureuſes. Mais en attendant, ſi l'Auteur ne craint pas d'ennuyer le Lecteur par ſes complimens à la Grecque, pour moi je crains fort de l'ennuyer par mes notes, ainſi je prie qu'on ſe rappelle cette note, ou bien qu'on la conſulte de nouveau. Je n'ai pas d'autre réponſe à faire.

A la fin de la *page* 2957. *Dans le ſyſtême de Newton*, dit le P. B., *tout étant d'ailleurs égal, la Lune nouvelle devroit être toujours apogée, & la Lune pleine toujours périgée. Je dis au contraire*, dit notre Auteur, *qu'il eſt démontré dans toute la rigueur géométrique, que*

dans le syſtême Newtonien, toutes choſes égales, la Lune doit être également périgée, lorſqu'elle eſt pleine & lorſqu'elle eſt nouvelle.

Je renvoie mon Critique au Mémoire de l'Auteur des Amuſemens Phyſiques dans le Journal de Février, & à la replique qu'il a remiſe à MM. du Journal; je crois que le premier aura aſſez affaire à démêler cette fuſée. Mais ſans vouloir venir au ſecours du ſavant, modeſte & poli Géometre qui s'eſt chargé de cette partie, je dirai que la ſavante réponſe de M. Pingré tend à prouver que la Lune doit être périgée dans les ſizygies, & apogée dans les quadratures; mais les Impulſionnaires qui parlent ici, diſent ſeulement que la Lune périgée devroit être plus périgée dans les oppoſitions où elle eſt tirée par la Terre & par le Soleil vers la Terre que dans les conjonctions où elle eſt tirée d'un

côté vers la Terre par la Terre, & de l'autre par le Soleil vers le Soleil, & qu'elle devroit être plus apogée dans les conjonctions. Voilà ce que disent les impulsionnaires; c'est-là qu'il faut appliquer les démonstrations rigoureuses.

Pour moi je ne prends point parti dans mes Principes Physiques, j'attends le jugement du Public. Mais quand même on accorderoit cette consolation aux Attractionnaires Physiques, que l'attraction physique étant le singe & l'inverse de l'impulsion, tout ce qui convient à l'une peut absolument convenir à l'autre dans la direction inverse, il resteroit toujours vrai que cette attraction n'est pas prouvée, & que les quantités relatives des densités des trois corps ne le sont pas non plus.

Page 2958 *à la fin.* L'Auteur fait ici le Dom Quichot. Il prend

pour ſon adverſaire un moulin à vent, & il en triomphe, comme l'on peut croire, glorieuſement. Je dis dans un endroit que les révolutions de Mars, de Jupiter & de Saturne en deux, en douze & en trente ans, *répondent*, & cinq lignes plus bas ſont *proportionnelles* aux révolutions des Cometes connues 75, 129, 575, eu égard aux diſtances; j'aurois pu dire, ſi l'occaſion s'en étoit preſentée, que l'habit d'un petit homme eſt proportionnel à celui d'un grand, quoique ces quatre grandeurs ne ſoient pas 2.4::3.6, mon Critique m'auroit dit ſans doute que je ſuis un ignorant d'appeller toutes ces grandeurs proportionnelles. N'aurois-je pas raiſon de lui répondre qu'il ne faut pas changer le langage ordinaire, qu'il ne s'agit point ici de proportion géométrique, mais de

proportion morale? Et j'en donne une bonne preuve dont les gens raiſonnables ſe contenteront, ſavoir, que dans un endroit je dis que ces grandeurs ſe répondent les unes aux autres, (ce n'eſt pas là le langage géométrique), & dans l'autre qu'elles ſont proportionnelles. Il faut que notre Critique regarde le P. B. & les Commiſſaires qui ont examiné ſon Ouvrage comme de grands ignorans, pour croire qu'ils ne ſavent pas que 2, 12, 30, 75, &c. ne ſont pas des grandeurs proportionelles, ou il faut qu'il croye lui-même que la connoiſſance des proportions géométriques eſt de la magie noire. Hé nom de Dieu! encore uue fois, les enfans ſavent tout cela.

Page 2959. Je dis que ſur 24 Cometes dont l'orbite a été calculée par M. Halley, il y en a quinze qui ſont venues de la partie

tie du Ciel où eſt Sirius ; & notre Critique dit que le fait, s'il étoit vrai, ne prouveroit rien. Il y a ici deux choſes à prouver, que le fait eſt vrai, & qu'il prouve quelque choſe. J'ai déja fait voir dans mes Principes Phyſiques que ce fait prouve que les Cometes ne ſont pas des Planetes que Dieu auroit jettées à ſa volonté. Voyez la page 407 de ce livre, & d'ailleurs je ne dois pas défendre cette partie, puiſque le Critique, à ſon ordinaire, n'y oppoſe rien de contraire. Je n'ai donc à prouver que la premiere. Or pour celle-là, il ne faut qu'avoir des yeux. La planche ſur laquelle ſont tracées les routes héliocentriques de ces 24 Cometes, ſelon M. Halley, ſe trouve non-ſeulement dans ſa Cométographie, mais encore dans pluſieurs autres livres d'Aſtronomie. Que notre Critique y donne un coup d'œil, il verra que l'Au-

teur, non des Principes Astronomiques, mais des Principes Physiques, peut apprendre quelque chose sur l'Astronomie à un homme qui tranche du grand Astronome, & qui reproche si souvent au P. B. son insuffisance sur l'Astronomie.

Page 2960 jusqu'à 63. L'Auteur s'étend beaucoup sur ce que je dis que l'on voit les Cometes plus long tems avant qu'après le périhélie. Il fait un grand étalage de preuves contre cette assertion, & quand il croit en avoir montré le foible, il triomphe comme s'il avoit renversé toutes les autres preuves de mon systême, il s'écrie: Que *je suis bien neuf dans cette matiere, que j'aurois dû compulser les Livres, ou bien consulter les Astronomes, & que j'aurois vû que tout mon raisonnement n'est qu'un tissu de Principes faux & de faits inventés.* Mais mon Dieu,

la chose vaut elle la peine de faire tant de bruit ? Ce n'est là qu'une assertion entre mille, ce n'est qu'un seul témoin entre tant d'autres. L'Auteur ne dit rien sur les autres preuves qui le pressent, & il ne finit point ici. Quand même cette assertion seroit fausse, les autres en seroient-elles moins vraies ? Seroit-il moins vrai qu'Hévelius a vû plusieurs de ces Astres se diviser en plusieurs noyaux ? Qu'il détruise cette preuve & tant d'autres, ensuite j'irai compulser les livres pour me convaincre de la foiblesse de cette derniere assertion.

Page 2964. Mon Supplémenteur me fait dire que les Cometes disparoissent lorsqu'elles sont distantes du Soleil, un peu plus que le Soleil ne l'est de la Terre. Je ne dis pas cela : l'Auteur va trop vîte, il ne réflechit pas assez. Je dis dans la page 263 des Principes qu'il

cite, qu'elles diſparoiſſent lorſqu'elles ſont diſtantes de la Terre un peu plus que le Soleil ne l'eſt de la Terre. Mais je ne ferai pas ſur cette erreur autant de bruit qu'il vient d'en faire ſur un point auſſi frivole. Il faut reſpecter le Public, ſon tems eſt précieux.

Page 2964. Le P. B. pouvoit apprendre en ouvrant ſeulement la connoiſſance des tems que Venus eſt plus petite que la Terre. Le P. B. avoit plus fait que de lire la connoiſſance des tems, il avoit de plus lû d'autres Aſtronomes que notre Auteur n'a point lûs, & qui lui auroient dit le contraire. Il avoit lû entr'autres M. Huygens dont l'autorité l'a entraîné avec bien d'autres, tels que Sgraveſande, à croire Venus plus grande, & après de tels garants on pouvoit du moins ne pas tant l'invectiver. Du reſte je le veux bien : que Venus ſoit plus petite, qu'eſt-ce que

cela fait aux Principes Physiques?

Page 2965. Il est étonnant qu'après avoir fait tant de bruit sur des bagatelles, on parle si tranquillement sur une erreur très grossiere dans le sens de notre Auteur. *Entre toutes les Planetes*, dit notre Critique, *Mercure est la seule qui suive l'ordre d'excentricité que le P. B. leur donne. Leur ordre est celui-ci : Mercure, Saturne, Jupiter, la Terre, Venus.* Après ce bel étalage de son savoir, il s'applaudit en lui-même de ce qu'il est si savant & le P. B. si ignorant. Mais si cet Auteur avoit lû les Principes Physiques avant que de les critiquer, il auroit vû (pag. 166. livre 2) que le P. B. savoit tout cela aussi bien que lui. Et qui ne le sait pas? Ce n'est-là que de l'Astronomie élémentaire; il auroit vû que le P. B. donne l'ordre des Planetes selon leur excentricité tout juste le même que lui. Mais le

Critique auroit aussi vû que le P. B. dit dans cet endroit que cet ordre n'est ainsi, que parce qu'une cause qui tend à allonger les orbites planétaires, d'autant plus qu'elles sont plus proches du Soleil, est contrariée par d'autres causes. Il auroit encore vû que celles-ci n'ayant pas lieu pour les Cometes, elles devroient avoir leurs orbites beaucoup moins allongées qu'elles ne les ont. Il seroit trop long de répéter tout cela ici. Si le Lecteur veut entrer dans ce détail, il pourra consulter l'endroit cité.

Page 2966. L'Auteur passe fort légerement sur une difficulté que le P. B. propose sans assertion touchant la courbure que les Cometes prennent quand elles sont près du point de leur disparition, comme si leur force de projection étant épuisée, elles étoient abandonnées à la circulation de l'éther au-

tour du Soleil, ou à quelque autre force ſemblable; & le Critique le renvoie encore *au pays du calcul.* Mais comme cela revient un peu trop ſouvent, il faut à la fin parler nettement. Le devoir d'un Auteur de Principes Phyſiques, & non pas Aſtronomiques, eſt de bien choiſir ſes calculateurs & ſes Aſtronomes, & c'eſt ce que fait le P. B.; il s'en rapportera touchant cette courbure non au calculateur qui lui a annoncé la Comete de 59 pour 57 ou 58, mais à M. Clairaut qui l'a calculée avec une juſteſſe admirable, & ne fait point valoir ſes calculs; il s'en rapportera peut-être encore pour le paſſage de Vénus, non à ce premier calculateur qui l'a trompé une fois, mais à celui du Cap de Bonne-Eſpérance qui ne l'a pas trompé.

Page 2967 *juſqu'à* 2972. Je ſerois trop long ſi j'épluchois tout ceci : il faut ſe borner à l'eſ-

ſentiel. *Hevelius & Doërfell*, dit notre Critique, *n'ont pas fait voir, n'ont pas démontré que les Cometes décrivent des paraboles; l'un & l'autre n'avoient en vûe que la ligne droite & la circulaire.* Quand un Auteur parle ſur un ton ſi aſſertif, on croiroit qu'il a lû Hevelius & Doërfell.

Mais ſi mon Critique avoit lû Hevelius, il auroit vû depuis la page *660* juſqu'à *669* que cet Aſtronome démontre que les Cometes décrivent des paraboles. Il faut l'excuſer, ce livre eſt un gros *in-folio*; mais il auroit au moins dû lire la Cométographie de M. de la Lande qui n'eſt pas ſi longue, où cet habile Aſtronome lui auroit appris qu'Hevelius démontre la route parabolique des Cometes dans l'endroit cité. Venons à Doërfell. A voir cet air d'aſſurance dont notre Critique nie que cet Auteur ait démontré la route parabolique

des Cometes, on diroit qu'il a lû ſon livre; mais il faut ſavoir que ni lui, ni perſonne en France, excepté M. de l'Iſle, n'ont lu cet Ouvrage. Il faut ſavoir que M. de l'Iſle même n'a pû l'avoir imprimé que pour quelques jours, & en Allemagne, qu'il l'a fait traduire & tranſcrire en François, & qu'il en a la copie, où l'on voit que Doërfell a fait voir que la Comete de 1680 & 81 décrivit une parabole. Je tiens tout ceci de M. de l'Iſle qu'on peut conſulter.

Il faut encore excuſer notre Critique : il n'avoit pas lû Doërfell, & il croyoit pouvoir nier tout ce qu'il ignoroit; mais il auroit au moins dû lire un Ouvrage qui eſt entre les mains de tous les ſavans, c'eſt l'hiſtoire des Mathématiques par M. de Montucla, de l'Académie de Pruſſe; ce qu'il y rapporte eſt reçu de tout le monde, à cela près qu'il donne à Deer-

fell la découverte de la route parabolique des Cometes qui appartient à Hevelius. Celui, dit-il, *à qui l'on est redevable de cette belle découverte* (la route parabolique des Cometes comme on va le voir) *G. S Doërfell ..... cet Astronome ... injustement passé par les Astronomes qui ne font mention que de M. Newton, aidé des lumieres d'Hevelius, montra que le cours de la Comete de* 1680 *s'étoit fait sur une parabole ayant le Soleil à son foyer. Doërfell publia en* 1681 *un traité où il établit au long toutes ces choses; mais la langue dans laquelle il étoit écrit* (c'est l'Allemande) *& le peu de réputation de l'Auteur empêcherent qu'il ne fît dans le monde la fortune qu'il méritoit.* Il est bien honteux à un homme qui tranche du grand Astronome, qui reproche si souvent au P. B. son insuffisance sur l'Astronomie, d'apprendre des faits

ſur cette partie d'un Auteur des Principes Phyſiques.

Hevelius & Doërfell ont donc fait voir que la Comete de 1680 & 81 décrivit une parabole, & Newton auſſi, puiſqu'on lui a fait honneur de cette découverte; mais, dit le Critique, il eſt prouvé que la Comete de 1759 décrivoit une ellipſe. Dans la ſuppoſition d'une parabole, on trouve juſqu'à un degré & plus de différence entre le calcul & quelques obſervations; dans la ſuppoſition d'une ellipſe, toutes les obſervations ſont repréſentées à une ou deux minutes près.

Tout cela eſt fort beau; mais on vient de voir qu'avant qu'on eût intérêt à ce que les Cometes décriviſſent des ellipſes, celle de 1680 décrivit une parabole, ſuivant le calcul d'Hevelius, de Doërfell & de Newton. Depuis cet intérêt ſurvenu, celle de 59

auroit-elle pris une autre route que la précédente, ou bien les démonſtrations ſeroient-elles contraires les unes aux autres, ou enfin les calculs ſur les Cometes paſſées ſeroient-ils comme les cloches à qui l'on fait dire tout ce que l'on veut ? Après tout, je le répéte, ce qu'on peut exiger d'un Auteur de Principes Phyſiques, c'eſt de bien choiſir ſes calculateurs. J'ai choiſi pour la Comete de 59 M. Clairaut, qui ne m'a point trompé, & qui ne vante point ſes calculs ; j'ai choiſi pour l'obſervation du paſſage de Venus, le calculateur du Cap de Bonne-Eſpérance, qui ne m'a pas trompé non plus, & je crois avoir bien choiſi. L'on a tort ſi l'on m'en demande autant pour des Principes Phyſiques que pour des Principes Aſtronomiques.

Mais venons au fait ; car malheureuſement notre texte m'en tient toujours extrêmement loin.

Quand même il seroit démontré que les Cometes décrivissent des ellipses, ce qui n'est certainement pas, comme on vient de le voir, mon Critique n'auroit encore rien gagné. J'ai prouvé dans mes Principes Physiques, dans le ix^{e} Art. du Chap. iv. du Liv. 1. page 281, & dans la Physique des Cometes, page 28, que des corps lumineux par eux-mêmes, qui seroient poussés par une force de gravitation, & par une force de projectile décrivoient des ellipses comme les Planetes; ainsi tout ce grand savoir de calculs est encore fort inutile. Il ne prouve pas que les Cometes sont des Planetes.

Page 2972. L'Auteur prend ici le ton plaisant, lui est-il bien naturel? Il dit que le P. B. convient quelque part que ses raisons ne sont pas des démonstrations, & cela est vrai pour une partie de l'article des Cometes. Mais un

Phyſicien & un Lecteur équitable ne me demanderont pas autre choſe que des probabilités dans tous ces endroits. Que ſi notre Auteur exige par tout des démonſtrations en Phyſique, je le répéte, c'eſt tant pis pour lui, c'eſt qu'il n'entend rien dans cette partie : qui ne ſait douter de rien n'eſt pas Philoſophe & encore moins Phyſicien. Mais lui-même tout ce qu'il nous donne ſous le nom de démonſtration eſt il bien démonſtration ? Je pourrois le renvoyer lui-même à ſes calculs.

Page 2974. Enfin l'Auteur ſe hazarde à donner un raiſonnement phyſique ; c'eſt la premiere fois dans une lettre contre des Principes Phyſiques. Voici ce raiſonnement ; voyons s'il ſera bien juſte. *Une loi*, dit-il, *généralement reçue eſt que ſi plusieurs corps ſont mus autour d'un ſeul à différentes diſtances, les tems qu'ils em-*

ployent à faire leurs révolutions, sont entre eux comme les racines quarrées des cubes de leurs moyennes distances : or 1°. les Cometes suivent cette loi. 2°. Les prétendues Cometes sublunaires ne suivent pas cette loi ; & voici comment notre Physicien le prouve. *Le P. B.*, dit-il, *en place une à 21600 toises de la superficie de la terre, il seroit facile de prouver que cette décision est absolument gratuite. Plaçons ces météores à trois millions de toises ... la prétendue Comete fera sa révolution en quatre heures. Quelque hypothèse que l'on fasse, il restera qu'on devroit s'appercevoir d'un mouvement si précipité ; donc ces météores ne suivent pas les loix générales des Cometes.* Et l'Auteur est bien content de ce beau raisonnement ; & l'auteur croit fermement que son Adversaire est à bas.

Mais moi qui n'ajoute pas si aisément foi à ses raisonnemens,

non plus qu'à ses calculs, je crois qu'on me permettra d'examiner. 1°. Cette loi a lieu très-certainement pour les corps célestes. Je l'admets tout comme lui, il n'en est pas l'inventeur; c'est Kepler qu'il auroit pû citer : mais les surfaces de la Terre & des autres Planetes ne suivent pas cette loi dans leur rotation, quoique pour tourner autour de leurs centres elles ayent eu besoin d'un mouvement de projectile & d'un mouvement de gravitation, comme leurs masses en ont eu besoin pour tourner autour du Soleil. Je dis qu'elles ne suivent pas cette loi; puisque suivant le calcul de M. Huygens la surface de la terre tourne 17 fois plus lentement que ne porte cette loi.

Mais, 2°. les météores dont notre Auteur veut que les Cometes sublunaires soient une espèce, ne peuvent ni s'élever ni s'embraser

juſqu'à la hauteur de trois millions de toiſes où l'Auteur veut bien placer la Comete que je place à 21600 toiſes, je l'ai ſuffiſamment prouvé (L. 1. pr. 1. des Com. L. 1. Ch. IV. Par. 1. des Principes.)

Mais, 3°. je place cette Comete à cette diſtance après le calcul du chemin que fait le ſon, & notre Critique veut que ce ſoit gratuitement : or lui ſans aucune preuve la place à trois millions de toiſes, & il ne veut pas, dit-il, en cela faire le difficile. Le tour eſt des plus ſinguliers.

Mais, 4°. ſoit, ne faiſons pas nous-mêmes les difficiles, quoique nous en ayions plus ſujet que lui. Plaçons cette Comete où il veut bien la placer. Si l'Auteur avoit lû les Principes Phyſiques, il y auroit vû dans la partie des Impulſionnaires que la terre ne peut tourner 17 fois plus lente-

ment que la loi de Kepler ne porte ſans retarder la couche d'Ether qui la touche immédiatement, & ſans rendre ſa vîteſſe angulaire, qui fait que les corps qui ſont dans cette couche tombent perpendiculairement, que les arbres ne ſont pas déracinés, & que les édifices ne ſont pas renverſés. Cette Comete ſublunaire étant donc dans cette couche ne doit pas ſuivre la loi de Kepler non plus que la ſurface de la terre, quoique les Planetes & les Cometes ſurlunaires la ſuivent; mais cette différence de vîteſſe n'emporte pas avec elle une différence de nature, de même que la différence de vîteſſe de la ſuperficie de la Terre autour de ſon centre, & des maſſes des Planetes autour du Soleil, n'emporte pas avec elle une différence de nature.

Les Impulſionnaires donnent pluſieurs preuves de l'identité de

nature des Cometes ſublunaires & des Cometes ſurlunaires auxquelles notre Auteur fort habilement ne touche pas Telle eſt celle-ci, entr'autres, que les unes & les autres ont une trainée de lumiere toujours oppoſée au Soleil, & qui n'eſt pas autre choſe que leurs rayons propres qui ne ſont point offuſqués dans l'endroit où le corps de ces Aſtres intercepte les rayons ſolaires. Mais l'Auteur ne s'eſt pas chargé de réfuter les plus fortes preuves. Il en donne la raiſon, c'eſt qu'il ne veut pas faire un livre. Mais de quelle utilité peut être une lettre ſur les Principes Phyſiques qui n'attaque que les points les moins importans, & les preuves les moins fortes de la Phyſique des Cometes?

L'Auteur finit par un trait auſſi plaiſant que modeſte. C'eſt ſans doute pour déſennuyer ſon lecteur. Il ſe donne pour modele au

P. B.; il l'exhorte à renoncer à l'impulſion comme lui, & à prendre l'attraction Phyſique. Je lui ſuis fort obligé, & je ſuis très-diſpoſé à le prendre pour modele en toute autre choſe que la politeſſe & la force des raiſons. Mais quant à ceci, il ſe trouve malheureuſement en concurrence avec Newton. Ce grand Philoſophe qne j'eſtime un peu plus que lui, me dit que s'il parloit phyſiquement; au lieu d'attraction il diroit peut-être avec plus de vérité impulſion. Je parle phyſiquement ici, puiſque ce ſont des Principes Phyſiques; l'Auteur trouvera donc bon que je prenne Newton pour modele préferablement à lui.

Conclusion.

J'ai donc prouvé par mes Notes ce que j'ai avancé à la tête de cet examen, ſavoir, 1°. Que cette

Lettre n'attaque pas le Livre des Principes Physiques ; mais seulement quelques points peu importans de celui de la Physique des Cometes répétée dans un article des Principes.

2°. Que les erreurs, soit de Physique, soit de Géométrie, soit d'Astronomie que l'Auteur de cette Lettre reproche au P. B. sont sur le compte du Critique, qu'il y fait beaucoup de bévues grossieres, & que cet écrit est plutôt une déclamation d'un homme piqué, qu'une réfutation solide & Académique.

P. S. J'oubliois une réponse sur la Comete de 1348 ; la lettre sur les Principes Physiques me reproche de faire durer cette Comete plus d'un jour. L'Auteur se trompe, qu'il lise ces Principes, pag. 323 lig. 5., il y verra que je la fais durer seulement quelques heures.

ARTICLE XXXIX.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE *de l'Histoire générale d'Italie, depuis la chûte de l'Empire Romain en Occident, c'est-à-dire, depuis l'an 476 de l'Ere Chrétienne jusqu'au Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. Par M. DE SAINT-MARC, de l'Académie de la Rochelle. Tome second, ou seconde Partie du Tome premier depuis l'an 840 jusqu'à l'an 1027.* A Paris, chez Jean-Thomas Hérissant, rue St. Jacques. 1763. *in*-8°. de 500 pages environ.

LE premier volume de cet excellent *Abrégé* ayant paru avec distinction dans nos Mémoires(*),

(*) Année 1762. mois d'Avril, second volume, art. LXXIII, pag. 1108 & suiv.

on en connoît ſuffiſamment la marche ; ainſi ſans répéter ce que nous avons déja dit ſur ſa diſtribution par années & par colonnes ; ſur l'art avec lequel cetre diſtribution pénible eſt ordonuée ; ſur l'exactitude & le mérite de l'Ecrivain &c. nous devons annoncer cette ſuite de maniere à faire naître aux lecteurs l'envie de ſe la procurer. On a vû dans le titre que ce volume renferme les événemens arrivés depuis l'an 840 juſqu'à l'an 1027. Or dans cet eſpace de près de 200 ans, combien de fois le tableau n'a-t-il pas changé ? Combien d'Empereurs, de Papes & de Princes contemporains ſe ſont ſuccédé les uns aux autres ? Combien de ſavants & illuſtres ont éclairé leur ſiécle, les uns par leurs écrits, les autres par leurs vertus ? Dans une hiſtoire ordinaire tous ces objets quelques diſſemblables qu'ils ſoient, ſe ſuccédent les uns aux

autres ; les tranſitions, les liaiſons ramenent toutes ces branches à un ſeul tronc, & il en réſulte un tout dont les parties bien fondues ſont toujours très-diſtinctes, très-aiſées à ſaiſir ; mais ce n'eſt pas une hiſtoire en regle que s'eſt propoſé d'écrire M. de St. Marc, très-capable aſſurément de la traiter auſſi bien que nos meilleurs Ecrivains ; il a voulu donner un abrégé & un *Abrégé Chronologique* dont la forme qui a bien ſa commodité pour certains lecteurs, exige que chaque objet ſoit ſéparé par une ligne diſtincte ; de là une multitude de rameaux qu'il eſt difficile quelquefois de ſuivre, mais qu'il eſt néceſſairement impoſſible de réunir dans un Extrait. Les choſes étant ainſi, des Journaliſtes ne peuvent que ſe borner aux Remarques particulieres d'un Ecrivain, aux Portraits qu'il préſente des principaux Perſonnages, aux morceaux en un

mot

mot qui doivent être montrés en entier, ou dont l'on peut faire appercevoir nettement les ſurfaces. C'eſt auſſi ce que nous allons faire pour l'Ouvrage de M. de SAINT-MARC, en donnant ici la ſubſtance de deux Diſſertations très-curieuſes qu'il a inſérées dans ce volume, & renvoyant à un autre article les caractères ou portraits de différens perſonnages, les traits particuliers & les Anecdotes qui nous paroîtront devoir piquer la curioſité.

Entre la ſixieme & la ſeptieme époque de ſon abrégé, c'eſt-à-dire, entre les années 961 & 962, tems auquel l'Italie paſſa ſous la puiſſance des Empereurs de la Maiſon de Saxe dans la perſonne d'Otton I. dit le Grand, notre Auteur a inſéré une *Digreſſion* ſavante *ſur la Nobleſſe, les Ducs, les Marquis & les Comtes d'Italie*, & il y a joint des éclairciſſemens hiſto-

riques ſur les *PORTES des villes* ; nous nous arrêtons à ces deux morceaux dignes d'une ſinguliere attention.

I. Les chroniques & hiſtoires d'Italie du moyen âge font très-ſouvent mention de *Ducs*, de *Marquis*, de *Comtes*, de *Valvaſſeurs* & d'autres eſpèces de Seigneurs dont les titres ne ſont pas ſuffiſamment connus. Il eſt queſtion de fixer les idées du lecteur ſur chacun de ces titres, & c'eſt ce que fait ici M. de St. Marc en ſuivant pour guide le docte Muratori qui a approfondi ce ſujet dans les chapitres V & VI de ſes *Antiquités d'Eſte*, Partie premiere. Quand on puiſe dans des ſources auſſi abondantes & auſſi fertiles que celles-ci, il eſt à préſumer que l'on ne doit rien dire que de vrai, ou du moins de très-vraiſemblable ; mais il ne faut pas oublier que pluſieurs chroniques & hiſtoires particulieres

qui auroient pû jetter encore plus de lumiere sur le point dont il s'agit, ont été perdues par des accidens fâcheux (*) ou par le laps des tems.

En Italie ceux qui composoient le corps de la Noblesse, quelque illustre que fût leur extraction, quelques grandes que fussent leurs richesses, n'étoient ni COMTES ni MARQUIS ; ils étoient seulement distingués du reste de la Nation par les titres de *Capitaines*,

(*) PELLEGRINO PRISCIANO, savant Archiviste d'Hercule I., Duc de Ferrare, avoit recueilli dans plusieurs volumes tout ce qu'il avoit pû trouver concernant la Maison d'Este & la ville de Ferrare. Un Artificier de cette derniere ville étant tombé par hazard sur ces morceaux prétieux, en employa le plus grand nombre à la composition de ses artifices. Combien d'autres Ecrivains dont les productions ont péri dans des incendies, par les inondations & autres événemens aussi malheureux ?

de *Chevaliers* & de *Valvaſſeurs* ; noms alors fort honorables, & répondants à ceux de GENTILS-HOMMES, de CAVALIERS & d'ECUYERS qui ſont en uſage aujourd'hui.

La *haute NOBLESSE* étoit compoſée des Archevêques, des Evêques, des Abbés, des Ducs, des Marquis & des Comtes qui tenoient leurs *honneurs* ou fiefs des Papes, des Rois d'Italie ou des Empereurs. Ces grands Vaſſaux ſous-inféodoient enſuite de petites villes, des châteaux & même de ſimples terres à des Gentils-hommes de grande naiſſance qui n'étoient point titrés, & qui s'appelloient *Capitaines* ou *grands Valvaſſeurs*. Ces nobles de la ſeconde claſſe ſous-inféodoient encore des *Courts* ou d'autres petits biens de campagne à des Nobles au-deſſous d'eux qui s'appelloient *Valvaſſins* ou *petits Valvaſſeurs*, &

qui porterent dans la ſuite le nom d'*Ecuyers*.

Mais quels étoient les *Ducs*, les *Marquis* & les *Comtes* qui formoient la haute Nobleſſe? Quelle eſt la différence préciſe que l'on doit mettre entre ces différens titres? C'eſt ce qu'il eſt difficile d'apprendre des Hiſtoriens; leurs variations ſur ce point jointes aux uſages différens, ſemblent couvrir la vérité d'épaiſſes ténebres; eſſayons néanmoins de les diſſiper avec M. de *St. Marc* dont nous ne faiſons qu'abréger l'Ouvrage.

D'abord quelques Auteurs d'accord à cet égard avec pluſieurs monumens, penſent qu'anciennement les noms de *Marquis*, de *Ducs* & de *Comtes*, ſignifioient la même choſe; le Pape Jean VIII. écrivant à Berenger, *Duc* de Frioul, & *Marquis* de Treviſe, depuis Roi d'Italie, & enſuite Empereur, l'appelle il-

luſtre & glorieux *Comte*, & ce Prince ne paroît ſouvent ailleurs que ſous ce titre. Cet exemple & quelques autres rendent la matiere fort obſcure ; néanmoins à travers tous ces nuages on apperçoit aſſez clairement, 1°. Que les *Ducs* furent (au moins pendant un tems) ſupérieurs aux *Comtes* en dignité, puiſqu'il falloit être Comte pour devenir Duc. 2°. Que les Gouverneurs des Villes ou Cités s'appelloient *Comtes*, qu'ils avoient outre l'adminiſtration de la Juſtice celle des affaires politiques & le commandement des troupes, & que juſqu'aux confins du territoire des villes dont ils étoient Gouverneurs, tout le pays étoit appellé *Comté*. 3°. Que les *Ducs* commandoient pluſieurs Cités, & qu'ils avoient par conſéquent ſous leurs dépendances des Comtes ſur leſquels ils avoient autorité. Quoique ces trois points paroiſſent aſſez

constants, ils souffrent pourtant des exceptions ; &, si l'on trouve d'une part des *Comtes* qui n'avoient pas de *Ducs* au-dessus d'eux, il n'est pas moins certain de l'autre qu'il y a eu quelquefois un seul Comte pour deux Cités (*) & deux Comtes pour une même ville.

A l'égard des MARQUIS, on n'en trouve peut-être nulle part avant Charlemagne qui fut vraisemblablement l'inventeur de ce titre ; leur nom vient des *Marches*, c'est-à-dire, des *Provinces frontieres* dont on donnoit le gouvernement aux Marquis avec des troupes pour

(*) Le mot latin *Civitas* & l'Italien *Citta* signifient plus que notre françois *Ville* ; ils annoncent, surtout dans les siècles du moyen âge, de *grandes villes* dont le territoire & la jurisdiction, outre des *Châteaux*, des *Bourgs*, des *Villages*, &c. comprenoient aussi de *petites villes*.

les défendre contre les incursions des ennemis dont les pays leur étoient limitrophes. Le premier *Marquis* d'Italie fût MARKAIRE Duc de Frioul, nommé par Charlemagne pour défendre la *Marche* ou le *Marquisat* de Frioul. Ce titre devint ensuite très-commun; les Empereurs faisant de nouvelles divisions des Provinces frontieres de leurs Etats; ces divisions formerent autant de *marches* pour le gouvernement desquelles on députa des *Comtes* qui eurent autorité sur les *Comtes des Cités* comprises dans ces Provinces; & ces Gouverneurs qu'on pouvoit appeller *Comtes Provinciaux*, prirent insensiblement le nom de MARQUIS pour se distinguer des *Comtes* qui leur étoient subordonnés. Si l'on voit ensuite quelques Marquis porter aussi le titre de Ducs, quoique leurs Provinces n'eussent pas anciennement été *Duchés*, cela

put venir ou de leur autorité supérieure à celle des autres Marquis, ou de la grandeur & de l'importance des *Marches* qui leur furent confiées, ou enfin de ce que les Empereurs ou les Rois leur attribuerent les honneurs & les ornemens attachés à la dignité Ducale exclusivement aux autres Marquis.

Dans l'origine ces dignités de Duc, de Marquis & de Comte n'étoient pas héréditaires; conferées seulement pour la vie elles ne se perdoient que par l'élévation à quelque poste plus avantageux, ou bien par ces fautes ou par ces accidens qui renversent les fortunes le mieux établies. Cette regle n'étoit cependant pas si générale qu'elle n'eût des exceptions, & l'on voit de très-bonne heure les Duchés de Frioul, de Spolete & de Benevent passer des peres aux fils, des freres aux freres, &c.

Dans ces cas même d'exceptions la succession n'étoit pas dévolue de droit ; mais par une grace des Empereurs ou des Rois d'Italie : ce ne fut que vers le milieu du XII^e^ siécle que ces dignités devenues fiefs depuis long-tems, suivirent le sort de tous les autres fiefs, & devinrent absolument héréditaires de droit, & sans que les Empereurs ayent pû l'empêcher.

Nous voudrions pouvoir suivre M. de SAINT-MARC dans les différentes questions relatives aux dignités dont nous venons de parler après lui ; tout est ici traité avec soin, avec exactitude & d'après les monumens ; mais il faut une très-grande attention pour suivre l'Auteur, ce qui ne vient pas de la maniere dont il écrit, mais de la multitude des Historiens qui souvent se contredisent, de la diversité des usages selon la différence des tems ou des Empe-

reurs &c. On puisera dans cette savante *Digression* une connoissance exacte de toutes les *Marches* ou *Marquisats* d'Italie, des droits & prérogatives des PRINCES de cette vaste Contrée ; on y lira avec satisfaction les raisons les plus plausibles que l'on peut donner de la multitude des Marquis Italiens ; en un mot nous pouvons assurer que dans aucun Ouvrage on ne trouve des détails plus satisfaisans sur l'objet de la *Digression* de M. de St. Marc, que dans le morceau qui vient de nous occuper, & dont nous sommes fâchés de ne pouvoir que donner une esquisse très-legère & très-imparfaite.

II. On connoît assez bien l'ancienne division des Villes en différentes parties, soit pour le terrein & les habitations, soit pour les habitans eux-mêmes. Le terrein & les habitations étoient partagés en *Régions* ou *quartiers*, &

ſouvent en *places* & *Paroiſſes*, & les habitans en TRIBUS compoſées chacune d'une ſeule *famille* diviſée en différentes *branches* ou de pluſieurs *familles* réunies; mais ce que l'on ne ſait pas, c'eſt que durant quelque tems les quartiers & les tribus furent déſignés par le mot PORTES. C'eſt à l'explication de ce dernier mot que s'applique ici M. de St. Marc d'après une petite Brochure de CAMILLO PELLEGRINO, Ecrivain du dernier ſiécle. Les chroniques de FALCON de BENEVENT & de PIERRE Diacre du Mont-Caſſin, font mention de ces PORTES; BOCACE en parle lui-même auſſi bien que SIGONIUS, & on les trouve dans pluſieurs actes publics. Il eſt queſtion de ſavoir bien exactement ce qu'il faut entendre par-là.

Pour éclaircir ce point hiſtorique, M. de SAINT-MARC obſerve d'abord que le mot PORTE

employé pour désigner un *Quartier* ou une *Tribu* remonte à l'antiquité la plus reculée, & il cite plusieurs passages de l'Ecriture Sainte qui donnent lieu de penser que cette acception fut en usage chez les Juifs, & avant eux chez les Egyptiens. Puis, à l'aide de l'histoire, voici comment il résout le Problême dont il s'agit. Le gouvernement des Lombards, ces fiers conquerants d'une partie de l'Italie, étant purement féodal, leurs Rois n'entretenoient point des armées sur pied. Falloit-il faire la guerre? Ils mandoient leurs Vassaux qui marchoient avec leurs troupes, & toutes ces troupes composées des habitans de la ville & de la campagne servoient à leurs propres dépens & sans aucune solde. Conséquemment à cet usage, les PORTES, les murs & les tours

des villes ne pouvoient être gardées que par des Citoyens; & pour que chacun d'eux (*) pût satisfaire à ce devoir sans en être détourné par ses propres affaires, il fallut établir un ordre que voici : la Garde fut partagée entre les Quartiers de chaque ville, lesquels furent chargés de défendre chacun la portion de l'enceinte dont ils étoient voisins : une des PORTES étant la partie principale de chacune de ces portions de l'enceinte, ces dernieres en prirent le nom, & par là chaque PORTE devint le chef-lieu du quartier qui devoit la garder. De-là vint que les familles & les Particuliers attachés à la garde de quelque PORTE furent dits *être de cette* PORTE;

(*) Personne parmi eux [sinon peut-être les Ecclésiastiques] n'étoit exempt de ce devoir.

que par la ſuite des tems les Quartiers eux-mêmes prirent inſenſiblement dans le langage ordinaire le nom de la PORTE que gardoient leurs habitans, & qu'enfin, dans ce même langage, au lieu de dire les *Régions*, les *Quartiers*, les *Places*, les *Paroiſſes*, on dit les PORTES d'une ville, quoiqu'il y eût certainement dans pluſieurs villes des Quartiers qui n'étoient voiſins d'aucune PORTE, & que ſouvent le nombre des PORTES y fût moindre que celui des Quartiers. Il faut voir dans M. de ST. MARC lui-même les developpemens de ſon expoſition qui eſt fort claire, & qui paroît auſſi très-bien fondée. En l'abrégeant nous nous ſommes preſque ſervis des termes de cet Hiſtorien ; nous ne pouvions mieux faire pour l'avantage de nos lecteurs, & nous les

engageons très-ſincérement à ſe procurer cet excellent Livre dont la continuation eſt attendue avec la plus grande impatience. *Dans un ſecond Extrait plus amuſant que celui-ci pour le grand nombre des lecteurs, nous recueillerons quelques traits, quelques faits anecdotes ou ſinguliers de ce ſecond volume.*

ARTICLE XL.

DISSERTATION SUR LES Origines de Toulouſe. A Avignon, chez Jean-Louis Chambeau, Libraire-Imprimeur: Et ſe vend à Toulouſe, chez Biroſſe, Libraire, à la Bible d'or. 1764. 1 vol. 8°. de 70 pag. Et à Paris, chez Deſaint & Saillant, rue St. Jean de Beauvais, & chez Nion, Quai des Auguſtins.

CE petit Ouvrage ne pouvant gueres intéreſſer que deux eſpèces de perſonnes, les Antiquaires & les Toulouſains, nous l'allons parcourir le plus rapidement qu'il nous ſera poſſible. Les monumens de Vieille-Touloufe & les conjectures ſur ces monumens diſtribuent la Diſſertation en deux Parties que nous réuni-

rons ſous un même point de vue.

Vieille-Touloufe eſt une Paroiſſe dont le village eſt ſitué au ſommet d'un côteau, à une lieue au midi de Touloufe, ſur la rive droite de la Garonne. Ce côteau fait partie du Puidavid; c'eſt le nom que porte la chaîne de collines qui commence près de Touloufe, & qui ſe prolongeant le long de la Garonne & de l'Ariége, va, dit-on, ſe joindre aux Pyrénées. Outre divers fragmens de métaux, de morceaux de brique, des fondemens d'anciens édifices, des cadavres entiers, différens oſſemens, des chaînettes d'or, d'argent & de cuivre, une petite jambe de ce dernier métal, & une quantité prodigieuſe d'urnes cinéraires de terre cuite, on a trouvé & tous les jours on découvre dans le terrein contigu à ce village des médailles Eſpagnoles, Grecques,

Romaines, tant Consulaires qu'Impériales, Gauloises & même Phéniciennes.

L'examen de ces monumens a conduit M. Audibert, Auteur de cette Dissertation, à des conjectures très-plausibles sur cette Vieille-Toulouse. Il prétend que dans les premiers tems Toulouse étoit située sur cette colline que les Toulousains abandonnerent pour aller s'établir dans le lieu où subsiste actuellement leur ville. Quoiqu'il fasse remonter très-haut l'origine de Toulouse, il s'en faut bien qu'il adopte l'opinion fabuleuse de certains Ecrivains qui ont voulu qu'elle ait été fondée dans les tems voisins du déluge, par un certain Tholus descendant de Japhet : il se borne à conclure d'un passage de Justin que cette ville existoit environ 600 ans avant J. C. L'autorité de Justin doit-être d'autant plus respectée relative-

ment à cet objet, que Trogue-Pompée, dont il n'eſt qu'abbréviateur, étoit du pays des Voconces dans la Gaule Narbonnoiſe.

Notre Auteur croit pouvoir avancer encore que Toulouſe étoit anciennement une Colonie Grecque : il appuye ſon ſentiment des preuves ſuivantes. 1°. Le mot *Toulouſe*, que l'on écrivoit autrefois *Tholoſe* & *Thoulouſe*, eſt le participe féminin du préſent de Θολόω, *cæno inquino*, qui eſt Θολόουσα, & par contraction Θολοῦσα : en ſous-entendant Πόλις, *urbs*, comme dans Agde Ἀγαθὴ, & dans un grand nombre de noms de Villes Grecques, on a Θολοῦσα Πόλις, *urbs inquinans cæno*, ville ſale, bourbeuſe. Le ſol qui environne Toulouſe eſt en effet très-gras, & cette ville pendant l'hyver eſt une des plus ſales du Royaume. Les marais voiſins de Toulouſe, dont les anciens font mention, ont un

rapport bien marqué avec cette étymologie.

2°. Avant que les Romains eussent pénétré dans les Gaules, il y avoit à Toulouse un ancien Temple enrichi des dépouilles que les Gaulois Tectosages avoient rapportées de Gréce : ce Temple étoit consacré à Apollon ; & il est est probable que les Toulousains avoient adopté le culte de cette divinité, ainsi que les Marseillois, parce que l'une & l'autre ville étoit peuplée de Colons Grecs.

3°. Les Monnoies du Trépied qui ont été trouvées à Vieille-Toulouse, n'ont encore été attribuées à aucun Peuple connu. Le lieu qui les fournit, indépendamment de leur symbole relatif à ce Temple d'Apollon, est une raison de les attribuer à l'ancienne Toulouse, jusqu'à ce qu'on leur ait assigné une autre origine.

4°. Les Auteurs des histoires

générales & particulieres du Languedoc ont tous remarqué que la langue vulgaire de cette Province a conservé quantité de mots dérivés du Grec. Plusieurs même de ces termes ne sont plus gueres usités qu'à Toulouse. M. Audibert en présente quelques-uns dont la plûpart se trouvent dans le Dictionnaire Toulousain que M. Doujat a fait imprimer à la fin de l'édition des Œuvres de Goudelin.

Il en a été du Grec dans le pays des Volces, comme des Langues postérieures. Peu à peu les Colons Grecs apprirent le Celtique en conversant avec les naturels du pays où leurs ayeux s'étoient transportés : les Volces de leur côté se firent aussi à la langue Grecque. Aujourd'hui dans ces mêmes Provinces méridionales on ne parle gueres françois que dans les villes d'où quelques mots vont tous les

jours ſe mêler dans la campagne avec le patois, & font même oublier quelques termes vulgaires qu'ils remplacent. Si le patois languedocien a tant de mots dérivés du latin, c'eſt que les Romains ont été maîtres de cette Province pendant 500 ans : les mots Grecs qui ſe ſont conſervés dans cet idiome ſont donc auſſi une preuve que dans les premiers tems on parloit cette langue au moins dans les villes Volces, parce qu'elles avoient été originairement des Colonies Grecques.

En ſuppoſant à ces preuves toute la ſolidité que l'Auteur a eu intention de leur donner, les Grecs qui s'étoient établis à Marſeille & dans les environs auront été attirés dans le pays des Volces, tant par la fertilité du terroir, que par les avantages qu'offroit à leur commerce le cours de la Garonne; ils auront trouvé une peuplade Gau-

loiſe à Vieille-Toulouſe, s'y ſeront établis, & leur négoce aura été une ſource de monnoies Grecques & étrangeres.

L'an 647 de la fondation de Rome, les Toulouſains qui étoient alors alliés, & peut-être tributaires des Romains, s'étant laiſſé perſuader par les Cimbres, firent priſonniere la garniſon Romaine qui étoit dans leur ville. Cépion, Proconſul de la Narbonnoiſe, prit Toulouſe par ſurpriſe & la livra au pillage. Il fit ſemblant de faire voiturer à Marſeille une quantité conſidérable d'or qu'il avoit trouvé dans Toulouſe, & apoſta ſur le chemin des brigands qui ſe ſaiſirent de ces richeſſes; c'eſt ainſi qu'il ſe les appropria. Dans la ſuite il fut accuſé à Rome, & condamné ſelon quelques hiſtoriens. Sa diſgrace retomba ſur ſa famille; & c'eſt delà que vint le proverbe,

il a l'or de Toulouse, pour désigner un homme malheureux.

Cette catastrophe causa sans doute un grand dommage dans la ville, & les habitans auront profité de cette circonstance pour se placer dans un lieu plus favorable.

Dans le choix d'un nouvel emplacement, ils auront eu égard à la facilité de la communication avec la Provence, à la proximité de l'ancienne ville, & au voisinage de la Garonne. Le sol de la Nouvelle Toulouse leur offroit tous ces avantages. La population, favorisée par la facilité du commerce, aura bientôt aggrandi cette ville aux dépens de la Métropole. Tel est le précis de cette Dissertation dans laquelle nous ne trouvons rien de si bien prouvé que l'érudition de son Auteur.

ARTICLE XLI.

DISCOURS PHILOSOPHIQUE & Moral en Vers : Imitation de Juvénal ; par M. Rochon de Chabannes. *A Paris, de l'Imprimerie de Sébastien Jorry, rue & vis-à-vis la Comédie Françoise, Au Monarque & aux Cigognes,* 1764.

LE Poëte, ainsi que Juvénal (*Sat. X.*), commence par reprocher en général à l'homme la folie de ses projets & l'indiscrétion de ses vœux : il passe ensuite aux détails dont quelques uns, plus rapprochés de nos mœurs, ne se trouvent point dans la satyre latine. Les premiers traits peignent l'avare.

Ô malheureux Midas ! ô Prince ambitieux !

Quelle folle priére ofes-tu faire aux
Dieux ?
Tu pouvois demander la force, le génie,
Le repos, la fanté, tous les biens de la
vie :
Tu choifis tous les maux ... Jaloux d'un
vain tréfor,
Tu veux que, fous tes mains, tout fe
transforme en or.
Déja le charme opére, & tes vœux im-
béciles
Changent tes alimens en des biens inu-
tiles ;
Tu n'as plus devant toi que la mort à
choifir.
Avare, le portrait eft facile à faifir :
Le Ciel du même coup vous frappe en fa
colere,
Et couché fur votre or vous mourez de
mifere.

Mais, dira-t-on, tous les riches ne font pas de ftupides Midas ; il eft fi facile de fe faire honnéur de fes richeffes. Oui fans doute, répond le Poëte : mais ne vous abufez-vous point fur les moyens de vous faire honneur de votre opulence ?

Saurez-vous compatir aux douleurs
des humains,

Tendre aux infortunés de bienfaisantes mains,
Relever la vertu, soutenir l'indigence,
Prévenir les besoins, obliger en silence,
Sous de simples dehors nous cacher vos grandeurs;
Acquérir des amis & non pas des flatteurs;
Gouverner en un mot, moins en maître qu'en pere,
Ces mortels qu'à vos loix asservit la misere,
Leur présenter un front qu'ils puissent regarder,
Honorer l'homme en eux, & non le dégrader?
Alors vous connoîtrez le prix de la richesse.
Mais qui sait en jouir avec tant de noblesse?
Le bien, pour l'ordinaire, aux humains est fatal;
L'un n'en fait point usage, & l'autre s'en sert mal.

Economes quand il s'agit de soulager leurs freres, les gens riches sont communément prodigues lorsqu'il est question de faste ou de volupté. La vanité est un ridicule, & très-souvent quelque chose de plus dangereux pour celui qui s'y livre; elle peut le con-

duire à regretter les biens qu'elle lui a fait diſſiper : mais le repentir que peut occaſionner la profuſion, qui n'a eu pour motif que l'oſtentation, n'eſt pas auſſi amer que celui qui ſuit l'excès des plaiſirs. Le voluptueux, qui ſe hâte de vivre, paſſe rapidement de la jeuneſſe aux infirmités de la vieilleſſe ; il languit bientôt ſous les atteintes de la débauche, & ſuccombe ſous le poids de ſon corps dans l'âge où le payſan qu'il regarde comme un vil eſclave, commence à jouir de ſa vigueur.

Ainſi l'arbre élevé dans des ſerres brûlantes,
Séché dans ſes rameaux par la chaleur de l'air,
Etale un fruit précoce au milieu de l'hyver :
Mais bientôt abattu par ce pénible ouvrage,
Il meurt d'épuiſement à la fleur de ſon âge ;
Tandis que l'arbriſſeau, la parure des champs,
Suivant l'ordre réglé des ſaiſons & des tems,

Obéiſſant aux loix que la nature donne,
Porte au Printems des fleurs & des fruits
en Automne.

Que les riches ſoient aſſez ſenſés pour éviter l'écueil de la volupté, la poſſeſſion de leurs biens n'eſt pas au moins aſſez ſure pour que la jouiſſance ne ſoit pas troublée par quelque infortune. Ici le Poëte leur préſente les dangers du fer & du poiſon : le tableau de ces malheurs, qui heureuſement ne ſont pas ordinaires, ne devoit être employé que comme partie d'une énumération plus complette des accidens qui renverſent les fortunes. L'image des cataſtrophes qui menacent les courtiſans ambitieux eſt dans le vrai, parce qu'elle offre la peinture de revers aſſez communs. Du faîte des honneurs, du plus haut dégré de crédit, l'ambitieux en un clin d'œil retombe ſouvent dans l'état d'où il s'étoit élevé.

Quel ſouffle a renverſé ce Courtiſan heureux ?
Le ſouffle de la Cour, ce ſouffle dangereux,
Qui ſait empoiſonner, par ſa noire influence,
Le geſte, le coup-d'œil, le mot & le ſilence.

Etes-vous aſſis ſur le thrône, vous n'êtes plus à vous; tout ce qui vous environne vous enléve à vous même; la grandeur ſuprême eſt un fardeau accablant, ſi vous avez le mérite d'en ſentir tout le poids; vous êtes obſédé par les flatteurs qui ne vous encenſent que pour vous aveugler. Tels ſont les inconvéniens les plus fréquens de la puiſſance ſouveraine : mais quel tableau effrayant ne préſente-t-elle pas lorſqu'elle eſt uſurpée ? Le Poëte fait ici paroître Sylla qu'il ne devoit pas qualifier du titre d'Empereur; à la ſoif inſatiable de commander il oppoſe l'abdication philoſophique de Chriſtine, & rabaiſſe enſuite l'orgueil des con-

quérans entre leſquels, à l'exemple de Juvénal, il cite Alexandre & Annibal.

Lâches Hiſtoriens, Poëtes, Orateurs,
Ah! que ne peigniez-vous des plus noires couleurs
Le premier vagabond qui ravagea la Terre,
Le pere qui traîna ſes enfans à la guerre?
L'Univers déſolé par ces fiers Conquérans
Vous doit tous les malheurs qui déchirent ſes flancs.
Pourquoi jetter des fleurs ſur leur tombe abhorrée,
De leurs ſanglans exploits prolonger la durée,
Donner à leurs forſaits des titres glorieux,
Déïfier enfin des hommes odieux?
Ah! que n'imprimiez-vous ſur leur coupable vie
L'ineffaçable ſceau d'une juſte infamie?
Que ne faiſiez-vous voir tout l'Univers en pleurs,
Reſpirant à la mort de ces dévaſtateurs?
Mais vous avez dreſſé l'Autel de la Victoire;
En foulant l'homme aux pieds l'homme marche à la gloire.
Alexandre, Céſar, ont été de tout tems
Les éternels objets de vos raviſſemens:
Et Titus, Antonin, l'amour de leurs *Provinces*,

Sont reſtés confondus dans la foule des
Princes.
Voilà pourtant les noms, ſur le marbre
& l'airain
Qu'il faut en lettres d'or graver au genre
humain ;
Ces noms ſi précieux, ces noms ſi pleins
de charmes,
Qu'on ne peut prononcer ſans répandre
des larmes.
Meurent ces noms affreux qui depuis
deux mille ans
Font encore friſſonner les cœurs compa-
tiſſans.

La gloire de Socrate & de Démoſthène eſt aſſurément préférable à celle de ces fameux conquérans. Mais, dit notre Poëte, qu'ont valu à l'un ſa ſageſſe profonde, à l'autre ſa brillante éloquence ? Ici Juvénal a donné mauvais exemple à M. Rochon. Outre que la ſageſſe & l'éloquence ont été très-rarement auſſi mal récompenſées que chez ces deux Athéniens ; ce n'eſt point à ces qualités qu'il faut s'en prendre, mais à l'injuſtice & à l'imbécillité des hommes qui en ont

méconnu le mérite. Jamais il n'y aura de folie & d'indiscrétion à desirer la Philosophie pour soi-même, & le talent de la parole pour le bien de ses concitoyens. Mais nous avouerons avec notre Poëte qu'il y a souvent du danger pour ceux qui courent la carriere des Lettres dans la seule vue de se faire un nom. *Pulchrum est digito monstrari & dicier, hic est :* mais si se proposant cette fin, on expose, par exemple, sur la scéne un Drame qui ne plaise point, *Romani tollent equites peditesque cachinnum*, & l'amour propre souffrira. Si l'on veut se mettre en état de soutenir avec constance ces mortifications, il faut savoir penser comme Perse, & dire avec lui : *Recti finemque extremumque esse recuso Euge tuum & Belle.*

Les femmes ne sont pas souvent exposées à ces derniers désagrémens ; mais si leur ambition se

borne à la beauté, peuvent-elles échapper à la ſincérité du Poëte ?

Femmes, vous voulez plaire, & je vous rends les armes ;
Mais c'eſt à vos vertus beaucoup plus qu'à vos charmes :
Le ſceptre vous eſt dû, conſervez-le toujours ;
Formez-vous un eſprit qui ſuccéde aux amours,
Un caractere égal, une humeur obligeante,
Une ame ſans détours, ſenſible, bienfaiſante ;
Vous gagnerez ſans ceſſe & ne perdrez jamais :
Mais vous ne vous parez que de foibles traits.
Nos hommages, nos ſoins, nos reſpects idolâtres,
Vous inſpirent l'orgueil des héros de théâtres,
Qui ſe croyant toujours Romains, Rois ou Soudans,
Répondent au Public comme à leurs confidens :
Ce ton hors de la ſcéne où finit leur Empire,
Devient un ridicule, & prète à la ſatyre.
Jugez-vous ; la beauté, dans ſon regne flatteur,
Joue un rôle auſſi court que celui d'un Acteur.

Si vous ne vous formez que le ton qu'elle
inſpire,
Vous ſortez de la ſcène & n'apprêtez
qu'à rire.

La beauté même dans le tems de ſon regne, n'expoſe-t-elle pas à quantité de déſagrémens? M. Rochon s'arrête encore en cet endroit aux accidens extraordinaires; mais le trait eſt trop bien rendu pour l'omettre : il peint les forfaits de la cruelle jalouſie.

Que vois-je? A la lueur d'un flambeau qui s'avance,
Othelo reſpirant le crime & la vengeance!
Son œil eſt égaré, ſes pas ſont incertains;
Il eſt armé d'un fer qui tremble entre ſes mains;
Il marche en frémiſſant au lit de ſon épouſe:
« Le ſommeil l'abandonne à ta fureur » jalouſe
» Que ſon repos t'éclaire, ô malheureux » époux!
» Le crime ne dort pas d'un ſommeil » auſſi doux;
» Deſdemona t'adore, & ſa tendreſſe » extrême,
» Peut-être en ce moment la remplit de » toi-même, »

Tant de sécurité lui parle en sa faveur,
Bientôt son repos même irrite sa fureur:
Il se laisse attendrir à l'éclat de ses charmes,
Il en conçoit bientôt de mortelles allarmes.
Desdemona s'éveille & lui tend une main
Qu'il baise avec transport & repousse soudain:
Meurs, lui dit-il, ingrate, & confesses ton crime;
Il arrose de pleurs le sein de la victime,
Il frémit, il soupire, il l'accuse en tremblant;
Desdemona sur lui jette un regard mourant,
Serre, baise ses mains, pleure, se justifie:
Le barbare agité l'écoute & s'en défie,
Il décide, il suspend l'arrêt de son trépas,
L'embrasse, la poignarde, & meurt entre ses bras.

C'est ainsi que les passions de l'homme lui font franchir l'abîme entr'ouvert sous ses pas. La soif des richesses fait oublier au marin, qui cherche la fortune, quelle est la profondeur des gouffres de la mer.

Mais que desires-tu? Quel rivage? quel port?

Toi qui veus toujours vivre & redoûtes
la mort?
Vieilleſſe, âge attendu de tous tant que
nous ſommes;
Venez que je vous montre, & confonde
les hommes.
Ce terme de la vie eſt affreux à ſaiſir;
Vivre long-tems pour nous, c'eſt lentément mourir:
À mille infirmités la vieilleſſe aſſervie
Dans l'horreur de la mort paſſe ſa triſte
vie.
Mais je veux qu'on conſerve en l'arriere
ſaiſon
Dans un corps vigoureux une ſaine raiſon:
Que de chagrins cuiſans, de fréquentes
allarmes!
Plus nous vivons long-tems, plus nous
verſons de larmes.
Que le fameux Priam, deshonoré,
vaincu,
A répandu de pleurs pour avoir trop
vécu!

L'exemple du malheureux Roi de Troye eſt ſuivi de celui de Marius attendant la mort ou les fers dans les eaux du Minturne.

Suppliez donc les Dieux de prolonger
vos jours;
L'amertume bientôt en corrompra le
cours.

Soupirez lâchement dans vos folles
yvresses,
Après les dignités, la faveur, les richesses;
Vous avez vû leur vuide & leur fragilité.
Desirez les talens, desirez la beauté,
C'est pour qui les obtient une faveur fatale,
La robe que Médée envoye à sa rivale.
Vous ne voulez donc pas, grave sententieux,
Que les foibles mortels demandent rien
aux Dieux ?
Demandez la vertu, la santé, la sagesse,
Une ame courageuse, exemte de foiblesse,
Qui regarde la mort avec sérénité
Comme un dernier bienfait de la Divinité:
Demandez le courage & la force d'Alcide;
Regardez ses travaux & l'honneur qui
les guide
Comme de vrais trésors, cent fois plus
précieux
Que l'oisive indolence où sont nos demi-Dieux.
Je ne vois qu'un seul bien, en dépit de
l'envie,
Qui nous puisse assurer une paisible vie:
Mortels, c'est la vertu, bornez-y tous
vos vœux;
Aimez-la constamment, & vous serez
heureux.

Telle est la substance du Discours Philosophique composé par M. Rochon. Cette pièce fait honneur à son Auteur. Outre la noblesse des sentimens qu'elle exprime, on y remarque du génie, de l'élégance, beaucoup de facilité dans la versification, & de l'énergie dans l'expression.

ARTICLE XLII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Elite de Poësies fugitives, *avec cette Epigraphe :* Les Muses sont des abeilles volages. *Londres.* 1764. *in-12. 3 vol.* Ce Recueil

ne doit pas être confondu avec cette multitude de collections de Poësies faites ſans goût, ſans choix, ſans diſcernement. Les Editeurs y ont inſeré les plus jolies pièces de nos plus aimables Poëtes, tels que MM. Ferrand, la Faye, de Fontenelle, de Voltaire, de Montcrif, le C*** de B***, Bernard; ils ſe ſont attachés principalement aux Pièces anecdotes ou peu connues, & l'on en trouvera beaucoup de ce genre qui méritoient d'être conſervées. Nous pourrions aiſément tranſcrire ici quelques-unes de ces Pièces; mais comment faire un choix de Poëſies preſque toutes fort bien choiſies? Il vaut mieux inviter nos lecteurs à ſe procurer cette *Elite* dont ils trouveront des Exemplaires *à Paris, chez Deſaint & Saillant, Libraires, rue St. Jean de Beauvais. Prix des trois volumes in-12. petit format, très-bien exécutés, 6 liv. brochés.*

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Mémoires pour la Vie de François Petrarque tirés de ses Œuvres & des Auteurs contemporains, avec des notes ou Dissertations & les pièces justificatives. Tome premier. A Amsterdam, chez Arckstée & Merkus 1764. *in*-4°. « Il ne reste plus rien à dire de Petrarque, écrivions-nous il y a dix ans (*) en analysant les Mémoires du Baron de la Bastie sur ce célébre Italien; son portrait est achevé, sa vie est parfaitement connue. » Nous ne prévoyions pas alors qu'un savant aussi distingué par sa vaste érudition que par une naissance illustre, devoit s'occuper encore de Petrarque, & épuiser toutes les Bibliothéques pour en tirer de

(*) Année 1754 mois de Mars, pag. 638.

nouvelles lumieres ſur un ſujet qui paroiſſoit épuiſé. C'eſt ce qu'éxécute aujourd'hui l'Auteur anonyme des *Mémoires* que nous nous bornons dans ce moment à annoncer. Il doivent former quatre volumes du même format que le premier qui a plus de 700 pages. Nous lirons inceſſamment celui ci, & nous en rendrons compte le plutôt qu'il ſera poſſible. *On en trouve des Exemplaires à Paris, chez Cailleau, Libraire, rue St. Jacques, près les Maturins. Prix de chaque volume broché* 8 liv. *Le ſecond paroîtra, dit-on, au mois de Mai prochain.*

FRANCE.

D'AUXERRE.

L'Eclipſe de Soleil du premier de ce mois a été obſervée ici par M. de MONBAZON, Conſeiller au Bailliage, & voici le réſultat de ſon obſervation :

Commencement à 9 h. 16′. 33″.
Fin à . . . . 0 16′. 34″.

Durée . . 3h. 00. 01″.

A 10 h. 44′ 38″ la partie éclairée du Soleil n'étoit que de 2′ 28″. Les deux bords supérieurs du Soleil & de la Lune coincidoient, & l'on a senti un grand froid.

De Paris.

Grammaire des Sciences Philosophiques, où Analyse abrégée de la Philosophie moderne appuyée sur les expériences, traduite de l'Anglois de Benjamin Martin. A Paris, chez Briasson, rue St. Jacques. 1764. *in*-8°. *de* 400 pages, *sans compter grand nombre de figures.* La premiere Edition de cette Analyse des sciences Philosophiques parut en 1749; nous en parlames alors (Mai premier vol. pag. 883) avec assez d'étendue pour qu'il

ſoit inutile d'y revenir aujourd'hui. Bornons-nous donc à avertir que dans cette nouvelle Edition on a fait beaucoup d'additions conſidérables ſurtout pour l'Hiſtoire Naturelle. Les Lecteurs ſavent que le traducteur eſt M. *de Puiſieux* dont nous avons pluſieurs autres Ouvrages.

Panégyriques des Saints, ſuivis de Réflexions ſur l'Eloquence en général & ſur celle de la Chaire en particulier. Par M. l'Abbé TRUBLET, *de l'Académie Françoiſe, &c.* A Paris, chez Briaſſon. 1764. *in*-12. 2 vol. Lorſque ces Panégyriques parurent pour la premiere fois, nous en fimes un Extrait aſſez étendu que l'on pourroit relire dans nos Mémoires de l'année 1755, mois de Septembre, pag. 2118. Cette premiere Edition étant épuiſée, l'Auteur en donne une nouvelle; & afin de la rendre, s'il

étoit possible, plus intéressante pour le Public, il joint à ses Panégyriques & à ses Réflexions sur l'Eloquence, les Analyses ou Extraits de plusieurs Ouvrages Oratoires qu'il a composés pour différens Journaux Littéraires. Ces Analyses imprimées pour la seconde fois, forment donc le second volume de l'Edition que nous annonçons, & la rendent préferable à celle de 1755.

Nous renvoyons le reste des Nouvelles Littéraires à notre prochain volume.

Fautes à corriger dans le Journal de Mars.

Pag. 710, *ligne* derniere, désiongient, *lisez* désignoient. Pag. 730, *lig.* 3, Anecdote assez connue, *lis.* assez peu connue. Pag. 746, *lig.* 14, *lis.* méritoit bien d'être conservé.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal d'Avril 1764. I^{er} vol.

ARTICLE XXXIV. *Recueil de Medailles de Peuples & de Villes non encore publiées, &c. Tome second*, pag. 774

ART. XXXV. *Familles des Plantes, par* M. Adanson 785

ART. XXXVI. *Défense de la Tradition & des saints Peres, par* M. Bossuet, 813

ART. XXXVII. *Lettre de* M. d'Hautecour *aux Auteurs de ces Mémoires* en réponse *à la Lettre* de M. Pingré, *insérée dans le volume de Février de cette année,* 844

ART. XXXVIII. *Réponse du* P. Bertier *de l'Oratoire à une Lettre de* M. Pingré, *insérée dans le Journal de Décembre* 1763, 851

N. B. Nous n'avons consenti à l'impression de cette prétendue

Réponse, & le Censeur Royal ne l'a paraphée qu'à la priere de M. Pingré lui-même contre lequel elle est écrite.
ART. XXXIX. *Abrégé Chronologique de l'Histoire générale d'Italie, &c. par* M. de St.-Marc, 910
ART. XL. *Dissertation sur les origines de Toulouse*, 929
ART. XLI. *Discours Philosophique & Moral en vers*, 938
ART. XLII. Nouvelles Littéraires, 952

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 12 Avril 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES

SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

AVRIL, 1764. II. vol.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1764, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à ſon Alteſſe Sérèniſſime Monſeigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

AVRIL, 1764. II. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez CHAUBERT, Quai des Auguſtins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 826 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	16.
1732.	12.	1764.	6.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

AVRIL, 1764. II. vol.

ARTICLE XLIII.

EXAMEN DU PSAUTIER François des RR. PP. Capucins, où l'on prouve, 1°. Qu'ils ne devoient point prendre pour ſujet ordinaire des Pſaumes,

les Juifs captifs & maltraités par les Chaldéens. 2°. Qu'ils donnent une fausse idée de la Langue Sainte, & qu'ils en violent souvent les regles. *A La Haye : Et se trouve à Paris, chez P.-Fr. Didot le jeune. in* 8°. *de* 154 *pages.*

Les RR. PP. Capucins, Auteurs de ce Pseautier, ont sans doute bien prévû que leurs *Principes sur la Langue Sainte, & sur l'objet des Pseaumes*, ne passeroient pas sans contradiction : conséquemment ils n'ont point dû être étonnés des *Observations* de M. Ladvocat, & ils ne seront point surpris de voir paroître encore cet *Examen*. D'ailleurs il est juste que le Public soit instruit de ce que peuvent leur opposer ceux qui croient ne devoir point adopter leur maniere de penser. Pourvû qu'une Critique soit modeste &

judicieuſe, elle eſt toujours légitime & ſouvent même néceſſaire : nous ne voyons pas qu'ils puiſſent s'offenſer des deux Ecrits dont nous parlons.

Il eſt ſeulement à craindre qu'en voulant s'élever contre certains excès, on ne ſe jette dans des excès oppoſés, & que pour éviter un écueil, on n'aille ſe heurter contre un autre. C'eſt ce que doivent appréhender ſurtout ceux qui exercent ainſi leur critique ; c'eſt ſur quoi les lecteurs doivent être particulierement en garde ; & il faut avouer que la partie la plus délicate de notre fonction eſt d'uſer alors d'un ſage diſcernement, & de tenir la balance bien égale entre les Auteurs & leurs Critiques, pour ne pas favoriſer les uns au préjudice des autres. Nous croyons avoir rendu juſtice aux principes inconteſtables des RR PP. ; nous en uſerons de même à l'égard de

leurs Adverſaires; mais nous eſpérons que de part & d'autre on nous permettra de ne pas propoſer avec applaudiſſement ce qui pourroit être ſujet à de ſolides difficultés. Les RR. PP. auront peine ſans doute à ſe tirer du défilé où les mettent les obſervations judicieuſes qu'on leur oppoſe : mais il eſt certains points ſur leſquels vraiſemblablement ils ſauront conſerver leur avantage.

L'*Examen* dont nous devons aujourd'hui rendre compte, a deux parties : 1°. *Examen des Obſervations préliminaires* que les RR. PP. ont mis à la tête de leur Pſautier. 2°. *Examen de la Traduction des Pſaumes* donnée par ces RR. PP.

Dans l'*Examen des Obſervations préliminaires*, l'Auteur de cet Ecrit déclare qu'il ſuivra *le même ordre que les Traducteurs*, & qu'ainſi il *va les ſuivre pied à pied ;* de-là il

résulte que cette partie se trouve naturellement subdivisée en deux, dont la premiere a pour objet *les différens sens que les RR. PP. prétendent distinguer dans les Psaumes*, & la seconde *les regles qu'ils ont suivies dans leur Traduction*.

Le *premier sens*, & celui qui occupe principalement les RR. PP. c'est celui qui, selon eux, a pour objet *la captivité de Babylone*. Si on les en croit, *cet événement fait l'objet principal du premier sens littéral de la plus grande partie des Psaumes :* voilà ce qu'on leur conteste ici, & on leur oppose quatre preuves. 1°. On ne doit point supposer que David ait ainsi presque toujours parlé d'une captivité qui ne devoit arriver que si long-tems après lui. 2°. Dans le cas même que David ait vû en esprit la captivité de Babylone, il ne nous donne [communément] aucun moyen de la voir dans ses Psau-

mes. 3°. David, parlant en premiere personne, doit être censé parler de lui même, si ce n'est lorsqu'il représente le Messie; s'il parle presque toujours de l'avenir, il faudra rendre par des futurs presque tout ce qu'il a exprimé par des prétérits. 4°. Selon les RR. PP. David représente les Chaldéens comme des persécuteurs, ce qui est opposé à toute la teneur de la Prophétie & de l'Histoire. Essayons de démêler ceci. 1°. Les RR. PP. pourront dire qu'ils n'ont point prétendu que les Pseaumes qui ont rapport à la *captivité de Babylone*, eussent *David pour Auteur*; ils ont même insinué le contraire. D'ailleurs seroit-il impossible que la *captivité de Babylone* prédite par Moïse eût été *prévue par David*, qui a décrit dans le plus grand détail les mysteres du Sauveur? Mais en admettant même que David ait prévu la *capti-*

vité de Babylone, & qu'il en ait parlé dans quelques Pſaumes, eſt ce là *l'objet dont il eſt le plus communément occupé* ? Voilà le vrai point de la difficulté. 2° Il ne ſeroit peut être pas néceſſaire que *Babylone* & les *Chaldéens* fuſſent nommés dans tous les Pſaumes qui ont rapport à cette *captivité*. Il pourroit ſuffire que les expreſſions du Pſaume convinſſent mieux *à Iſraël captif* qu'à David perſécuté Il s'agit donc d'examiner à qui elles conviennent mieux. 3°. Il ne ſeroit pas impoſſible que David parlât *en premiere perſonne* au nom d'*Iſraël* ſon peuple, ainſi qu'au nom du Meſſie. Le ſtyle prophétique ne demande point que les *prétérits* ſoient *convertis en futurs*, parce que tel eſt le caractere même du ſtyle prophétique de parler des événemens futurs comme s'ils étoient déja paſſés : c'eſt ainſi que David parle des

mysteres du Sauveur. Ainsi la premiere personne ni les preterits ne décident point en faveur de David. 4°. Si les *Chaldéens* n'étoient point proprement *persécuteurs*, on peut dire que du moins ils étoient *oppresseurs* : s'ils n'attentoient pas à la vie des Israëlites, du moins ils continuoient de les retenir captifs dans une terre étrangere sans leur permettre de retourner dans leur pays. D'ailleurs il est certain que l'Esprit saint, dans les Pseaumes, annonce, non seulement *la captivité de Babylone*, mais *la persécution* même *d'Antiochus* ; c'est-là que l'on trouve les *Israëlites apostats* unis à des peuples impies pour persécuter *les Israëlites fideles* ; & il est à croire que les RR. PP. ont plus d'une fois confondu *les Syriens* persécuteurs avec *les Chaldéens* oppresseurs : voilà sur quoi vraisemblablement ils auront encore peine à se défendre. En un

mot *David* a parlé de ce qui intéressoit *sa propre personne*, de ce qui concernoit *Israël captif à Babylone & persécuté par Antiochus*, & de ce qui regardoit *J. C. & son Eglise*. Voilà quatre objets qu'on ne doit point perdre de vue, si l'on veut entrer dans l'intelligence des Pseaumes. Les RR. PP. se sont vraisemblablement trop attachés à *Israël captif à Babylone*; il est à craindre que leurs adversaires ne s'attachent trop à *David*.

Le *second sens littéral* que les RR. PP. distinguent dans ces saints Cantiques, est *celui qui regarde l'Eglise du Verbe incarné*; c'est leur expression. On leur conteste ici avec fondement ce langage singulier qui distingue *l'Eglise du Verbe avant son incarnation & l'Eglise du Verbe incarné*: l'une qui est l'ancien Israël, ou *l'Eglise d'Israël*; l'autre qui est le nouvel Israël, ou *l'Eglise de J. C.*

L'Eglise est une, & le Verbe n'est devenu son époux que par l'Incarnation : mais les Justes qui ont vécu avant l'Incarnation, appartenoient à cette Eglise unique qui est l'Epouse du Verbe incarné. Voilà le langage commun auquel on les rappelle ici, en les renvoyant aux *Réflexions Théologiques* (de M. Besoigne, Docteur de Sorbonne) *sur les trois écrits de M. l'Abbé de V**** &c. *

Les RR. PP. ont prétendu que *l'ancien Israël*, captif à *Babylone*, délivré par *Cyrus* & persécuté par Antiochus, représente *le nouvel Israël* persécuté par *les Payens*, délivré par *Constantin*, persécuté

---

* Ces *Réflexions théologiques* forment une brochure *in*-12. nécessaire à tous ceux qui ont les Ouvrages des RR. PP. Elle se trouve à Paris, chez Jean-Thomas Hérissant.

de nouveau par *Julien l'apostat.* On leur conteste ici cette allégorie, en deux manieres. 1°. On avance que toute Prophétie devant être surnaturelle, *tout événement figuratif doit etre surnaturel, ou tenir de fort près au surnaturel;* que conséquemment on doit retrancher du catalogue des figures tout événement de l'Ancien Testament où l'on ne voit rien au dessus de l'ordre naturel. Or tel est, dit-on, l'événement de la captivité de Babylone. Donc *la captivïté de Babylone n'est point du nombre des événemens figuratifs:* donc elle n'est point figure des persécutions de l'Eglise. 2°. En supposant que *la captivité de Babylone* soit *une figure des persécutions de l'Eglise,* on demande ici: Pourquoi seroit-ce plutôt de *celles des Empereurs Payens*, que de celles des Huns, des Vandales, *des Sarrasins?* 3°. On observe qu'il y a bien peu de

ressemblance entre *Antiochus & Julien.*

Nous croyons qu'il ne sera pas difficile aux RR. PP. de prouver que *la captivité de Babylone* est bien réellement *du nombre des événemens figuratifs*; que ce n'est nullement *une figure* qu'ils aient *imaginée*; que s'il faut qu'un événement figuratif tienne au moins *de fort près au surnaturel*, celui là y tient de très près, puisqu'il a été l'objet de tant de Prophéties; que d'ailleurs cette figure est non seulement *reconnue de toute la Tradition*; mais *appuyée sur le témoignage* formel *de S. Pierre & de S. Jean*, qui en parlant expressément d'une *Babylone* mystique, rappellent évidemment celle dont les anciens Prophètes ont parlé, & qui est évidemment la même. Quiconque voudra contester une allégorie, échouera toujours. Les RR. PP. pourront encore prouver

que *la captivité de Babylone* peut représenter, au moins dans un premier sens, *les persécutions des Empereurs Payens*, parce que *Babylone* même représente, au moins dans un premier sens, *Rome païenne*, au lieu qu'elle ne représente ni les Huns ni les Vandales. A l'égard des *Sarrasins*, ou plutôt des *Mahométans* dont les Sarrasins ont été une des premieres branches, il faut observer que la tête monstrueuse sur laquelle Babylone est assise dans l'Apocalypse, a trois tems distingués par S. Jean : *elle étoit, elle n'est plus, & elle doit remonter de l'abîme.* (*Apoc. xvij 8.*) Elle étoit au tems des Empereurs païens qui ont persécuté l'Eglise : elle n'est plus depuis Constantin premier Empereur Chrétien : elle a commencé de remonter de l'abîme en la personne des Mahométans qui depuis plus de onze

cents ans forment ſur la terre un empire Antichrétien ; & en effet outre cette Babylone qui a péri dans la ruine de Rome païenne, S. Jean en voit encore une autre qui ne paroîtra qu'à la fin des ſiécles, (*Apoc. xvj.* 19.) apparemment celle qui ſera la Capitale de l'empire Antichrétien au tems de l'Antechriſt ; car c'eſt juſques-là que nos RR PP. auroient dû porter leurs vues pour y découvrir ce qu'en effet on ne trouve point dans *Julien*, la reſſemblance d'*Antiochus*, que toute la Tradition a regardé comme une des plus expreſſes figures de *l'Antechriſt.*

Outre ces *deux ſens littéraux* qui regardent l'ancien & le nouvel Iſraël, les RR. PP. en diſtinguent *deux autres*, ſavoir, *le ſens dogmatique & le ſens moral.* Ils les ſuppoſent évidemment auſſi *littéraux* que les deux premiers ; & c'eſt ne les entendre pas que de

leur imputer une autre penſée. * Mais ſi cela eſt, il faut donc, dit-on, qu'ils admettent ordinairement *quatre ſens littéraux* dans les Pſaumes ; *deux* pour l'ancien & le nouvel Iſraël, & *deux* pour le dogme & pour la morale. *Si c'eſt là leur doctrine*, conclut-on, *elle eſt plus que ſinguliere.* Démêlons, s'il eſt poſſible, les équivoques. On diſtingue communément dans l'Ecriture trois ſens principaux : le ſens *littéral*, le ſens *allégorique* & le ſens *moral* : ces deux derniers ſens doivent être eux-mêmes fon-

* Les RR. PP. ne diſent pas, comme on le leur fait dire, qu'outre ces deux ſens littéraux *il y a deux autres ſens*, d'où l'on conclut que ceux-ci *ne ſont pas littéraux*. Ils diſent qu'outre ces deux ſens littéraux, les *livres ſaints en renferment deux autres* : d'où il ſuit que ces deux autres ſont auſſi *littéraux* que les deux premiers, comme toute la ſuite le ſuppoſe.

dés sur la lettre du texte, & à cet égard ils sont aussi *littéraux*, & quelquefois même *plus littéraux* que le premier : voilà vraisemblablement ce que nos RR. PP. ont voulu dire, & à cet égard leur doctrine n'a rien de singulier. Si le *sens moral* doit être fondé sur la lettre du texte, cette condition est encore beaucoup plus nécessaire pour *le sens dogmatique* : nul dogme ne peut être fondé que sur la lettre du texte : & à cet égard le sens dogmatique doit être aussi *littéral* que les trois autres : voilà sans doute quelle est la pensée des RR. PP., & sous ce point de vue leur doctrine n'a encore rien de singulier. Elle signifie tout simplement que *la lettre du texte* doit fonder *l'application* que l'on en fait *à l'ancien & au nouvel Israël, au dogme & à la morale*, principe qui est incontestable. Si donc il y a ici quelque chose de *singulier*, ce n'est pas

leur doctrine; mais c'est *leur langage*; parce qn'en effet, quoique tous ces sens doivent être fondés sur la lettre du texte, l'usage n'est pas de les appeller *littéraux* : il n'y a que le premier qui soit communément appellé *sens littéral* proprement dit.

Nous sommes obligés d'abréger pour passer à ce qui concerne *la partie Grammaticale.* On reproche d'abord aux RR. PP. le fréquent usage qu'ils font des *Enallages*, c'est-à-dire, de ces *changemens de temps & de personnes*, *de genre & de nombre*, qui rendent tout incertain dans la Langue sainte. » Nos Auteurs, dit-on, vou» droient-ils faire rentrer [ainsi] » la Langue sainte dans le cahos » d'où les derniers Critiques l'ont » tirée ? » Mais nos RR. PP. ne » s'en tiennent pas à toutes les » licences que les nouveaux » Grammairiens ont prêtées à la

» Langue ſainte : nous verrons » bientôt qu'ils lui en attribuent » beaucoup d'autres. « On examine enſuite leurs obſervations particulieres ſur chacune des parties du Diſcours.

Selon eux, *les ſubſtantifs en hébreu* renferment une *idée modale* qu'ils empruntent de leur racine, & qui indique ordinairement une des principales qualités de la ſubſtance. On leur oppoſe qu'il y a dans l'Hébreu des ſubſtantifs qui ſont eux-mêmes racines, & qui conſéquemment ne portent avec eux aucune de ces idées acceſſoires.

Si on les en croit, *les pronoms* en Hébreu demandent *encore plus de ſupplémens* que les ſubſtantifs : ils prétendent que les verbes hébreux portant avec eux, comme les verbes latins, la diſtinction des perſonnes toutes les fois que les pronoms y ſont joints, il faut

regarder ces pronoms comme superflus, ou convenir qu'ils renferment en eux mêmes une *idée modificative.* Ainsi, selon eux, au Ps. III. *Ego decumbo* signifiera, *Couché sur un lit de douleur.* On leur fait remarquer combien ici cette *idée modificative* est arbitraire. On leur soutient que ce pronom *Ego* ne *modifie* point *la pensée*, mais ou *la mesure* ou *la structure* des vers, & que ce n'est qu'un *pléonasme.* Le Lecteur ne se persuadera peut-être pas volontiers que ce *pléonasme* soit une cheville uniquement destinée à modifier *la mesure* ou *la structure des vers.* Le Psalmiste compare ici avec de vifs sentimens différentes idées qui forment opposition; & c'est cette opposition même qui est marquée par ce *pléonasme:* » Une mnltitude d'ennemis s'élevent contre moi. Vous, Seigneur, *Tu autem*, vous êtes

» mon bouclier, vous êtes ma » gloire.... Et moi, *Ego*, je me » couche & m'endors, &c. «

Sur les Verbes, on leur dispute la distinction de deux conjugaisons qui ne sont distinguées que par ceux qui comme eux admettent les *points-voyels* dans l'Hébreu. A cette occasion on leur attribue, par méprise sans doute, une bévue qu'ils n'ont pas faite : on suppose qu'ils parlent d'un *point-voyel* que les Grammairiens appellent *Daghès*. Or ce *Daghès* n'est pas un *point-voyel*, & les RR. PP. ont simplement dit *le point nommé Daghès*.

Ils prétendent que dans l'Hébreu *une simple préposition* tient lieu d'un verbe. On leur soutient qu'une *préposition* qui par elle-même ne marque qu'un rapport, ne peut pas tenir lieu d'un *verbe* qui affirme ou nie un attribut.

Ils avancent que les *adjectifs* & les

les *adverbes*, fort rares en Hébreu, sont suppléés par *quatre lettres* que les Grammairiens appellent *paragogiques* : ensorte que par une conséquence nécessaire du systême de nos RR. PP. ces quatre lettres en Hébreu renferment énergiquement tous les adjectifs & tous les adverbes imaginables. Il est aisé de concevoir avec quel avantage on s'éleve ici contre un systême qui, en offrant un tel paradoxe, se détruit de soi-même.

Les RR. PP. parlent ensuite des supplémens qu'exigent selon eux les *termes* qu'ils appellent *énigmatiques*. On observe que ces prétendus *termes énigmatiques* ne sont proprement que des *métaphores*, dont il ne falloit pas faire *si grand bruit*.

Ils avertissent que quelquefois il arrive qu'un seul mot hébreu

ne peut être rendu que par plusieurs dans notre langue. On en convient, mais en leur faisant observer que cela n'est point particulier à la langue sainte.

On observe que du systême de nos RR. PP. sur l'objet des Psaumes, il suit que les Mysteres de notre Rédemption n'entrent pour rien dans les Psaumes, si ce n'est dans les *sept qui*, selon l'expression même des RR. PP. *regardent uniquement J. C.* & dans *trois ou quatre autres dont J. C. est*, selon eux, *le second objet.* » Est-ce là, dit-on ici, est ce là » l'idée que J. C. nous en donne, » lorsqu'il dit à ses Disciples: » *Necesse est impleri omnia quæ* » *scripta sunt in Lege Moysi, &* » *Prophetis, & Psalmis de me.* Si » le Sauveur n'avoit été prophé- » tisé dans *Moyse* & dans les » *Prophetes* que six ou sept fois, » il n'auroit pas dit, *tout ce qu'ils*

» *ont prédit :* l'expreſſion auroit » eu trop d'étendue. Il en doit » être de même à l'égard des » Pſaumes, puiſque l'expreſſion » *omnia* leur appartient auſſi bien » qu'à Moyſe & aux Prophetes. « On preſſe ici les RR. PP. par un argument *ad hominem.* Trouveroient-ils leur hypothèſe bien défendue, ſi pour la juſtifier on ſe contentoit de prouver que *la captivité de Babylone* eſt l'objet de *ſix ou ſept* Pſaumes ?

On ſe plaint de ce que leur Table, contenant *l'explication des principaux termes énigmatiques*, eſt ſi courte. » Il falloit, dit-on, » les expliquer *tous.* « On trouve quelques défauts de juſteſſe dans celle qu'ils ont donnée. On cherche où pourroit être la reſſemblance entre un *abyme* & un *empire*, entre *les navires de la mer*,

& *les provinces d'un empire.* Mais il faudroit avoir du moins l'équité d'observer que chez les Hébreux *un abyme* est souvent *une mer*, un amas d'eaux profondes: c'est en ce sens que les RR. PP. ayant appris de S. Jean, (*Apoc xvij.* 15.) que *les eaux représentent les peuples*, en ont conclu qu'un *abyme*, c'est à-dire, une mer, représente un *empire.* Il ne s'agit pas ici de l'application que les RR. PP. ont pu faire de cet emblême; nous disons seulement que cet emblême, dans le style des Orientaux, n'est point si absurde.

Nous serons obligés de passer rapidement sur *l'Examen de la Traduction* des RR. PP. L'Auteur de cet Ecrit se propose, dans cette seconde Partie, de *faire voir que la plupart des Psaumes ne peuvent avoir pour objet l'ancien & le nouvel Israël*, & en même-

tems de *remarquer les fautes que l'on y a faites contre le génie & les regles les plus communes des constructions & des usages de l'Hébreu.* Ce second objet sera, sans doute, celui qui pourra être plus avantageusement traité : car quant au premier, bien que l'on puisse très-solidement prouver que la plupart des Psaumes ne peuvent avoir pour objet *l'ancien Israël*, il ne s'ensuit nullement qu'ils ne puissent avoir pour objet le *nouvel Israël*, puisque ce *nouvel Israël* n'est autre que J. C. & son Eglise, c'est-à-dire, le Christ entier, qui est le grand & principal objet de la plupart des Psaumes.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de ces observations, où l'on parcourt successivement presque tous les Psaumes. Nous en

rapporterons ſeulement deux exemples : l'un pour rendre juſtice aux RR. PP. l'autre pour montrer combien le foible de leur ſyſtême donne d'avantage à leur Adverſaire.

Commençons par leur rendre juſtice. On leur impute une faute qu'ils n'ont pas faite. On ſuppoſe qu'au Pſ. LXVII. *Exurgat*, ℣. 16. ils ont traduit : *Mont fertile, mont qui t'enorgueillis de la hauteur de tes crimes.* Et ſur cela on dit ici : » Il n'y a rien dans l'Hébreu qui » réponde à cette *hauteur de tes* » *crimes.* Il ne s'y agit que de la » fertilité, au ſujet de laquelle » une montagne ſe préfere à » l'autre. Cette montagne eſt le » mont *Baſan* dans l'Hébreu, » & elle y eſt exprimée deux » fois : mais la traduction n'é» nonce *Baſan* qu'une fois, & » elle joint enſemble, ſur un

» même mot, les deux idées » disparates d'une montagne *fer-* » *tile* & d'une montagne *crimi-* » *nelle.* « En lisant cela, nous avons d'abord soupçonné que l'intention des RR. PP. avoit été de mettre *cimes*, & non pas *crimes.* Mais quelle a été notre surprise, lorsqu'ouvrant leur Psautier, nous y avons trouvé en effet : *Mont fertile, mont qui t'enorgueillis de la hauteur de tes cimes.* Comment est-il arrivé qu'on ait cru voir *crimes* où ils ont si bien écrit *cimes* ?

Nous souhaiterions qu'il fût aussi facile de justifier nos RR. PP. sur le reproche qu'on leur fait, lorsqu'en parlant du Ps. CXVIII. où il est dit, au ℣. 48. *Levavi manus meas ad mandata tua quæ dilexi*, &c. on s'exprime ici en ces termes : » Les deux mots

» hébreux, MSOTIC & KQIC, de
» cet endroit, qui signifient,
» comme par-tout ailleurs, des
» *loix* & des *statuts* qu'il faut
» observer, nos Auteurs ne crai-
» gnent pas de les dénaturer plu-
» sieurs fois, en les prenant tan-
» tôt pour *le décret* que Dieu a
» fait de rappeller les Juifs dans
» leur patrie, tantôt pour *l'exé-*
» *cution* de ce même *décret*. Ainsi
» cette *loi de Dieu* qui fait les
» délices du Psalmiste, & dont
» il dépeint la beauté en tant de
» manieres différentes; cette *loi*,
» dis-je, n'est plus qu'*un décret*
» *de Dieu de mettre fin à la capti-*
» *vité:* c'est là ce que desire avec
» passion cette Eglise de l'ancien
» Israël, comme si elle n'avoit
» pas d'objets plus importans. Il
» est étonnant que nos Auteurs
» n'aient pas senti cette indé-
» cence; & qu'au contraire,

» pour la mieux établir, ils aient » souvent changé la propriété des » mots qui signifient *les loix mo-» rales*, pour en faire des *décrets*, » *causes des évenemens.* « C'est à eux à voir ce qu'ils pourront opposer de solide à une objection aussi judicieuse.

ARTICLE XLIV.

RECUEIL DE MÉDAILLES de Peuples & de Villes qui n'ont point encore été publiées, ou qui ne ſont point connues. Tome III. *contenant les Médailles d'Afrique, des Iſles, Médailles incertaines, Phœniciennes, Puniques, en caracteres inconnus, avec un ſupplément.* Pages 286, non compriſes 54 pour l'explication des Médailles qui ſervent de Fleurons, Vignettes, &c. & 51 Planches. A Paris, chez Guerin & de Latour, rue St Jacques. *in*-4°. 1763.

CE dernier volume prouvera auſſi ſenſiblement que les deux autres, quel ſervice M. Pellerin nous a rendu, en faiſant part

au Public des nombreux trésors qu'il posséde, & des lúmieres de toute espèce qu'il y a répandues. Une savante explication des Médailles singulieres qui tiennent lieu des Fleurons, des Vignettes & des Culs-de-lampes, est suivie des Monnoies propres à l'Afrique, troisieme Partie de l'ancien Monde connu. On commence par celles de plusieurs Contrées de son Continent, & on passe ensuite à celles d'un très-grand nombre de ses Isles.

L'Egypte si célébre dans tous les tems & à tous égards, tient ici à trop juste titre le premier rang. On n'en a cependant aucune Médaille frappée avant le tems du Grand Alexandre. La petite en or marquée au n°. 1. Planche LXXXVI. a sur son revers un Moissonneur; & la tête de l'autre côté, ornée d'un diadême, ne permet pas de douter que ce ne soit celle d'un

Roi d'Egypte. Il n'eſt pas moins certain que celle en bronze du n°. 2. ne ſoit auſſi Egyptienne. Le Bœuf Apis d'un des côtés, & l'oiſeau Ibis de l'autre en ſont des preuves convainquantes. La légende Grecque d'une troiſieme Médaille, montre qu'elle eſt ſortie d'Egypte, puiſqu'elle a été frappée à Panopolis du nom de *Pan* qu'elle porte, & qui étoit comme ſon Dieu tutélaire.

Ces trois Monnoies ſont les ſeules qu'on nous donne pour ce vaſte Païs. Notre Auteur, toujours exact, a ſoin de remarquer que l'Egypte étant devenue une des Provinces Romaines, pluſieurs Médailles y furent frappées ſous divers Empereurs, & qu'elles ont des noms de Villes ou de *Nomes*. Vaillant a recueilli ceux qu'il avoit trouvés ſur les pièces qui lui avoient paſſé par les mains, & M. l'Abbé Belley en ſupplée pluſieurs

autres que Vaillant n'avoit pas connus. Mais, ajoute M. Pel., on n'a point de Médaille Egyptienne qui soit Autonome. Toutes celles qui portent des noms de Villes, ont aussi des Têtes d'Empereurs.

CYRÉNAÏQUE.

Elle avoit pour bornes d'un côté l'Egypte, & de l'autre la Barbarie. On l'appelloit la Pentapole à cause de ses cinq Villes principales qui étoient Cyréne, Apollonie, Arsinoë ou Teuchira, Bérenice & Ptolémaïs. Les villes de la Cyrénaïque avoient des Monnoies particulieres, outre celles qui étoient communes à tout le Pays. On en voit au n°. 4. une de ces dernieres. Elles ont pour légende KOINON. & le *Silphium*, type de la Cyrénaïque prouve assez qu'elles lui appartiennent.

Les 22 Médailles qu'on trouve ici sous le titre de cette Province sont des villes de Cyrene, d'Arsinoë, de Barcé, d'Héraclée, de Ptolémais & de Phycus voisine de cette derniere. Elles sont toutes rares. Il y en a quatre qui n'étoient pas encore connues, sans parler de celle d'Arsinoë dont jusqu'ici on n'avoit point vû de Monnoie Autonome.

SYRTIQUE.

Cette partie de l'Afrique comprenoit tout l'espace qui est entre la grande & la petite Syrte. Elle forme aujourd'hui presque tout le Royaume de Tripoly.

M. Pel. attribue les trois Médailles des numeros 28, 29, 30, Planche LXXXVII, à la grande Leptis, ville de la Syrtique, quoique quelques Antiquaires aient prétendu qu'elles sont de la petite

Lepti située dans la Bizacéne. Il eſt auſſi très-bien fondé à croire que ces lettres de leurs lègendes PR. II. VIR. doivent ſe rendre par ces deux mots : *Prætoribus Duum-viris*, c'eſt la ſignification qu'elles ont communément ſur les Médailles où elles ſe trouvent.

BYZACENE.

Elle étoit ſituée entre la Syrtique & la Zeugitane. Hadrumet en étoit la Capitale, & on n'en connoiſſoit point encore de Monnoies. Celle que le P. Hardouin a regardé comme étant de cette ville, & quelques autres qui ont la même légende, ſont de la ville de Parium en Myſie. Parmi les trois que l'Auteur préſente à la Planche LXXXVIII, la ſeconde eſt une Conſulaire qu'il juge avoir auſſi été frappée à Hadrumet, & qui pa-

roîtra toute nouvelle aux connoisseurs. L'espèce de Médaillon du n°. 3, porte la tête d'Auguste au revers de celles de Jules-César, & c'est la seule Médaille impériale qu'on ait encore découverte pour la même ville.

ZEUGITANE.

Ce nom a été donné à la contrée où étoit placée Carthage, lorsqu'elle est devenue une Province Romaine.

On a en tous métaux un grand nombre de Médailles de *Carthage du tems qu'elle étoit République.* Les unes sont sans légende, ou marquées seulement de quelques lettres Puniques. Les autres en plus petit nombre ont des légendes avec de semblables caracteres. La Planche LXXXVIII. fournit des exemples de ces variétés.

Isles de l'Afrique.

Presque toutes les Isles de la Méditerranée avoient leurs Monnoies particulieres, & il s'en trouve en effet un assez grand nombre. Le savant Antiquaire en a rassemblé dans la présente Collection jusqu'à 374 sous les titres de 56 Isles. Il les a rangées pour la plus grande commodité du lecteur selon l'ordre alphabétique qu'il a suivi même pour les 22 villes de la Créte, & pour les 34 de la Sicile qui lui ont fourni des Médailles. Cette seule partie de son excellent Ouvrage remplit 143 pages, dont il ne nous est pas possible de tenter même le plus leger Extrait. C'est l'Auteur même qu'il faut suivre dans un si vaste détail dont la lecture sera tout à la fois & utile & agréable à ceux qui s'en occuperont.

Médailles incertaines.

Elles ſont au nombre de 73 dont il y a d'abord dix petites en or à la Planche cxv. ; enſuite 15 d'un plus grand module en argent, même Planche. Enfin 48 en bronze de différentes formes aux Planches cxvi, cxvii & cxviii. Nous avons remarqué dans les Notes qui leur ſervent d'éclairciſſement, une critique exacte & profonde, & un eſprit de comparaiſon très-capable d'indiquer les rapports plus ou moins ſenſibles qu'elles ont avec d'autres Médailles qui ne ſont point douteuſes. Au n°. 1. Planche cxvi, on cite une Médaille dont la tête eſt celle d'une femme, avec le mot *Colonia* qui ſert de légende. Au revers ſe liſent quatre lettres. Elles ſont les premieres du nom d'un Magiſtrat dont le reſte eſt effacé. On y

lit encore *dedux.* pour *deduxit*, terme qu'employoient les Romains pour indiquer celui qui avoit conduit une Colonie. Ce mot n'avoit encore été vû ſur aucune Médaille, non plus que celui d'HAMMON écrit par un H au n°. 2 de la même Planche.

Médailles Phœniciennes, Puniques & Numidiques & autres en caracteres inconnus ou incertains.

Tout ce que M. Pel. nous dit de ces diverſes ſortes de Monnoies & de pluſieurs Alphabets Phœniciens, mérite une attention particuliere, & nous n'entreprendrons pas de l'abréger. Obſervons ſeulement que ſon Recueil offre à notre curioſité 25 Médailles Phœniciennes, 41 Puniques & Numidiques, & que celles qui

portent des caracteres inconnus ou incertains, ſont au nombre de 12.

SUPPLÉMENT.

Les 14 dernieres Planches de ce volume ajoutent 181 nouvelles Médailles à celles qui ont été décrites dans cette rare Collection pour les trois parties du Monde anciennement connu. Nous voudrions pouvoir nous y arrêter, mais il vaut mieux avertir que l'on y reconnoîtra, ainſi que dans tout ce qui a précédé, la main d'un grand Maître à qui nous devons toute notre admiration & toute notre reconnoiſſance.

Donnons en finiſſant une idée ſommaire de toutes les Médailles de Peuples & de Villes dont le ſavant Antiquaire a enrichi ſon précieux Cabinet, & ſuivons la Table qu'il en a dreſſé lui-même; elle termine d'une maniere ſatis-

faiſante ſon excellent Ouvrage. Ces anciennes Monnoies ſont au nombre de 5032, ſavoir, 63 en or ; 787 Médaillons d'argent ; 805 Médailles en argent, & 3377 en bronze des différens modules. On n'a pas fait entrer dans cette Table les Médailles des Villes, dont la plus grande partie eſt connue, ou a été déja publiée.

ARTICLE XLV.

ESSAI SUR LES DIFFÉRENTES eſpèces de Fiévres, avec des Diſſertations ſur les Fiévres Lentes, Nerveuſes, Putrides, Peſtilentielles & Pourprées ; ſur la petite Vérole ; ſur les Pleuréſies & les Péripneumonies : Par Jean Huxham, Docteur en Médecine, & Membre de la Société Royale de Londres. On y a joint deux autres Eſſais ; l'un, ſur la maniere de nourrir & d'élever les Enfans depuis leur naiſſance juſqu'à l'âge de trois ans ; l'autre ſur leurs différentes maladies : Et un Appendice contenant une Méthode pour garantir les Mariniers des maladies dans les voyages de long cours : Nouvelle Edition, aug-

mentée de trois Ouvrages du même Auteur : le premier, ſur les meaux de Gorge avec ulcéres malins ; le ſecond, ſur l'Antimoine ; & le troiſiéme, ſur une Colique épidémique. *A Paris, chez d'Houry, Imprimeur-Libraire de Mgr. le Duc d'Orléans, rue Vieille Bouclerie, &c.* 1764. *in-*12. *de* 660 *pages environ.*

LEs Médecins, que nous devons ſurtout enviſager dans l'analyſe de cet Ouvrage, étant ſuppoſés connoître les articles contenus dans l'Edition précédente, nous nous bornerons aux trois objets qui forment les additions de celle-ci.

Le premier eſt une *Diſſertation ſur une Angine maligne*, ou *Mal de Gorge avec Ulcéres*, qui ſe répandit en différens cantons de l'An-

gleterre, depuis la fin de 1751 juſqu'en Mai 1753, ſur une multitude d'enfans, & ſur quantité d'adultes. Pour mettre à portée de raiſonner ſur la cauſe de cette maladie, M. Huxham préſente d'abord des obſervations météorologiques que nous ne pouvons détailler : il nous ſuffira de remarquer que l'air avoit été très-long-temps froid & humide.

Cette Angine ne s'annonça pas de la même maniere chez tous ceux qui en furent attaqués. Le plus communément cependant les premiers ſymptômes furent des alrernatives de chaud & de froid; la peſanteur & douleur de tête; du mal de gorge avec enrouement; un peu de toux; du mal à l'eſtomac; des vomiſſemens & des ſelles fréquentes, ſur-tout pour les enfans chez leſquels ce ſymptôme étoit quelquefois très-fâcheux, au lieu que dans les

adultes il y avoit le plus ſouvent de la conſtipation. Tous avoient également l'eſprit trés-abattu ; & la maladie commençoit toujours par une foibleſſe ſubite, & une grande peſanteur de poitrine avec défaillance. Le pouls en général étoit vif, petit & ſautillant, quelquefois peſant & onduleux. L'urine étoit communément claire, pâle & crue ; dans les perſonnes d'un certain âge, elle étoit haute en couleur, & en petite quantité, ſouvent trouble comme le petit lait. Les yeux étoient peſans, rouges & quelquefois larmoyans : le viſage ſouvent plein & bouffi, quoique pâle & abattu.

Quelque léger que parût le mal pendant le jour, la nuit en aggravoit les accidens : conſtamment dans tout le cours de la maladie, les redoublemens prenoient le ſoir ; quelquefois le dé-

lire tourmentoit dès la premiere nuit. Souvent vers la fin de la maladie, le Médecin étoit tout ſurpris d'apprendre que le malade avoit paſſé toute la nuit dans un délire phrénétique, quoiqu'il l'eût laiſſé dans la journée auſſi frais & tranquille qu'on pouvoit le deſirer.

Peu d'heures après la premiere attaque, quelquefois même auſſitôt, on ſentoit de l'enflure à la gorge. Le gonflement & l'inflammation des amygdales, la tuméfaction des parotides & des maxillaires ſuivoient de près; enſorte que le malade ſembloit menacé de ſuffocation. Bientôt la gorge prenoit une couleur cramoiſie, luſtrée & brillante; très communément on voyoit diſperſées çà & là ſur la luette, les amygdales, le voile du palais & la partie poſtérieure du pharynx, quelques taches blanchâtres & livides qui

ſouvent ne tardoient guères à s'aggrandir; il y ſurvenoit des eſcarres auxquelles ſuccédoient des ulcères. Vers ce tems la langue étoit blanche & moite à ſon extrémité ; ſa racine étoit fort chargée & couverte d'une matiere épaiſſe, jaunâtre ou brune. L'haleine devenant de plus en plus fétide, parvenoit au point d'être inſupportable aux malades même.

Le ſecond ou le troiſieme jour les ſymptômes s'aggravoient, & la fiévre augmentoit. L'inquiétude, l'anxiété, la difficulté d'avaler, la douleur & la peſanteur de tête devenoient plus conſidérables. En général il y avoit plus ou moins de délire, quelquefois une inſomnie & une phrénéſie continues ; chez d'autres on appercevoit un abattement étrange, de la ſtupidité avec des treſſaillemens fréquens ; & le malade

marmotant entre ſes dents ſe parloit à lui-même. La peau étoit ſéche, rude & chaude; l'urine pâle, claire & crue, aſſez ſouvent jaunâtre & trouble. Le malade avoit quelquefois des envies de vomir, d'autres fois un grand cours de ventre, il rendoit des matieres noirâtres.

La reſpiration devenant de plus en plus difficile, elle étoit accompagnée d'une eſpèce de râlement rauque & profond. Ce ſeul bruit que faiſoit le malade en parlant & en reſpirant, indiquoit à coup ſûr la maladie à tous ceux qui l'entendoient. Les Médecins Eſpagnols qui ont décrit une Angine pareille répandue en Eſpagne & en Italie au commencement du ſiécle dernier, appelloient ce râlement *Garotillo*, parce qu'il reſſembloit à celui d'un homme que l'on étrangle avec une corde.

Vers le quatriéme ou cinquiéme

jour, les malades crachoient des mucoſités fétides & purulentes, quelquefois teintes de ſang; d'autres fois la matiere étoit tout-à-fait livide & d'une odeur inſupportable. Chez la plûpart, les narines étoient auſſi fort enflammées & excoriées, rendant continuellement une matiere très-pénétrante, ichoreuſe ou ſanieuſe, & ſi âcre qu'elle corrodoit non-ſeulement les lévres, les joues & les mains des enfans, mais les doigts même & les bras des femmes qui avoient ſoin d'eux. Il eſt ſurprenant combien les enfans rendoient d'humeurs par cette voie. La ſuppreſſion de cet écoulement de la bouche & du nez en étouffa pluſieurs; ces mucoſités que d'autres avaloient cauſerent par la corroſion des inteſtins des tranchées violentes, des dyſenteries, &c. & produiſirent même des excoria-

tions à l'anus & aux feſſes. Ces excoriations s'étendirent auſſi ſur la trachée artere ; les malades rendoient en crachant des lambeaux de ſes membranes avec beaucoup de ſang & de ſanie Le mal parvenu à ce degré en conduiſoit quantité à la phthiſie, & enfin au tombeau ; chez quelques-uns une fluxion ſubite de ces humeurs cauſoit des peripneumonies mortelles.

Malgré le gonflement des amygdales & de la gorge, la quantité extraordinaire de *mucus* épais & le bruit effrayant de la reſpiration, quelques malades avaloient très facilement ; ce qui me paroît prouver, dit M. Huxham, que les ſquinancies malignes viennent plutôt de l'acrimonie & de l'abondance des humeurs, que de la violence de l'inflammation.

Le plus communément les exanthèmes précédoient l'Angine ;

mais on a vu auſſi pluſieurs fois ces éruptions cutanées lui ſuccéder. L'efflorefcence, tantôt éryſipélateuſe, tantôt puſtuleuſe, étoit ordinairement d'un cramoiſi vif, & gagnoit rarement le viſage: elle paroiſſoit le plus communément chez les enfans le ſecond, le troiſiéme ou le quatriéme jour. Quoiqu'elle ne ſe manifeſtât le plus ſouvent qu'en procurant aux malades quelque ſoulagement; cependant on en a vu, l'éruption paroiſſant la plus complette, tomber dans des ſymptômes encore plus affreux, & périr dans l'attaque d'une cruelle phrénéſie; la nature alors ſuccomboit, comme il arrive quelquefois dans la petite vérole confluente, ſous l'abondance de la matiere morbifique. Une éruption douce, qui ſe manifeſtoit de bonne heure, étoit ordinairement de bon au-

gure, ſurtout lorſqu'enſuite l'épiderme s'enlevoit par écailles : mais le danger étoit imminent, quand l'éruption prenoit une couleur livide ou plombée, & rentroit trop promptement, ou ſe trouvoit mêlée de quelques taches noires ou pourpres. Les urines dans ces cas funeſtes devenoient limpides; il ſurvenoit des convulſions, & bientôt le malade mouroit ſuffoqué.

Cette maladie parvenoit le plus ſouvent à ſon état le cinquiéme ou le ſixiéme jour dans les jeunes ſujets : le progrès en étoit plus lent dans les perſonnes âgées, & ſouvent la criſe ne ſe faiſoit pas avant le onziéme ou le douziéme jour. Si vers le troiſiéme ou le quatriéme il ſurvenoit une ſueur douce & facile ; ſi le pouls devenoit moins fréquent, moins foible & plus égal ; ſi le fond de la gorge ſe nettoyoit ſenſiblement

& paroiſſoit paſſablement vermeil & frais, en même tems que la reſpiration devenoit plus facile, & que les yeux reprenoient un certain degré de vivacité, tout alloit bien : les ſueurs continuoient à terminer la criſe, les urines troubles dépoſoient un ſédiment leger, l'expectoration ſe faiſoit avec facilité, & l'épiderme tomboit en larges écailles. Au contraire, le friſſon ſurvenant au terme critique de la maladie, l'éclipſe des exanthémes ou leur lividité, le pouls vif & petit, la peau ſéche & brûlante, l'œil morne & abbattu, les urines pâles & limpides annonçoient la phrénéſie ou le coma avec une ſueur froide & viſqueuſe du viſage & des extrémités : la mort étoit inſtante, principalement s'il y avoit des hoquets avec reſſerrement à la gorge, & des ſelles ſubites, li-

vides, involontaires, & d'une puanteur insupportable.

En 1748 le Docteur Fothergill avoit donné en Angleterre l'histoire d'une pareille maladie. Celle qui ravagea l'Espagne & l'Italie au commencement du dernier siécle, paroît être la même que cette Angine dont nous venons de donner la description d'après M. Huxham. Il y a apparence que ces ulceres d'Egypte & de Syrie dont fait mention Arétée de Cappadoce, & ces ulcéres pestilentiels des amygdales dont il est question chez Aëtius Amidenus, étoient de cette nature : quelques-unes des fiévres scarlatines dont parle Morton, y ont aussi beaucoup de rapport.

Quand cette maladie commença à paroître, M. Huxham, comme bien d'autres, recourût d'abord à la saignée ; mais il fut des premiers à en reconnoître l'inutilité

& le danger même, excepté dans les cas de pléthore ſanguine, d'une dyſpnée conſidérable & d'un violent mal de gorge avec ſuffocation. Lorſqu'il eut bien connu cette Angine maligne, au lieu de ſaignée il donnoit d'abord un lavement de lait avec du ſucre & du ſel pour débarraſſer les inteſtins, ſurtout s'il y avoit de la conſtipation. Si dans le commencement il y avoit une diarrhée, il ordonnoit quelques grains de Rhubarbe torréfiée, la poudre de *Scordium* compoſée, & la décoction blanche. Quand le cours de ventre étoit trop abondant, il donnoit le plus ſouvent une cuillerée ou deux de la décoction de Fracaſtor de Fuller, médicament très-efficace en ce cas. Immédiatement après un émétique, il faiſoit prendre au malade une mixture compoſée de ſel volatil de corne de cerf, de ſuc de limons & d'eau

alexitere ſimple, à laquelle il ajoutoit la poudre de *contrayerva* composée, & un peu de myrrhe & de ſaffran : à l'égard de ces derniers médicamens, il les ordonnoit en bol avec un peu de nitre ſi la fiévre étoit forte, & y mêloit un ou deux grains de camphre pour les adultes dont l'eſtomac pouvoit le ſupporter, autrement il y ſubſtituoit un julep camphré, ou le vinaigre camphré, avec le ſyrop de groſeilles noires, de framboiſe ou autre ſemblable.

Le ſecond ou le troiſiéme jour, M. Huxham ajoutoit à la mixture ſaline ou au julep cordial la teinture de quinquina alexitere qu'il préféroit au quinquina en ſubſtance, parce qu'elle favoriſoit l'éruption des exanthémes ſans empêcher les ſueurs. L'élixir de vitriol joint à cette teinture lui ſervoit auſſi très-ſouvent, excepté pour les enfans très-jeunes : il em-

ployoit encore fréquemment cet élixir mêlé à une infuſion d'oranges de Séville dans du vin clairet ou dans le vin d'Oporto avec de l'eau.

Les gargariſmes, dont les malades avoient ſouvent beſoin, étoient une décoction de figues graſſes, de roſes rouges, de myrrhe & de miel dans du cidre rouge, ou un leger mucilage de ſemences de coing avec le ſyrop de framboiſe ou de groſeilles noires, ou la teinture de myrrhe ſeule : on pouvoit donner de tems en tems l'eſprit de vitriol, ſurtout après l'uſage du gargariſme. La vapeur des roſes rouges, des fleurs de camomille, de myrrhe & de camphre bouillis dans le vinaigre procuroit un prompt ſoulagement quand le malade la reſpiroit auſſi chaude qu'il la pouvoit ſoutenir.

Dans l'enflure ſubite du col & des parotides, M. Huxham n'a

pas négligé l'application des véſicatoires : il les a quelquefois appliqués avec ſuccès aux deux oreilles. Le ventre étant fréquemment tendu & enflé, & les urines coulant difficilement, les fomentations & les clyſteres de qualité émolliente & carminative produiſoient de très-bons effets. Si le gonflement du ventre perſiſtoit, M. Huxham donnoit la rhubarbe & la manne avec le *lenitif*. Il a obſervé que généralement les purgations étoient pour le moins inutiles dans les commencemens & néceſſaires à la fin : il avoit ſoin de n'employer que les purgatifs les plus doux. Après ces purgations même, les parotides & les glandes maxillaires reſtoient encore gonflées : le *calomelas* diſſipoit communément ces tumeurs; mais il étoit quelquefois obligé d'en venir à des frictions mercurielles pour les réſoudre.

Nous nous sommes étendus sur cette Angine maligne, parce qu'elle peut très-bien reparoître dans nos Contrées, & qu'il n'est pas permis aux Médecins de dire relativement à leur art : *Quid sit futurum cras, fuge quærere.* Passons maintenant aux Observations Médicinales & Chymiques sur l'Antimoine.

Les Chymistes trouveront à s'instruire dans cette seconde Dissertation ; nous nous contenterons de présenter la préparation d'une *Essence* ou *Vin d'Antimoine* que M. Huxham recommande beaucoup. Prenez une once de verre d'Antimoine bien préparé ; pulvérisez & laissez infuser à froid dans vingt-quatre onces de bon vin de Madere ou d'un vieux vin blanc d'Espagne pendant dix à douze jours en remuant de tems en tems. Laissez l'infusion se rasseoir pendant un jour ou deux, alors décan-

tez la liqueur ; filtrez-là à travers un papier gris-blanc, & gardez-là dans une bouteille bien bouchée pour vous en ſervir au beſoin. Ce vin antimonial conſerve ſes propriétés pendant pluſieurs années.

On fait prendre aux adultes, comme un remede altérant, atténuant & diaphorétique, depuis 30 ou 40 gouttes de cette Eſſence d'Antimoine, juſqu'à 60 & 80 dans du petit lait, du thé, du vin, de la bierre, en un mot dans toute liqueur aqueuſe ou vineuſe. Les deux ou trois premieres doſes cauſent ordinairement quelques legeres nauſées, un peu de mal à l'eſtomac, quelquefois même du vomiſſement avec une ou deux déjections : mais enſuite l'eſtomac n'en eſt plus affecté. Il eſt inutile d'avertir que ce remede, comme tout autre, doit être employé ſuivant l'indication des maladies & l'état des malades. On trouvera dans le Trai-

té de M. Huxham de *Aere & morbis Epidemicis*, & dans son Essai sur les Fiévres des instructions détaillées sur l'usage & les succès de ce médicament.

Nous en sommes maintenant à *l'histoire & au traitement d'une Colique épidémique* qui regna en 1724 dans le Devonshire. Cette maladie s'annonçoit par un serrement d'estomac, accompagné d'une douleur très-vive dans l'épigastre, par un pouls foible & inégal, par une sueur un peu froide : la langue étoit couverte d'une mucosité verdâtre ou jaune, & l'haleine étoit très-fétide. Ces premiers accidens étoient suivis du vomissement considérable d'une bile souvent très-verte, quelquefois noire, toujours mêlée avec une quantité abondante d'une pituite extrêmement acide & visqueuse : ces matieres étoient fort souvent si acrimonieuses, qu'elles causoient des excoriations au

gosier & dans l'œsophage, ce qui rendoit la déglutition très-douloureuse. Ces symptômes ayant duré deux ou trois jours, le ventre devenoit opiniâtrément resserré, sans pouvoir être relâché ni évacué par les purgatifs les plus violens & les clysteres les plus actifs.

Le vomissement étant un peu diminué, la douleur se portoit vers la région ombilicale où elle étoit très-cruelle, ainsi que le long des lombes & de l'épine du dos : une suppression d'urine suivoit de près, avec une envie continuelle d'uriner. Le malade ressentoit de plus en plus au périnée une pésanteur, telle qu'on l'éprouve lorsqu'il y a une pierre dans la vessie.

L'urine ressembloit à de la lessive; elle déposoit abondamment une matiere muqueuse, rouge & souvent verdâtre. Chez un grand nombre de malades, l'abdomen parvenoit à un tel degré de tension & de

dureté, qu'ils en craignoient la rupture : dans d'autres au contraire, le ſpaſme avoit tellement contracté le ventre, qu'il avoit perdu ſa forme; mais ce dernier accident fut rare. Souvent une douleur fixe, très-forte, brûlante, ſe faiſoit ſentir dans l'hypochondre droit, où il y avoit de la dureté & de la tumeur : dans la région épigaſtrique on ſentoit quelquefois un battement conſidérable & incommode.

D'autres ſymptômes terribles prenoient la place de ceux-ci, quoique les douleurs des entrailles fuſſent rallenties : il reſtoit dans la peau une ſi grande ſenſibilité, qu'on ne pouvoit la toucher. Bientôt la douleur augmentant ſe faiſoit reſſentir avec violence le long de l'épine du dos juſqu'au haut des épaules, & ſurtout entre les omoplates: delà elle s'étendoit aux bras qu'elle paralyſoit, & aux extrémités inférieures où ſon ſiége paroiſſoit être

dans la ſubſtance des os. Le délire & les convulſions ſurvinrent chez pluſieurs dans ce période du tranſport de l'humeur des inteſtins aux membres : les rhumatiſmes & les épilepſies mortelles ſe trouverent auſſi au nombre des criſes de cette colique.

M. Huxham croit pouvoir attribuer cette maladie à une abondance extraordinaire de pommes de mauvaiſe qualité, qui firent par conſéquent un cidre très-mal-ſain : elle n'attaqua que le Peuple. Ce ſoupçon du Docteur Anglois nous rappelle une Colique épidémique qui ſe manifeſta en Normandie, ſurtout dans les environs de Rouen, dans le printems de 1756, & ſe renouvella dans l'automne de l'année ſuivante. Les Médecins de Rouen auroient dû, pour le bien de leur Province, en publier l'hiſtoire & le traitement: s'ils l'ont fait, nous n'en avons point eu connoiſſance. Cette

Colique déchargea auſſi ſa fureur ſur le Peuple, & principalement ſur les domeſtiques qui boivent à peu près autant de cidre qu'ils en veulent, & en font aſſez ſouvent excès. Cette maladie avoit un rapport très-marqué avec celle dont M. Huxham a donné la deſcription. Les douleurs étoient énormes & très-obſtinées : la conſtipation & la rétention d'urine duroient un tems conſidérable. Nous ne pouvons donner le détail des accidens qui ſe manifeſterent chez le plus grand nombre des malades : mais voici un fait dont nous avons été témoins.

Un domeſtique qui avoit eſſuyé au printems les atteintes cruelles & opiniâtres de ce mal à Rouen, en fut attaqué de nouveau au mois d'Octobre ſuivant dans une campagne à deux lieues du Ponteau-de-mer. Les autres domeſtiques qui reconnurent, ainſi que le malade, la fatale colique, vinrent avertir

leur maîtreſſe; M.J*** qui ſe promenoit avec elle courut promptement à la chambre du domeſtique. Déja le malade livré au délire & à d'horribles convulſions, crioit qu'on lui briſoit les genoux; cet état dura près d'une demi-heure. Ces ſymptomes s'étant calmés, on donna au malade environ un ſcrupule de thériaque; dans l'inſtant il jetta les hauts cris, diſant que cette drogue le brûloit. On lui fit auſſitôt avaler pluſieurs cuillerées d'huile qui appaiſerent cet accident. Les vomiſſemens de matieres viſqueuſes & les ſecouſſes des entrailles commencerent à paroître. On continua de donner juſqu'au lendemain matin de l'eau tiéde & quelques cuillerées d'huile d'olives : la nuit qui étoit ſurvenue ôtoit le moyen de ſe procurer d'autres ſecours. Tout ce que l'on avoit pu faire de mieux ce ſoir-là avoit été de cueillir aux lumieres quelques plantes émol-

lientes & carminatives, de la décoction desquelles on composa un clystere qu'il fut impossible de donner au malade, tant la constriction des intestins étoit énorme. Le lendemain on donna la décoction de chiendent & de fleurs de mauve, avec beaucoup d'huile d'amandes douces. Le pouls étoit vif, inégal & concentré, les urines étoient totalement supprimées. Les cataplasmes émolliens n'opérerent rien; les lavemens anodyns, laxatifs & carminatifs ne revenoient communément point; les autres étoient rendus sans aucun effet : on ne pouvoit toujours les donner qu'avec une peine extrême. Le malade vomissoit avec des efforts extraordinaires tout ce qu'il prenoit : la douleur aigue, la tension & le spasme du ventre persévéroient. Un Chirurgien du voisinage conseilloit la saignée & l'émétique.

M. J*** qui redoutoit la paralyſie ou les convulſions rejetta l'un & l'autre, & s'en tint aux remedes dont il vient d'être fait mention. Le ſoir les ſecouſſes de l'eſtomac s'étant calmées, on profita de cet inſtant pour faire prendre au malade deux onces & demie de manne qu'il ne rejetta point, mais qui n'eurent aucun effet pendant toute la nuit. Le lendemain à huit heures du matin l'évacuation ſe fit ſubitement avec une violence extraordinaire : le malade ſe mit à crier qu'il étoit ſauvé ; effectivement tous les ſymptômes diſparurent. Ce traitement analogue à celui que preſcrit M. Huxham, guérit ce domeſtique de la colique épidémique dont deux de ſes camarades périrent quelques ſemaines après en l'abſence de M. J*** qui ne put être témoin des accidens qui les enleverent.

ARTICLE

ARTICLE XLVI.

AVIS A MESSIEURS LES SAVANS sur *une nouvelle Traduction de MARC-AURELE ANTONIN.*

UN des premiers Magistrats de Lyon fit insérer dans les Mémoires de Trévoux du mois d'Octobre 1713 (Article 140, pag. 1710) une explication nouvelle d'un passage de Marc-Aurele Antonin, où il est parlé des Chrétiens. Quoique cette explication me paroisse fondée, je n'ose cependant l'adopter dans la traduction que j'ai presque finie de cet Ouvrage. J'invite Messieurs les Savans à m'en faire savoir leur sentiment.

La matiere eſt intéreſſante. Il s'agit de ſavoir ce que penſoit des Martyrs du Chriſtianiſme un homme auſſi ſage & auſſi éclairé que Marc-Aurele.

M. & Mad. Dacier, après les Traductions latines de Marc-Aurele faites par Xylander, par Caſaubon le fils & par Gataker, ont traduit ainſi l'article 3 du Liv. XI des réflexions de cet Empereur.

« Combien eſt heureuſe l'ame » qui eſt toujours prête à ſe ſéparer du corps, ſoit qu'après » cette ſéparation elle ſoit éteinte, » ou diſſipée, ou qu'elle ſubſiſte » encore ! mais il faut que cette » bonne réſolution vienne de ſon » propre jugement, *& non pas* » *d'une opiniâtreté obſtinée comme* » *celle des Chrétiens*. Il faut qu'elle » ſe porte à cette action avec raiſon, avec gravité, & ſans aucun faſte, pour perſuader aux » autres de l'imiter. »

On sent assez que ma difficulté roule sur ces mots : *Et non pas d'une opiniâtreté obstinée comme celle des Chrétiens.* Le reste du passage est assez bien dans la Traduction que j'emploie ici pour le moment.

Le Grec porte : μὴ κατὰ ψιλὴν παράταξιν ὡς οἱ χριστιανοί.

Xylander dans sa Traduction latine imprimée pour la premiere fois en l'année 1558 à Zurich sur un assez bon Ms. réimprimée depuis à Lyon en 1626, avoit ainsi traduit ces mots Grecs : *Non ut simpliciter mortem aliquis subeat, id quod Christiani faciunt*, & dans la seconde Edition faite sous ses yeux à Basle en 1568, il la changea de cette maniere : *Non ut simplici obstinatione mortem aliquis subeat, id quod Christiani faciunt.*

Casaubon le fils adoptant le mot *d'obstination*, a traduit :

Non ex ſimplici, quod Chriſtiani faciunt, obſtinatione.

Et Gataker de même : *Non ab obſtinatione merâ, Chriſtianorum more.*

Le Mémoire inſeré en 1713 dans le Journal de Trevoux, a critiqué toutes ces Traductions. Il y eſt dit que le mot παραταξις ne ſignifie ni obſtination ni opiniâtreté obſtinée. Il ſignifie dans le propre & le figuré un ordre de bataille, une armée rangée, un combat. Les Grecs appelloient ψιλὺς ςραλιῶτας ceux que les Romains nommoient *Velites, Levis armaturæ milites.* Platon & Thucydide ont dit : ψιλὸς ὅπλων *armis nudus.* Ainſi le Grec μὴ κατὰ ψιλὴν παράταξιν devoit être traduit en latin, ſuivant l'Auteur du Mémoire, *non more Velitum*, & en François : *Non point en enfans perdus, comme font les Chrétiens ;* d'où il réſulte ſimplement

que Marc-Aurele mal inſtruit de notre Religion & rempli d'idées Stoïciennes, ne trouvoit point aſſez de gravité dans nos Martyrs, & ne concevoit rien à la joye qui brilloit ſur leurs viſages, ni à l'ardeur dont ils brûloient de mourir pour J. C. C'eſt la ſubſtance de ce Mémoire.

Quelqu'un pourroit ſoupçonner que le mot παράταξις eſt une des fautes du Mſ. dont Xylander donna les deux premieres Editions. Mais le Cardinal *François Barberin le vieux*, dans ſa Traduction Italienne de Marc-Aurele, imprimée à Rome en 1675, avoit comparé l'Edition de Xylander avec un Mſ. ancien de 6 à 700 ans, écrit ſur du papier de cotton; il en a marqué les différences d'avec celui d'Augsbourg publié par Xylander, & ce Cardinal y a trouvé le même mot

παράταξις qu'il a traduit par *Caparbietà* (entêtement) malgré la remarque qu'il fait, qu'à l'article 3. du Liv. III. de Marc-Aurele, les mots ἐν παράταξει signifient nécessairement *in Bataglia.*

Casaubon le fils dont le Cardinal Barberin a principalement suivi l'interprétation, appuie sa traduction de παράταξις par *obstinatio*, sur le témoignage de Tertullien qui dans son Apologétique & ailleurs, assure que les Payens donnoient à la constance de nos Martyrs le nom d'*obstination*. Casaubon ajoute cependant qu'Eusebe a employé en bonne part le même mot de παράταξις en parlant des Chrétiens, au lieu du mot ἔνστασις dont Eusebe se sert plus ordinairement. Les Grammairiens traduisent en latin ce dernier mot : *Pugnax contentio instantis adversario.*

Gataker après avoir adopté

dans sa Traduction latine le mot d'obstination pour παράταξις, se fonde sur le témoignage de Pline le jeune qui dit, dans sa lettre à l'Empereur Trajan, qu'on pouvoit justement punir dans les Chrétiens qu'il traite d'insensés, *pervicaciam & inflexibilem obstinationem.* Mais Gataker, au commencement de sa longue note, reconnoît que παράταξις dans son sens naturel, ne signifie point obstination. Il rapporte même l'explication que Suidas en a donnée dans son Lexicon : παράταξις, πόλεμος εμπαράσκευος, c'est-à-dire, *Bataille rangée*; cependant entraîné par les faits historiques, il se détermine pour obstination, ce qui a été adopté par Dacier & par l'Editeur d'Oxfort (en 1704) qui n'a presque fait qu'abréger les notes de Gataker. L'Edition faite

à Glasgow en 1744 est, pour le fond, la même que celle d'Oxford.

En l'année 1651 un jeune Suédois, qui apparemment faisoit son Académie à Paris, y fit imprimer sa Traduction Françoise de Marc-Aurele, dédiée à la Reine Christine qui aimoit fort cet Ouvrage, & qui le lisoit, suivant ce Traducteur, dans le texte Grec. Le Suédois employe aussi le mot *obstination*; mais il ne suivit évidemment que la Traduction Latine de Casaubon imprimée en 1643.

L'Editeur d'Oxford parle d'une Traduction Angloise de Marc-Aurele par *Colliers* fort élégante & fort ingénieuse. Je ne l'ai point encore vue.

Il est vrai que Gataker, le plus profond de tous ces Traducteurs, & à qui le Cardinal Barberin n'a trouvé d'autre défaut que celui

d'être hérétique, fonde auſſi ſon explication du mot παράταξις par *obſtination*, ſur l'article 48 du Livre VIII. de Marc-Aurele, où ce Philoſophe dit que la partie ſupérieure de l'ame devient inexpugnable lorſqu'elle ſe ramaſſe en elle-même, &c. Κ'ἂν ἀλόγως παρατάξηται, ce que Gataker traduit par ces mots latins : *Tametſi non ratione, ſed obſtinatione merâ inſtructa ſit*. Mais Xylander avoit traduit : *Etiam ſi non inſtructa ratione pugnam conſerat*, ce qui fut adopté par Caſaubon, cette idée de combat ſe rapportant mieux à celle d'une ame inexpugnable.

D'ailleurs Marc-Aurele à l'article 3 du Livre III. s'eſt préciſément ſervi du mot παράταξις dans ce ſens. Il eſt ſurprenant que ces anciens Traducteurs n'y ayent pas fait d'attention. Dacier après tous

les autres, a traduit ainsi cet article.

« Alexandre, Pompée, César, » après avoir détruit de fond en » comble tant de villes, & défait » tant de milliers d'hommes dans » le combat (ἐν παράταξει) sont en» fin morts à leur tour. »

Je me suis fait une loi de toujours expliquer Marc-Aurele par lui-même autant qu'il seroit possible ; & ce passage me paroît déterminant.

Il n'est pas douteux que le mot παράταξις, dans sa racine, ne signifie un corps de soldats rangés. Il vient de τάσσω, & les Grammairiens observent que ce mot qui signifie *placer*, s'entend principalement des soldats que l'on place en ordre de bataille : *Eâ potissimum collocandi significatione quâ dicimur milites collocare, cum Aciem instruimus* (*H. Steph. in Thes.*)

Le mot ἔνταξις auſſi formé de τάσσω eſt, ſelon *Suidas*, particulierement en uſage pour ſignifier que l'on a mêlé des ſoldats armés à la legere parmi les autres : *Peculiariter dicitur cum levis armaturæ milites in phalangis interſtitiis interſeruntur, nudi ſinguli juxta ſingulos armatos.*

D'un autre côté il eſt certain que le mot ψίλοι quoique ſeul, étoit en uſage pour ſignifier *velites* des ſoldats armés à la legere, qui n'avoient ni cuiraſſes ni bottines, & ſeulement des arcs, des fleches & des frondes. (*Rob. Steph. in verbo Veles.*)

Ainſi la nouvelle explication donnée en 1713 aux mots ψιλὴν, παράταξιν, paroît bonne ; mais l'expreſſion un peu ſurannée d'*enfans perdus*, ſe prenant toujours en mauvaiſe part, je voudrois y ſubſtituer celle de troupes legeres, plus

analogue à l'expression Greque & plus en usage.

Voici donc de quelle maniere j'ai traduit le passage entier de Marc-Aurele. Il est le 3^e^. du Livre XI, selon la division qu'en ont faite Casaubon, Gataker & Dacier, & c'est le 52^e^ art. du chap. xxxv, intitulé *de la mort*, dans l'Edition que j'en donnai en 1742, où je distribuai par ordre de matieres, les reflexions décousues & disparates de Marc-Aurele.

Οἵα ἐστὶν ἡ ψυχὴ ἡ ἑτοίμη, ἐὰν ἤδη ἀπολυθῆναι δέῃ τοῦ σώματος, καὶ ἤτοι σβεσθῆναι, ἢ σκεδασθῆναι, ἢ συμμεῖναι· τὸ δὲ ἕτοιμον τοῦτο, ἵνα ἀπὸ ἰδικῆς κρίσεως ἔρχηται, μὴ κατὰ ψιλὴν παράταξιν, ὡς οἱ χριστιανοὶ, ἀλλὰ λελογισμένως, καὶ σεμνῶς καὶ ὥστε καὶ ἄλλον πεῖσαι, ἀτραγῴδως.

« Qu'il y a de grandeur dans
» une ame qui est prête à l'heure
» même, s'il le falloit, à se voir
» délivrée de son corps [& cela

» dans tous les systêmes], soit » qu'elle doive s'éteindre, ou se » dissiper, ou subsister encore ! » Quand je dis *prête*, j'entens » qu'elle le soit après une déli- » bération particuliere sur ce sujet, » *& que l'ame n'imite pas la préci-* » *pitation des troupes legeres, com-* » *me le font les Chrétiens*; mais » qu'elle s'y détermine après avoir » tout bien considéré & avec gra- » vité, de façon même à servir » d'exemple aux autres, quoique » sans ostentation. »

J'adopte volontiers la reflexion du Journal. Marc-Aurele ne critiquoit dans nos Martyrs, que leur ardeur empressée à mourir, dont le principe tout divin lui étoit inconnu. D'ailleurs Gataker, & avant lui Casaubon, ont crû que Marc-Aurele en cet endroit faisoit allusion à l'empressement avec lequel certains Chrétiens ve-

noient s'offrir d'eux-mêmes à la mort, empressement que S. Clément d'Alexandrie a blâmé comme contraire aux vrais principes de notre Religion, & qu'il met sur le compte des seuls hérétiques du tems.

Au reste, j'avoue que ma Traduction en cet endroit ni ailleurs, n'est pas tout-à-fait littérale; mais il n'y a point de Traducteur avant moi qui n'ait reconnu l'impossibilité de traduire ainsi les Philosophes & surtout les Stoïciens. J'ai suivi à cet égard deux regles établies par Ciceron qui fait parler ainsi le vieux Caton (Liv. III. *de finib. bon. & mal.*) « Il n'est pas » toujours nécessaire de rendre un » mot Grec par un autre comme » les mauvais interpretes, surtout » lorsqu'on peut se faire mieux » entendre par quelqu'autre mot. » Pour moi (ajoute Caton) quand » il est question de traduire, si ce

» que les Grecs disent en une pa-
» role, je ne peux pas le rendre
» de même, je l'exprime en plu-
» sieurs mots.

Ciceron fait dire ensuite à Caton : « Quand le sujet dont on » parle est bon en lui-même, tout » ce qu'on en dit clairement, me » paroît bien dit. Il y auroit de la » puérilité à vouloir parler élé- » gamment de certaines matieres : » en parler clairement & intelli- » giblement, c'est tout ce que doit » faire un homme sage & habile. [J'emploie ici la Traduction Françoise que nous avons de cet Ouvrage de Ciceron, pour ne point bigarrer cet Ecrit de trop de Grec & de Latin, sans une absolue nécessité.]

Je compte donner une Edition du texte Grec de Marc-Aurele plus correcte que les précédentes. J'ai employé les variantes prises par le Cardinal Barberin sur un

très-ancien Mſ. Perſonne avant moi n'avoit fait uſage de ces variantes.

Je me ſuis ſervi auſſi d'un Mſ. de la Bibliothéque du Roi (n°. 2649.) qui avoit appartenu à quelqu'un des *Laſcaris* ; mais où malheureuſement on ne trouve que 39 articles tirés ſans ordre des neuf derniers Livres de Marc-Aurele. Ce Mſ. eſt différent de celui dont Caſaubon le fils a donné la notice au dernier feuillet du volume de ſa Traduction.

J'attens de Florence d'autres variantes ſur deux ou trois Mſſ. que le P. Monfaucon a indiqués dans ſa Bibliothéque des Bibliothéques. (*a*)

(*a*) Je reçois dans ce moment une notice exacte de trois Mſſ. de Marc-Aurele conſervés dans la Bibliothéque des Ducs de Florence. M. Bandini, Bibliothécaire de l'Empereur, a bien voulu ſe charger de ce travail.

Un ami de M. l'Abbé Ladvocat M. l'Abbé Butler, lui avoit fait eſperer d'autres variantes ſur un Mſ. de M. Hale (n°. 302.) donné au Collége de la Trinité à Cambridge; mais on ne l'y a point encore trouvé.

Il n'y a aucun Mſ. entier de Marc Aurele dans la Bibliothéque du Roi. Je ſupplie Meſſieurs les Savans de vouloir bien m'indiquer ceux dont ils auroient connoiſſance.

Je leur demanderai encore leur avis ſur le titre que j'ai cru devoir donner à ma Traduction.

Les Mſſ. d'Augsbourg & de Rome ſont intitulés : ΜΑΡΚΟΥ ΑΝΤΩΝΙΝΟΥ αυτοκρατορος ΤΩΝ ΕΙΣ ΕΑΥΤΩΝ βιβλια ιβ'.

Xylander le premier, a traduit ainſi ces mots Grecs : Marci Antonini Imperatoris DE VITA SUA Libri XII.

Caſaubon ... DE SE IPSO ET AD SE IPSUM.

Gataker ... DE REBUS SUIS, *ſive* DE EIS QUÆ AD SE *pertinere cenſebat.*

Les Editeurs d'Oxfort & de Glaſgow : *Eorum quæ ad ſeipſum.*

Le Traducteur Suédois : *Penſées morales* ...

M. & Mde Dacier : *Reflexions morales* ...

Et le Cardinal Barberin : *I dodici libri di Marco Aurelio Antonino Imperadore*, DI SE STESSO ED A SE STESSO, *communemente intitolati* DELLA SUA VITA. Suidas dit au mot Μάρκος que Marc-Aurele écrivit XII Livres pour le reglement de ſa propre vie : ἔγραψε τοῦ ἰδίου βίου διαγωγὴν ἐν βιβλίοις ιβʹ.

Pour moi j'ai traduit de cette maniere le titre Grec qui peut-être n'eſt pas de Marc-Antonin lui même) en conſervant la notice qu'en donne Suidas :

MARC [*Aurele*] ANTONIN,
Empereur.

A lui-même [ſur ſa Vie,

POUR la regler conformément à la nature d'un Etre raiſonnable, ſociable, ſoumis à l'ordre du monde & de la Providence divine.]

J'ai eu en vûe par ces derniers mots de faire connoître dès le titre même, les principes de la morale de ce Philoſophe; mais je crains que le titre n'en paroiſſe trop chargé. En tout cas, je pourrai y ſuppléer par une maxime au dos du Frontiſpice, ou par la Préface.

Quant aux premiers mots du Titre, MARC [*Aurele*] ANTONIN .... *A lui-même*, il me ſemble

que c'eſt l'explication la plus convenable de τῶν εἰς ἑαυτὸν, parce qu'en effet Marc-Aurele ſe parle toujours à lui-même dans cet Ouvrage.

L'addition du ſurnom *Aurele* eſt fondée ſur beaucoup de médailles & ſur l'uſage.

On ſait que tout l'Ouvrage eſt dans le goût de la coniſme du titre τῶν εἰς ἑαυτὸν. Il faut y ſuppléer ordinairement quelques mots dans les phraſes, pour les entendre. Il m'eſt ſouvent arrivé de les traduire d'abord mot pour mot en latin, pour mieux deviner enſuite ce qu'il falloit y ſuppléer ; mais j'ai toujours été recompenſé de ma peine par l'énergie & la profondeur du ſens ou par la beauté du ſentiment que j'y ai trouvé renfermé.

Epictete ne laiſſa rien par écrit.

Nous n'avons de lui que ce qu'Arrien son disciple avoit recueilli de ses discours, au lieu que l'Ouvrege de Marc-Aurele est certainement de cet Empereur, ce qui le rend bien plus précieux.

J'espere obtenir la permission de dédier ce fruit de mes loisirs à Mgr. le Duc de Chartres, comme ayant l'honneur d'être du Conseil de sa Maison. Je le ferai orner de la gravure d'un beau médaillon en or que feu M. le Duc d'Orléans a donné avec tant d'autres à MM. de Ste Génevieve, & l'Edition sera exécutée par les Srs. Guerin & de Latour, fameux Imprimeurs. Je n'entre dans tout ce détail qu'afin de rendre, s'il est possible, cet Ouvrage plus cher aux savans.

Quant à moi je n'aspire à aucun grade, à aucune recompense lit-

téraire. Ces objets d'ambition ne ſont plus de mon âge : mais il me ſemble que je mourrai content, ſi je peux avoir procuré quelque degré de perfection à ce Livre, dont j'ai toujours fait mes délices.

D. J.

ARTICLE XLVII.

MÉMOIRES HISTORIQUES, critiques & anecdotes de France.

Copia judicium ſæpè morata meum
eſt. *Ovid.*
Nec in cunctis ſervat fortuna tenorem.
Manil. utile quid ſit.
Proſpiciunt aliquandò. *Juven. Satyr.* 6.

A Amſterdam, chez Neaulne, Libraire à la Bible : Et ſe trouve à Paris, chez Charpentier, Libraire. 4 *Tomes en huit Parties in*-12. ou *Anecdotes des Reines & Régentes de France.*

UNe Hiſtoire de France, compoſée ſur celle des Reines & des Régentes de ce Royaume, ſeroit un Ouvrage intéreſſant

pour tous les Lecteurs. Parmi eux, la classe des Lecteurs superficiels, accoutumée à se repaître d'historiettes, d'évenemens peu intéressans par eux-mêmes, de petites manœuvres de passions, pourroit contenter son goût, contre l'intention même de l'Ecrivain judicieux qui n'auroit point composé pour lui. Un Lecteur profond y chercheroit de nouveaux points de vue pour étendre ses connoissances. Un habile Observateur trouveroit dans une pareille Histoire deux points qui ont échappé à la plupart des Historiographes de notre nation: le développement des vraies causes, quoique secretes, des évenemens les plus célebres; & le ressort souvent premier mobile de la révolution des mœurs, qui s'est opérée dans notre nation presque à chaque demi-siecle. L'Histoire, en tombant ainsi *de*

lance

lance en quenouille, ne perdroit rien de sa majesté. Moins brillante sans doute dans sa marche, elle n'étonneroit point par le récit pompeux des sieges, des combats, des triomphes où les femmes ont rarement joué un rôle. Mais les négociations, les traités de paix, les établissemens, les vicissitudes des Cours, ce tableau mouvant d'un regne qu'un Historien doit saisir dans ses différentes vues, ce tableau si intéressant des mœurs qui différencient un siecle de l'autre, rapportés à leurs vrais principes, par l'histoire des différentes femmes qui ont gouverné avec quelque célébrité, rapportés à leurs passions dont l'ascendant a souvent maîtrisé celles des plus grands hommes, formeroient une histoire vraie, solide, approfondie, quelque minutieux qu'en parussent dans le dessein les premiers traits.

Encore trouveroit-on dans l'histoire de plusieurs nations une foule d'époques où les femmes paroissent en chef, & préparent elles-mêmes les plus grandes révolutions. Une Semiramis, dans la minorité de son fils Nynias, sut conquerir au dehors, fortifier & embellir au dedans de ses Etats. Une Artémise, celle qui marcha dans l'expédition de Xerxes, & qui sut, même après la funeste journée de Salamine, faire respecter aux Athéniens son nom plus qu'une armée entiere. Une Camille, Reine des Volsques, qui balança par sa valeur la malheureuse destinée de Turnus. Athalie chez les Hébreux, Esther chez les Perses, Cléopatre, quand la passion d'Antoine lui eût donné lieu de multiplier les guerres au gré de son ambition & de son avarice. Une Reine de Palmyre, cette Zénobie, l'une des plus fa-

vantes Princesses & des plus courageuses, qui réunit au goût de l'histoire, des arts & des langues, une valeur martiale qui força les Romains à rendre hommage à ses grandes qualités en la décorant du nom d'Auguste, & conserva, jusques dans le triomphe d'Aurélien son vainqueur, une supériorité à l'épreuve des coups de la fortune. Rome eut une Porcie, une Livie, une Irêne, & beaucoup d'autres, ou célebres par leurs grandes qualités, ou fameuses par les grandes manœuvres de leurs passions.

Dans l'espace de près de quatorze siecles, un Historien rassembleroit une infinité d'évenemens où les Princesses Françoises, éloignées de la souveraineté par la loi, se montrerent au dessus de la loi par leur conduite & la supériorité de leurs ressources, &

donnerent, par la force de leurs talens, le mouvement au grand corps de la Monarchie.

L'Ouvrage que nous annonçons nous mettra à portée de recueillir beaucoup de ces traits ; & l'on y trouvera le fonds de cette Hiſtoire générale, qui pourroit nous préſenter ſous un point de vue neuf & curieux les progrès & les révolutions de l'Empire François.

Des Mémoires & Anecdotes ne ſont point aſſujettis, comme on le ſçait, à la marche de l'hiſtoire. Les évenemens s'y trouvent ſans liaiſon, ſans rapport. C'eſt une gallerie de tableaux détachés. La fonction de celui qui les analyſe, eſt de juger ſi le peintre qui les préſente a donné à chacun le caractere de vérité qui leur convient, & à tous le dégré d'intérêt qui puiſſe les faire goûter. Notre Littérature a ſes modeles en ce

genre, d'après lesquels le Lecteur lui même peut apprécier le mérite de ces sortes d'Ouvrages. Les Commine, les Brantome, les de Thou, de Retz, sont à cet égard des Ouvrages classiques. Les Essais Historiques sur Paris sont dans leur espece un modele pour ces sortes d'Histoires détachées.

L'article de la Loi Salique, antérieure à Clovis lui-même, mais rédigée par ce Prince, en excluant les femmes de la succession aux biens nobles, ne leur a laissé, dans le gouvernement, qu'une place très-subordonnée. Ce n'est pas que les anciens Gaulois eussent une idée médiocre du courage de leurs femmes. Leur bravoure répondoit à cette premiere éducation qu'elles recevoient dans leur jeunesse, & qui les formoit aux plus durs exer-

cices, loin de tout ce qui pouvoit les corrompre par le luxe ou la molleſſe. Dans un peuple guerrier, tout, juſqu'aux femmes, portoit l'empreinte du génie de la nation : tout étoit militaire, même dans les préſens de noces. Auſſi les Gaulois ſe faiſoient accompagner à l'armée par leurs femmes, dont les yeux, la voix & ſouvent l'exemple ſoutenoient ou ranimoient leur courage. Les Gaulois avoient pris pour elles ce reſpect dans les mœurs des Germains, qui, ſelon Tacite, trouvoient quelque choſe de divin dans leurs femmes. Notre Chevalerie n'eut point d'autre origine ; & les femmes y furent toujours reſpectées tant qu'elles ſurent ſe reſpecter elles-mêmes. Ce reſpect qu'elles imprimoient, pouvoit ſervir à les venger du rang où les plaçoit la Loi de la nation.

Cette Loi eut ſon application à la mort de Childeric I. Les Sœurs de Clovis, Alboflede & Lantilde, ne partagerent point avec lui. Clovis eut pour mere Baſine, la premiere Reine dont parle notre Auteur. Elle quitta ſon Royaume & ſon premier Mari, pour venir chercher en France Childeric, comme le plus aimable des Princes. Ce fut le motif qu'elle donna à ſon voyage, plus digne d'une aventuriere que d'une princeſſe.

Clotilde, femme de Clovis & ſon Apôtre, s'eſt rendue à jamais célebre dans la France & dans la Religion par la converſion de ſon mari. » Elle avoit, dit notre Au-» teur, l'eſprit noble, l'ame » grande, un génie délicat & in-» ſinuant : elle conſerva toujours » ſur ſon mari cet aſcendant que » donnent à une femme ſon mé-» rite & ſa vertu. «

La profeſſion du Chriſtianiſme n'eut pas, dans la premiere race de nos Rois, une influence marquée ſur les mœurs. Il fallut plus d'un ſiecle pour faire céder la cruauté & la polygamie ouverte à la douceur & à la pureté de l'Evangile. Le plus grand éclat de la Religion étoit dans les vertus des Evêques & des Prêtres de ces premiers ſiecles. Cependant le Thrône donna auſſi ſes modeles de vertu.

Radegonde, quatrieme femme du vieux Clotaire, ne parut que trois ans à la Cour, après leſquels elle prit le voile des mains de S. Medard, Evêque de Noyon; ſe retira en Touraine, de là à Poitiers où elle ſe fixa dans l'Abbaye qu'elle fonda ſous le titre de Sainte-Croix & ſous la Regle de S. Céſaire d'Arles. On nous dit ici » qu'elle n'avoit preſque » paru que comme une Religieuſe

» à la Cour de son mari, & qu'elle
» parut en Reine dans son Monas-
» tere. « Ce portrait ne nous
donneroit pas une grande idée de
la vertu de cette Reine. Les ver-
tus d'une Religieuse dans son
Cloître, & celles d'une femme à
la tête de la Cour, ont bien le
même principe ; mais un Chrétien
éclairé n'en transpose point ainsi
les effets, au risque de mettre
de la bisarrerie dans les mœurs
& du désordre dans la société.
Nous croyons seulement, comme
l'ajoute l'Auteur, que cette ver-
tueuse Reine, en renonçant à
son rang, voulut conserver de sa
grandeur tout ce qui pouvoit la
rendre propice & utile aux mal-
heureux. C'est le caractere de la
vraie piété. Ses liaisons avec le
Prêtre Fortunat, son Secrétaire,
que le Dictionnaire Historique-
Portatif appelle assez cruement *son*

Domestique, le Poëte le plus célebre de son temps, rendirent sa piété suspecte. L'Auteur la justifie avec beaucoup de discernement de ces imputations que détruisoient la vertu de la Reine & celle de Fortunat, dont les Pieces pleines de vivacité & d'enjouement, respiroient d'ailleurs le Christianisme le plus pur. » Prétendre autoriser les bruits que » la malignité inventa dans le » temps sur les pensées délicates, » les expressions vives de deux » ou trois Pieces qu'on peut appeller *de très-jolis Madrigaux*, » c'est ignorer jusqu'où la sécurité de l'innocence peut aller. «

L'Auteur ne nous dit point pourquoi Gregoire de Tours fit les funérailles de cette Reine, au lieu de Marovée son Evêque. Nous trouvons ailleurs une suite de faits qui nous prouvent que Radegonde ne put faire goûter

n sa conduite toute pieuse qu'elle étoit, ni l'établissement de son Monastere à son Evêque, ni même l'intéresser dans ses démarches pour enrichir l'Eglise de son Couvent des Reliques de la vraie Croix, qu'elle avoit obtenues de l'Empereur Justin. Ce fut à l'occasion du transport de ces Reliques que Fortunat composa l'Hymne de la Passion *Vexilla*. Il paroît, par M. de Fleury, que l'Evêque de Poitiers traita assez légérement les pieuses institutions de Radegonde, & qu'il prit pour elle un éloignement marqué jusqu'à ne vouloir point se trouver à ses obseques.

Les dix Reines qui suivent présentent peu de faits importans. Mais deux personnages célebres dans notre Histoire amenent sur la scène une foule de catastrophes frappantes : Brunehaud & Frédégonde. La premiere, femme de

Sigebert, Roi d'Austrasie; & la seconde, femme de Chilperic I. Frédegonde mourut la premiere en 597. Notre Auteur marque en 596. Nous croyons que c'est une petite erreur de date. Brunehaud lui survécut environ seize ans.

Ces deux femmes rivales & ennemies, toutes deux célebres par de grandes qualités, & décriées par des forfaits, firent le destin de la France dans leur regne.

Brunehaud eut pour elle la naissance qui l'appelloit au trône, le grand art de gouverner qui sut l'y maintenir, de la grandeur d'ame lorsque sa générosité ne put blesser ses autres passions, le talent de placer à propos les bienfaits, le discernement pour les donner au mérite, de la fermeté & de la constance dans l'horreur du supplice le plus cruel & le

plus injuste, une libéralité prodigieuse pour fonder des Monasteres. Brunehaud surprit les suffrages du Pere de notre Histoire, Grégoire de Tours, & de S. Gregoire Pape lui-même. Tous deux s'accordent à nous la présenter comme une pieuse Reine, une vertueuse Régente, une Mere Chrétienne.

Fredegonde, au défaut de la naissance, eut ses charmes, ses intrigues & ses artifices pour s'avancer. Sa premiere manœuvre fut d'écarter de la Cour la Reine Audouere qu'elle servoit. Le stratagême dont elle usa fut de lui faire tenir sur les Fonts de Baptême une fille qu'elle venoit de mettre au monde. Cette alliance spirituelle qu'elle fit valoir à Chilperic, lui faisant renvoyer Audouere, accéléra l'élevation de Frédégonde. Le meurtre de cette infortunée Reine, celui de Clo-

vis son fils, furent les premiers dégrés dont se servit Frédégonde pour monter au trône. Son projet fut retardé par le second mariage de Chilperic avec Galsuinte, sœur aînée de Brunehaut. » Elle partit, » dit notre Auteur, en victime » d'Etat, pleurée de sa mere, » regrettée des peuples, & après » avoir inutilement fait tout ce » qui dépendoit d'elle pour éviter » l'alliance qui lui étoit desti- » née.... Elle sembloit avoir un » secret pressentiment du sort » qui l'attendoit. «

Frédégonde, en effet, n'étoit point femme à s'arrêter pour un troisieme crime. La mort subite de Galsuinte, dont l'Historien accuse ici Chilperic, & que d'autres imputent à Frédégonde, mais qui convenoit au caractere & aux projets de tous les deux, plaça Frédégonde sur le trône. Elle y porta des qualités propres

à couvrir le défaut de ſa naiſſance, elle s'y maintint avec une politique capable de faire illuſion ſur les voies qui l'y avoient conduite, & elle y eut des ſuccès continuels qui pouvoient affoiblir du moins l'impreſſion de ſes crimes. Le mérite de cette Reine fut d'apprendre à régner à ſon mari, de préparer & de mettre à profit les diviſions de ſes voiſins & leurs fautes. Elle mourut au plus haut point de ſa proſpérité. Le Ciel choiſit ce moment pour l'enlever au monde, *comme s'il eût appréhendé*, dit ingénieuſement l'Abbé Velly *, *que le brillant de tant de ſuccès ne*

(*a*) Hiſt. de Fr. Tom. 1. *b. Celle ci* dans le texte de l'Auteur ſe trouve après le nom de Frédegonde que nous avons ſupprimé; parce que le caractere ſuivant ne peut convenir qu'à Brunehaud, comme la ſuite le fait voir.

diminuât la vive horreur qu'on devoit à tant de forfaits.

Nous avons formé le précis du caractere de ces deux Femmes d'après les faits que notre Auteur développe avec beaucoup d'étendue & d érudition. On nous saura gré de le faire parler lui même dans le parallele qu'il fait de ces deux Princesses, mais que nous abrégerons pour ne point trop charger notre extrait.

» Ces deux Femmes étoient aimables, galantes, spirituelles; mais Frédégonde, qui ne devoit rien à son éducation, avoit moins de talens acquis, moins de délicatesse dans les idées, mais plus de force, &, si l'on peut le dire, plus de *sublime* de conduite & de mœurs........ Les passions maîtrisoient Brunehaud; Frédégonde commandoit aux siennes. Il y avoit plus de débauche que de coquetterie dans Frédégonde;

Brunehaud étoit plus ſenſible à l'amuſement. Celle ci ſe livroit imprudemment aux impreſſions du cœur; celle là ne les connoiſſoit qu'autant qu'elle le vouloit, & que les circonſtances le lui permettoient. Frédégonde aimoit les plaiſirs comme Céſar, lorſqu'ils s'accommodoient avec l'état de ſes affaires: Brunehaud s'y laiſſoit entraîner comme Antoine, même aux riſques de nuire à ſes intérêts...... C'étoit ſur-tout dans les dangers extraordinaires, dans les circonſtances où ſa chute paroiſſoit inévitable, que Frédégonde s'armoit de courage & d'intrépidité. Elle paroît alors plus grande que jamais, fertile en reſſources & inépuiſable; elle eſt active, prudente, courageuſe, & ſait ne rien ménager quand il s'agit de perdre tout. Brunehaud abattue dans ces occaſions critiques, n'a ni les mêmes reſſources, ni la

même vigueur : elle cede parce qu'elle n'a pas le courage de résister, &, faute de justes mesures, de sages précautions, devient la victime de ses ennemis. On sent que son génie n'est pas fait pour les grands efforts qui étoient naturels à sa rivale..... Frédégonde se rendit respectable à la nation, qui se vit forcée d'admirer une de ses plus grandes Reines dans la mere de son jeune Roi. L'avantage que Brunehaud eut sur Frédégonde fut de se voir sur la tête une couronne qu'elle ne devoit qu'à son rang, & qu'elle pouvoit conserver sans qu'il lui en coûtât aucun des efforts qu'exige un bien mal acquis; au lieu que Frédégonde fut obligée de commettre bien des iniquités pour s'élever, & pour se maintenir dans son élévation. Cependant Brunehaud prit une voie indigne d'une mere & d'une princesse,

après la mort de Childebert, en corrompant le naturel heureux de Thierry, & en le plongeant dans le luxe & la débauche, pour perpétuer son autorité & l'enfance de son fils. Frédégonde au contraire employa tous ses soins à former un grand Roi dans Clotaire, & ne crut pas pouvoir régner elle-même dignement, si elle ne donnoit à la France un Monarque digne du trône. «

Ce parallele, plus étendu dans l'Ouvrage, a le mérite du style, & celui d'apprécier les belles actions & les crimes de ces deux Reines avec assez de développement & de justesse, pour fixer l'idée qu'on peut s'en faire autant que le permet l'éloignement des temps, qui nuit autant à l'histoire en confondant les faits, que la trop grande proximité en les altérant au gré de l'intérêt politique ou particulier.

Le reſte de la premiere Race n'offre de femme célebre que la Reine Bathilde : née Saxonne, eſclave dans ſa jeuneſſe, elle parut ſous ce titre à la Cour. » De » la beauté, des graces, une phy- » ſionomie heureuſe, un eſprit » juſte & délicat lui gagnerent » le cœur de Clovis II. « Le contraſte de ſon caractere & de celui de ce Prince la rendit très-agréable à ſa Cour. La minorité de ſes enfans fut une occaſion de développer ſa ſageſſe dans leur éducation. L'Etat eut dans cette Régence de grands ſuccès ; elle ne fit gueres qu'y prêter ſon nom : Ebrouin, Maire du Palais, en fournit ſeul tous les reſſorts. On reproche ici à cette Reine d'avoir reſſerré par une crainte politique l'autorité de ce grand Miniſtre, au riſque de donner des entraves à ſon génie, & de rallentir ſon activité. Ce qui arriva. » C'eſt,

» ajoute l'Auteur, que les génies » médiocres ne compatissent pas » naturellement avec les grands » hommes. Il n'y a pas assez de » relation entre eux pour faire » subsister l'union. «

La seconde Race commence par nommer Plectrude, non à titre de Reine, mais comme femme de Pepin d'Heristel, Duc des François, & comme un personnage intéressant par elle-même en balançant long-temps par ses intrigues la fortune de Charles Martel. Après Berthe *au grand pied*, mere de Charlemagne, paroissent les différentes femmes & concubines de ce Prince ; mais elles sont comme éclipsées dans notre Histoire par le rang qu'y tient cet Empereur.

Judith, seconde femme de Louis *le Débonnaire*, est de toutes les Reines de la seconde Race presque l'unique qui joue un

grand rôle. Elle en eut d'abord un très-difficile à soutenir, sur le trône, comme ailleurs : celui de belle-mere à l'égard des premiers enfans de Louis. Aimée éperduement de ce Monarque, sur lequel elle avoit pris le plus grand ascendant, elle se crut au-dessus des ménagemens qu'elle devoit aux Princes du premier lit. Elle s'imagina pouvoir faire en maître la part de son fils Charles *le Chauve* dans la dépouille de son mari encore vivant. Ses prétentions à cet égard, & la facilité de Louis le Débonnaire, causerent tous les malheurs de ce Prince, amenerent un enchaînement de catastrophes qu'un Historien raconte toujours à regret, & dont tous les personnages eurent à rougir : le Prince qui céda, la Femme qui le compromit, l'Evêque qui le déposa, & les Enfans qui le braverent.

Nous laiſſons le reſte des Reines jusqu'à celles de la troiſieme Race; & nous reprendrons avec empreſſement, dans un prochain Extrait, l'Ouvrage d'un Auteur qui nous les fait connoître avec beaucoup de ſoin, d'exactitude, & avec une grande juſteſſe de réflexions. Nous deſirons trouver un peu plus de chaleur & d'intérêt dans le ſtyle des autres Volumes.

ARTICLE XLVIII.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE *de l'Histoire générale d'Italie &c. Par M. de* SAINT-MARC, *de l'Académie de la Rochelle. Tome second. Paris, Jean-Thomas Hérissant, rue St. Jacques.* 1763. *in-8°.* Second Extrait.

NOus l'avons deja dit ; ce seroit méconnoître entierement le mérite de cet Ouvrage que de le confondre avec le plus grand nombre de ceux que l'on a publiés depuis quelques tems dans la même forme. Des faits décousus, pris sans choix, adoptés sans critique, & rangés par années ; des listes séches & arides de Princes contemporains ; des nomenclatures de savants & illustres où l'on ne

trouve que des dates de vies & de morts ſouvent fauſſes, le plus ſouvent incertaines : tel eſt à peu près le ſquelette informe que quelques Compilateurs ont revêtu du titre d'*Abrégé chronologique*. Bien différent de ces Ecrivains ſans connoiſſances, ſans goût, ſans critique, M. de SAINT-MARC a pris une route tout à fait oppoſée à celle qu'ils avoient ſuivie. Convaincu que le principal mérite d'un Abrégé hiſtorique eſt l'exactitude la plus grande dans les dates & la certitude des faits que l'on y raconte, cet Académicien a étudié l'hiſtoire d'Italie dans les Ecrivains originaux, il les a comparés entre eux avec attention, il n'a admis aucun fait qu'après l'examen le plus ſevere, & il ne s'eſt arrêté à une date qu'après en avoir reconnu la certitude par des recherches immenſes & qui auroient rebuté tout Ecrivain moins conſtant &

moins laborieux que lui. Le premier Extrait que nous avons donné du livre du ſavant Académicien ſerviroit ſeul à prouver la vérité du jugement que nous portons, nous allons néanmoins en préſenter encore quelques morceaux pour la plus grande ſatisfaction des lecteurs.

L'Empereur Otton I. dit le Grand, joue un rolle important dans l'hiſtoire depuis l'an 936 qu'il fut élu Roi de Germanie juſqu'en 973, époque de ſa mort. Cet Empereur, dit M. de St. Marc, étoit fils de Henri l'Oiſeleur, Duc de Saxe & Roi de Germanie; il eut deux femmes, *Edithe* fille d'*Edouard l'ancien*, Roi d'Angleterre, morte en 947, & *Adelaïde*, fille de Rodolphe II. Roi des deux Bourgognes, & veuve de Lothaire II. Roi d'Italie. La premiere le fit pere de deux enfans, 1°. de *Lentulf*, *Ludulf* ou

Ludolf qu'il fit désigner son successeur en 947, & qui mourut de maladie en Italie, & non tué dans une bataille, ainsi qu'on le dit dans *l'Abrégé chronologique de l'Histoire d'Allemagne.* 2°. De Liutgarde qui fut femme de Conrad le Sage, Duc de Franconie. Il eut d'*Adelaïde* sa seconde femme cinq ou six autres enfans, parmi lesquels il faut distinguer Otton II. son collégue & son successeur. Cette seconde femme d'Otton I. qui porte aussi les noms d'*Athéléite* & d'*Adhélégide* (ce dernier est le véritable) passe chez quelques Auteurs pour issue des Princes de Toscane, & il s'en trouve qui la disent du même sang que Gisulf I. Prince de Salerne & même sa sœur; mais il n'en est pas moins certain qu'elle étoit Bourguignone & fille du Roi Rodolphe II. Peut-être descendoit elle par les femmes de quelque Maison Lom-

barde, ce qui aura porté les Ecrivains de Lombardie à la regarder comme étant de leur Nation. Elle mourut en odeur de sainteté le 16 de Décembre 999, non à Rome, comme on l'avance dans la nouvelle Edition de l'*Introduction à l'histoire de l'Univers*, Tom. V. pag 211, mais en Alsace, ainsi que le prouve un texte de Muratori rapporté par notre Auteur; elle fut enterrée à Selts où Dieu a honoré son tombeau par divers miracles.

On sait qu'Otton I. alla en 962 à Rome, & que dans le séjour qu'il y fit, cet Empereur reçut la Couronne Impériale qu'il avoit fait demander l'année précédente au Pape Jean XII. avec lequel il étoit convenu de tout. M. de St.-Marc fait à ce sujet une observation que nous transcrirons ici dans les propres termes de l'Auteur: « on prétend qu'alors (l'Em-

pereur) avoit ſigné cette eſpèce d'engagement que le decret de Gratien nous a conſervé, dans lequel ce Prince dit en adreſſant la parole au Pape : *Si par permiſſion du Seigneur j'entre dans Rome, j'exalterai de tout mon pouvoir la ſainte Egliſe Romaine & vous qui la gouvernez ; & jamais par mon ordre, par mon conſeil, par mes ſuggeſtions ou de mon conſentement vous ne perdrez la vie, ou quelques membres, ou cette dignité que vous poſſédez. Je ne tiendrai point de Plaid, je ne publierai point de loi dans la ville touchant ce qui peut vous concerner ou concerner les Romains ſans avoir pris votre conſeil. A qui que ce ſoit que je confie le Royaume d'Italie, je le ferai jurer qu'il vous aidera de tout ſon pouvoir à défendre le domaine de S. Pierre.* On ne peut pas douter, ce me ſemble, que cet acte ne ſoit faux. Le Moine Gratien n'y re-

gardoit pas de si près. Mais prenons-le pour véritable. Quoiqu'il paroisse donner beaucoup au Pape, il n'ôte cependant rien à l'Empereur. Otton conserve la Suzeraineté sur Rome & sur les autres parties du domaine de S. Pierre en reconnoissant que le Pape en est le Seigneur ; & lorsqu'il lui promet de ne point tenir de *plaid*, de ne point publier de loix à Rome sans avoir pris son conseil, il ne fait rien autre chose que de le mettre au rang des grands Vassaux dans les Etats desquels le Suzerain n'ordonnoit rien qui concernât ces mêmes Etats, si ce n'étoit de concert avec eux. C'est donc avec raison que le P. Pagi soutient contre Baronius qu'Otton I. en devenant Empereur, acquit tous les droits dont ses prédécesseurs avoient joui depuis Charlemagne. »

La partie de cet Abrégé chro-

nologique qui regarde les Papes n'eſt pas traitée avec moins de ſoin que celle des Empereurs d'Occident & d'Orient & des autres Princes contemporains. M. de SAINT-MARC s'y montre auſſi inſtruit, auſſi & ſouvent beaucoup plus attentif à tous les détails que ceux qui ont écrit l'hiſtoire particuliere des Souverains Pontifes. Nous pourrions citer pluſieurs exemples, nous nous bornerons à celui de Sylveſtre II, le premier François qui ſoit monté ſur la Chaire de S. Pierre, & qui fut aſſurément digne de cette place par ſon mérite perſonnel. S'il en falloit croire Platine, Sylveſtre ne mériteroit que l'exécration publique; mais le témoignage de cet Hiſtorien eſt très-récuſable, ne fut-ce qu'à cauſe de la multitude d'hiſtoriettes qu'il ne rougit pas de compiler. *Gerbert* ou *Girbert*, & non *Gilbert* étoit de la

Province d'Auvergne, & né d'une famille obſcure de la ville d'Aurillac ou de ſon territoire. Il ſe fit Moine fort jeune dans le Monaſtere de S. Geraud de la même ville, & non à Fleury comme l'ont dit pluſieurs Ecrivains; après avoir fait des progrès dans l'étude de la Grammaire, de l'Eloquence & des autres parties des Belles-Lettres, il s'adonna aux hautes ſciences pour leſquelles il paroiſſoit né. Le Monaſtere de S. Geraud & la France même n'ayant point alors de maître en état de le guider dans cette étude, ſon Abbé l'adreſſa à Borel Comte de Barcelonne qui le mit entre les mains d'Haïton ou Hatton, Evêque de Viſch ou d'Auſone duquel il apprit les Mathématiques; il parcourut enſuite le Rouſſillon, la Catalogne & tout ce qu'on appelloit alors la Marche d'Eſpagne pour profiter des lumieres des ſavans qui s'y trou-

voient. Il se lia d'une maniere particuliere avec *Warin* ou *Guarin* Abbé de S. Michel de Cusan, au Diocèse d'Elne, Mathématicien très-habile, lequel tenoit auprès de lui plusieurs excellents Artistes. On prétend même que Gerbert alla s'instruire jusques chez les Maures de Cordoue, & en effet ce ne peut gueres être que de quelqu'un d'eux qu'il apprit l'Astronomie. En 968 Gerbert alla à Rome avec le Comte Borel & l'Evêque Haïton; l'Empereur Otton I qui étoit alors en Italie le retint quelque tems à sa Cour, il y donna des leçons au jeune Empereur Otton II., & l'Abbaye de Bobbio fut la récompense des instructions qu'il avoit données à son illustre éleve. En 973 il se retira à la Cour de ce Prince, & l'année d'après il vint se fixer auprès d'Adalberon, Archevêque de Reims qui le fit son Secrétaire, &

le mit à la tête de l'Ecole de sa Cathédrale. L'Archevêque étant mort en 988, Arnoul fils naturel du Roi Lothaire lui succéda par des voies très-peu canoniques; celui-ci ayant trahi les intérêts de son maître fut dégradé du Sacerdoce, & sur sa démission Gerbert qui avoit toujours continué les fonctions de Secrétaire & d'Ecolâtre, fut élu pour remplir ce Siége; neuf ans après Arnoul quoique déposé par ses Juges naturels remonta sur le Siége de Reims, Gerbert le quitta, & dans le mois d'Avril 998 il fut nommé Archevêque de Ravenne; enfin le Pape Gregoire V. étant mort en Février 999, Gerbert lui succéda sous le nom de Sylvestre II. & il mourut dès le mois de Mai de l'an 1003. «Il fut, dit M. de » Saint-Marc, un des plus grands » Papes que le St. Siége eût eu » depuis long-tems. Fidéle aux

» Principes qu'il avoit toujours suivis, il ne se crut pas en droit de » faire dépendre de sa seule autorité les jugemens des causes » des Evêques. Les voies de la » douceur & de la conciliation » furent toujours celles qu'il choisit, & jamais il ne fit des excommunications l'abus que tant de » ses prédécesseurs en avoient fait, » & que beaucoup de ses successeurs en ont fait dans la suite. » Il faut voir dans le livre même les détails de la vie de ce savant Pape qui nous a laissé plusieurs Ouvrages dont on trouve la liste dans le Tome V. de *l'Histoire littéraire de la France*. Notre Nation dut à Gerbert la renaissance du goût des bonnes études dont il procura l'avancement par ses leçons, par ses Ouvrages, par les relations qu'il eut avec tous les savans, par la riche Bibliothéque qu'il rassembla, & par le soin qu'il

eut de multiplier les bons livres en tout genre, anciens & modernes, en en faiſant faire des Copies exactes & conformes aux originaux.

Nous paſſerions néceſſairement les bornes d'un Extrait ſi nous préſentions aux lecteurs une partie des Anecdotes & des diſcuſſions intéreſſantes que M. de St M. a ſçu faire entrer dans les colonnes des *ſavans & illuſtres*. A l'article d'*Azzon* ou *Atton*, Evêque de Verceil dans le xe. ſiecle, notre abbréviateur prouve doctement (pag. 655) contre les Auteurs de *l'Hiſtoire littéraire de France*, que ce Prélat n'étoit pas François, mais Italien, & il détruit très-bien toutes les raiſons alléguées en faveur du ſentiment qu'il renverſe. Il remarque encore (pag. 793) que les mêmes Ecrivains qui diſent Waldon Evêque de Come en 945, ne donnent aucune preuve de cette

aſſertion, « & je ne vois pas, » ajoute-t-il, que nous devions » nous empreſſer d'enlever ce » mauvais ſujet à l'Italie. » Sous l'article de *Rathier* ou *Rathere*, Evêque de Verone en 931 il rectifie encore quelques inéxactitudes échappées aux mêmes Auteurs, ce qu'il fait en pluſieurs autres endroits qu'il ſeroit trop long d'indiquer. Bornons-nous pour montrer l'exactitude de M. de SAINT-MARC, à faire connoître d'après ſon *Abrégé* Luitprand, Evêque de Cremone en 962, ſur le compte duquel pluſieurs Hiſtoriens ſe ſont mépris.

D'abord il faut remarquer que le vrai nom de cet Evêque eſt *Liutprand* ou *Liutbrand* & non pas *Luitprand*, comme l'écrivent mal-à propos les Modernes. Muratori le nomme *Liutprand* d'après les chartres & les inſcriptions; & ſi dans quelques manuſcrits il eſt

appellé *Entrand* & *Litobrand*, ce ſont autant de fautes de copiſtes. Pour les noms de *Liuſe* & de *Liuzon* qui lui ſont donnés par d'anciens Auteurs & dans quelques actes, ce ſont des diminutifs de *Liutprand* qui eſt le véritable.

Quoique pluſieurs Ecrivains Eſpagnols le faſſent naître à Cordoue ou du moins dans la Bétique, il n'eſt pas moins certain qu'il étoit Lombard d'origine, & que lui même nomme Pavie ſa Patrie. Né d'un pere que ſa naiſſance, ſes richeſſes & ſon éloquence firent jouir d'un grand crédit, & qui fut même envoyé en Ambaſſade à Conſtantinople (*) Liutprand

(*) Ce fut en cette occaſion qu'arriva le trait ſuivant : l'Ambaſſadeur avoit amené deux grands chiens d'Italie d'une eſpèce inconnue en Levant ; il les préſenta à l'Empereur *Romain Lecapene*. « A la vue de l'étrange figure que l'habit

ſervit dans ſa jeuneſſe en qualité de Page le Roi Hugues qui le prit en amitié, parce qu'il avoit une belle voix & qu'il chantoit fort bien. Il embraſſa dans la ſuite l'Etat Eccléſiaſtique & fut Diacre de Pavie. En 948 il alla en ambaſſade à Conſtantinople, & y fut renvoyé une ſeconde fois en 967. L'Empereur Otton I. qui l'aimoit beaucoup le fit élire Evêque de Cremone, puis il s'en ſervit pour interpréte dans le Concile de Rome où Jean XII. fut dépoſé, & après l'avoir employé dans ſon Conſeil il le nomma en 970 Com-

---

» d'Empereur Grec donnoit à Romain, » ces animaux élevés à voir des vêtemens à l'Italienne deviennent furieux, » & ſe lancent bruſquement ſur l'Empereur à qui ſans doute ils alloient faire » un mauvais parti ſi pluſieurs perſonnes » ne s'étoient pas empreſſés de les prendre dans leurs bras & de les emporter. »

missaire Impérial en Italie avec le Comte *Eccicon* pour faire la visite des Provinces. En vertu des pouvoirs que leur donnoit cette dignité, les deux Commissaires tinrent la même année à Ferrare un *plaid* dans lequel ils adjugerent à l'Eglise de Ravenne des terres qui lui étoient contestées. C'est la derniere action connue de *Liutprand*, ce qui donne lieu de conjecturer qu'il mourut en cette même année 970. Parmi les Ouvrages qui portent le nom de ce savant Evêque, & dont on a donné une très belle Edition à Anvers, chez Plantin, il n'y a véritablement de lui que *l'histoire des choses arrivées de son tems*, & la *Relation* de sa seconde ambassade à C. P. que Muratori dit être *une pièce étonnante pour les siècles de Barbarie* où elle a été composée. Pour la *chroniqué* abrégée *des Papes* qui est dans le Recueil de ses Œuvres, elle paroît

lui avoir été aussi faussement attribuée que l'autre *chronique* qui concerne l'Espagne, dont un faussaire de cette nation l'a fait Auteur. Son *histoire* dont Muratori pense avec raison que la fin a été perdue est ainsi caractérisée par M. de S. M. « Tissu bisarre de » prose & de vers, elle fait hon» neur à son esprit, & montre » qu'il étoit le meilleur Ecrivain » de son tems : mais on ne la sau» roit lire sans être fâché que son » panchant à la médisance lui fasse » adopter sans discernement tout » le mal que des bruits populaires » mettoient sur le compte des » Papes, des Souverains & de » toutes les personnes constituées » en dignité. » Ce jugement très-rigoureux, mais aussi très exact, est justifié par notre abbréviateur lui même qui dans plusieurs endroits de son Ouvrage, & notamment à l'article du Pape Jean X.,

réfute avec beaucoup de solidité les jugemens faux, précipités, injustes de *Liutprand*.

Nous voudrions pouvoir nous arrêter plus long tems sur cet excellent *abrégé de l'histoire d'Italie*: nous y avons remarqué bien d'autres faits singulierement intéressans; mais il faut finir & engager les lecteurs à recourir à l'Ouvrage même pour le connoître & l'estimer autant qu'il le mérite. Le caractere distinctif de cet *Abrégé* est l'exactitude & la profondeur dans les recherches; M. de St.-Marc a toujours eu sous les yeux les Ouvrages les plus généralement lûs; mais il ne s'en est presque servi que pour corriger les fautes qui s'y trouvent à l'aide des Ecrivains anciens & originaux qu'il a toujours eu soin de consulter & de comparer entr'eux. L'Auteur aime la vérité, il la dit avec franchise, avec liberté, peut-être

même quelquefois avec dureté ; il écrit très-correctement, & s'il est en quelques endroits un peu diffus, c'est qu'il est comme impossible d'être court lorsque l'on veut être exact dans les discussions historiques. En un mot M. de S. M. toujours singulierement attentif aux bons principes sur l'autorité des Princes & sur l'indépendance de leurs Couronnes, nous donne un bon livre, un livre qui manquoit à notre littérature, un livre dont nous ne pouvons assez l'exhorter à ne pas faire attendre la continuation.

ARTICLE XLIX.

APOLOGUES ORIENTAUX, dédiés à Monſeigneur le Dauphin. 1. vol. *in*-12. A Paris, chez Ducheſne, Libraire, rue St. Jacques, au-deſſous de la Fontaine St. Benoît, au Temple du Goût. 1764. Avec Approbation & Permiſſion.

INſpirer l'amour de la vertu & celui de la patrie, ſont les deux objets de ces Apologues que M. de Sauvigny donne comme traduction d'un Ouvrage d'Amed-Ben-Mohamed, Bacha ſous le dernier Sultan. Ce ne ſont point ici des arbres & des animaux qui dictent à l'homme des préceptes moraux; les hommes y ſont les principaux acteurs. Ces produc-

tions doivent-elles donc porter le nom de fables ? Pourquoi non, dit M. de Sauvigny ? Le titre de *fables* ne paroît pas exiger que les rolles soient joués par des êtres inanimés ou irraisonnables. Le grand point est de rendre l'action d'une façon piquante, afin que le but moral s'en présente aisément, & puisse se graver profondément dans la mémoire. Esope chez les Grecs, Pilpay chez les Indiens, Phedre chez les Romains, & l'inimitable La Fontaine chez nous, ont par quelques-unes de leurs Fables autorisé le genre des Apologues d'Amed-Ben-Mohamed. Je dirai plus, poursuit le Traducteur : Mohamed s'est proposé de tracer un plan suivi d'éducation pour ses enfans : or quelle monotonie, si constamment l'Auteur eût mis un Lion pour un Roi, un Singe pour un Courtisan, un Tigre

pour un Aga, un Renard pour un Visir, & un Rat pour un Homme de Finance!

Que le titre soit justifié, ou non; le fond de l'Ouvrage est excellent, & l'exécution en est délicate: l'affabulation, toujours juste, naît directement de l'exposition. Nous transcrirons quelques-uns de ces Apologues, & nous indiquerons seulement la substance de quelques autres. Si cette Traduction, comme il est souvent inévitable, est inférieure au texte, l'Original doit être admirablement bien écrit: le Prologue sur-tout fera juger du style, parce qu'il en étale les richesses.

I. Le premier Livre contient dix-huit Apologues, en y comprenant le Prologue. Une *Cigogne*, emblême d'un Docteur intempérant qui raille un homme sobre sur le peu de connoissance qu'il

a de la Médecine, dit à un *Cerf :* » Tu n'as pas, comme moi, le » ſecret de guérir les maladies. » Non, lui répond le Cerf; mais » j'ai le ſecret de n'en point » avoir. « L'Ignorant mourut à cent quinze ans d'un accident; le Médecin mourut de vieilleſſe à quarante.

Pouvoir de la Religion. Le Kalife Huſſain, fils du grand Ali, étoit à table : un de ſes Eſclaves lui laiſſe tomber ſur la tête un plat de riz bouillant. Huſſain le regarde avec des yeux foudroyans; l'Eſclave tremblant tombe à ſes pieds, & dit ces paroles tirées de l'Alcoran : » Le Paradis eſt fait » pour ceux qui retiennent & » domptent leur colere. «

HUSSAIN *froidement.*

Je ne ſuis point en colere.

L'ESCLAVE *continuant le Verſet.*

Et qui pardonnent à ceux qui les ont offensés.

HUSSAIN, *sans le regarder.*

Je te pardonne.

L'ESCLAVE *continuant le Verset.*

Et Dieu chérit pardessus tout ceux qui font le bien pour le mal.

HUSSAIN *lui tendant la main avec bonté.*

Eh bien, leves-toi : je te donne la liberté, & quatre cents drachmes d'argent.

Les Désintéressés. Le sage Fodahil avoit épuisé sa fortune au service du Kalife Haroun : ce Monarque noyé dans les délices lui dit un jour d'un ton d'ironie : Connois-tu quelqu'un qui fasse profession d'un plus grand détachement que toi ? Oui, Seigneur, répond Fodahil. Quel est-il, poursuit Haroun ? Vous ; dit Fodahil ; je n'ai sacrifié que ma for-

tune

tune ; vous ſacrifiez votre gloire.

Le Prince & la Montagne, & les deux Souhaits, ſont les titres de deux Apologues qui préſentent des conſeils bien précieux pour les Souverains. Dans le ſuivant, un Diſciple orgueilleux, trompé par une plaiſanterie de ſon Maître, renonce aux Livres, & ne ſonge qu'à boire l'eau d'un puits ſacré ; il vouloit devenir ſavant, il devint hydropique.

Le Légiſlateur. La Nature, peinte en traits ſublimes dans cet Apologue, dit entr'autres choſes à Confucius : O toi, mon Fils ! veux-tu faire des eſclaves ? marches dans la route ſanglante du deſpotiſme. Veux-tu faire des hommes ? éleves-les au-deſſus d'eux-mêmes ; fais ſentir à tous la majeſté de leur état. Que ta main verſe les richeſſes, & ſur-tout les honneurs, dans le ſein de la Vertu, de la Science

& de l'Induſtrie : que l'émulation ſoit le ſeul aiguillon qui les preſſe : la gloire ſera leur ſeule idole. Ce n'eſt point un Citoyen qu'il faut ennoblir, c'eſt la Nation toute entiere : ce n'eſt point l'homme ſeul qu'il faut rendre homme, mais ſa compagne & ſes enfans. Alors ouvrez vos cachots, renverſez vos échaffauds ; l'honneur veille à vos portes ; & la crainte de la honte, plus puiſſante que la mort, vous répond de vos Loix, & doit vivre autant qu'elles.

Le Voyageur, la Préſence d'Eſprit, le Chef de Guerre & le Jongleur, la Vanité des Grandeurs, l'Homme d'Europe & la Femme ſauvage, l'Homme qui ſe méconnoît, l'Ombre d'Hoait-Tſong, la Montagne & l'Homme du Vallon, ſont autant de titres d'Apologues qui offrent des moralités & des principes de conduite les plus ſages,

Pour donner une idée plus précise de la maniere de l'Auteur & de celle du Traducteur, nous transcrirons ici la Fable de *Sourdin & Zaraïne.*

» Sourdin, Grand-Visir de la Reine Zaraïne, avant qu'elle arrivât au Conseil, disoit en lui-même : Je ne veux point que le Prince Rosey soit notre Roi. Il ne me convient point, & mon choix est tombé sur un autre. Oui, mon petit Seigneur, je dirai tant de mal de vous, que la Reine Zaraïne, toute coquette & toute capricieuse qu'elle est, ne vous voudra pour amant, ni même pour époux. Aussi-tôt qu'il fut en présence de Sa Majesté : Grande Reine, lui dit-il, le Prince Rosey, dont vous m'avez ordonné de vous entretenir, est Souverain d'un bon pays qu'il s'efforce de rendre mauvais. Il prétend descendre de la Lune en

ligne directe; ce qui le rend très-vain. Il se croit obligé d'être plus magnifique qu'aucun autre Prince; ce qui le ruine : en un mot, il n'est bon que pour donner des loix dans un Serrail, présider à la toilette & à la table, & juger des modes & des ragoûts.

ZARAÏNE *l'interrompant.*

Vous ne me dites rien de sa personne. Est-ce un beau Prince?

SOURDIN.

Vous allez en juger, Madame. C'est un homme de trente ans, qui a vécu de bonne heure. Il est d'une taille un peu au dessous de la médiocre, extrêmement fluet. Le temps qu'il devroit employer à régir ses Etats, il le passe devant son miroir, à se barbouiller de blanc & de rouge, à se noircir les sourcils, à s'arracher la barbe.

ZARAÏNE.

Il a raiſon : je ne connois rien au monde de ſi inutile, de ſi laid & de ſi hideux que cette vilaine barbe rude, qui ne ſert qu'à vous incommoder, & qu'à nous piquer les joues quand on nous embraſſe. Le Prince Roſey eſt précifément comme un joli homme doit être. Qu'on doit aimer un mari comme le Prince Roſey ! Il a ſûrement des graces, de la phyſionomie ? Donne-t-il beaucoup de fêtes ? Aime-t-il la danſe, le jeu ?

SOURDIN.

Le jeu? Trop, Madame, pour le bien de l'Etat : ſes malheureux Sujets.....

ZARAÏNE *l'interrompant.*

Ah ! c'eſt un Prince accompli.

SOURDIN.

Mais, Madame, ſongez donc que c'eſt (permettez-moi le terme) le plus grand fat......

ZARAÏNE.

Bon : il en eſt plus aimé.

SOURDIN.

Le plus indiſcret....,

ZARAÏNE.

Tant mieux ; je hais les aventures ſecrettes.

SOURDIN.

Et même le plus inconſtant.....

ZARAÏNE.

Le plus inconſtant ? A merveille. Il eſt inconſtant ; c'eſt que les femmes ſe l'arrachent : c'eſt qu'il eſt charmant. Au reſte, il y aura plus de mérite à le captiver.

Que je ſuis enchantée de ce que vous me dites du Prince Roſey ! Que vous me faites plaiſir ! Que je vous ai d'obligation ! ..... J'exige encore une choſe de vous, mon cher Sourdin.

SOURDIN.

Que vous plaît-il, Madame ?

ZARAÏNE.

Que vous faſſiez accélérer les préparatifs de mes nôces, & que vous alliez vous-même au-devant du Prince Roſey. Faites qu'il arrive bientôt : je l'épouſerai auſſitôt qu'il ſera ici.

SOURDIN *prenant un viſage riant.*

Je me conformerai à vos ordres, Madame ; & vous jugerez par la diligence que je vais apporter à les exécuter, combien ils me ſont agréables. Souffrez maintenant que je ſois le premier à vous complimenter. Vous ne pouviez

effectivement faire un choix meilleur, ni qui fût plus utile à vos Sujets.

Les autres personnes du Conseil, qui avoient écouté Sourdin & Zaraïne avec une très-grande attention, déciderent que Sourdin & Zaraïne avoient raison. «

II. Seize Apologues composent le second Livre. Pere de la lumiere, dit *la Glace* au *Soleil*, lance sur moi tes rayons; tu peux me rendre aussi transparente que le crystal, & aussi étincelante que le diamant. Le Soleil exauce sa priere, & lance sur elle ses rayons brûlans. D'abord elle paroît éclatante de lumiere; mais bientôt une entiere dissolution suit cet éclat passager. Ainsi l'imprudent & ambitieux Acmet cherche à mettre le pied près du trône: il n'est pas plutôt Grand-Visir, que la Jalousie allume ses flambeaux pour éclairer son incapacité: il

appelle à son secours ; la Trahison & le Faux zele accourent, la Calomnie les suit : il succombe.

Le Grand Mogol & son Gouverneur, est un Apologue instructif pour les Instituteurs des Princes. *La Réprimande d'un Prince à son Fils* apprend à ceux qui sont destinés à regner, quels égards ils doivent avoir pour ceux qui sont chargés du soin de leur éducation. *Salaeddin & Fatmé* prouve qu'il ne faut jamais désesperer de la Providence. Dans la Fable de *la Barque & du Fleuve*, les Rois sont la Barque, les Peuples sont le Fleuve qui soutient les Souverains. *Le Philosophe & le Débauché* partent tous deux de ce principe : » Profitons du peu d'instans qui » nous restent. « Mais ils en déduisent des maximes-pratiques bien opposées : l'un excite aux plaisirs, & l'autre à la sagesse. *Les deux Sultans* sont des exem-

ples de l'inconstance du sort. La conclusion de l'Apologue qui a pour titre *le Général & son Roi*, c'est que la premiere vertu d'un Sujet est l'obéissance à son Roi; & la premiere vertu d'un Roi est l'obéissance à Dieu. Celui qui est intitulé *le vieux Monarque & ses trois Enfans*, présente le tableau des qualités qui annoncent, dans un jeune Prince, les vertus futures d'un grand Roi. *Le pouvoir de l'Exemple* se manifeste dans un Visir qui sollicitant un Kalife à punir un Poëte Satyrique, est obligé de calmer sa colere à l'exemple du Kalife : celui-ci ne veut répondre que par le mépris aux vers cyniques dans lesquels il n'étoit pas plus ménagé que son Ministre. *Mamekir & Taoukar* est la preuve que la vertu est le plus sûr appui auprès du trône. » Mais » Taoukar, Courtisan vertueux, » vivoit dans un siecle où les Loix

» étoient en vigueur, où l'amour
» de la Patrie étoit un devoir, où
» les belles actions étoient des
» titres : Taoukar avoit eu raison ;
» cent ans plus tard, Mamekir,
» Courtisan flatteur, n'auroit pas
» eu tort. «

Dans *l'Aveugle & le Paralytique* une Bapha apprend au jeune Sultan son fils à ne pas mépriser les misérables qui lui tendent la main : elle le rappelle à l'humanité en lui racontant par quel évenement un de ses Ayeux paralytique dut sa couronne & sa vie à un Aveugle. Dans la Fable intitulée *les Richesses & les Ragoûts*, un Malade, auquel son Médécin reprochoit de trop user de ragoûts, dit à ce Docteur qui se fait payer trop cher : » Vous tirez de trop
» fortes rétributions de ceux qui
» ont recours à vous : prenez
» garde à votre maladie ; elle est
» aussi sérieuse que la mienne :

» les Richesses sont pour l'ame » ce que les Ragoûts sont pour » le corps. « *La Pierre & le Diamant* apprend aux gens à juger eux-mêmes sans prévention à quels emplois ils sont propres, avant de se plaindre que d'autres soient plus élevés qu'eux.

Le Kalife & son Favori. » Pourquoi m'avez-vous retiré votre confiance, disoit au Kalife Hormus un de ses Favoris ? Je suis tombé dans plusieurs fautes, lui répondit le Kalife, & vous ne m'avez pas averti. Si vous n'avez point vu mes défauts mieux que moi, c'étoit ignorance : si vous les avez vus, c'étoit trahison. Rois, traitez ainsi tous les Favoris qui vous trompent ; vous entendrez plus souvent la voix de la vérité : peut-être même un jour aurez-vous des amis. «

Le Sage & le Riche. Un homme avoit amassé de très-grands biens

aux dépens de l'Etat, & il disoit à un Sage : Il faut, je crois, bien de la force d'esprit pour mépriser les richesses. Vous vous trompez, lui repondit le Sage : il ne faut seulement que regarder entre les mains de qui elles passent. «

III. Le troisieme Livre renferme dix-sept Apologues. Le premier est *la Volupté & l'Arbre qui porte le poison*. Dans les jardins délicieux du riche Haracmy, la Volupté couchée sur un lit de roses & de jasmin, étoit, sans le savoir, non loin d'un arbre qui portoit du poison. Dès qu'elle s'en apperçoit elle frissonne d'horreur, & supplie que l'on enleve l'arbre funeste. Celui-ci fait entendre qu'il est bien moins pernicieux que la Volupté. » O Haracmy ! dit-il ; si tu veux faire un » acte de justice qui te soit pro- » fitable, commences par te dé- » faire de l'ennemie la plus cruelle

» que tu puiſſes avoir. Un million » d'hommes meurt par jour ; à » peine le poiſon en tue-t-il trois » mille, & il fait horreur : les » trois quarts périſſent par la vo» lupté, & perſonne ne la re» doute. «

Entre les autres Apologues qui compoſent ce Livre, nous choiſiſſons les trois ſuivans.

» *Les Loix & les Remedes.* Un Légiſlateur voulut faire prendre une forme nouvelle à un Etat : pour le tirer plus promptement de la criſe douloureuſe où il étoit, il multiplia les Loix. Dans ces entrefaites, il tomba malade ; ſon Médecin lui ordonna différens remedes à la fois. Pourquoi une ſi grande quantité, dit le Malade ?

LE MÉDECIN.

C'eſt pour rétablir votre ſanté plus promptement.

LE MALADE.

Mais, parmi ces remedes, les uns empêcheront l'effet que pourroient opérer les autres.

LE MEDECIN.

Pardonnez, je crois qu'en effet j'ai tort; mais c'est que je voulois traiter votre maladie, comme vous traitez celle de l'Etat. «

» *Les Prieres.* Un Turc disoit, voyant la tempête finie: Miracle! mes amis; la rosée du Ciel est descendue sur mon turban: notre vaisseau périssoit; j'ai imploré le secours de Mahomet: je l'appellois, il a paru: le Ciel s'est incliné, la foudre a grondé: la terre a tremblé, la mer s'est calmée, le vent s'est tû. Vous vous trompez, lui dit un Chinois; il n'est pas ici question de votre Mahomet: aussitôt que j'ai vû la tempête, j'ai prié ma Pagode de la

faire finir ; mes prieres ont été sans effet. Alors je me suis mis en colere, & j'ai tant fouetté ma Pagode, qu'elle a rendu le calme à la Mer. Tu te trompes toi même, reprit un Outaouais ; ce n'est point lui ; ce n'est point toi : c'est mon chien qui nous a tirés de danger. En le jettant à la mer, j'ai dit à la tempête : tiens, appaise-toi ; voici mon chien que je te donne.

O mortels insensés ! que d'orgueil dans vos priéres ! que de foiblesse dans votre orgueil ! »

« *Le Derviche.* Nos besoins sont-ils bien pressans ; on ne songe uniquement qu'à les satisfaire. Nos desirs d'abord n'alloient que là ; bientôt ils vont plus loin. Les arrêter dans leur premiere fougue, voilà la sagesse & la vertu ; voilà le bonheur. Se laisser entraîner par eux, c'est le sort des hommes

ordinaires, la ſource des crimes, la cauſe des malheurs.

» Un Derviche contemplatif demeuroit dans une grotte où il ſouffroit beaucoup, parce qu'il étoit preſque nud, & que le froid étoit exceſſif. Il s'adreſſa un jour à Dieu, & lui dit : O pere des Derviches ! ô Créateur des hommes, des Anges & de l'Univers ! je ne ne me plains point à vous d'être borgne, puiſque telle a été de tout tems votre volonté ſainte. Mais je ſouffre beaucoup à cauſe du froid; & j'ai eſſentiellement beſoin d'un habit. Ce n'eſt point par vanité que je vous le demande, vous le voyez; auſſi qu'il ſoit du prix le plus modique : pourvû qu'il me couvre, je ſerai le plus heureux & le plus reconnoiſſant de vos enfans.

» Comme il finiſſoit cette priere, une voix majeſtueuſe ſe fit entendre : Mon cher fils, ſi vous

avez trop froid, ſortez de votre grotte, & allez vous réchauffer à mon Soleil.

» Le Derviche ſe proſternant la face contre terre; il pleut, Seigneur, & je ne vous demande pas que vous faſſiez luire, exprès pour moi, votre Soleil: helas! je ne vous demande qu'un mauvais habit, & vous me le refuſez!

» Borgne inſolent, reprit la voix! attends encore huit jours, & tu auras un habit.

» Au bout de la ſemaine, le Derviche vit un Vieillard qui lui préſentoit une Kircah: elle étoit vieille & uſée. Il s'écria: Seigneur, je vous remercie de votre robe, mais je croyois qu'elle ſeroit plus belle. »

IV. Nous allons encore préſenter le dixiéme Apologue du quatrieme & dernier Livre qui en contient onze & un Epilogue d'un ſtyle poëtique.

» Deux Sauvages établis dans une petite Isle, se l'étoient partagée. Le premier avoit pour son lot d'excellentes plaines, & surtout une forêt peuplée de taureaux & de chevaux. L'autre n'avoit pas été aussi heureux ; des rochers, des précipices & une forêt où ne se trouvoient que des ânes & autres espèces d'animaux, canaille aussi vile ; c'étoit-là tout son bien.

» Le possesseur des riches plaines voulut étudier le caractere de ses nouveaux Sujets ; il s'apperçut que le cheval & le taureau étoient fiers & ombrageux. Il remarqua même que l'un & l'autre avoient des habitudes vicieuses ; l'un donnoit du pied, l'autre de la corne : il en fut indigné & fit serment de les détruire.

» Dans ces entrefaites il arriva que quelques ânes fourvoyés par mégarde se présenterent à sa Cour. Ils avoient un maintien grave &

doux : de si beaux dehors le charmerent, ils les reçut à bras ouverts. Il fit essuyer tant d'humiliations, tant de persécutions aux autres ; il leur fit une guerre si vive & si continuelle, que tous ceux qui purent lui échapper se jetterent dans les Etats de son voisin.

» Celui-ci fit cette réflexion en les voyant arriver : voici des animaux actifs & vigoureux ; il me semble qu'on peut en tirer de plus grands secours que de ces bêtes lentes & foibles dont je me sers faute de mieux. Ils sont fiers, mais sans être farouches ; ombrageux, mais sans être cruels. Il ne s'agiroit que de les dompter pour les rendre utiles : il essaya ; il réussit. Dès-lors toutes les terres se fertiliserent ; les plus gros fardeaux étoient transportés facilement ; lui-même aussi rapidement qu'un oiseau, d'un lieu voloit dans un

autre ; pendant que ſon compagnon triſtement affourché ſur ſa grave monture, la faiſoit plier ſous le poids, & exécutoit avec des peines infinies ce qui n'étoit qu'un jeu pour l'autre.

» Oh ! quelle fut mon erreur, s'écria ce dernier ; je n'avois jugé que ſur de fauſſes apparences : je ne le vois que trop ! Telles qualités, qui nous plaiſent d'abord, ſont la preuve de la médiocrité ; & tels défauts, qui nous révoltent, ſont ſouvent la ſource & l'indice des meilleures choſes.

» Il avoit raiſon, mais un peu tard. L'autre Sauvage eut encore plus raiſon que lui. Un homme induſtrieux tire parti de tout, excepté de deux choſes cependant, d'un maron d'Inde & d'un Derviche. »

Il nous ſemble que M. de Sauvigny a très-bien tiré parti de l'Ouvrage d'Amed-Ben-Moha-

med : s'il n'en eſt pas l'Auteur, il l'a ſupérieurement traduit ou embelli. Il ſe l'eſt ſi bien approprié, s'en eſt tellement pénétré, ou plutôt la matiere étoit ſi analogue à ſes talens que ſes obſervations marginales reſpirent la délicateſſe d'expreſſion & la nobleſſe de ſentimens qui regnent dans le texte. Ces Apologues ſeroient plutôt quelquefois des Dialogues, des récits hiſtoriques ou des ſcénes dramatiques : mais à quelque claſſe qu'on les rappelle, & quelqu'en ſoit le véritable Auteur, ils dénotent un Philoſophe aimable, un ſage politique, un homme d'eſprit, un Citoyen vertueux & patriote.

ARTICLE L.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ALLEMAGNE.

De Munich.

Mémoires de l'Académie électorale de Baviere. A Munich, de l'Imprimerie de l'Académie, 1763. Tome 1er. (un volume *in*-4°. de 232 pages avec figures, écrit en Allemand.) Ces premiers fruits des travaux de l'Académie de Baviere fondée il y a près de cinq ans par l'Electeur regnant, roulent sur l'Histoire & sur la Belle-Littérature. Nous les ferons connoître

dès que nous les aurons lûs, aussi bien que le livre suivant.

Monumenta Boïca. Volumen primum edidit Academia Scientiarum Elect. Monachii Typis Academicis, 1763. *in*-4°.

D'AUSBOURG.

S. Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi vita Auctore S. Possidio ad Mss. codices recensita notisque illustrata operâ & studio JOANNIS SALINAS, *Canonici Regularis Lateran.; cui accessit* MICHAELIS (KUEN), *ad exemptas Insulas Wengenses Cann. regg. Ulmæ Suevorum Prælati, disquisitio critica de variis gestis, dictis ac visionibus S. Augustino falsò aut minus solidè attributis.* Augustæ Vindelic. Typis Gaumianis. 1764. *in*-8°. de 500 pages environ. JEAN SALINAS, Chanoine Regulier de la Congrégation de Latran, donna

en 1731 une Edition de la vie de S. Auguſtin par Poſſidius enrichie de remarques & de notes très-ſavantes. Cet Ouvrage étant devenu rare en Allemagne, l'Abbé des Chanoines Reguliers d'Ulm a cru devoir le faire réimprimer; & pour donner plus de prix à ſa réimpreſſion, il y ajoute des Recherches critiques ſur quelques actions fauſſement attribuées à S. Auguſtin, auſſi bien que ſur certaines Sentences & Viſions apocryphes du S. Docteur. Ce dernier morceau nous a paru au coup d'œil d'une bonne & ſaine critique. Il fournira peut-être la matiere d'un Extrait.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Hiſtoire du Miniſtere du Chevalier Robert Walpool, devenu Miniſtre

d'Angleterre & Comte d'Oxford, traduite de l'Anglois. *A Amsterdam, chez Rey*, & se trouve à Paris, chez Durand neveu, Libraire, rue S. Jacques. 1764. *in*-12. 3 vol. Robert Walpool éprouva comme tous les grands Ministres les jugemens les plus injustes de la part de ses ennemis, tandis que ses amis ou ses protégés le louerent outre mesure. L'historien exempt de passions & de préjugés doit dire la vérité, & présenter des Portraits ressemblans de tous ceux, quels qu'ils soient, dont il veut transmettre les actions à la postérité. C'est ce qu'aura fait sans doute l'Ecrivain Anglois dont on donne aujourd'hni l'Ouvrage dans notre langue. Nous lirons incessamment son *histoire*, & nous en rendrons compte, si, comme il nous a paru à la premiere lecture, il se trouve quelques faits intéressans qui méritent que nous nous y arrêtions.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES.

Réflexions sur les Préjugés qui s'opposent aux progrès & à la perfection de l'Inoculation. Par M. Gatti, *Médecin-Consultant du Roi, & Professeur en Médecine dans l'Université de Pise. A Bruxelles :* Et se trouve à Paris, *chez Musier fils, Libraire, Quai des Augustins.* 1764. 1 vol. *in*-12.

SUISSE.

DE GENEVE.

Observations sur la Nature, les causes & les effets des Epidémies varioliques ; & Réfutation de quelques Ecrits contre l'Inoculation de la petite Vérole. Ouvrage où l'on trouve les preuves les plus con-

vaincantes de l'utilité de cette pratique, & les plus propres à déterminer enfin tous les Citoyens à l'adopter. *A Geneve*; Et se trouve à Paris, *chez Vallat-la-Chapelle, Libraire au Palais, sur le Perron de la Ste Chapelle.* 1764. 1 vol. *in*-12. Prix 1 liv. 10 sols.

FRANCE.

De Paris.

Histoire de la Maison de Montmorency (Par M. Desormeaux); *contenant la Généalogie de la Maison, & son Histoire depuis l'année 960. 5 vol. in-12. à Paris, chez Desaint & Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais; & Duchesne, Libraire, rue S. Jacques.* Cet Ouvrage est des plus intéressans par son objet & par l'exécution. Rien ne peut être plus utile que de réveiller

dans le cœur de la Nobleſſe les ſentimens que ſuppoſe la diſtinction dont elle jouit ; & peu de Maiſons pouvoient fournir autant de modeles que celle de Montmorency. L'Auteur, qui déja étoit avantageuſement connu dans la République des Lettres, donne ici des preuves éclatantes de ſes talens. Les rapports des évenemens & des alliances l'ont conduit à répandre un nouveau luſtre ſur quantité de Maiſons dont il fait appercevoir l'ancienneté. Le travail de M. Deſormeaux mérite même l'accueil de toute la Nation, dont l'Hiſtoire ſe trouve liée preſque ſans ceſſe à celle des Montmorency. Dans le Journal prochain nous donnerons l'analyſe des trois premiers Volumes : un ſecond Extrait fera connoître les deux derniers, qui contiennent l'hiſtoire particuliere du Maréchal de Luxembourg.

Corps du Droit Civil, contenant toutes les Loix compilées & publiées par l'Empereur Justinien; imprimé sur l'Edition d'Antoine Vitré: avec la traduction littérale de tous les Textes & des Sommaires à la tête de chaque Livre & de chaque Titre, par M. HULOT, *Avocat au Parlement, Docteur-aggrégé de la Faculté des Droits en l'Université de Paris.* A Paris, chez Jean-Thomas Herissant, rue S. Jacques, 1764. *in*-4° de 12 pag. C'est le Prospectus d'un Ouvrage qui s'annonce avec tous les caracteres qui peuvent le faire rechercher du Public. Il est certain, comme le dit très-bien M. Hulot, que l'ignorance des Loix doit être principalement attribuée au peu de familiarité que l'on a trop généralement avec les langues dans lesquelles elles sont écrites. Presque tous ceux qui étudient la Jurispru-

dence, ont à la vérité reçu les Principes des Langues Grecque & Latine ; mais ces Principes, étudiés ſans réflexion dans l'âge le plus tendre, n'ont pas été cultivés depuis la ſortie du College ; & il arrive très fréquemment que des hommes qui ont employé ſept ou huit ans à l'étude de la Langue Latine, ſont incapables de l'entendre après leur cours. M. Hulot rend donc un ſervice eſſentiel en publiant une Traduction Françoiſe du Corps du Droit, Traduction qui, outre l'immenſité du travail, ſuppoſe de très-profondes connoiſſances dans l'Antiquité Grecque & Romaine. Les Sommaires que le Traducteur ajoute à chaque Livre & à chaque Titre, rendront ſon Ouvrage encore plus précieux ; & l'on peut aſſurer que ſi, comme nous n'en doutons pas, toute la collection eſt auſſi bien faite que

l'Essai qu'en donne M. Hulot dans son Prospectus, elle aura le plus grand cours. On la propose aujourd'hui par souscription, moins pour avoir des fonds, que pour s'assurer du goût du Public. Les Instituts & le Digeste, en Latin & en François, formeront 6 Volumes *in*-4°. chacun de 800 pages environ. En souscrivant on payera 18 *liv.*

En retirant les Tomes I. & II. qui paroîtront en Juillet 1765, ... 12 *liv.*

En retirant les Tomes III. & IV. en Mars 1766. . . 9 *liv.*

En retirant les Tomes V. & VI. en Novembre, même année, ... 9 *liv.*

Total, 48 *liv.*

Le bénéfice de la Souscription n'aura lieu que jusqu'en Octobre 1764 : passé ce temps-là, chaque

Volume sera strictement payé 12 liv. en Feuilles par tous ceux qui n'auront pas souscrit. Le Libraire, très-jaloux de justifier la réputation d'intégrité qu'il s'est acquise, avertit qu'il remplira ces conditions avec la plus grande exactitude ; & il promet de fournir à ses Souscripteurs chaque Volume de la Traduction du Code & des Novelles, avec les Textes Grec & Latin, à raison de *huit livres*, & sans qu'ils soient tenus à aucune avance. Il est aisé de voir, par tous ces détails, que l'Ouvrage mérite à tous égards l'attention du Public.

Gazette Littéraire de l'Europe. A Paris, de l'Imprimerie de la Gazette de France, aux Galleries du Louvre, *in* 8°. Nous avons fait connoître dans le temps * l'objet

(*) Voyez nos Mémoires de Juin 1763. pag. 1513 & suiv.

& le plan de cette Feuille Périodique. Les obstacles qui en retardoient la publication ayant été surmontés, le premier Cahier parut enfin le 7 du mois passé; & depuis cette époque les Auteurs en ont régulierement fourni un chaque semaine. Pour donner une idée de la maniere dont on exécute ce Projet Littéraire annoncé depuis si long-temps, nous choisirons le premier Cahier de l'Ouvrage; & ce n'est certainement pas le moins bon, les Auteurs ayant été intéressés à y donner tous leurs soins. Ce Cahier est divisé en huit Articles; le premier, du Nord; le second, d'Allemagne; le troisieme, d'Espagne; le quatrieme, de Suisse; le cinquieme, d'Italie; le sixieme, d'Angleterre; le septieme, des Pays-bas; & le huitieme, de France.

Sous l'art. du Nord on annonce deux Ouvrages; l'un est la *hui-*

tieme Partie des Mémoires de la Société de Coppenhague ; l'autre le premier Tome des *Mémoires pour servir à l'Histoire de Charles XI.* Roi de Suede. A l'occasion des Mémoires de la Société de Coppenhague, on avertit que cette Académie a été fondée en 1742. & qu'*elle s'étend à tout ce qui peut contribuer à l'avancement & au progrès des Sciences & des Arts :* on ajoute que l'on fera connoître quelques-uns des Mémoires qu'*elle a publiés depuis son établissement.* Il semble que les Auteurs de la *Gazette* auroient bien fait d'apprendre à ceux qui l'ignorent, en quelle Langue sont écrits les Mémoires de cette Compagnie Littéraire ; & nous croyons qu'ils s'écartent de leur plan, en s'engageant à parler des principaux Mémoires qu'elle a donnés *depuis son établissement.* Si à l'occasion de la suite d'un Ou-

vrage quelconque ils remontent aux premieres Parties de cet Ouvrage, leur Feuille n'annoncera plus précisément l'état actuel de la Littérature; car ce qu'ils promettent de faire pour les Mémoires de l'Académie de Coppenhague, ils devront le pratiquer aussi pour ceux des Sociétés de Londres, de Petersbourg, de Gottingen, de Boulogne, lorsque chacune de ces Sociétés donnera un nouveau Volume. Or si cela est ainsi, leurs Annonces n'auront plus le mérite de la nouveauté; & il paroît qu'une Gazette doit avoir ce mérite. On sentira aisément que nous ne faisons ces observations que par l'intérêt que nous prenons à ces Feuilles.

Allemagne. Deux Annonces très bien faites de l'*Essai d'une Histoire Pragmatique de l'Empire d'Allemagne* par M. Hoebberlin,

& des *Bucoliques & Poëſies mêlées* de M. de BREINTENBAUCH.

ESPAGNE. Découverte d'un grand nombre de Tombeaux renfermans des Squélettes, des Urnes, des Médailles, &c. On a remarqué une Figure d'Hercule gravée ſur une des Urnes.

SUISSE. Annonce d'un *Diſcours ſur la maniere dont il faut gérer les biens communaux*, par M. DE CORREVON, qui ſe propoſe de prouver la néceſſité de » répartir » les biens des Communes entre » les Particuliers de la Communauté, ou de les vendre à des » Acquéreurs par qui cette Communauté ſera rembourſée. »

ITALIE. Indication du premier Volume des Mémoires de l'Académie de Foligno, ſous le titre de *Acta Reipublicæ Litterariæ Umbrorum*, auſſi-bien que d'un *Eſſai*

sur l'Académie de France établie à Rome, par M. Algarotti.

ANGLETERRE. Notice intéressante d'une *Dissertation sur la naissance, l'union, le pouvoir, les progrès, la séparation & la corruption de la Poësie & de la Musique*, par le Docteur BROWN.

PAYS-BAS. Description du Monument élevé à Leyde, dans l'Eglise de S. Pierre, au célebre Médecin Herman Boerhaave mort en 1738. âgé de près de soixante-dix ans. On ne dit point ici quand & par qui a été érigé ce Monument; on remarque seulement que *sa noble simplicité semble caractériser celle de ce grand Homme.*

FRANCE. A l'occasion de l'Opera de *Castor & Pollux*, les Auteurs font l'apologie de ce Spectacle; & ils assurent qu'ils *ne conçoivent pas comment il se trouve des esprits assez chagrins pour desi-*

rer l'anéantissement de l'Opera, *où tous les Arts imitateurs se réunissent & se combinent pour* S'EMPARER DE L'AME PAR TOUS LES SENS. On pourroit répondre, sans *chagrin*, que la raison donnée en faveur de l'Opera, est peut être la meilleure que l'on puisse fournir pour l'anéantissement de ce Spectacle : mais au moins sera-t-on fondé à demander à propos de quoi cette apologie de l'Opera, & cet étalage de regles pour rendre ce Spectacle plus intéressant en France, dans des Feuilles destinées à annoncer l'*état actuel* des Arts chez nos voisins? Cet article est terminé par l'annonce des Livres nouveaux publiés à Paris.

Nous avons voulu donner une idée un peu exacte de cette nouvelle Feuille Périodique, dont la marche est assez uniforme pour chaque Cahier. Elle ressemble

beaucoup aux *Annales Typographiques*, dont plusieurs Hommes de Lettres ont appris avec peine la cessation, sans doute parce qu'ils ignoroient que l'objet de la *Gazette Littéraire* est de les remplacer très-avantageusement pour le Public.

Dictionnaire de Titres originaux pour les Fiefs, le Domaine du Roi, l'Histoire, la Généalogie, & généralement tous les objets qui concernent le Gouvernement de l'Etat : ou *Inventaire général du Cabinet du* Chevalier Blondeau de Charnage, *ci-devant Lieutenant d'Infanterie, demeurant à Paris Fauxbourg S. Germain, rue Guénégaud, la porte cochere à côté de l'Hôtel d'Artois A Paris, de l'Imprimerie de Michel Lambert, rue & à côté de la Comédie Françoise. 1764.* Le Cabinet, dont ce Dictionnaire sera l'inventaire, est composé de

plus de ſoixante-dix mille Titres, dont environ ſoixanre mille en originaux. Ces Titres concernent le Domaine du Roi, les Fiefs, l'Hiſtoire, le Militaire, le Commerce, la Juriſprudence, les Profeſſions, Arts & Métiers, la Généalogie ſur-tout, & une infinité d'objets relatifs au Gouvernement de l'Etat. On y trouve des Ordonnances & Lettres-Patentes de nos Rois, & d'autres Titres pour le Domaine & l'Hiſtoire, depuis l'an 875 juſques & compris le regne de Louis le Grand. Cette Collection renferme des Titres très précieux en originaux & par copies en forme probante, concernant les plus grandes Terres du Royaume, les Principautés, Duchés, Châtellenies, Baronnies, Comtés, Vicomtés, Marquiſats, Seigneuries, Fiefs, Archevêchés, Evêchés, Abbayes, Prieurés, Chapitres, Cures, &c. M. le Cheva-

lier Blondeau commence d'abord par publier ce qui concerne les fiefs, & donne enſuite l'inventaire des titres féodaux concernant les Bénéfices Eccléſiaſtiques. Delà il paſſera à l'inventaire des titres relatifs au Domaine ; cette partie ſera diſtribuée en deux Chapitres, le Domaine en général, & le Domaine Province par Province. Enfin viendra l'expoſition des autres parties du Cabinet, ſelon que les objets ſe préſenteront. Les noms des Seigneuries, les fiefs, & ceux des familles pour les titres généalogiques ſont rangés par ordre alphabétique. L'Auteur ne peut répondre encore quel ſera le nombre des volumes : le premier & le ſecond paroiſſent; il en promet un de deux en deux mois. On ne délivrera d'exemplaires de l'Ouvrage qu'à ceux qui auront ſouſcrit. La ſouſcription eſt de 6 liv. pour les quatre premiers tomes ; cette ſom-

me ſera payée d'avance : on donnera de même ſix livres pour les quatre volumes ſuivans, & ainſi jusqu'à la fin de l'inventaire. On s'adreſſera, pour ſouſcrire, au Sr. Pankoucke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoiſe, & à l'Auteur.

Traduction du Traité de l'Amitié de Ciceron, dédiée à Madame de Sartine. Par le ſieur L *** 1. vol. *in-12. A Paris, chez Debure Pere, Quai des Auguſtins, à l'Image St. Paul, & chez Mérigot, près la rue Gît-le-Cœur.* 1764. Il n'eſt pas facile de parler auſſi bien François que Ciceron parloit Latin.

Inſtruction Paſtorale de Monſeigneur l'Evêque du Puy, ſur la prétendue Philoſophie des Incrédules modernes : *nouvelle Edition in-12. 2 vol. Au Puy, chez Clet, Imprimeur-Libraire de Mgr. l'Evêque:*

Avril, 1764. II. vol.

Et se trouve à Lyon, chez J. Deville; à Paris, chez Chaubert, *Quai des Augustins*. Rien ne justifie mieux les éloges qne nous nous sommes empressés de donner à cet Ouvrage aussi solidement exécuté que sagement conçu * que le prompt débit d'une premiere édition dont la consommation a fait en très-peu de mois desirer celle que nous annonçons ; elle a l'avantage d'être conforme pour le format aux différentes éditions des autres Ouvrages dont le pieux & savant Prélat a enrichi l'Eglise & la littérature.

Abrégé du Commentaire général de toutes les Coutumes & des autres Loix municipales en usage dans les différentes Provinces du Royaume ;

(*) Voyez nos Mémoires d'Août, Octobre II vol. & Novembre 1763.

contenant, au commencement de chacun des trente-ſix titres qui le diviſent, le précis des Principes généraux qui ſervent de droit commun dans les Provinces régies par le Droit Romain ; de ceux adoptés dans les pays Coutumiers, & les principes particuliers à la Coutume de Touraine, relatifs aux matieres qui y ſont traitées ; les articles de cette Coutume qui, comme celle qui tient le milieu entre toutes les autres, ſert de point d'appui au Commentaire général ; la Conférence par claſſes des articles des autres Coutumes, des Loix & des Ordonnances du Royaume, avec les articles de la même Coutume ; & enfin le Commentaire de la Coutume de Touraine ; une explication préciſe des diſpoſitions y contenues ; une déciſion claire & juſte des Queſtions qui en peuvent naître, appuyée des Loix Romaines, des Ordon-

nances, Edits & Déclarations du Roi, d'une infinité de Reglemens & Arrêts émanés des premiers Tribunaux de France, & du sentiment des Auteurs les plus accrédités pour donner une juste idée du Commentaire des autres Coutumes. Donné d'abord sous le faux titre d'Abrégé de la Coutume de Touraine. Corrigé & augmenté Par M. JACQUET, Avocat au Parlement de Paris. 2 vol. 4°. *A Paris, chez Samson, Libraire, Quai des Augustins, près la rue Gît-le-Cœur, & au Palais, chez Cellot, Libraire; à Lyon, chez Bruyset Ponthus, rue St. Dominique. Prix* 21 liv. relié en veau: les augmentations se vendent séparément 3 liv.

Nous nous occuperons incessamment de cet Ouvrage dont il a déja été question dans nos Mémoires du mois de Mars 1761, sous le titre d'Abrégé de la Coutume de Touraine.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal d'Avril 1764. II vol.

ARTICLE XLIII. *Examen du Pſautier des RR. PP. Capucins, &c.* pag. 965

ART. XLIV. *Recueil de Médailles de Peuples & de Villes non encore publiées, &c.* Tome III. 994

ART. XLV *Eſſai ſur différentes eſpèces de Fievres, &c.* par M. Huxham, *nouvelle Edition augmentée de trois Ouvrages du même Auteur,* 1006

ART. XLVI. *Avis à Meſſieurs les Savans*, ſur une nouvelle Traduction de MARC-AURELE ANTONIN, par M. D. J. 1033

ART. XLVII. *Mémoires hiſtoriques, critiques & anecdotes de France,*

ou *Anecdotes des Reines & Régentes de France*, 1055

Art. XLVIII. *Abrégé chronologique de l'Histoire génerale d'Italie*, *par* M. de Saint-Marc. Second Extrait, 1080

Art. XLIX. *Apologues orientaux dédiés à Mgr. le Dauphin* 11[illegible]

Art. L. Nouvelles Littéraires, 1127.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 25 Avril 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

MAI, 1764.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1764, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv, 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins,

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. *à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur* LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

MAI, 1764.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 827 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	16.
1732.	12.	1764.	7.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Mai, 1764.

ARTICLE LI.

VIE DE MICHEL DE L'HOPITAL, Chancelier de France. A Londres, chez David Wilſon : Et ſe vend à Paris, chez Debure Pere, Quai des Auguſ-

tins, à l'Image St. Paul. 1764. avec Permiſſion. 1. vol. *in*-12. de 480 pages, la Table compriſe. Prix 2 liv. 8 ſols broché.

L'Illuſtre Magiſtrat dont on vient de publier la Vie, eſt un de ces perſonnages dont la France chérira toujours le ſouvenir. « J'ai cru, dit ſon Biographe, que ce ſeroit un ſpectacle digne de l'attention des hommes, que celui qui leur préſenteroit un Philoſophe luttant contre les paſſions les plus funeſtes aux ſociétés, & dont la vertu, pour s'élever au-deſſus des obſtacles que lui oppoſeroit le vice, n'emploieroit que des moyens auſſi grands qu'elle. Un pareil tableau peut nous faire éprouver deux ſortes de ſentimens auxquels il eſt également doux de ſe livrer. Ou nous jouirons de la ſatisfaction touchante de voir triompher la raiſon des

erreurs qui deshonorent l'humanité, ou nous aurons à admirer un homme dont le courage inébranlable a résisté aux coups de la plus injuste fortune. ».

Michel de l'Hôpital naquit en 1506 à Aigueperse en Auvergne. Son pere, Jean de l'Hôpital, avoit d'abord exercé la Médecine, & s'étoit ensuite attaché au service de Charles de Bourbon, Connétable de France, qui récompensa son zéle & sa probité par des emplois honorables, & par des Seigneuries qu'il lui donna. Jean de l'Hôpital avoit l'ame noble, ferme & sensible, son esprit étoit assez cultivé & ses mœurs sévères. Il éleva son fils dans les principes de probité & de fermeté qui faisoient son caractere. Le jeune l'Hôpital, dont le pere eût desiré pouvoir suivre lui-même l'éducation, fut envoyé à Toulouse pour y faire ses études.

Quelque tems après, les révolutions qui renverserent la fortune du Connétable de Bourbon, détruisirent aussi celle de Jean de l'Hôpital : il fut traité comme complice de la rébellion, & ses biens furent confisqués. Son fils lui-même, alors âgé de dix-huit ans, fut arrêté à Toulouse : mais on le relâcha lorsqu'on se fut bien assuré qu'il n'avoit aucune part à la révolte. A peine fut-il élargi, qu'il alla rejoindre à Milan son pere qui s'étoit renfermé avec le Connétable dans cette ville qu'assiégeoit François I. Ce tendre pere le revit avec la plus vive joie ; mais bientôt, pour ne point interrompre le cours de ses études, il l'envoya à Padoue où ce fils chéri se rendit après avoir traversé l'armée Françoise à la faveur d'un déguisement.

Le Cardinal de Grammont vint à Padoue ; il y vit le jeune l'Hô-

pital, & apperçut chez lui les germes heureux de ces talens que le tems développa. Dès ce moment il résolut d'employer tout son crédit pour rendre à sa patrie un homme qui lui paroissoit propre à y remplir les emplois les plus importans.

Peu après la mort du Connétable de Bourbon, l'Hôpital partit pour Bologne où il rejoignit son pere auprès duquel il apprit à soutenir l'infortune avec une constance inébranlable. Ils allerent ensemble à Rome où le mérite du fils, prévalant sur sa jeunesse, lui fit donner une place d'Auditeur de Rote. Le Cardinal de Grammont les ayant assurés de tout son crédit & de la protection du Cardinal de Tournon, ils revinrent en France dans l'espérance d'obtenir leur grace de la Cour. Mais à peine y furent-ils arrivés que le Cardinal de Grammont mourut.

Jean de l'Hôpital n'ayant pu obtenir la permiſſion de demeurer en France, il ſe retira en Lorraine où il mourut Médécin de la Ducheſſe : ſes biens lui avoient au moins été rendus. Son fils prit le parti du Barreau où il parut avec toute la diſtinction que méritoient ſes talens & ſes vaſtes connoiſſances. Morin, Lieutenant Criminel, lui fit épouſer ſa fille, & lui donna pour dot une Charge de Conſeiller au Parlement.

L'Hôpital s'acquitta des fonctions de ſa Charge avec une exactitude & une délicateſſe dignes des premiers tems qu'il regrettoit. Sa droiture lui ſuſcita des ennemis qui purent le calomnier ; mais ſa vertu le rendit ſupérieur à ſes adverſaires que ſa conduite ſeule confondoit. Il trouvoit d'ailleurs de quoi ſe conſoler des offenſes d'ennemis ſi mépriſables, dans l'eſpèce d'hommage que rendoit

à ses rares qualités tout ce qu'il y avoit alors de personnages illustres dans l'Etat & dans la République des Lettres. Déja il étoit lié avec les Cardinaux du Bellai, de Tournon, de Châtillon, d'Armagnac; avec Turnébe, Ronsard, d'Espense, & Salmon surnommé Macrinus. Mais personne ne s'acquit autant de droit sur son cœur que du Châtel, Evêque de Tulles, Bibliothécaire de François I, & qui devint ensuite Grand-Aumônier de France. Celui qui eut le plus de part à sa confiance intime, après du Châtel, fut Olivier, que son mérite & la faveur de Marguerite, Reine de Navarre & sœur du Roi, venoient d'élever à la dignité de Chancelier.

François I. étant mort, Olivier saisit une occasion qu'il jugea favorable pour commencer à remplir les projets qu'il avoit formés sur l'Hôpital. Le Chancelier dé-

termina Henri II. à députer l'Hôpital son ami au Concile de Trente qui avoit été transféré à Bologne. L'Hôpital chargé de cette commission, forma aussitôt le noble projet de s'élever avec fermeté contre les abus qui avoient été pour Luther & Calvin un des motifs de scission. Mais il ne tarda pas à reconnoître qu'il lutteroit en vain contre le torrent. Quatre mois s'étoient à peine écoulés qu'il demanda son rappel : il quitta l'Italie, & vint reprendre ses fonctions de Conseiller au Parlement. Olivier qui ne le perdoit point de vue, attendoit des circonstances favorables pour l'employer utilement : mais ce Magistrat intégre ne put exécuter ses desseins ; il déplut à la Cour, & préféra une retraite illustre à un rang qu'il n'auroit pu conserver qu'en secondant l'injustice & flattant les passions de la Duchesse de Valentinois.

Il restoit encore à l'Hôpital des amis puissans ; mais il négligea de les employer. Marguerite de Valois, qui avoit hérité du goût qu'avoit pour les Lettres François I, son pere, voulut le connoître, & bientôt la protection de cette Princesse le fit Maître des Requêtes. L'opinion que Marguerite fit avoir au Roi son frere des lumieres & de la probité de l'Hôpital, détermina ensuite ce Prince à lui confier le soin de veiller à l'emploi de ses revenus : on créa pour lui une nouvelle Charge de Premier Président & de Sur-Intendant des Finances en la Chambre des Comptes. L'injustice & la concussion ne tarderent pas à redouter les regards du nouveau Sur-Intendant.

Quoiqu'il eût été douze ans dans le Parlement, & cinq à six autres années dans la place qu'il occupoit alors, sa fortune étoit si

bornée, que malgré son économie, il étoit souvent obligé de recourir à ses amis pour se procurer les choses les plus nécessaires à la vie. Cette honorable pauvreté, qu'il conserva toujours, ne lui parut fâcheuse que lorsqu'il fut question de marier sa fille : Marguerite de Valois détermina le Roi à tenir la parole qu'il avoit donnée publiquement de la doter. Des incidens particuliers rendirent cette grace difficile à obtenir.

Après la mort d'Henri II, les Guises furent mis à la tête du Gouvernement sous François II : le Cardinal de Lorraine, Prélat suffisant, pour donner une haute idée de son administration, rappella Olivier de sa retraite, & fit entrer l'Hôpital dans le Conseil d'Etat. A peine celui-ci fut-il réuni à son ami, qu'il s'en vit séparé pour toujours. Marguerite de Valois ayant épousé Philbert

Duc de Savoie, elle emmena avec elle l'Hôpital qu'elle fit ſon Chancelier. Il n'avoit paſſé que ſix mois auprès de ſa bienfaitrice, lorſqu'il ſe vit rappeller en France pour remplacer Olivier, qui mourut le 30 Mars 1560.

Les troubles de Religion avoient enfin conduit la France au terme fatal où devoient éclater les révolutions dont elle étoit menacée depuis long-tems. A peine l'Hôpital fut-il revêtu de ſa nouvelle dignité, qu'un événement de la plus grande importance pour toute la nation, l'obligea de prendre un parti. L'Inquiſition alloit être établie en France à l'inſtigation du Cardinal de Lorraine, pour pourſuivre les Proteſtans, ſi l'Hôpital n'eût donné l'Edit de Romorantin qui attribuoit à l'Evêque la connoiſſance du crime d'héréſie : cette loi s'oppoſoit en même-tems à l'établiſſement d'une odieuſe Inqui-

ſition & aux vues ambitieuſes du Cardinal, qui, ſous prétexte d'ériger un Tribunal pour le bien de la Religion orthodoxe, ſe promettoit de tout aſſervir. Mais l'Hôpital ſentant bien que cet Edit ne remédioit qu'au mal de l'inſtant, crut devoir recourir à la convocation des Etats, & à celle d'un Synode national pour appaiſer les troubles naiſſans que l'ambition des Guiſes avoit intérêt de fomenter. Le Parlement accéda à ces derniers moyens de pacification, & l'aſſemblée des Etats s'ouvrit à Orléans le 13 Décembre 1560. On fit bien dans cette aſſemblée des opérations qui retiroient l'autorité des mains des Guiſes; mais on n'y prit aucune meſure pour prévenir les ſuites funeſtes dont menaçoient les querelles de Religion: on ſeroit tenté de faire à l'Hôpital un crime de cette omiſſion, ſi l'on ne ſuppoſoit que ſans

doute il ne vit pas les esprits disposés à prendre un parti sage.

Contenir le zéle des Catholiques qui pensoient ne pouvoir faire à Dieu d'offrande plus agréable que celle du sang des hérétiques, empêcher que le Protestantisme ne prévalût sur la doctrine de l'Eglise, reprimer la fougue des chefs des deux Partis, prévenir toutes les entreprises qui, sous le prétexte de la cause du Ciel, tendoient en même-tems à la ruine de la Religion & à celle de l'Etat; tels furent les motifs qui animérent toutes les démarches de l'Hôpital, & les objets qu'il ne perdit jamais de vue. Accusé d'hérésie & même d'Athéisme par ceux qui ne jugeoient de ses motifs que par l'opposition de ses opérations avec leurs demandes, soupçonné de cacher des vues d'intérêt particulier sous les beaux dehors du patriotisme, tantôt en butte aux

Corps les plus respectables de l'État qui certainement cherchoient aussi de leur côté les moyens de pacifier la France, tantôt luttant contre l'ambition des Princes Lorrains, l'amour de la patrie le soutenoit dans les traverses qu'il eût à essuyer, tant qu'il exerça la fonction de Chancelier. Ce grand homme, auquel il ne manquoit que des circonstances plus favorables pour rendre la France heureuse, fut au milieu des orages comme un rocher inébranlable contre lequel venoit se briser tout l'effort des flots : jamais il ne se départit de la devise qu'il avoit choisie : *Impavidum ferient ruinæ.* Ne pouvant entrer dans le détail de tous ses combats, nous renvoyons pour cet objet à l'Ouvrage que nous analysons.

Au milieu des troubles dont l'Etat étoit divisé, l'Hôpital n'oublia point les grands objets qui

devoient fixer l'attention du Légiſlateur. Pour affranchir le commerce de quelques-unes des entraves qui l'embarraſſoient, & faciliter les progrès de ſa marche en levant les difficultés que trouvoient les Négocians à faire juger leurs affaires ſelon les formes des Juriſdictions ordinaires, il établit le Tribunal des Juges-Conſuls dans la plûpart des villes commerçantes.

Bien éloigné de croire que pour protéger le Commerce, il fût néceſſaire d'encourager le luxe, il regarda toujours cette faſtueuſe oſtentation des richeſſes comme la ruine de l'Etat, & la corruptrice des mœurs. Il publia contre le luxe différentes loix que peut-être d'heureuſes circonſtances feront bientôt reparoître dans toute leur vigueur ſans que l'on ait à craindre la diminution des revenus du Tréſor Royal : le luxe ne

peut devenir un mal néceſſaire qu'autant que les impôts ſeront fondés ſur la conſommation.

En même-tems que l'Hôpital s'oppoſoit par ſes loix ſomptuaires à la diſſipation nuiſible des richeſſes du Citoyen, il prévint par de ſages reglemens les diſpoſitions injuſtes ou dangereuſes que pouvoient faire les particuliers de ces mêmes richeſſes. C'eſt à lui que l'on doit les loix qui ordonnent la publication des donations, qui limitent les ſubſtitutions, qui adjugent aux héritiers en collatéral les biens procédans de leur ligne, qui défendent de prouver par témoins le payement d'aucune ſomme au deſſus de cent francs. Par l'Edit des ſecondes Nôces, il marqua des bornes à la cruelle généroſité des meres qui donnoient tous leurs biens à de ſeconds maris. Il voulut que l'on pût répéter les biens perdus au jeu par des mi-

neurs, & prévint leur ruine en obligeant les tuteurs à rendre des comptes plus exacts de leur gestion. Ce Magistrat infatigable travailloit encore à de nouveaux reglemens sur la grande administration de la justice, & c'est à lui qu'est dûe cette Ordonnance célébre qui fut publiée dans une Assemblée d'Etats convoquée à Moulins.

L'Hôpital crut que, pour mettre ses loix en vigueur, & pour établir un nouvel ordre dans le Royaume, il étoit nécessaire de parcourir toutes les Provinces; de voir tout par ses yeux, de connoître tous les gens en place, de récompenser, de punir, enfin de ranimer dans les cœurs l'amour de la Patrie. Il détermina donc Charles IX qui regnoit alors, à faire un voyage dans toute la France, persuadé d'ailleurs que le spectacle des désastres qu'avoient

déja cauſé les troubles de Religion, inſpireroit au Prince pour les guerres civiles l'horreur avec laquelle tout bon Citoyen doit les envifager. Rien n'échappa aux regards pénétrans du Chancelier; l'injuſtice, la concuſſion, la violence ne ſoutenoient point le coup d'œil de cet homme clairvoyant & incorruptible.

Après avoir parcouru diverſes Provinces, la Cour arriva à Bayonne où Elizabeth Reine d'Eſpagne, ſœur de Charles IX, ſe rendit pour voir le Roi ſon frere. Ce fut là que le Duc d'Albe conducteur de la Princeſſe porta les premiers coups à l'Hôpital, & ouvrit en même-tems la porte à tous les malheurs qui ſuivirent à l'occaſion du Proteſtantiſme. Le Duc d'Albe, à qui l'avenir n'avoit pas encore démontré le danger de ſes conſeils violents, animé du même eſprit que la Cour d'Eſpagne, trouva le

ſécret de faire paſſer les vues pacifiques du Chancelier pour des preuves d'héréſie ; il réuſſit à le peindre des traits les plus noirs auprès de Catherine de Médicis qui étoit l'ame du Gouvernement. Les fâcheux évenemens qui ſuivirent de près les nouvelles manœuvres que l'on jugea à propos d'employer, n'ouvrirent point les yeux ſur la juſteſſe des vues du Chancelier : la Cour devint bientôt pour lui un théâtre où ſe multiplierent les déſagrémens ; l'eſprit d'intrigue ſouffla ſur lui tout ſon poiſon.

L'Hôpital qui ne tenoit à ſa place que par l'amour du bien public, & qui jamais n'auroit conſenti à acheter la faveur du Prince au prix de la vertu, ne balança pas long-tems ſur le parti qui convenoit à la nobleſſe de ſes ſentimens; ce parti fut celui de la retraite. Il alla trouver le Roi & la Reine

Mere, & leur dit, « qu'il voyoit » avec douleur que leurs Majestés » déferoient à des conseils perni- » cieux ; qu'au moins il osoit les » prier, après qu'ils auroient soulé » & rassasié leur cœur & leur soif » du sang de leurs sujets, d'em- » brasser la premiere occasion de » paix qui s'offriroit, devant que » les choses fussent réduites à une » extrême & derniere ruine. »

Après avoir donné à ses successeurs ce dernier exemple de courage & de fermeté, il abandonna une Cour où la trahison & l'esprit de parti avoient prévalu sur sa prudence & sa vertu : il se retira à Vignai, sa maison de campagne près d'Estampes, où la Reine Mere lui envoya redemander les Sceaux qu'elle remit à Morvilliers. « J'ignorois, (écrivoit ce grand homme de son paisible séjour) j'ignorois qu'il y eût autant de charmes dans la vie & dans les contemplations

contemplations champêtres. J'ai vu blanchir mes cheveux avant que de connoître l'état dans lequel je pouvois rencontrer le bonheur. En vain la nature m'avoit fait aimer le repos & l'oisiveté ; jamais, je crois, je n'eusse pu me livrer à ce penchant si doux, si le Ciel lui-même ne m'eût regardé d'un œil de pitié, & ne m'eût débarrassé des fers que peut-être sans lui je n'aurois pû briser. Que si quelqu'un imagine que je me croyois heureux dans ce tems où la fortune sembloit s'être fixée près de moi, où les honneurs m'environnoient, où je disposois de la faveur des Rois. & qu'à présent je me croye malheureux d'avoir perdu tous ces brillans avantages ; ah! que cet homme ignore bien le fond de mon cœur, & juge mal des sentimens qu'il éprouve : que s'il les connoissoit mieux, il s'étonneroit alors que j'aie pu me

résoudre à vivre aussi long-tems dans un pays si barbare, avec des hommes si méprisables, des cœurs si lâches, avec la lie de l'humanité. » Si ces adieux ne sont pas flatteurs pour la Cour que l'Hôpital avoit quittée, au moins sont-ils l'expression de nobles sentimens.

La Philosophie vint prendre auprès de lui la place qu'y tenoit auparavant la Politique. Les Muses partagerent son loisir : il avoit conservé du goût pour la Poësie, & s'amusoit encore à composer des vers latins. Il vivoit tranquille dans une médiocrité si bornée que sans le secours du Roi, qui ne pouvoit se défendre de le respecter, il n'eût pas eu de quoi subsister avec sa famille, quoiqu'il eût toujours eu les Sceaux pendant tout le tems qu'il fut en place.

La Guerre civile rallumée avoit

livré nos Provinces à de nouvelles horreurs qui furent terminées par une paix ſimulée. Les Chefs des Proteſtans attirés à la Cour s'y virent comblés d'honneurs, accablés de careſſes; mais bientôt la main qui les flattoit leur plongea le poignard dans le ſein, & le fanatiſme qui méditoit ſecrettement leur perte, exécuta ſes déteſtables projets la nuit du 24 Août 1572. Les amis de l'Hôpital craignirent qu'il ne fût enveloppé dans cet horrible maſſacre : comme ils lui faiſoient part de leurs inquiétudes; *Rien, rien*, répondit-il, *ce ſera ce qu'il plaira à Dieu, quand mon heure ſera venue.* Le lendemain on vint lui apprendre qu'une troupe de Cavaliers armés s'avançoit vers ſa maiſon; & on lui demanda permiſſion de fermer les portes & de tirer ſur eux en cas qu'ils vouluſſent forcer; *non*, dit-il; *mais ſi la petite n'eſt baſtante pour les*

faire entrer, que l'on ouvre la grande. C'étoit en effet un corps de furieux qui étoient venus sans ordre pour le massacrer : mais avant d'avoir eu le tems de consommer leur exécrable projet, ils furent atteints par d'autres Cavaliers envoyés par le Roi : ceux-ci vinrent apprendre que l'Hôpital n'avoit point été compris dans le nombre des proscrits, & que les Auteurs de la proscription lui pardonnoient les oppositions qu'il avoit toujours présentées à l'exécution de leurs desseins. *J'ignorois*, dit-il froidement & sans changer de visage, *que j'eusse jamais mérité ni la mort ni le pardon.* Ses ennemis auroient-ils pu en dire autant?

L'Hôpital ne survécut pas longtems à ces dernieres révolutions : bientôt il sentit approcher la mort qu'il regarda comme une retraite qui le mettroit à couvert de la fu-

teur des Fanatiques, & lui épargneroit la vue des horreurs qu'il préſageoit. Il mourut le 15 Mars 1573, emportant avec lui les regrets des bons citoyens, le reſpect & l'admiration de ſes ennemis.

Tel étoit le perſonnage dont on vient de publier la Vie. Son Biographe mérite les plus grands éloges, tant pour ſon projet que pour l'exécution. « J'aurois pu, dit-il » à la fin de ſon Ouvrage, groſſir » le volume de pluſieurs faits par» ticuliers que l'on pourroit me » reprocher d'avoir négligé d'y » placer. Mais j'ai toujours penſé » que l'hiſtoire devoit être une » école de Morale & de Politique; » que tous les faits dont il ne pou» voit réſulter aucune vérité, reſ» ſembloient à ces plantes gour» mandes qu'on doit arracher d'un » terrein précieux, dans lequel on » ne doit laiſſer germer que des » grains utiles. »

ARTICLE LII.

INTRODUCTION A LA Science des Médailles pour servir à la connoissance des Dieux, de la Religion, des Sciences, des Arts, & de tout ce qui appartient à l'Histoire Ancienne, avec les preuves tirées des Médailles; Par Dom Thomas MANGEART, *Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne*, &c. Paris, chez d'Houry, rue de la Vieille Bouclerie. 1763. *in-folio* de 600 pages, sans y comprendre 35 Planches.

DEpuis que l'étude des Médailles a pris faveur dans le Monde littéraire, plusieurs Ecrivains se sont occupés à en applanir la route, les uns par des Traités

élémentaires, les autres par des Dissertations particulieres sur différentes parties de la Numismatique. Les Traités élémentaires paroissant trop peu étendus à Dom Mangeart, & les Dissertations particulieres trop prolixes & trop dispersées pour pouvoir être lues facilement par les jeunes gens qui veulent étudier les Médailles, ce Bénédictin a cru devoir réunir en un seul volume tous les principes contenus dans les premiers, & les notions intéressantes répandues dans les secondes. L'utilité de ce Projet est sensible : voyons comment il a été rempli par l'Auteur, que la mort a enlevé avant qu'il eût mis le dernier ordre à son Livre dont on doit la publication à M. l'Abbé Jacquin.

Tout l'Ouvrage, comme nous le disions (*) il y a quelques mois,

(*) En Janvier de cette année, second vol. pag. 373.

en l'annonçant, est partagé en Chapitres qui forment quatre Parties très-distinctes, précédées d'une Introduction & terminées par des Réflexions & des avis qui n'ont pu trouver place dans le corps de l'Ouvrage.

L'Introduction destinée aux connoissances préliminaires de la Numismatique traite à fond tout ce qui y a rapport; on y voit donc en quatre chapitres ce que c'est qu'une Médaille, quels sont les métaux & la matiere dont on s'est servi pour en fabriquer, quelle est la forme & le module des Médailles, combien de noms différens elles portent, quels sont ces noms, quand on a commencé à en frapper sur tel ou tel métal. Nous disons que tout cela est traité à fond dans l'Ouvrage de D. M. En effet l'Auteur ne se borne pas à définir ce que c'est par exemple qu'une Médaille *Contorniate*, mais

il tranſcrit dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, (Tom. V.) les ſavantes obſervations de M. Mahudel ſur les Médailles ainſi appellées : traite-t-il des monnoies *Obſidionales ?* Tout ce qu'il en dit eſt tiré d'un Mémoire de M. de Boze dont on trouve l'Extrait dans le Tome 1er. du Recueil de la même Compagnie ; en un mot la méthode de Dom M. eſt d'appuyer tous ſes préceptes du témoignage des Auteurs les plus eſtimés, & même de préſenter le plus ſouvent leurs propres textes, en citant exactement les ſources dans leſquelles il puiſe. Toutes ces ſources étant déja ſuffiſamment connues dans nos Mémoires, nous ne pourrions ſuivre Dom M. ſans répéter ce qui s'y trouve déja plus d'une fois ; ainſi, pour ne pas fatiguer nos lecteurs par des redites, nous nous bornons à indiquer la marche du

Livre qui nous occupe, & nous n'en préſentons que les détails & les diſcuſſions dont la nouveauté doit intéreſſer. De ce nombre eſt la Section VII. de cette Introduction; elle eſt conſacrée aux Médailles *reſtituées* ſur leſquelles on établit cinq queſtions qui vont fixer notre attention.

I. QUESTION. *Ce que l'on entend par Médailles reſtituées.* Avant de la réſoudre l'Auteur obſerve que les différentes définitions données de cette eſpèce de Médailles doivent naiſſance à la diverſité des idées qu'en ont eue les Antiquaires. M. de la Baſtie croyoit, par exemple, que les Princes qui ont fait frapper ces Médailles n'avoient eu d'autres vues que de multiplier ſous leur regne les eſpèces des regnes précédens; il a donc appellé Médailles *reſtituées* celles ſur leſquelles « outre le type & la lé» gende qu'elles ont eus dans leur

» premiere fabrication, on voit
» encore le nom de l'Empereur
» qui les a fait frapper une seconde
» fois, suivi du mot abrégé *Rest.*
» ou entier *Restituit.* » Suivant M.
le Beau, les Médailles restituées
sont celles dont un Prince regnant
a employé les types & les légendes
pour conserver la mémoire des
Edifices ou Monumens de ses prédécesseurs qu'il avoit fait réparer.
Pour le P. Hardouin il avoit sur
ce point comme sur presque tous
ceux qu'il a traités, un sentiment
singulier & paradoxal qui n'a été
suivi de personne; notre Auteur
se contente de l'indiquer; puis, discutant les opinions des deux Académiciens, il montre que l'une
& l'autre ne sauroient se concilier
avec toutes les espèces de médailles restituées qui existent; que
celle de M. de la Bastie ne convient qu'aux pièces dont une des
légendes porte le *Restituit*; que

l'on ne peut appliquer celle de M. le Beau qu'à celles des Monnoies restituées dont un des types présente un ancien Monument réparé par les Empereurs qui ont fait frapper ces pièces de restitution ; de toutes ces observations il conclut à la nécessité d'une définition qui convienne à toutes les Médailles restituées, définition qui ne gêne point quand il s'agira de trouver les différens motifs qui ont porté les Empereurs à les faire frapper. Or cette définition l'Auteur la propose en la soumettant au jugement des savans ; selon lui les Médailles restituées sont donc « des pièces » frappées par quelques Empereurs » pour renouveller la mémoire de » certaines familles, de certains » Princes ou personnages illustres » dont les noms & les actions sont » exprimés par les types & les lé» gendes. »

2.e QUESTION. *Quelles sont les*

différentes espèces de Médailles restituées? Dom M. en compte trois principales. 1°. Il y en a qui dans une des deux légendes portent le nom de l'Empereur qui les a fait restituer, & dans l'autre le nom de celui à la mémoire duquel on a consacré ce monument : à la fin de la seconde de ces légendes on trouve le *Rest.* ou *Restituit*; ces pièces ont deux types, copiés exactement l'un & l'autre sur d'autres Médailles plus anciennes dont elles ne diffèrent que par la légende du Restituteur; telles sont une Médaille de la famille *Æmilia*, restituée par Trajan, aussi bien qu'une autre de Jules César encore restituée par Trajan, toutes deux décrites par l'Auteur, & qui ont été frappées par la seule autorité de l'Empereur. 2°. D'autres Médailles portent le *Restituit* à la fin de la légende du Restituteur; on y voit la tête & la légende de

l'Empereur ancien sous le regne ou aux ordres duquel on les avoit frappées pour la premiere fois; mais le revers, au lieu de divinités, de Statues, d'Autels, de Temples, d'Edifices &c., ne porte que l'inscription S. C. sur le champ de la pièce, avec la légende de l'Empereur Restituteur; telles sont les pièces de moyen bronze qui ont d'un côté la tête de Tibere avec cette légende: *Ti. Cæsar Divi Augusti F. Augustus*, & de l'autre le S. C. avec la légende qui donne l'Empereur Tite pour Restituteur. Comme ces Médailles portent le nom de l'Emperenr Restituteur, avec la marque du Sénat (S. C.) à qui étoit dévolu le droit de faire battre la monnoie de bronze, il est naturel de conclure qu'elles ont été frappées de concert entre le Sénat & l'Empereur, & que les deux puissances en sont également les Restitutrices. 3°. Outre ces deux

espèces de Médailles *restituées* il y en a encore une troisiéme qui mérite attention. Ce sont celles qui, quoiqu'elles ne portent pas le mot *Restituit*, présentent quelques autres mots synonimes & équivalents dont le sens est déterminé par le type & la légende qui concourent à faire connoître & le fondateur & le réparateur d'un édifice ou d'un monument quelconque. Les Médailles de cette espèce ont ordinairement d'un côté le nom, les qualités ou les titres de l'Empereur regnant qui les a fait frapper, & de l'autre elles représentent le monument réparé tel à peu près qu'il étoit sur les monnoies de celui par qui ou en honneur de qui il avoit été érigé. Ainsi Antonin Pie ayant réparé le temple érigé à Auguste, & représenté sur les Médailles frappées après la mort de celui-ci pour son apothéose, il voulut se faire hon-

neur de cette réparation en faisant frapper des Médailles représentant d'un côté le Temple à huit colonnes avec la légende *Templum Divi Augusti restitutum*, & de l'autre sa propre tête avec sa légende particuliere. L'Auteur rapporte plusieurs autres Médailles de cette espèce qui sont véritablement *restituées*, l'une de Severe Alexandre à l'occasion de la réparation de l'amphitéâtre de Tite, & plusieurs frappées sous Gallien pour renouveller la mémoire de la consécration de plusieurs de ses prédécesseurs. Parmi ces dernieres il s'en trouve deux sur lesquelles nous devons nous étendre un peu. La premiere qui du cabinet de M. de Pontcarré a passé dans celui de M. Michelet d'Ennery, si connu par l'étendue de ses connoissances dans la Numismatique, est précisément celle dont parle M. le Beau, (Académ. des Belles-Lettres,

Tom. XXI) dans ſon premier Mémoire ſur les Médailles reſtituées. « La fabrique, le module & le titre de cette Médaille, dit Dom M., ont empêché pluſieurs Antiquaires d'y reconnoître la tête de Trajan, & les ont déterminés à la donner à Gordien Pie avec d'autant plus de vraiſemblance que les ſurnoms de *Pius* & de *Felix* paroiſſent ne pouvoir convenir au premier de ces Princes; mais il n'eſt pas poſſible d'y méconnoître la tête de Trajan pour peu qu'on veuille y faire attention. La légende qu'on lit autour de ſa tête *Imp. Trajano Pio Fel. Aug. PP.* prouve ſeulement qu'il faut ranger ce monument au nombre des Reſtitutions. Celle du revers *Via Trajana* ne différe de la Médaille ordinaire que par ſa poſition au contour : on voit dans le type une femme couchée qui tient un fouet de la main droite,

le bras gauche étant appuyé sur une roue. » N'est-il pas naturel de conclure de tout ceci que cette Médaille jusqu'à présent unique appartient à Gallien qui l'a restituée? C'est au moins ce que paroissent annoncer sa fabrique, son type & son module par lesquels elle ressemble assez à toutes les consécrations attribuées à ce même Gallien. Dès-lors les titres de *Pius* & de *Felix* ne font plus de difficulté; il est tout simple que Gallien les donne à Trajan dans une Restitution. La vérité de cette conjecture se fortifie par la seconde Médaille trouvée depuis peu en Bretagne, & déposée dans le riche Cabinet de M. Pellerin. Cette Pièce qui est des mêmes titre, module & fabrique que les autres Restitutions de Gallien, présente d'un côté la tête d'Auguste rayonnée, avec la légende *Divo Augusto*, & de l'autre la Déesse Ju-

non dans un Temple de forme ronde avec la légende *Junoni Martiali*. Elle prouve donc que Gallien dans ses Restitutions ne s'est pas borné aux seuls types de l'Aigle & de l'Autel, & qu'il a bien pû renouveller celui de la voie Trajane sur la Médaille de Trajan, puisqu'il a fait frapper un type nouveau sur celle d'Auguste.

Après avoir établi d'une maniere aussi convaincante la réalité de trois espèces différentes de Médailles restituées, D. MANGEART avertit qu'on auroit tort de borner la fabrique de ces espèces de Médailles au regne de Trajan, comme l'a fait jusqu'ici la foule des Antiquaires. Le contraire est prouvé par une Pièce que fit frapper Hadrien après la mort de Trajan son prédécesseur & son pere adoptif, pour conserver plus particulierement la mémoire de son Apothéose. Cette pièce aussi au-

tentique que rare, & dès-lors bien faite pour entrer dans la précieuse suite de M. d'Ennery qui la possède aujourd'hui, « représente » d'un côté la tête de Trajan cou» ronné de laurier avec la légende » *Divus Trajanus Pater Augustus*, » & au revers Hadrien lui-même » debout près d'un Autel sur le» quel il offre un sacrifice : on lit » autour IMP. HADRIAN. DI» VI NER.TRAJAN.OPT.FIL., » & dans l'exergue, REST. » Le Médaillon d'argent publié par le P. BALDINI parmi les Médailles d'Auguste dans la 3^e. édition, *numismatum præstantiorum* de VAILLANT, Médaillon qui appartient certainement à l'Empereur Hadrien pourroit bien être un monument de la même espèce que celui dont on vient de parler.

3^e. QUESTION. *Qui sont les Empereurs qui ont fait frapper des Médailles de Restitution?* Cette

question est résolue par la réponse à la seconde. On vient en effet de voir que l'on devoit joindre à Tite, Domitien, Nerva & Trajan qui tous ont restitué des Monumens anciens, Hadrien, successeur de ce dernier dans l'Empire ; l'on doit même comprendre dans ce nombre Antonin Pie, Sévere Alexandre & Gallien qui ont fait frapper des Médailles, lesquelles, quoique l'on n'y trouve pas le mot *Restituit*, n'en sont pas moins de vraies restitutions. Le Sénat lui-même doit aussi prétendre à la qualité de Restituteur, par la raison qu'on a encore vue plus haut : & combien d'autres Princes ne connoissons-nous pas pour tels, quoiqu'ils le soient réellement, s'ils ont fait frapper des Monnoies avec des types seuls, ou avec des types & les noms de leurs prédécesseurs ?

4^e^. QUESTION. *Qui ſont les Perſonnages pour qui l'on a reſtitué des Médailles ?* Les Familles Conſulaires & les Empereurs. Trajan fut le ſeul Reſtituteur des premieres qui ſont toutes d'argent, du module ordinaire, & au nombre de vingt-une que cite le P. MANGEART. On en compte environ 119 des Impériales tant en or qu'en argent & en bronze ſur leſquelles on lit le *Reſtituit*, ſans parler de pluſieurs autres qui ne portent pas ce mot, mais qui ne ſont pas moins reſtituées; l'Auteur cite toutes celles qui ſont connues; mais il obſerve avec raiſon que les entrailles de la terre en renferment vraiſemblablement pluſieurs, tandis que d'autres ſont cachées dans quelques Cabinets ignorés: il faut ſouhaiter que toutes ces Pièces inconnues ſe trouvent quelque jour, ne fût-ce que pour nous dédom-

mager en quelque ſorte de celles que les Antiquaires ont annoncées mal-à-propos dans leurs Catalogues ſouvent auſſi fautifs que ceux de certains Libraires érigés en *Bibliographes inſtructifs*, leſquels atteſtent avec aſſurance l'exiſtence de quelques éditions de livres qui n'ont pourtant jamais eu de réalité que dans leur imagination.

5e. QUESTION. *Quels furent les motifs des Empereurs-Reſtituteurs dans la fabrique des Médailles reſtituées ?* C'eſt, répond l'Auteur, la plus embarraſſante queſtion que l'on puiſſe faire ſur ces eſpèces de Médailles. Les Antiquaires ſont très-diviſés ſur ce point, & ils trouveront ici des moyens de conciliation qui ne ſont point du tout à négliger. Pour ſavoir avec certitude tous les motifs qui déterminerent les Empereurs à renouveller des Médailles, il faudroit

d'abord connoître toutes celles qui ont été reſtituées, & ſavoir par qui, comment, en quels lieux & dans quelles circonſtances elles furent frappées. Or ce ſont-là preſque autant de ſecrets ſur leſquels l'Hiſtoire garde un profond ſilence au moins par rapport au très-grand nombre des Monumens; ce ſont autant d'anecdotes qu'un nuage épais ſemble dérober à notre curioſité : on peut néanmoins dire en général ſur la queſtion propoſée que l'orgueil ou la politique, l'admiration ou la complaiſance, la reconnoiſſance ou l'émulation furent les motifs réels qui porterent les Empereurs à reſtituer des Médailles. Trajan, par exemple, en reſtituant des Conſulaires, augmentoit la quantité des eſpèces monnoyées, ce qui étoit avantageux à l'Empire. Mais le renouvellement de ces pièces honorables aux familles les plus diſtinguées

diſtinguées de Rome concilioit à l'Empereur ces mêmes familles ; Trajan montroit encore par-là ſon admiration pour les hauts faits des anciens Romains, &c. On en peut dire autant des autres Empereurs-Reſtituteurs, quoiqu'encore une fois il ſoit comme impoſſible de deviner les motifs de la reſtitution de certains Monumens.

Toute la matiere des Médailles *reſtituées* eſt, comme on le voit, traitée avec autant de ſagacité que de profondeur ; l'Auteur ſans ſe livrer aux conjectures vagues qui ſont la reſſource trop ordinaire de quelques Antiquaires, avoue de bonne foi ſon ignorance ſur certains points, ce qui eſt la marque la plus ſure d'une ſcience véritable, & il ne prend le ton d'aſſurance dans ſes préceptes que lorſqu'ils ſont appuyés ſur des monumens authentiques, & dont la ſi-

gnification eſt indubitable. Nous aurions encore à dire bien des choſes intéreſſantes ſur les Médailles *Bracteates*, ſur les *Contorniates*, auſſi bien que ſur l'antiquité des Médailles en général ; ce dernier article ſurtout que nous avons lû avec la plus grande ſatisfaction, occuperoit agréablement ceux de nos lecteurs qui aiment l'antiquité : mais nous nous appercevons que quoique nous n'ayons encore parlé que des Préliminaires du Livre de D. Mangeart, nous excéderions les bornes qui nous ſont preſcrites ſi nous entamions le corps de l'Ouvrage ; ainſi il faut renvoyer cette tâche à un autre article de nos Mémoires.

ARTICLE LIII.

LETTRE AUX AUTEURS DE ces Mémoires, en réponſe à celles de M. d'Hautecour & du P. Bertier, inſerées dans le 1er. volume d'Avril.

JE dois une réponſe à M. d'Hautecour, je l'ai promiſe(*a*): mes amis prétendent que je me dois à moi-même de répondre au P. Bertier ; je céde à leurs avis. Je voudrois pouvoir réunir les deux réponſes ; mais les attaques ſont calquées ſur des modèles un peu trop diſparats : l'un prétend que ſur ces matieres on ne peut *choiſir de meilleur juge que moi ;*

(*a*) Pag. 448 du mois de Février.

c'eſt me mettre certainement beaucoup trop haut : l'autre voudroit me traduire comme un *Phyſicien ignorant*, comme un *Géométre équivoque*, comme un *Aſtronome* au moins *ſuſpect ; je ne fais*, ſelon lui, *que des bévues, je n'ai rien lu, je ne ſais pas même calculer ;* ma petite vanité me perſuade que c'eſt me mettre un peu trop bas. Je tâcherai de me relever un peu, quand j'aurai pris M. d'Hautecour lui-même pour Juge du point qui nous diviſe. Il s'agit de décider ſi lorſque la Lune eſt dans ſa derniere quadrature, le Soleil & la Terre ſe diſputent ce Satellite avec tant d'inégalité qu'il doive néceſſairement s'approcher du Soleil, & s'éloigner de la Terre pour ne plus jamais revenir peut être de cet apogée.

Je commence par eſtimer l'action du Soleil & celle de la Terre ſur la Lune. Ces deux actions

doivent être en raison composée de celle des masses & de l'inverse du quarré des distances. Les masses elles-mêmes sont en raison composée des volumes & des densités : on accorde ordinairement au Soleil un volume un million de fois plus gros que celui de la Terre ; mais sa densité est quatre fois moindre que celle de la Terre selon Newton *Princip. Libr. III. Propos. VIII Coroll. 3.* Donc la masse du Soleil, & par conséquent son action sur la Lune est deux cents cinquante mille fois plus forte que celle de la Terre. D'un autre côté on a coutume d'établir la distance de la Terre au Soleil de 22 mille demi-diamètres terrestres, & celle de la Lune à la Terre de soixante seulement : ainsi la lune seroit 367 fois plus distante du Soleil que de la Terre ; donc l'action de la Terre sur elle seroit 367 fois 367 ou

134689 fois plus forte que celle du Soleil : celle du Soleil par rapport à la masse surpasse 250000 fois celle de la Terre : l'action totale du Soleil sur la Lune ne sera donc pas tout-à-fait double de celle de la Terre sur ce même satellite.

Tant que deux causes subsistent en action, elles doivent produire l'une & l'autre leur effet entier ; je donne cette proposition comme un axiome, & je l'explique. Si ces deux causes étoient directement opposées, je conviens qu'en un sens l'effet de la plus foible cause seroit détruit ; mais l'effet de la cause la plus forte seroit diminué d'autant par l'action de la cause la plus foible, ce qui suffit pour dire que la plus foible n'est pas absolument sans effet : & dès que les causes cesseront d'être contraires, elles agiront selon leur force respective, & le mobile prendra une direction combinée

relative & à chaque direction partielle des deux causes, & à la force de l'une & de l'autre.

Ceci posé, pour estimer l'effet des actions du Soleil & de la Terre sur la Lune, considérons ces deux actions séparément. Supposons d'abord la Lune placée au lieu de sa derniere quadrature, la Terre dénuée de toute action sur elle, ces deux Astres également projettés dans l'espace & soumis à la loi universelle de la gravitation vers le Soleil. Dans cette supposition la Lune précédera toujours la Terre d'un espace absolument égal, elle parcourera environ un degré de l'écliptique en 24 heures, & comme la Terre elle achevera sa révolution en un an, sans s'approcher du Soleil plus que la Terre.

Supposons au contraire que la Lune, exceptée ainsi que la Terre de la Loi générale, n'ait aucune

gravitation vers le Soleil, & qu'elle ſoit projettée pour tourner autour de la Terre dans une orbite où elle eſt retenue par l'action de la Terre immobile, il eſt certain qu'elle tournera alors autour de la Terre dans un tems proportionné aux forces qui la mettent en mouvement; dans le cas préſent elle achevera ſa révolution en 27 jours & demi: nouvelle, elle ſera plus près du Soleil que la Terre; pleine, elle en ſera plus éloignée; mais la différence ne ſera jamais que d'un demi-diametre de l'orbite terreſtre, c'eſt-à-dire de la 367e ou peut-être de la 340e partie de la diſtance de la Terre au Soleil.

Joignons maintenant ces deux ſuppoſitions; quel en ſera le réſultat? Que les deux cauſes miſes en action auront leur effet entier; que la Lune ſera emportée en un an dans l'orbite terreſtre autour

du Soleil, & qu'en même-tems elle tournera en 27 jours & demi autour de la Terre. Mais ces deux directions seront quelquefois contraires ? Je l'avoue : mais dans ce cas même elles ne seront pas sans effet. Dans la pleine Lune, les deux causes agissant en même sens, le mouvement total qui en résultera sera très-précipité vers l'Orient : à la derniere quadrature la premiere cause portera la Lune vers l'Orient ; & la seconde vers le Soleil ; mais la premiere cause étant la plus forte, la Lune aura plus de mouvement vers l'Orient que vers le Soleil, duquel cependant elle s'approchera très-réellement. Si parce que deux causes concourent ici, comme M. d'H. l'a fort judicieusement remarqué, à savoir la force *solipete* & la force *terrifuge* de la Lune, il falloit admettre un effet différent de l'effet combiné des deux causes géné-

rales, je ſerois peut-être fondé à dire que cet effet augmenteroit l'action de la Terre ſur la Lune. En effet ſi la Lune abandonnoit ſa route vers l'Orient pour ſe porter vers le Soleil, comme ſa projection vers le Soleil eſt alors moindre que le mouvement de la Terre ſur ſon orbite, la Terre s'approcheroit de la Lune, la Lune l'attendroit pour me ſervir du terme de M. d'H. & la force de la Terre ſur la Lune ſe remettroit bientôt en équilibre avec celle du Soleil, ou même prendroit abſolument le deſſus. Mais cela n'eſt pas ainſi; en combinant ſcrupuleuſement les deux cauſes dans la derniere quadrature de la Lune, on trouve que l'une doit pouſſer la Lune vers l'Orient autant que ſi la Terre étoit ſans action, & l'autre l'approcher du Soleil, comme ſi l'action du Soleil étoit abſolument nulle. J'avoue que

ceci ſe démontreroit bien plus facilement par l'analyſe différentielle ; mais je crois que c'eſt une conſéquence très-naturelle de l'axiome que j'ai établi ci-deſſus. Dans la nouvelle Lune les deux cauſes ſe contrarient, la premiere porte la Lune à l'Orient, la ſeconde à l'Occident ; la Lune doit obéir à la premiere, non pas en entier, mais ſeulement ſelon l'excès de la force de cette premiere cauſe ſur la ſeconde. Enfin dans la premiere quadrature tout eſt comme dans la derniere, avec cette différence que l'effet de la ſeconde cauſe eſt d'éloigner la Lune du Soleil, & elle s'en éloigne en effet.

Il ſuit de tout cela que ſi l'on ſuppoſe un Obſervateur placé au centre du Soleil, cet Obſervateur ne verra point la Lune tourner autour de la Terre. La Terre ſera emportée uniformément en un

an autour de son orbite ; (je fais abstraction des excentricités, &c.) la Lune achevera pareillement sa révolution en un an, mais ce ne sera pas uniformément : elle ne décrira pas un cercle, mais des épicycloïdes qui couperont l'orbite de la Terre : dans les épicycloïdes supérieures la Lune ira plus vite que la Terre ; dans les inférieures elle ira plus lentement ; enfin aux points d'intersection de cette courbe épicycloïdale avec l'orbite terrestre, la célérité des deux Planetes sera égale. Ce mouvement épicycloïdal peut être décomposé en deux : l'un seroit précisément égal au mouvement de la Terre sur son orbite, & auroit précisément la même cause ; l'autre concourroit parfaitement avec un mouvement de circulation de la Lune autour de la Terre assujetti aux regles Neutoniennes, & l'effet combiné seroit absolu-

ment égal à celui que les obſervations nous forcent de reconnoître. Donc aucune raiſon ne nous force d'admettre que *depuis la quadrature qui précéde la conjonction, la Lune doit s'approcher du Soleil avec un avantage propre à l'éloigner très-notablement de la Terre.*

J'ai fait juſqu'à préſent abſtraction d'une circonſtance que je n'ai cependant pas perdue de vue. Dans ma premiere ſuppoſition, dans celle de l'inertie de la Terre, la Lune ſe trouvoit toujours à égale diſtance du Soleil, & cela reſte vrai lorſque la Lune eſt dans ſes quadratures : en joignant les deux ſuppoſitions, la Lune pleine eſt plus éloignée du Soleil que la Terre ; elle en eſt au contraire plus voiſine lorſqu'elle eſt nouvelle. Cette différence de diſtance occaſionne néceſſairement quelque altération dans l'effet combiné des deux cauſes du mouve-

ment de la Lune : mais je crois m'être suffisamment étendu sur cette altération dans ma premiere réponse á M. d'H. (*a*)

Je viens maintenant au P. Bertier, & je commence par le féliciter sincérement sur la gloire qu'il croit s'être acquise de *m'avoir vaincu par la politesse autant que par la force des raisons.* Je ne conviens cependant pas encore tout à fait de cette derniere supériorité : le P. B. en appelle AU PUBLIC, je ne recuse pas un tel Juge aussi éclairé que souverain.

Je puis d'abord assurer le P. B. que je suis moi, & que je ne veux être ni *désosié* ni *désamphitryonné.* Le P. B. a voulu sans doute égayer ses lecteurs par une figure de Rhétorique renouvellée des plus anciens Grecs. Il auroit pu la soutenir un peu mieux qu'il ne l'a

(*a*) Mém. de Février 1764. Art. 18.

fait jusqu'à la fin de sa lettre. Je le prie d'ailleurs d'être persuadé que je sais mieux que lui ce que je dois à l'illustre Compagnie dont j'ai l'honneur d'être Membre, que je suis très-assuré de ne lui avoir pas déplu ; qu'enfin cette savante Société ne l'a pas plus choisi pour son *Avocat* que les Newtoniens pour leur *Chancelier*.

J'ai lû tout le premier volume des Principes Physiques ; je ne me suis attaché qu'à l'article des Cometes qui en contient environ la moitié depuis la page 241 jusqu'à la page 445 : c'est bien écrire *sur* un Ouvrage que de réfuter une partie considérable de cet Ouvrage. Je n'en ai point dit davantage, parce que ma lettre auroit été trop longue ; je n'aurois peut-être pas épargné une seule page de cette Physique : le même fonds de raisonnement les a toutes également produites.

Mai, 1764.

Je viens d'exposer les difficultés qui m'ont fait résister au courant de l'opinion des Cometo-Planetes, & j'ai lieu d'espérer que les Physiciens ... jugeront que j'ai bien fait de ne me pas laisser entraîner à ce torrent. Ce sont les termes du P. B. (*a*) il parle de même en mille autres endroits; & il me reproche (*b*) de lui avoir attribué les objections qu'il met dans la bouche des *Impulsionnaires*? Il prétend que *je réfute son Ouvrage sans l'avoir lû?* J'avois pareillement vû qu'il se vantoit d'être Newtonien comme Newton lui-même; mais je ne l'avois point cru & je ne le crois pas encore. Que diroit-il, si je soutenois qu'il n'a point lû ou qu'il n'a point compris Newton? La preuve n'en seroit peut être

(*a*) Principes Phys. tom. 1. pag. 418.
(*b*) Mém. I. vol. d'Avril, p. 860.

pas bien difficile; je la lui épargne.

Je n'ai point imputé au P. B. de *m'avoir attaqué le premier*, mais j'aurois pu le faire. Je ne me suis point appliqué les Vers d'Horace, *Vel quia nil rectum*, *&c.*, ils ne conviennent qu'à ceux qui ont toujours soutenu opiniâtrément les préjugés de leur enfance. Je n'ai point de part *au Mémoire présenté au Roi par un Astronome* que le P. B. ne nomme pas : cet Astronome d'ailleurs n'a point fait de calculs sur le tems du retour de la Comete de 1682 ; il s'en est rapporté purement & simplement au calcul de M. Halley. Enfin j'ai réellement pris pour moi le prétendu portrait de fantaisie de la page 318 & suiv. Le P. B. trouve bien extraordinaire que je fasse part au Public de mes réflexions sur des Ouvrages imprimés que j'ai lus, & dont j'ai conçu le foible : qu'auroit-il dit de moi?

Mai, 1764.

ſi j'euſſe attaqué des Ouvrages qui m'euſſent été abſolument inconnus, en abuſant de la confiance dont les Auteurs m'auroient honoré ?

J'ai donné un abrégé fidele de la doctrine du P. B. ſur la nature des Cometes, & je l'ai extrait non-ſeulement de la *Phyſique des Cométes*, mais encore de la partie des *Principes Phyſiques* qui traite de cette matiere, & ce que j'en cite même eſt tiré de ce dernier Ouvrage. Après cet abrégé contre l'exactitude duquel le P. B. ne ſe récrie point, ai-je eu tort de me permettre cette exclamation : *Quelle Phyſique!* c'eſt au Public à en juger.

Je regarde d'un côté les Cometes comme des Planetes qui nous avertiſſent de tems en tems de leur exiſtence & de *leur mouvement*, & qui vont enſuite errer durant des ſiécles au-delà de Sa-

turne : je crois de l'autre côté que le P. B. ne raisonne pas avec toute la justesse qu'on pourroit desirer, & qu'il procéde de l'inconnu au connu, lorsqu'il admet gratuitement au-delà de Saturne des Planetes qu'on ne voit jamais, & qu'il leur attribue des effets très-sensibles dans notre tourbillon. Me suis-je contredit en cela ?

Selon le P. B. le tourbillon de Sirius occupe 80 ou 100 dégrés de la circonférence du nôtre. Cette supposition est absolument gratuite : j'ai dit de plus qu'on ne pouvoit la soutenir sans un écart singulier de Géométrie ou de Physique. Le P. B se défend de l'écart de Géométrie ; je lui en donne volontiers acte : c'est donc un écart de Physique : je ne montrerai pas en quoi il consiste, cela me meneroit trop loin ; j'ai d'ailleurs appris à ne plus raisonner

avec notre Phyſicien ; on en verra plus bas la raiſon.

Le P. Bertier fait enſuite ſon *apologie*, c'eſt à dire, ſon éloge : je reconnois volontiers en lui les talens qu'il s'attribue : je crois ſeulement qu'il ne les a pas aſſez mis en œuvre dans ſes Ouvrages. Une Phyſique du Ciel ſans Aſtronomie, ſans Géométrie ! l'œil pourra donc voir ſans lumiere, & l'oreille entendre ſans ſons. *Nullus Geometriæ expers huc intrato* ; c'étoit la deviſe des Anciens, ils l'avoient fait graver en lettres d'or au deſſus des portes de leurs ſavantes écoles. Il eſt, je l'avoue, une Phyſique qui peut ſe paſſer des lumieres de la Géométrie ; mais peut on ſoupçonner que ce ſoit celle du P. B. ? L'imagination ſeule l'enfante, la conjecture y tient le premier rang, on veut pénétrer tout ſans étude, on veut expliquer tout ſans connoiſſance

de cause : n'est ce pas là peut être ce qui forme le vrai *Chrysologue*? Je reconnois volontiers que j'ai toujours négligé cette espèce de Physique conjecturale. Ce n'est pas que je n eusse pu la cultiver avec quelque succès ; car il faut bien que je fasse aussi mon éloge : j'aurois commencé par réaliser sans examen toutes les saillies de mon imagination ; j'en aurois composé un tout informe dont j'aurois lié les parties par des suppositions imaginaires ; j'aurois fait main basse sur Descartes en disant que j'étois Cartésien, sur Newton en déclarant que je le prenois pour guide ; j'aurois recusé l'autorité des Clairaut, des d'Alembert, des Euler en soutenant que mes Principes étoient Physiques & non Mathématiques ; j'aurois extrait les Auteurs, non selon les regles de la saine critique, mais selon qu'ils auroient

été plus ou moins favorables à mes visions ; je me serois formé des fantômes pour les combattre à plaisir ; j'aurois attribué à mes adversaires des sentimens qu'ils n'auroient jamais eus ; je les aurois rendu tous responsables des égaremens d'un seul ; j'aurois formé du tout plusieurs volumes ; j'aurois traité d'imbécilles & d'ignorans ceux qui ne m'auroient pas admiré, & la vivacité de mon style ne les auroit pas épargnés ; avec tout cela je me serois cru un grand homme, & j'aurois peut-être trouvé des admirateurs (*a*). Mais encore une fois je n'ai point envié cette gloire. Je suis très-éloi-

(*a*) Je ne donne point ce portrait pour un *portrait de fantaisie* ; je suis trop sincere pour le faire : j'assurerai seulement que j'ai prétendu tirer ce tableau d'après plusieurs modeles : on auroit tort d'en attribuer tous les traits au P. B.

gné de dépriser la Physique particuliere : ses principales branches, l'Histoire Naturelle, la Botanique, la Chymie, l'Anatomie, &c. quoique absolument indépendantes des sciences Mathématiques, offrent cependant de quoi nous occuper très-utilement : mais j'ai toujours regardé la Physique générale comme la science des propriétés de l'étendue & des loix du mouvement, science selon mes foibles lumieres absolument inséparable de la Géométrie. Le P. Bertier paroît n'être point de ce sentiment, il a été celui des plus grands Philosophes anciens & modernes.

En exposant fidelement la totalité des preuves du P. B., j'ai commencé par celle-ci : *Dieu ne seroit pas sage, s'il eût arrangé la nature sur des idées différentes des siennes.* » Sur l'article présent, dit le P. » B., l'imposture saute aux yeux.

» Quel est l'insensé qui jamais eut » cette idée qu'on me prête? » Voici les paroles du P. B. Principes Physiques, tom. 1. pag. 366. L'existence des Planetes invisibles supérieures à Saturne *est liée nécessairement avec la sage économie de Dieu*. Ailleurs le P. B. soutient que le Monde créé est immense, & il ajoute page 133, que *c'est penser peu noblement & peu dignement de la sagesse & de la toute-puissance de Dieu, que de la restreindre à un monde borné ; qu'il est de la sagesse d'un Ouvrier de faire son ouvrage le plus beau & le plus grand qu'il lui est possible*. Enfin pour ne pas trop multiplier les citations, le P. B. réfute au livre ou au tome III. le sentiment de son prétendu Maître Newton sur la lumiere, & il demande pag. 415 & 491, *s'il seroit de la sagesse de l'Etre suprême* de nous faire percevoir le sentiment de la lumiere

immédiatement

immédiatement par la lumiere même. Je n'ai donc rien prêté au P. B.

Je réserve pour un autre écrit la réponse à l'argument invincible que le P. B. tire de la décomposition des Cometes imaginée par Hévélius : cet Observateur, estimable d'ailleurs, a vu presque toutes les Cometes de son tems se décomposer, & personne depuis n'a observé ce phénomène. Je suis sûr que si Hévélius habitoit maintenant la Lune, l'instabilité de nos nuages lui fourniroit une preuve décisive de la décomposition de la Terre.

J'ai dit que les faits qui suivent étoient *trop peu importans* pour que je m'y arrêtasse : le P. B. pouvoit donc se dispenser de le répéter. Au reste je n'en rétracte pas un seul. Sur le premier fait le P. B. prouve qu'il s'est contredit ; ce n'est pas la seule fois qu'il l'ait fait

dans ses *Principes Physiques*. J'ai cité fidélement, & cela suffit. Que les Satellites augmentent la chaleur sur une Planete, le P. Bertier le croit, fondé sur des raisonnemens à sa mode; je crois le contraire ainsi que bien d'autres Physiciens, & nous nous appuyons sur des expériences décisives, sur celle des miroirs ardens. Il a été prouvé que les Observateurs qui ont donné six dégrés de parallaxe à la Comete de 1472 se sont trompés, & cela a été prouvé par leurs propres observations. On n'a point observé depuis Hévélius que les Cometes augmentassent & diminuassent cinq ou six fois durant le temps de leur apparition; cet Hévélius avoit sans doute des yeux différens des nôtres: il voyoit des merveilles surprenantes dans Saturne & dans les Cometes. J'ai fait voir au P. B. dans l'Auteur même original, dans le Conti-

nuateur de Nangis, que le météore de 1348 avoit disparu le jour même qu'il s'étoit montré : le P. B. auroit dû corriger cette faute dans ses Principes Physiques, & il me l'avoit promis. Il a dit une fois qu'elle avoit duré quelques heures, cela ne suffit pas : il a répété trois fois au moins que *le second jour de son apparition elle étoit plus grosse que le premier.* Je conviens que MM. Cassini ont erré, lorsqu'ils ont dit que les rétrogradations des Cometes n'étoient jamais qu'apparentes : mais cette erreur étoit alors bien pardonnable à des Cartésiens; & je n'ai jamais ni dit ni pensé qu'on dût en conséquence nier que ces deux célébres Astronomes ne fussent *des Physiciens d'un grand nom.* Si l'on peut distinguer quatre hommes dans Newton, & si de ce que M. Freret a vaincu le Chronologiste, on peut conclure que le Physicien

& l'Aſtronome n'étoient pas invincibles, pourquoi ne pourra-t-on pas tirer la même concluſion par rapport au Géométre? Il ne faut point ici d'acception de perſonnes.

J'ai entendu le terme de *proportionnelles* dans le ſens qu'on lui donne ordinairement. Si le P. B. l'a entendu dans un autre ſens, il devoit d'autant plus s'expliquer, que je ne conçois pas même encore quel eſt ni quel peut être cet autre ſens.

J'ai vû la carte ou planche des Cometes tracée ſur les calculs de M. Hallei : elle eſt plane, par conſéquent on n'a pu y exprimer l'inclinaiſon de l'orbite des Cometes. J'éclaircis ma penſée par un exemple : qu'une Comete ſoit repréſentée ſur cette Carte comme venant de l'Ecreviſſe où eſt Sirius, & qu'elle commence réellement à ſe montrer dans ce ſigne ; s'en-

ſuivra-t-il qu'elle viendra véritablement de la partie du Ciel où eſt Sirius? Oui, ſi ſa latitude eſt à peu près égale à celle de Sirius. Mais ſi cette Comete a 50 dégrés de latitude boréale, Sirius en ayant 40 vers le ſud, elle viendra certainement d'un lieu du Ciel diſtant de Sirius d'un quart de cercle entier. De plus il paroît que le P. B. étend un peu trop les limites du voiſinage de Sirius & de ſon oppoſite en y comprenant des Cometes qui viennent d'un lieu qui en eſt éloigné de 40 à 45 dégrés, telles que les Cometes de 1665, 1652, 1698 &c. Ces limites renferment la moitié du Ciel; il n'eſt pas étonnant que la moitié des Cometes vienne de la moitié du Ciel. Enfin ces Cometes ſelon le P. B. ne viennent point de l'orbite de Saturne juſqu'à laquelle on a étendu leur route ſur la carte; notre Phyſicien

prétend qu'elles se forment beaucoup plus bas : or la Comete de 1531, de 1607 & de 1682 étoit déja dans le Taureau & même dans le Bélier à 60 & 80 dégrés de Sirius, lorsqu'on a commencé à la voir : il en faut dire autant de presque toutes les autres Cometes citées par le P. B. C'est ce que j'ai eu principalement en vue : l'*Auteur des Principes Physiques* ne m'*apprend* donc ici rien de nouveau.

Il s'est glissé une faute d'impression ou plus vraisemblablement de Copiste à la page 2963 des Mémoires de Décembre de l'année derniere : ligne 15, *du Soleil*, il faut lire *de la Terre*, comme le P. B. le remarque avec raison ; cette correction ne change rien du tout au reste de l'article. Notre Physicien n'a pas autant de raison quand il préfere l'autorité des Astronomes du dernier siècle au très-

grand nombre de ceux du ſiècle préſent ; ceci regarde le volume de Venus que le P. B. fait trop grand. J'avoue que je n'avois pas lû le ſecond volume du P. B. il y contredit réellement ce qu'il avoit avancé dans la Phyſique des Cometes, & dans la réponſe qu'il me fait il eſſaye de ſauver cette contradiction par une pétition de principe ; je ſuis perſuadé qu'il en tombera lui même d'accord, s'il daigne y faire un peu de réflexion.

Dans l'article ſuivant le P. B. ſe fâche tout de bon. Je le renvoie encore *au pays du calcul*, & cela, dit il, revient trop ſouvent. Ce n'eſt pas ma faute, ce ſont les objections du P. B. qui l'exigent. Il admet que les Cometes ſe meuvent dans des Trajectoires déterminées par Halley, Bradlei, l'Abbé de la Caille & autres : il nous objecte enſuite que les Cometes dimi-

nuent de grandeur, qu'elles disparoissent quelquefois de bonne heure; que leur Trajectoire se courbe vers la fin de leur apparition &c. Nous répondons qu'elles diminuent de grandeur, parce qu'elles s'éloignent de nous, qu'elles disparoissent ou à cause de leur éloignement, ou parce qu'elles se plongent dans les rayons du Soleil; enfin qu'elles courbent leur orbite apparente précisément dans les mêmes circonstances où les autres Planetes courbent la leur. Le P. B. traite tout cela de *défaites*. Que puis-je faire de mieux que de le prier de calculer la route de ces Cometes sur les élémens déterminés par les Hallei, les Bradlei &c.? Je ne vois pas d'expédient plus court & plus décisif: mais le devoir d'un Physicien n'est pas *de calculer, c'est de bien choisir ses calculateurs*, & c'est ce que le P. B. prétend avoir fait en s'en

rapportant touchant ces difficultés de calcul *non à moi qui ai annoncé la Comete de 59 pour 57 ou pour 58*, mais à M. Clairaut *qui l'a calculée avec une justesse admirable*, & en préférant pour le passage de Venus *le calculateur du Cap de Bonne-Espérance qui ne l'a pas trompé, à moi qui l'ai déja trompé une fois.* Voilà une preuve bien frappante des tristes effets que la passion peut produire sur un esprit d'ailleurs sage & tranquille. Je n'ai jamais pensé à faire aucun calcul sur le tems du retour de la Comete de 1759 : je l'ai annoncé dans l'état du Ciel sur la foi de M. Hallei. Comment ai-je pu tromper le P. B. par des calculs qui n'ont jamais été, & dont il ne peut montrer aucun vestige ? M. Clairaut seul a fait ce calcul, & le P. B. décide qu'il y a réussi avec une justesse admirable : j'admets la décision ; consultons donc ce

Calculateur, il eſt totalement oppoſé aux prétentions du P. B. Mais le P. B. ſoutient ailleurs (*a*) que M. Clairaut s'eſt trompé, & qu'en conſéquence ſon calcul ne ſuffit pas pour décider ſi la Comete a décrit une ellipſe plutôt qu'une parabole : en cela le P. B. s'appuie, dit-il, ſur l'autorité d'Aſtronomes & de Géométres du premier rang. Rapportons-nous en donc à ces Aſtronomes & à ces Géométres; ils nous diront unanimement que nonobſtant l'erreur qu'ils ont relevée dans le calcul de M. Clairaut, il ſuit de ce calcul que la Comete a décrit une ellipſe & non une parabole. Le P. B. eſt l'Iſmaël de l'Aſtronomie Phyſique : *Manus ejus contra omnes & manus omnium contra eum.* J'ai mal calculé le paſſage de Ve-

(*a*) Princ. Phyſ. tom. I. pag. 424.

nus selon lui. Que fait ici le passage de Vénus? Il sert tout au plus à manifester la mauvaise volonté de celui qui le cite; je pourrois même en dire davantage. Le P. B. est le premier que je sache qui attaque mon calcul sur ce passage; (car pour le calculateur du Cap, il n'existe que dans son imagination :) s'il y a des erreurs dans ce calcul, & que ce soit le P. B. qui les apperçoive le premier, je révoque bien sincérement tous les doutes que j'ai paru former sur sa pénétration éminente dans les sciences Mathématiques.

J'ai parlé très-affirmativement sur Hévélius & sur Doerfell; c'est que je me croyois bien assuré de ce que j'avançois. J'ai dit que ces deux Auteurs n'ont pas fait voir, n'ont pas démontré que les Cometes décrivoient des paraboles plutôt que des ellipses; la réponse naturelle du P. B. auroit dû natu-

rellement renfermer ces démonſtrations d'Hévélius & de Doerfell; il m'auroit alors véritablement confondu. Il s'y prend autrement; il prétend *que je n'ai point lû ces Auteurs.* Je prie le P. B. de m'excuſer; j'ai lû & même très-attentivement toute la Cométographie d'Hévélius; j'ai été plus loin, j'en ai fait un extrait très-étendu. Je détaillerai autre part tout le ſyſtême d'Hévélius; & je mettrai mes Lecteurs en état de décider que ce ſyſtême eſt auſſi contraire aux obſervations qu'à la ſaine Phyſique: je me contenterai de dire ici qu'à la page 660 & ſuivantes auxquelles le P. B. me renvoïe, Hévélius ne penſe point du tout à *prouver* que les Cometes ſe meuvent dans une orbite parabolique dont le Soleil occupe un foyer: ſon unique objet eſt d'*expliquer* comment elles ſe détournent *un peu* de la ligne droite que ſelon lui elles de-

vroient naturellement décrire, pour prendre une route parabolique ou même hyperbolique. Dans cette explication Hévélius part de principes imaginaires, & par des raisonnemens indignes d'un Physicien il parvient à des conséquences démenties par les observations. Voilà le héros du P. B. Pour Doerfell, *je ne l'ai pas lû*; le P. B. en donne une *excellente preuve*; c'est qu'il est entre les mains d'un homme dont j'ai l'honneur d'être le Confrere à plusieurs titres, qui m'honore de son amitié & de sa confiance, & avec lequel je demeure. Doerfell a beaucoup plus approché de la vérité qu'Hévélius; il a même prouvé que les Cometes se mouvoient dans une orbite *à peu près* parabolique dont le Soleil occupoit le foyer, & il a eu raison. Je dis *à peu près*; car Doerfell n'a jamais entrepris de prouver que ces or-

bites paraboliques des Cometes ne fuſſent pas des ellipſes allongées. Et comment l'auroit-il prouvé ? Ses obſervations ſur la Comete de 1680 dont il s'agiſſoit alors, lui ont repréſenté la diſtance périhélie de cette Comete treize fois plus grande qu'elle ne l'étoit réellement. Je n'ai pas lû non plus l'hiſtoire des Mathématiques de M. de Montucla, je l'avoue ; mais je ne conviens pas que j'aie dû la lire ; j'y aurois appris ce que M. de Montucla penſoit de Doerfell, & ce n'étoit point là ce que je cherchois. Il y a encore un autre écrit que je n'ai pas vû ; c'eſt celui qui contient les calculs d'Hévélius ſur la Comete de 1680 : le P. B. l'a lû ſans doute, puiſqu'il m'oppoſe ces calculs : je l'exhorte fort à le publier ; c'eſt un grand ſervice à rendre au Public qui, je penſe, ignore l'exiſtence de ces calculs.

Enfin je me hazarde à donner un raiſonnement phyſique, & voici ce raiſonnement ; voyons, dit le P. B., *s'il ſera bien juſte.* J'eſtime fort le P. B., mais je le prie de me laiſſer parler moi-même ; il exténue mon raiſonnement en l'abrégeant ; je l'abrégerai ſans l'exténuer. Le P. B. depuis la page 346 juſqu'à la page 418, prétend prouver que les Cometes ont les mêmes caracteres que certains météores, qu'elles ſont par conſéquent de même nature : quatorze phénomenes communs ſelon le P. B. aux unes & aux autres ſont tranſformés par lui en caracteres *eſſentiels*, & il s'applaudit enſuite de nous avoir bien terraſſés. De ces quatorze raiſonnemens analogiques, il n'y en a pas un ſeul de concluant : mais je n'aurois pu les examiner tous, ſans paſſer les bornes que je m'étois preſcrites. Je me ſuis contenté de faire un ſeul

raiſonnement pour l'oppoſer au huitieme du P. B., & je tire ce raiſonnement du mouvement des Cometes : le voici. Les corps céleſtes ſont régis par des loix de mouvement ſimples & uniformes; le P. B. convient du Principe : or les Cometes & les Planetes ſuivent exactement ces loïx, & les météores ne les ſuivent point ; le P. B. l'avoue : donc les Cometes par rapport au mouvement ont un rapport plus eſſentiel avec les Planetes qu'avec les météores, qu'il plaît au P. B. d'appeller Cometes ſublunaires. Je crois ce raiſonnement plus concluant que les quatorze du P. B. Ce n'eſt point y répondre que d'incidenter ſur ce que je n'ai point dit que Képler étoit Auteur d'une loi dont je ne me donnois certainement pas pour inventeur, puiſque je diſois qu'elle étoit *généralement reconnue*. Ce n'eſt point y répondre

que de nous apprendre que les surfaces de la Terre & des Planètes ne suivent pas cette loi, comme si cette loi regardoit aussi la rotation des Planetes autour de leurs axes. Ce n'est pas y répondre que de montrer de la mauvaise humeur de ce que j'ai exténué la force de mon argument, en accordant à ces prétendues Cometes sublunaires une hauteur à laquelle je convenois qu'elles ne pouvoient atteindre. Ce n'est pas y répondre que de se perdre ensuite dans un labyrinthe de suppositions gratuites & purement imaginaires, dont les Impulsionnaires ne donneront jamais de preuves satisfaisantes. Or quand on n'a point de vraies réponses à attendre, le seul parti à prendre est celui de se taire: c'est en effet celui que je me propose de suivre. Je connois réellement des personnes estimables qui croyoient que le P. B. avoit

raiſon, parce qu'on ne lui répondoit pas : c'eſt ce qui m'a déterminé à écrire. Je n'ai pas cru que le P. B. dût être inſenſible, mais je n'ai pas ſoupçonné qu'un ſage tel que lui reçût de ma lettre une impreſſion auſſi vive que celle qu'il paroît avoir reſſentie. Il m'a mis dans la néceſſité de me défendre des imputations d'ignorance, d'impoſtures & de bévues groſſieres qu'il ne m'a point épargnées : je m'en tiens déſormais à cette ſeule réponſe ; & ſi je ſuis encore attaqué, je ne répliquerai pas ; cela d'abord ſeroit inutile, de plus j'y perdrois mon tems ; enfin une plus longue diſpute pourroit peut-être occaſionner l'aigreur ; or l'eſtime ſincere que je fais des talens du cœur & de l'eſprit du P. B. me rend extrêmement jaloux de me conſerver quelque part dans la ſienne. Je ſuis, &c.

PINGRÉ.

ARTICLE LIV.

L'ESPRIT DES MONARQUES Philoſophes, MARC-AURELE, JULIEN, STANISLAS & FRÉDÉRIC. (vol. *in*-12.) *A Amſterdam :* Et ſe trouve *A Paris*, *chez Vincent*, *rue St. Severin.* 1764.

L'Auteur en préſentant au Public cet Ouvrage, n'a point eu intention, comme il l'annonce lui-même, de publier toutes les leçons des Monarques dont il fait mention. Son but n'a été que d'extraire de leurs écrits les maximes qui les caractériſent plus eſſentiellement *comme Monarques Philoſophes*, & l'on peut dire qu'il y a parfaitement réuſſi. Les maximes précieuſes de chacun de ces

Princes ſont précédées d'une Introduction préliminaire qui contient des particularités ſur leur vie. Nous allons commencer par préſenter quelques-uns des traits qui caractériſent ces Monarques ; nous mettrons enſuite ſous les yeux du lecteur les penſées & les réflexions de ce Recueil qui nous ont paru les plus belles & les plus frappantes.

MARC-AURÉLE ANTONIN ſurnommé le *Philoſophe*, étoit de l'ancienne famille des *Annius*. Dès ſa plus tendre enfance il fit briller les diſpoſitions les plus heureuſes. L'Empereur Adrien dont il ſe concilia l'amitié, ſentit de bonne heure tout ce qu'il valoit, & le fit, contre l'uſage, Chevalier à ſix ans. Après la mort d'Adrien, & n'ayant que dix-huit ans, il fut adopté & aſſocié à l'Empire par Antonin le Pieux dont il épouſa la fille Fauſtine. Les

bienfaits qu'il reçut d'Antonin exciterent toute sa reconnoissance, & son bienfaiteur devint son meilleur ami. Pendant vingt-trois ans que ce Prince fut dans son Palais, Marc-Aurele ne le quitta point; il lui succéda l'an de J. C. 161, & signala son avénement au thrône en le partageant avec Lucius Verus son frere qu'Antonin n'avoit pas voulu adopter. Ce fut la premiere fois que Rome se vit soumise en même-tems à deux Souverains : mais Verus étant mort d'apopléxie au retour de son expédition contre les Parthes, Marc-Aurele prit seul les rênes du gouvernement.

Il s'appliqua pour lors à rendre son peuple heureux par la sagesse de ses loix, & affermit son Empire par les victoires répétées qu'il remporta sur les Quades, les Marcomans, les Sarmares & les Vandales. Les momens qu'il n'em-

ployoit pas à vaincre étoient destinés au bien public. Personne n'étoit plus exact observateur de sa parole que lui : aussi blâmoit-il hautement les fausses raisons des Politiques qui soutiennent qu'un Prince prudent & habile n'est pas obligé de la tenir quand elle blesse ses intérêts. *Gardez-vous bien*, disoit-il, *d'estimer jamais comme utile une chose qui vous forcera un jour à manquer de foi.*

La grandeur d'ame, la générosité, la bienfaisance dont il donnoit sans cesse des preuves éclatantes n'étoient pas les seules qualités de cet Empereur. Il joignoit à toutes ces vertus beaucoup de décence & de modestie, & ne voulut jamais recevoir les titres magnifiques & pompeux qu'on avoit prodigués aux autres Empereurs, ni souffrir qu'on lui élevât des Autels. Enfin ce fut un Prince « constant & modeste,

» grave & complaiſant, clément
» & juſte ; auſſi indulgent pour les
» autres que rigide pour lui-mê-
» me ; inſenſible à la vaine gloire,
» inébranlable dans ſes deſſeins,
» qu'il formoit toujours après de
» mures réflexions, & jamais par
» caprice ou par paſſion ; ennemi
» des délateurs, pieux ſans affec-
» tation, modéré en toutes cho-
» ſes, toujours égal, toujours le
» maître de ſon ame, toujours
» ſoumis à la Providence & à la
» raiſon, & ſans ceſſe en garde
» contre l'amour propre, inca-
» pable de déguiſement, toujours
» vrai dans ſes paroles comme
» dans ſes actions ; jamais ni im-
» périeux ni inquiet ; très prompt
» à pardonner les fautes, quand
» elles n'offenſoient que lui ſeul,
» & inexorable quand la derniere
« néceſſité, c'eſt-à-dire, l'intérêt
» du Public le forçoit à les punir ;
» toujours occupé du bonheur de

» ses peuples & du plaisir de faire » du bien aux hommes ; l'ami compatissant & le pere des pauvres : » tel étoit Marc-Aurele au milieu » des allarmes & des calamités de » la guerre comme dans le sein de » la paix. »

Un Prince si bon, si juste & si vertueux auroit il dû s'attendre à trouver un ingrat & un traître dans un de ses Lieutenans, & celui de ses sujets qu'il honoroit le plus de son estime & de son amitié ? Avidius Cassius poussa cependant la perfidie jusqu'à se faire déclarer Empereur, & se révolter contre son maître qui eut la bonté de donner des larmes à la mort du rebelle, & de pardonner à tous ceux qui avoient embrassé son parti.

Après avoir appaisé par cet acte sublime de générosité tous les troubles que Cassius avoit excités dans l'Orient, Marc-Aurele re-

vint à Rome où il fut reçu avec toutes les démonſtrations de la joie la plus vive. Peu de tems après il fut obligé de s'abſenter encore pour aller combattre les Scythes & les Peuples du Nord: ſon expédition fut des plus heureuſes; mais il n'y ſurvêcut pas long-tems. Ce grand homme fut attaqué à Syrmium en Pannonie, ou ſelon d'autres, à Vienne en Autriche, d'une maladie dont il mourut le 17 Mars de l'année 180, âgé de 59 ans, après en avoir regné 19. Son fils Commode qu'il s'étoit aſſocié quatre ans avant de mourir, hérita de ſon thrône ſans hériter de ſes vertus. Marc-Aurele cependant lui laiſſoit de beaux exemples à ſuivre : mais loin d'en profiter, ce Prince barbare ne ſe diſtingua que par l'excès de ſes crimes & par les cruautés les plus atroces.

De tous les Princes qui ſuccé-

derent à Marc Aurele, Julien est sans doute celui qui en approcha davantage ; mêmes mœurs, mêmes principes, mêmes vertus morales, politiques & militaires, même Philosophie. Les circonstances seules dans lesquelles ce dernier se rencontra, furent la cause de ses erreurs & de ses inconséquences : on ne peut en accuser son cœur ni son esprit dont les qualités doivent toujours paroître respectables aux yeux de la postérité.

Julien dont les Panégyristes & les Censeurs sont presque tous outrés, naquit le 6 Novembre l'an 331 de Jules-Constance, frere du grand Constantin. Il n'avoit que six ans, lorsqu'il pensa périr avec son frere Gallus dans la sanglante catastrophe qui suivit de près la mort de Constantin, & dans laquelle il perdit son pere & ses plus proches parens.

Julien ſçut profiter des ſoins particuliers que ſon pere donna à ſon éducation, & ſe rendit bientôt un des hommes les plus ſavans & les plus éclairés de ſon ſiécle. A la connoiſſance du Latin ſa langue naturelle, il joignit encore celle du Grec qu'il aimoit paſſionnément, & qu'il cultiva particulierement, ſurtout lorſqu'ayant été obligé de ſe retirer en Grece pour ſe ſouſtraire aux perſécutions de la Cour où l'Impératrice Euſébie lui étoit ſeule favorable, il alla ſe fixer à Athenes dans le deſſein d'y paſſer le reſte de ſes jours. Mais il n'y fut pas long-tems : Conſtance dont l'Empire étoit attaqué de toutes parts, & qui voyoit les Gaules ravagées par les Barbares, le rappella à Milan, & pour lui faire oublier les ſujets de plainte qu'il lui avoit donnés, il le proclama Céſar, & lui donna le commandement gé-

néral des Gaules. Julien n'avoit alors que ving-quatre ans : il se conduisit cependant en Général expérimenté & en guerrier consommé, remporta plusieurs victoires sur les Allemands, & les chassa des Gaules en très-peu de tems.

Après cette expédition il se rendit à Paris l'an 358. Cette ville qui ne s'étendoit pas au delà de ce qu'on appelle encore Cité, lui plaisoit beaucoup. Il l'appelloit sa chere Lutece, & y bâtit le Palais des Thermes dont on voit aujourd'hui les restes sous le nom de bains de Julien. Pendant tout le tems qu'il y demeura, il ne s'occupa que du bien de son Peuple dont il recherchoit l'amitié, & dont il fut aimé. Simple & modeste au milieu de sa Cour, il partageoit tous ses momens entre les devoirs de son état & l'étude de la Philosophie dans la-

quelle il s'acquit une si haute réputation. Assis sur son tribunal, il décidoit toujours avec justice, inclinant pourtant du côté de la douceur, & ne condamnoit jamais personne qu'il n'eût des preuves juridiques. Il ne donnoit rien à la faveur ni au crédit quand il s'agissoit des intérêts de l'équité, il ne céda jamais ni à la crainte ni à la complaisance. Florentius, Préfet du Prétoire, prétendant un jour qu'on avoit besoin d'une subvention extraordinaire pour remplacer les non valeurs de la Capitation, Julien qui regardoit les nouvelles taxes comme la ruine des Provinces, ne voulut jamais y consentir, & malgré les ordres de Constance, le projet de Florentius n'eut point lieu.

Tant d'activité à veiller au bonheur de ses sujets, étoit un sûr moyen de se les attacher : aussi Julien s'en fit-il, pour ainsi dire,

adorer. Leur amour pour lui se manifesta lorsque Constance envoya demander à ce Prince qu'il fît passer en Orient les Corps les plus aguerris de son armée & l'élite de ses troupes : ses Officiers & ses soldats loin de vouloir le quitter, le proclamerent deux fois *Auguste*, & refuserent de lui obéir lorsqu'il leur ordonna de partir.

Sûr de la fidélité de ses sujets, Julien forma le dessein de s'emparer de l'Illyrie : il venoit de la soumettre à ses loix, lorsqu'il apprit que Constance en mourant l'avoit nommé son successeur. Il partit aussitôt pour Constantinople où il fut reçu au milieu des applaudissemens & des acclamations de tous les Citoyens. Il signala son entrée dans cette ville par des actes de vigueur qui tendoient au bien public, & commença par casser les *curieux ou Agens de l'Empereur* & congédier les Eunuques

& domeſtiques du Palais dont les appointemens coûtoient plus que la ſubſiſtance des armées. Conſtance traitoit le Sénat avec hauteur, & ne ſe trouvoit jamais aux aſſemblées ; Julien au contraire s'y rendit aſſidument ; & comme il avoit beaucoup d'éloquence & de facilité à parler, il y faiſoit, à l'exemple de Jules Céſar, des harangues ſur les affaires qui ſe préſentoient.

Aucun Prince depuis Marc-Aurele ne s'étoit montré auſſi grand, auſſi juſte & auſſi populaire que Julien, lorſque ſéduit par les Sophiſtes, il eut le malheur d'abandonner le Chriſtianiſme dont il admiroit la morale, pour ſe livrer aux erreurs de l'Hellèniſme. Cette criminelle apoſtaſie fera toujours à ſa mémoire une tache ineffaçable ; mais quelque blâme qu'elle mérite, on ne pourra ce-

pendant jamais s'empêcher de convenir qu'il réunissoit en lui toutes les qualités & les vertus d'un grand Philosophe. Il mourut le 26 Juin 363, dans la 32^{e}. année de son âge, & dans la huitieme de son regne, à compter du jour qu'il fut déclaré César. Un trait qui lui perça le foie, lorsque sans précaution & n'ayant point de cuirasse, il alloit à la poursuite des troupes fugitives de Sapor Roi des Perses qu'il avoit vaincues, fut la cause de sa mort. On a de lui plusieurs Ouvrages fort estimés; on admire surtout ses *Césars* & son *Mysopogon*.

Si les Empereurs Marc-Aurele & Julien firent beaucoup d'honneur à leurs siécles, le nôtre n'a pas moins à se glorifier & du bienfaisant Stanislas Leczinski Roi de Pologne, & de l'illustre Frédéric second, Roi de Prusse & Electeur de Brandebourg.

STANISLAS que ses disgraces & sa constance à les supporter rendront à jamais aussi célébre que ses vertus & ses talens, fut placé sur le throne en 1704 : il n'y fut pas long-tems assis. Les malheurs de Charles XII. Roi de Suéde entraînerent bientôt la révolution qui l'en fit descendre. Auguste de Saxe étant mort, Stanislas fut élu de nouveau; mais cette élection ne servit qu'à lui assurer un titre dont Frédéric Auguste son compétiteur eut la réalité. Ce revers ne l'abbatit point, & la perte de sa Couronne cessa de lui être sensible par la possession où Louis XV le mit des Duchés de Lorraine & de Bar dont il fait depuis long-tems les délices & le bonheur.

Il ne jouit pas plutôt de cette paisible Souveraineté qu'il ne chercha que les moyens de faire des heureux. Pour y parvenir, « il » éleva des Temples à l'Eternel,

» ouvrit des asyles à l'indigence, » pourvut à l'éducation des pauvres, » fonda des Missions, embellit la » Capitale, ranima le Commerce » par ses largesses, & établit des » Magasins pour entretenir l'abon- » dance dans ses états. » Après s'être montré le pere & l'ami de ses sujets, il voulut aussi être le protecteur des Sciences & des Lettres, & leur érigea un nouveau sanctuaire dans le Château de Nancy où il a établi la Société Littéraire de Lorraine. Mais cet auguste Prince ne s'est point borné à les protéger, il les a cultivées par goût, & les a honorées par ses Ouvrages. « C'est ainsi que ce » sage Nestor des Rois leur a prou- » vé par son exemple, que non- » seulement les Sciences & les Arts » rendent immortels les Monar- » ques qui les cultivent, mais qu'il « n'est pas moins digne d'eux d'ins- » truire l'Univers par leurs écrits,

» que de rendre leurs Peuples heu-
» reux par les bienfaits. »

FRÉDÉRIC qui ſçut l'art de regner, avant que d'être Roi, s'eſt en même-tems rendu l'égal de Julien par ſon eſprit, ſa délicateſſe & ſon intrépidité, & l'Emule de Marc-Aurele par ſa ſageſſe, ſa modération & la pratique des vertus héroïques. Tout le monde connoît aſſez ſon mérite & ſes talens; & ſes actions ſublimes dans preſque tous les genres ſont aſſez publiques : auſſi terminerons-nous ici l'éloge de ce grand Prince pour rendre compte des penſées & maximes philoſophiques répandues dans ſes Ouvrages & dans ceux des trois autres Monarques.

Sur Dieu & la Providence. Quand les Libertins te demanderont, où tu as vu les Dieux, & comment tu ſçais qu'il y en a pour leur rendre un ſi grand culte? Tu

leur répondras d'abord qu'ils sont visibles, & que d'ailleurs, quoique tu ne voyes pas ton ame, tu ne laisses pas de la respecter ; qu'il en est de même des Dieux. Les effets merveilleux que tu ressens tous les jours de leur pouvoir te prouvent qu'ils sont, & font que tu les adores. *Marc-Aurele.*

Les devoirs des Rois. Il dépend de la vertu seule d'égaler les Princes aux Dieux, & non pas des suffrages & des flatteries des Peuples. Un Roi qui regne avec justice a toute la terre pour temple, & tous les gens de bien pour Prêtres & pour Ministres. *Marc-Aurele.*

Le devoir essentiel d'un Empereur est d'imiter Dieu : l'imiter, c'est avoir le moins de besoins, & faire le plus de bien qu'il est possible. *Julien.*

Il ne suffit pas à un Souverain de remédier aux abus de son siecle ; il doit préparer des remedes aux maux à venir. Ce n'est

point pour le ſeul tems de ſa vie, que la deſtinée de ſes Etats lui eſt confiée : il doit par ſes Loix & par ſes exemples y regner même après ſa mort. *Staniſlas.*

Les bons Princes regardent le pouvoir qu'ils ont ſur la vie de leurs ſujets, comme le poids le plus peſant de la Couronne ; ils ſçavent qu'ils ſont hommes comme ceux qu'ils doivent juger, ils ſçavent que d'autres injuſtices peuvent ſe réparer, mais qu'un arrêt de mort précipité eſt un mal irréparable. Ils ne ſe portent à la ſévérité que pour éviter une rigueur plus fâcheuſe. Il ſeroit à ſouhaiter pour le bonheur du monde que les Princes fuſſent bons, ſans être trop indulgens, afin que la bonté fût en eux toujours une vertu, & jamais une foibleſſe. *Fréderic.*

Le Bonheur. Etre heureux, c'eſt ſe faire une bonne fortune à ſoi-

même; & la bonne fortune, ce sont les bonnes dispositions de l'ame, les bons mouvemens & les bonnes actions.

Il arrive bien difficilement qu'on soit malheureux, pour ne pas sçavoir ce qui se passe dans le cœur des autres; mais il est impossible qu'on ne le soit, si l'on ignore ce qui se passe dans son propre cœur. *Marc-Aurele.*

Nos divers sujets de bonheur sont comme nos modes: ils se remplacent & se détruisent; ils se renouvellent. Le caprice en décide plus que la raison. De là vient aussi que le bonheur, toujours inconstant & mobile, ressemble à un ruisseau, qui, selon les tems augmente ou décroît, & quoique souvent limpide dans sa source, se trouble & devient fangeux dans son cours. *Stanislas.*

La Mort. Une chose se hâte d'être, une autre de n'être plus,

& une grande partie de celle qui est, est déja passée. Ces changemens continuels renouvellent incessamment le monde, comme la rapidité du tems qui ne s'arrête jamais, renouvelle à tous momens les siécles. Dans ce courant continuel, qui est ce qui voudroit s'attacher à des choses passageres, & sur lesquelles on ne peut s'arrêter ? C'est comme si quelqu'un mettoit son affection à un de ces petits oiseaux qui volent dans l'air, & que nous avons perdu de vue presqu'aussitôt que nous les avons apperçus. C'est-là l'image de notre vie, qui n'est qu'une vapeur du sang & une respiration de l'air. Attirer l'air une seule fois & le rendre, ce que nous faisons à tout moment, voilà justement ce que c'est que mourir, c'est à dire remettre l'entiere faculté de respirer entre les mains

de celui de qui nous la reçumes hier ou avant hier. *Marc-Aurele.*

La Religion. La Religion eſt la premiere des vertus : le culte que l'on doit à Dieu doit être préféré à tout.

La piété eſt le plus grand des biens, & l'impiété le plus grand des maux. *Julien.*

La Philoſophie. Pour être ſage il faut regarder comme indiſpenſable la ſubordination à Dieu & aux loix, ne point dominer ſur ſes égaux, ni leur faire ſentir ſa ſupériorité ; veiller à la défenſe du pauvre contre l'oppreſſion du riche ; affronter pour la juſtice les inimitiés, les emportemens, les injures ; ſe poſſéder ſoi-même, étouffer ſon ſentiment, maîtriſer ſon propre cœur. *Julien.*

Je tremble pour notre ſiécle, quand je conſidere que les tems anciens où il y a eu plus de Philoſophes, ſont préciſément ceux

où il y a eu moins de Philoſophie. *Staniſlas.*

L'Amitié. Pour aimer, il faut connoître ; & pour connoître il faut éprouver. Je ne donne mon amitié qu'avec une extrême précaution. *Julien.*

Il eſt rare qu'un malheureux ait des amis, plus rare encore qu'il ait des parens. *Staniſlas.*

Les malheureux font une expérience certaine du cœur humain. Le déclin de leur fortune eſt comme un thermométre qui indique en même tems le refroidiſſement de leurs amis. *Frédéric.*

La Bienfaiſance. Quel cœur aſſez barbare pourroit ne point avoir de plaiſir à ſoulager les peines des malheureux ? Il n'en eſt point des biens qu'on leur fait, comme des grains qu'on jette dans la terre, & qui doivent être longtems à s'y pourrir, au hazard même de ne jamais ſe reproduire.

Mai, 1764.

En ſemant les biens on les recueille, & ſi j'oſois m'exprimer ainſi, le ſeul deſir de les répandre eſt preſque déja le tems de la moiſſon. Les bienfaits ſont le ſeul tréſor qui s'accroît à meſure qu'on le partage. *Staniſlas.*

La Conſcience. Il eſt dans le Monde un tribunal plus redoutable qu'aucun de ceux qu'une ſage police a établis. Différent de ceux-là, il eſt invincible : il n'a ni haches ni faiſceaux ; il eſt partout, & le même dans toutes les nations: chaque homme a droit d'y opiner : l'eſclave y juge ſon maître, le ſujet ſon ſouverain : les honnêtes gens le compoſent & le craignent ; il n'y a que les ſcélérats les plus déterminés, qui ne tiennent point compte de ſes Arrêts. *Staniſlas.*

La Vertu. Il eſt une ſuprême dignité, qui par elle-même ne donne point de rang ; c'eſt celle

qui réſulte de la qualité d'honnête homme. *Staniſlas.*

Les Paſſions. Il eſt dans chacun de nous une paſſion toujours aiſée à démêler. C'eſt celle qui régit & maîtriſe toutes les autres, les fait agir ou les remplace, qui les réchauffe ou les éteint. Cette paſſion privilégiée & favorite eſt la forme diſtinctive des caracteres; elle eſt, à leur égard, ce que les traits ſont au viſage : c'eſt la phyſionomie des cœurs. *Staniſlas.*

La Politique. Tout Etat eſt compoſé de la partie qui gouverne, & de celle qui eſt gouvernée. L'objet de la politique eſt de maintenir un parfait accord entre ces deux parties, pour que la premiere n'abuſant point de ſon autorité, n'opprime pas la ſeconde, & pour que l'obéiſſance de cette derniere, conforme aux loix, produiſe le bien général de la ſociété. *Staniſlas.*

Mai, 1764.

S'il est vrai que la forme du gouvernement la plus parfaite est celle d'un Royaume bien administré, il n'est pas moins certain que les Républiques ont rempli le plus promptement le but de leur institution, & se sont mieux conservées, parce que les bons Rois meurent, & que les sages loix sont immortelles. *Frédéric.*

Les Finances. Rien n'est si important dans quelque gouvernement que ce soit qu'un fonds toujours prêt dans les nécessités urgentes. Et n'arrive-t-il pas tous les jours que des sommes employées à propos y font plus d'effet que les succès de la guerre les plus heureux, ou que les sages négociations des Ministres les plus habiles ? *Stanislas.*

La Guerre Un préjugé assez général fait que la plûpart des hommes idolâtrent l'heureuse témérité des ambitieux. L'éclat bril-

lant des vertus militaires offusque à leurs yeux la douceur des vertus civiles : ils préférent les Eroftrates qui brûlent les temples, aux Amphions qui élevent des villes, & les victoires d'Octave au regne d'Augufte. *Fréderic.*

Les Sciences & les Arts. Les fiécles précieux s'annoncent par le nombre des grands hommes en tout genre, qui naiffent à la fois. Heureux font les Princes qui viennent au monde dans des conjonctures auffi favorables! les vertus, le talent, le génie les emportent, d'un mouvement commun avec eux, aux chofes grandes & fublimes. *Frédéric.*

L'Hiftoire. Il y a quelque chofe d'épidémique dans la façon de penfer qui fe communique d'un efprit à l'autre. Cet homme extraordinaire, ce Roi, dont toutes les vertus outrées dégénéroient en vices, Charles XII. en un mot

portoit avec lui, dès ſa plus tendre enfance, la vie d'Alexandre le Grand; & bien des perſonnes qui ont connu particulierement cet Alexandre du Nord, aſſurent que c'étoit Quint-Curce qui ravagea la Pologne; que Staniſlas devint Roi d'après Abdolomine, & que la bataille d'Arbelle occaſionna la bataille de Pultawa. *Frédéric.*

Les jugemens des Hommes. La valeur & l'adreſſe ſe trouvant également chez les voleurs de grand chemin & chez les héros, la différence qui eſt entre eux, c'eſt que le conquérant eſt un voleur illuſtre, & que l'autre eſt obſcur. L'un reçoit des lauriers & de l'encens pour prix de ſes violences, & l'autre la corde. *Frédéric.*

La Fortune. Fixe-t-elle ſur moi ſa bizarre inconſtance?
Mon cœur lui ſçaura gré du bien qu'elle me fait.
Veut-elle en d'autres lieux marquer ſa bienveillance?

Je lui remets ses dons sans chagrin, sans
regret.
Plein d'une vertu plus forte,
J'épouse la pauvreté,
Si pour dot elle m'apporte
L'honneur & la probité. *Frédéric.*

D'après les maximes que nous venons de rapporter, on peut facilement juger de l'intérêt & de la sublimité des autres. Nous sommes fâchés de ne pouvoir en faire connoître un plus grand nombre, & nous invitons le lecteur d'avoir recours à l'Ouvrage où elles se trouvent rassemblées; ce Recueil est fait avec beaucoup de goût & de discernement.

ARTICLE LV.

HISTOIRE DE LA MAISON de Montmorenci ; Par M. Desformeaux. 5. vol. *in*-12. A Paris, chez Desaint & Saillant, Libraires, rue St. Jean de Beauvais ; & Duchesne, Libraire, rue St. Jacques. 1764.

A Peine voit-on sortir de la nuit des tems l'illustre Maison de Montmorenci, qu'elle se montre déja décorée des plus éminentes dignités de l'Etat, & s'allie à presque toutes les Maisons Souveraines de l'Europe, ce qui suppose un éclat bien antérieur. On a toujours cru en France & même dans toute l'Europe ; qu'elle descend du premier des Francs qui embrassa la Religion

Chrétienne

Chrétienne : les uns attribuent ſon origine à Liſois, Général de Clovis, qui reçut le Baptême aprés ſon Maître : d'autres, la faiſant remonter encore plus haut, prétendent que les Montmorenci ſont iſſus de Liſbius, le plus noble & le plus puiſſant des Gaulois qui habitoient la Province qu'on appelle aujourd'hui Iſle de France, lequel fut converti par S. Denis, & honoré avec lui de la palme du martyre. C'eſt de-là, ajoutent ces derniers Hiſtoriens, c'eſt de ce ſang répandu pour la Foi Chrétienne que ſont découlées lés bénédictions abondantes ſur cette Maiſon qui s'eſt perpétuée malgré les guerres & les révolutions qui en ont éteint tant d'autres : c'eſt ce noble ſactifice qui a mérité à la poſtérité de Lisbius une telle ſplendeur, qu'au ſceptre près, il n'y a point de marque

de grandeur dont elle n'ait été revêtue.

Outre la pénurie de monumens qui répand le voile de l'obſcurité ſur notre hiſtoire dans ces tems reculés, une raiſon particuliere s'oppoſe encore aux recherches ſur l'origine de ces anciennes Maiſons : on ſait qu'avant le regne des derniers Carlovingiens, chez les Francs, ainſi que chez pluſieurs autres Peuples de l'Europe, on ne portoit d'autre nom que celui qu'on avoit reçu au Baptême ; un homme étoit ſeulement diſtingué d'un autre par des ſurnoms tirés de ſes vertus ou de ſes vices, de ſes actions, de la conformation de ſon corps. Le ſigne de filiation diſparoiſſant à tout inſtant, il a fallu dans l'hiſtoire toute la liaiſon qu'y a mis l'intérêt des grands événemens & celui de toute la nation pour reconnoître la Généalogie de nos

Monarques même : encore s'égare-t-on ſitôt que l'on veut chercher l'origine de chacun des Auteurs des différentes races ; on eſt arrêté au premier ou au ſecond pas.

S'il n'eſt pas poſſible de ſuivre la ſucceſſion de Montmorenci juſqu'à leur Auteur, au moins eſt-il manifeſte que dès les premiers tems où nos annales commencent à détailler les événemens de notre Monarchie, cette illuſtre Maiſon paroît avec honneur dans notre hiſtoire. Sous le regne de Philippe-le-Bel, un Héros très-inſtruit des Antiquités Françoiſes, écrivoit comme un fait connu de toute la Nation ; *Montmorenci, premier Chrétien de France, premier Baron de France, premier Seigneur de Montmorenci que Roi en France.* Auſſi le P. de la Rue dans ſon Oraiſon funebre du Marechal de Luxembourg, diſoit-il ſans crainte

d'être démenti : *la Couronne n'est pas plus ancienne sur la tête de nos Rois, que la Noblesse dans le sang de ces Héros* (des Montmorenci.)

Il n'est pas jusqu'au nom Patronymique de cette Maison qui ne contribue à son illustration. Quelques Historiens rapportent qu'un Seigneur Franc, compagnon d'armes de Charles Martel nommé Guy le Blond, tua dans une bataille un Roi Maure de sa propre main. Ils ajoutent qu'en voyant tomber le Prince qu'il combattoit, il s'écria, Voilà *mon Maure occis*; & qu'en mémoire de cette victoire il bâtit un Château qu'il nomma *Mon-Maur-occis*, d'où est venu ensuite le nom de Montmorenci.

Au reste un grand nom, une fortune brillante, & l'antiquité des ayeux ne suffisent pas pour établir une vraie gloire. Aussi M.

Desormeaux proteste-t-il qu'il se seroit bien gardé de publier l'Histoire qu'il nous donne aujourd'hui, si les Montmorenci n'avoient été que de grands Seigneurs & les premiers Barons de France : il ne l'a entreprise que par une espèce de reconnoissance patriotique qui lui a rendu cher & précieux l'illustre nom de Montmorenci, parce que la plûpart de ceux qui l'ont porté se sont signalés par des services éclatans envers la patrie. Six d'entre eux ont été honorés de l'épée de Connétable, onze du Bâton de Maréchal, quatre de la dignité d'Amiral : on citeroit un nombre étonnant de Grands-Sénéchaux, de Grands-Maîtres, de Grands-Chambellans, de Grands Panetiers, de Grands-Bouteillers, de Chambriers, de Chevaliers de St. Michel, de la Toison

d'Or, de la Jarretiere, du St. Esprit. Tout ce qu'on peut ajouter, continue M. Desormeaux, c'est que l'Histoire Ancienne & Moderne n'offre point de Maison, dans quelque nation que ce soit, qui ait fourni à sa patrie plus de Généraux & de défenseurs.

Ce n'est pas pour flatter la vanité que M. D*** célébre la gloire de tous ces héros ; le même zéle qui les animoit pour le bien de la patrie a influé sur les motifs qui ont conduit sa plume : il s'en explique clairement dans son Introduction, & veut que les descendans de ces nobles ayeux n'ignorent pas eux-mêmes quel but il s'est proposé. « En voyant réu-» nies sous un seul point de vue » toutes les grandes actions de » leurs ancêtres, que les Mont-» morenci jugent eux-mêmes de » tout ce que l'Etat est en droit

» d'attendre de leur zéle, de leur
» courage & de leur applica-
» tion. »

M. D*** persuadé qu'il ne peut y avoir de plus noble Panégyrique des grands hommes que leurs actions, a cru, dit il, peu nécessaire de recourir à la pompe du style; mais s'il ne s'est point fait un travail de rechercher les ornemens, ses talens les lui ont fourni d'eux-mêmes, & la Muse de l'histoire l'a servi au delà de ses vuës: ses récits ont toute la noblesse de leur objet, & les fleurs répandues avec sagesse dans son Ouvrage ne se sentent point du faux goût qui inonde la littérature. Son plan très-bien conçu est aussi admirablement exécuté: il a introduit dans son histoire toute la méthode dont elle étoit susceptible. Dans son premier volume il expose le tableau généalogique de la Mai-

ſon de Montmorenci, commençant à Bouchard I. qui épouſa Ildegarde, fille de Thibault I, Comte de Chartres & de Blois, Couſine-germaine du Roi Hugues Capet.

Cette généalogie conduite juſqu'à nos jours eſt un monument précieux pour les Montmorenci & pour pluſieurs Maiſons que les alliances ont donné occaſion de nommer. Lévis, Créqui, d'Aumont, Pellevé-de Rebés, d'Avaugour, Baume-de-Chateau-Villain, de Rieux, Rouvroi de St. Simon, Luſignan, Lorriz, Braque, Rataut, Sevigné, Villiers l'Iſle-Adam, d'Aulnoy, Beaujeu, Châtillon, Rouci, d'Yvri, Lancelot-Turpin, Beauſſart, Melun, d'Orgemont, Gouffier, d'Anglùre-de-Bourlaymont, de Hornes, Sainte-Aldegonde-de-Noircarmes, le Pelletier de Roſambo, Gêvres, Cruſſol, Maupeou, Colbert, Vil-

leroi, Luynes, Bailleul, d'Hangest-de Moyencourt, Longueval, d'Egmont, Franquetot, de Piennes, de Broc, de Beaune, de Harville, Potart de Germigny, le Pelletier Seigneurs de Martainville, Montdragon, Tournon, d'Offonvilliers, Rosmadec, d'Etampes Seigneurs de Valençay, Clermont-Tonnerre, Vaudricourt, la Haule de Grémainville, de Montigny de Noyelles, Croÿ, Isenghien, Turenne, d'Humieres, Mailly, Cossé, La Tremoïlle, La Mark, de Budos, d'Offermont, les Ursins, la Mothe de Beausart, de Bours, de Pougues, d'Inchy, d'Ongnies, Halluin, Lannoy, Beaufort, de Ligne, de Rubempré, Boufflers, Vitré, Le Voier de Paulmy, de Fiennes, Chabot, Craon, Thouars, Coëtivy, Clisson, du Guesclin, de Champagne, Montfort de Ker-

golay, Rohan, la Rochefoucault, d'Harcourt, de Foix, Daillon Comtes du Lude, Chauvigny-de Bresse, Beaussay, Tinteniac, de Surgeres, Beaupréau, de Maillé, Sainte-Maure-de Nêle, Beauveau, d'Ailli, de Boulliers, du Bellay, Saveuse, Saffré, Batharnay-du Bouchage, Commines, Monluc, de Balagni, Chandio-de Bussy, Birague, Huraut-de Chiverny, la Suze, de Bouillé, Rochechouart, Saulx-de Tavannes, Montaigu-de Bouzols, Broglie, d'Hautefort, Château-Briant, l'Hôpital, du Roure, Estouteville, Caumont-de la Force, Lénoncourt, la Mothe-Fénelon, Bullion-Fervagues, & quantité d'autres noms distingués paroissent dans ce tableau généalogique de la Maison de Montmorenci.

Après avoir présenté la filiation

tion des Montmorenci qui se trouvent alliés à presque toutes les Maisons Souveraines de l'Europe, M. Desormeaux passe aux détails historiques, & fait paroître sur la scène une multitude de héros dont les actions ont influé sur les plus grands événemens. Ici le choix nous embarrasse : quelque desir que nous ayons de célébrer la mémoire de ces illustres personnages, nous serons forcés à regretter de n'avoir pu parler que d'un très petit nombre ; nous en omettrons malgré nous une quantité prodigieuse pour laquelle nous renvoyons à l'Ouvrage de leur habile Historiographe. Avant d'honorer la mémoire des Montmorenci que nous pourrons nommer, qu'il nous soit encore permis de rendre une justice à M. Desormeaux. Outre qu'il a eu recours

aux monumens authentiques, il a par tout respecté la vérité, & n'a point déguisé les fautes ni dissimulé les défauts ; ce mérite bien rare en pareilles circonstances lui a donné le droit de dissiper avec force les nuages que la calomnie a répandus sur les actions de quelques-uns des héros qu'il célébre. Passons enfin au détail que nous serons obligés d'abréger.

S'agit-il de convoquer, l'an 1024, *les haüts & puissans Seineurs du Royaume*, les Montmorenci sont appellés, & signent après les Princes du Sang. On voit leur nom dans presque tous les actes solemnels du Roi Henri I. ; ils y portent les titres de *Princes du Royaume*, de *nobles Princes*. Cette distinction n'étoit pas dûe au simple éclat d'une fortune brillante : les Montmorenci étoient devenus l'appui des Rois,

& leur ſang répandu pour la gloire de la France leur avoit concilié la faveur des Monarques & la vénération des peuples. Leur bravoure s'eſt ſignalée depuis dans tous les combats ; on ne compte preſque point de batailles où ils n'ayent puiſſamment concouru à la victoire, ou ſacrifié leur vie pour la défenſe de leurs Rois. C'eſt de Matthieu II, Sire de Montmorenci, de Simon Comte de Montfort, & de Guillaume des Bares, réputés les trois plus braves Chevaliers du Royaume, que Guillaume Breton, Auteur contemporain, diſoit *que la valeur avoit rendu les noms recommandables à perpétuité, qui ne redoutoient en combattant ni la mort ni la priſe de leurs corps, & deſquels la ſeule vertu avoit tellement dédié leurs cœurs à ſa demeure, qu'ils*

n'en détournoient jamais la penſée. La belle leçon pour leurs deſcendans! Quoique les guerres ayent moiſſonné une multitude de Montmorenci, cette illuſtre Maiſon, comme nous l'avons déja obſervé, s'eſt perpétuée en pluſieurs branches juſqu'à nos jours: c'étoit en s'applaudiſſant de cette heureuſe propagation que Jean Baron de Waſtines, mort l'an 1538, avoit pris pour deviſe, *Trop ſommes de Montmorenci*: à moins que par un enthouſiaſme de valeur il n'ait voulu ſignifier que ſa ſeule Maiſon ſuffiſoit contre les ennemis de la France.

Nous rappellerions que les Rois d'Angleterre doivent aux Montmorenci la conquête de l'Irlande, s'il ne ſuffiſoit pas pour les faire connoître, de rapporter des exploits dont la France a recueilli le fruit. C'eſt à eux que S. Louis

dut la conſervation de ſa Couronne. Matthieu de Montmorenci, que Philippe Auguſte avoit revêtu de la dignité de Connétable, fut celui ſur qui Louis VIII. au lit de la mort, jetta les yeux pour lui recommander le ſort de ſon fils. Matthieu répondit bien à la confiance dont ſon Prince l'avoit honoré : preſque tous les grands Vaſſaux de la Couronne, les Princes du Sang même, de concert avec les Anglois, avoient formé le projet de détruire la puiſſance de la Maiſon Royale ; le Connétable rendit tous leurs complots inutiles. Le moindre des titres de ce généreux défenſeur du Pere des Bourbons, eſt d'avoir été grand oncle, oncle, beau frere, neveu & petit-fils de deux Empereurs, de ſix Rois, & allié de tous les Souverains de l'Europe :

on diſoit de lui que ſa parenté s'étendoit d'une mer à l'autre. Il prenoit, comme ſes ancêtres, la qualité de *Sire de Montmorenci par la grace de Dieu.* Toutes les Têtes couronnées de l'Europe ſont deſcendues de ce grand homme par le mariage de Jeanne de Laval une de ſes petites filles avec Louis de Bourbon, Comte de Vendôme, triſayeul d'Henri IV.

Les preuves ſignalées d'attachement pour le ſang Royal, ont mérité plus d'une fois aux Montmorenci des marques ſingulieres de confiance de la part des Monarques. Charles V, choiſit Charles de Montmorenci, préférablement à tous les Souverains & aux Princes du ſang, pour être Parrain du Dauphin, qui depuis a regné ſous le nom de Charles VI. Le Connétable Anne a tenu ſur les Fonts le Duc d'Alençon, fils d'Henri II.

Charlotre-Marguerite de Montmorenci, Princeſſe de Condé, fut Marraine de Louis XIV. Les vertus qui rendent la Nobleſſe reſpectable, ſe tranſmettoient, pour ainſi dire, avec le ſang dans cette Maiſon. Sans parler des autres Montmorenci qui ont emporté avec eux les regrets publics en mourant, un Hiſtorien de Louis XI dit de Jean II de Montmorenci, qu'en lui mourut *le plus ancien Seigneur*, & *le plus honnête homme de la Nation.*

Indépendamment de l'antiquité de ce grand nom, les ſervices importans rendus à l'Etat méritoient bien des diſtinctions honorables : auſſi nos Rois ſe ſont-ils empreſſés à décorer les Montmorenci des plus éminentes prérogatives. Les Lettres Patentes de pluſieurs de nos Monarques leur

ont confirmé le droit de préséance avant le Chancelier & tous les Prélats du Royaume, dans le Conseil, au Parlement, dans les Ambassades, & dans toutes les rencontres des cérémonies. Peut-il être rien de plus flatteur & de plus honorable que le préambule des Lettres Patentes par lesquelles Louis XIV fait porter le nom de Laval au Marquisat de Lezay? Louis, &c. *Les Rois nos prédéceſſeurs, en conſidération que la Maiſon de Laval étant ſortie des Souverains de France, & Princes de notre ſang de Bourbon & de Bretagne, d'Arragon, de Caſtille, d'Aire, de Beaumont, d'Anjou, de Jeruſalem & autres grandes & illuſtres Maiſons, de laquelle Maiſon de Laval nous ſommes iſſus par le mariage de Jeanne de Laval avec Louis de Bourbon, Comte de Vendôme, notre ayeul & prédé-*

ceſſeur, & en conſidération de la proximité de lignage & des grands & ſignalés ſervices rendus par ceux de cette Maiſon à notre Couronne, tant dedans que dehors ce Royaume; les Rois nos prédeceſſeurs auroient, pour ces conſidérations, honoré l'aîné du nom & ſes ſucceſſeurs de grands privileges & prééminences; conſidérant auſſi les ſervices rendus par notre très-cher & amé Couſin Hilaire de Laval, &c. conſidérant encore que ſes Prédeceſſeurs ayant été pourvus de pluſieurs grandes & conſidérables Charges en notre Etat, comme celles de Connétables, Amiraux, Grands-Maitres, Maréchaux, Ducs, Comtes & Pairs de France; &c. A ces cauſes, &c.

Nous allons préſenter ici les traits dont M. Deſormais peint le Connétable Anne de Montmo-

renci, à la tête de son second volume. » Anne de Montmorenci « est un des Hommes les plus cé» lébres de l'histoire moderne : sa » vie offre un spectacle aussi varié » qu'intéressant. Elevé par son cou» rage, son génie & ses talens à » un dégré de puissance & de for» tune qui ne laissoit que le Trô» ne au-dessus de lui, on le verra » disgracié, exilé par ce même » Prince dont il avoit sauvé le » Royaume; bientôt après rap» pellé avec gloire de son exil, » il gouverne pour la seconde fois » le Royaume avec une autorité » presque absolue; mais la for» tune lui vend cher ses faveurs. » Au milieu de ses succès, il est » vaincu & pris dans les plaines » de Saint Quentin : il ne sort de » sa prison que pour être témoin » de la mort déplorable de son » Roi. Relégué de nouveau dans

» ses terres, dépouillé de l'admi-
» nistration des affaires par des ri-
» vaux pleins de courage, de ta-
» lens & d'ambition, la fortune
» le ramene sur le théâtre des
» événemens; & dans un âge où
» les autres hommes ne respirent
» plus qu'après le repos, il com-
» bat avec le courage le plus in-
» trepide, & jusqu'à la derniere
» extrémité, pour le culte de ses
» peres & l'autorité Royale. Tan-
» tôt vaincu, tantôt vainqueur,
» mais toujours le plus fier des
» hommes. C'est au milieu de
» cette alternative singuliere de
» succès & de revers, de faveurs
» & de disgraces, de défaites &
» de victoires, qu'il termine une
» carriere dont une partie eût suf-
» fi pour illustrer d'autres hom-
» mes. Au reste, quoique le Con-
» nétable de Montmorenci ait

» souvent éprouvé l'infortune ; » quoi qu'on lui ait reproché des » défauts, ses vertus, ses talens, » son courage & sa réputation ont » surpassé ses malheurs : il eut la » gloire de gouverner sa patrie, » de la sauver & de mourir pour » elle «. C'est pour lui que Brantome a dit, *qu'on parcoure toute l'histoire, on ne trouvera jamais une telle vaillance, un tel âge & une telle mort, mêlés ensemble en une seule personne.*

La grande ame du Connétable se transmit à François de Montmorenci son fils. C'étoit, dit M. de Thou, le François qui méritoit le plus la confiance des Rois, par son désintéressement, sa probité, son génie, ses lumieres, sa fermeté invincible & sa grandeur d'ame : ardent défenseur de l'autorité légitime & des loix, il ne respira jamais que la paix & le bonheur de l'Etat. Enfin,

ajoute le même Historien, il n'a manqué à sa gloire que des tems plus heureux, des Maîtres plus sensibles au vrai mérite, & une plus longue vie. Henri III, qui avoit eu la foiblesse de le sacrifier à la haine de sa mere, & à la jalousie des Guises, fut inconsolable de sa mort, & s'écria plus d'une fois en soupirant, que lui seul auroit pu sauver son Roi & sa patrie menacés des malheurs les plus affreux. M. de Thou a consacré sa mémoire par cette Epitaphe.

Ultimus Hectoridum, pietate insignis
& armis,
Franciscus jacet hoc quo Gallia tota
sepulchro.

La veuve de ce grand Homme lui survécut quarante ans : elle

mourut en 1619, avec la réputation d'une des femmes les plus vertueuses & les plus respectables de son siécle.

Quel lustre n'ont pas répandu sur leur Maison Henri I. Connétable de France, Charles Duc d'Amville, Grand-Amiral, Henri II. Duc de Montmorenci, & François Henri, Maréchal Duc de Luxembourg? La vie de chacun de ces grands hommes mériteroit d'occuper tous nos lecteurs: mais ne pouvant nous satisfaire sur ce point, nous consacrerons au moins un Extrait aux Mânes illustres des deux derniers.

ARTICLE

ARTICLE LVI.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

FRANCE.

DE LYON.

DEs *Corps politiques & de leurs gouvernemens*. A Lyon, chez Pierre Duplain 1764 in-12. 2 vol. Nous ne tranſcrivons aujourd'hui le titre de ces deux volumes que pour avoir occaſion d'avertir nos Lecteurs de ne pas ſe laiſſer ſéduire par la nouveauté prétendue de cette production.

Nous prouverons dans un de nos

plus prochains Volumes qu'elle ne differe presque point de l'*Abrégé de la République de Bodin* qui parut en 1755, & que ce n'en est proprement qu'une réimpression frauduleuse, non de la part du Libraire de Lyon qui peut avoir ici procédé de bonne foi, mais de la part de celui qui lui a remis le manuscrit. On nous assure que Cavelier Libraire rue S. Jacques, a encore quelques exemplaires de *l'Abrégé de Bodin* de 1755; ainsi ceux qui voudront confronter les deux Livres, & se convaincre de la fraude que nous croyons devoir réveler, peuvent se donner cette petite satisfaction.

Benoît Duplain le jeune, Libraire, rue Merciere à Lyon, donne avis au Public que l'Auteur des Mêlanges de l'Histoire Naturelle a suivi le conseil que lui ont donné les amateurs de l'his-

toire naturelle ; qu'il a conduit ſon ouvrage à ſa fin, & qu'étant obligé de réimprimer les deux premiers volumes qui ont été enlevés rapidement, il y en ajoutoit quatre autres qui ſeront auſſi curieux que les deux premiers, & qui termineront cet ouvrage, qu'il imprime, & qui paroîtra dans le mois d'Août prochain. Il vendra ſéparément les quatre derniers volumes en faveur de ceux qui ont les deux premiers.

DE PARIS.

AVIS ſur la nouvelle édition des Fables de la Fontaine, gravées en taille-douce. Cette Edition a été annoncée par un Proſpectus * qui

(*) Nous en avons fait mention dans l'article des Nouvelles Littéraires de nos Mémoires du mois de Mars, pag. 757.

indique tous les moyens qu'on a pris pour lui donner toute la perfection poſſible. Il ſuffit de ſavoir que les figures ſeront gravées par le ſieur FESSARD, Graveur du Roi & de ſa Bibliothéque dont les talens ſont connus ; & que le texte, au lieu d'être en caracteres mobiles, ſera également gravé par M. Monthulay d'après les beaux caracteres du Sr. Fournier le jeune.

Le ſieur Feſſard, principal Auteur de cette entrepriſe, plus occupé de ſa gloire que de ſes intérêts, a cru devoir ſacrifier les peines qu'il avoit priſes à travailler à nouveaux frais pour procurer à ſon ouvrage toute la perfection dont il étoit ſuſceptible. Quoique le Public eût été content des eſſais qu'il avoit préſentés dans le mois de Janvier, il a recommencé le tout pour donner à ſes planches une forme moins quarrée & plus

élégante, pour les rapprocher du format de la nouvelle édition des Contes de la Fontaine, pour eſpacer ſes ſujets, les faire ſortir davantage, & mettre ſes groupes & ſes figures dans un ſite plus agréable & les faire quadrer avec le texte gravé vis-à-vis, dont on a également allongé la forme.

Quoique ce travail ait doublé ſa dépenſe, il n'augmentera point le prix de ſes ſouſcriptions; mais comme les Artiſtes & les connoiſſeurs auroient pû juger de l'édition par les eſſais qu'il en a donnés, il nous a priés d'inviter ſes Souſcripteurs & les Amateurs de paſſer à la Bibliothéque du Roi, où à ſon domicile rue Sainte-Anne, chez le Commiſſaire, pour y voir les progrés de cette entrepriſe qui acquiert tous les jours de nouvelles beautés.

Le ſieur Feſſard, qui a vu avec reconnoiſſance combien on s'étoit empreſſé de contribuer au ſuccès de ſon ouvrage, par les ſouſcriptions qu'on a déja priſes, oſe eſperer qu'à la ſeule inſpection de ſes deſſeins & de ſes gravures, on continuera à animer ſon zèle par la même voye.

Nous concevons aiſément les frais immenſes que doit couter à cet Artiſte une édition auſſi belle; où le texte & les figures ſeront également gravées, & nous ſommes bien perſuadés que les curieux qui n'ont point encore ſouſcrit s'empreſſeront de le faire pour mettre le ſieur Feſſard en état de ne rien épargner pour finir ſon ouvrage & pour contribuer par-là autant à la gloire de la Nation, qu'à celle des Arts qu'on y cultive.

Les changemens conſidérables dont nous venons de parler, ont

mis cet Artiste dans l'impossibilité de délivrer le premier volume au 1er Juillet, ainsi qu'il l'avoit annoncé dans le *Prospectus*. Ce premier volume paroîtra certainement au premier Octobre, & tous les autres dans les termes qu'il avoit indiqués.

On sait que le prix de la souscription est de 48 liv. pour les quatre volumes en beau papier de Hollande, & qu'on ne donne que 12 liv. en souscrivant; ceux qui n'auront point souscrit payeront les quatre volumes 60 liv. pour le papier d'Hollande, & 48 liv. pour le beau papier de France.

Jean-Thomas Hérissant, Imprimeur du Cabinet du Roi, rue St. Jacques, distribue aussi un *AVIS sur l'Edition projettée du Droit Civil, avec la Traduction des Textes*, que nous avons an-

noncée dans notre dernier volume. Cet *Avis* apprend que sur les représentations de plusieurs personnes éclairées, on s'est déterminé à faire dans le Projet les changemens suivants. 1°. L'Ouvrage devoit former six volumes *in*-4°.; on le met en trois volumes *in-folio*; ce dernier format étant d'un usage plus commode pour un Ouvrage de cette nature. 2°. On supprimoit nécessairement les Notes savantes de Denis Godefroy sur les textes, lesquelles ne pouvoient être placées dans l'*in*-4°.; ces Notes se trouveront dans l'*in-folio*. 3°. Enfin ces innovations, quelque dispendieuses qu'elles soient pour le Libraire, ne changeront rien au prix de la souscription & aux termes des livraisons; le prix n'augmentera que pour ceux qui n'auront pas souscrit; ils payeront 24 liv. chaque volume en feuilles, tandis que les trois volumes ne

coûteront aux souscripteurs que 48 liv. Il faut donc se hâter de souscrire (ce que l'on ne pourra faire que jusqu'au 31 Octobre prochain) & contribuer par-là à l'exécution d'un Projet dont l'utilité ne peut être révoquée en doute.

Mémoire contre la légitimité des Naissances prétendues tardives dans lequel on concilie les Loix civiles avec celles de l'Œconomie animale. Par M. Louis, Professeur Royal de Chirurgie. Paris, chez Cavelier, 1764. *in*-8°. de 92 pages. La Question traitée dans ce Mémoire intéresse l'ordre public & le repos des familles; elle a de plus l'avantage de tenir à une branche de l'Histoire Naturelle, laquelle n'est pas assez connue de tout le monde. M. Louis manie son sujet avec autant d'érudition que d'a-

grément, comme on le verra par l'extrait que nous donnerons de ce Mémoire très-curieux.

Dissertation sur l'inutilité de l'amputation des Membres. Par M. Bilguer, *Chirurgien général des armées du Roi de Prusse. A Paris, chez P. F. Didot le jeune, Quai des Augustins, à S. Augustin.* 1764.

Nouvelle Description Physique, historique, civile & politique de l'Islande, avec des observations critiques sur l'histoire naturelle de cette Isle donnée par M. Anderson, *Ouvrage traduit de l'Allemand de M.* Horrebows qui y a été envoyé par le Roi de Dannemarck. 2 vol. *in*-12. *A Paris, chez Charpentier, Libraire, rue du Hurepoix.* 1764. Nous ferons connoître incessamment cet Ouvrage, ainsi que le précédent.

Œuvres de Messire ESPRIT FLECHIER, *Evêque de Nismes, l'un des XL. de l'Académie Françoise, contenant tous ses Ouvrages imprimés & un grand nombre de Manuscrits, précédés de la vie de ce Prélat, & accompagnés de notes & d'éclaircissemens historiques: par* M. Menard, *Conseiller au Présidial de Nismes. 8 vol. in-4°. proposés par souscription. A Paris, chez Christophe Ballard, seul Imprimeur du Roi pour la Musique, rue St. Jean de Beauvais.* 1764.

Nous annonçames il y a plus de deux ans * cette collection intéressante que proposoit un Ecrivain déja connu avantageusement dans les lettres, & précieux à sa patrie, dont-il découvre, déve-

(*) Voyez nos Mémoires, Février 1762.

loppe, rassemble & accroît tous les jours les richesses littéraires. M. Flechier, l'un des plus beaux esprits du siécle de Louis XIV. & dont les talens sont consacrés par l'estime publique, méritoit qu'un Sçavant se chargeât de recueillir ses Ouvrages, & de les faire passer à la postérité pour lui servir de modele. M. Ménard commence à remplir ses engagemens envers le public. Nous avons sous les yeux le premier volume, le second est sous presse; nous attendons les autres avec impatience; & témoins du desir qu'ont les Gens de Lettres de voir bientôt paroître cette collection, nous l'exhortons à ne nous point faire trop attendre ce riche présent. *Bis dat qui dat citò.* Nous nous empresserons aussi de lui rendre dans nos prochains Extraits toute la justice que méritent son travail, ses recherches & son goût.

Recueil des Plantes & Animaux utiles en Médecine, gravés d'après les desseins de M. de Garsault, *Auteur du nouveau Parfait Maréchal, Membre de la Société Royale d'Acriculture de Paris.* Cette précieuse collection, destinée à rendre au naturel la *Matiere Medicale* de M. Geoffroy, quant aux regnes végétal & animal, a été exécutée sous les yeux de M. Bernard de Jussieu qui a fourni lui-même la nomenclature Botanique à mesure que les plantes lui paroissoient dessinées avec toute l'exactitude que ses lumieres le mettoient en état d'exiger. Cet ouvrage réunit donc l'utilité & toute la correction possible : il est composé de 734 planches divisés en 5 tomes *in*-8°. dessinées d'après nature par M. de Garsaut, gravés sous ses yeux par les plus

habiles Graveurs, & imprimées sur très-beau papier par les meilleurs Imprimeurs en taille-douce. Chaque exemplaire sera de 48 l. jusqu'au dernier Août prochain : ce terme expiré, les planches doivent passer entre les mains d'acquéreurs que M. de Garsaut voit disposés à augmenter la valeur de l'ouvrage, à quoi il n'a pu s'opposer vû la modicité du prix actuel auquel il a bien voulu se réduire en faveur des Amateurs qui s'empresseront à se procurer ce Recueil. L'Auteur a fait tirer 500 exemplaires qui, à commencer du Lundi 4 Juin, se distribueront chez lui, rue S. Dominique, Porte S. Jacques, tous les jours depuis dix heures du matin jusqu'à midi, & depuis quatre heures du soir jusqu'à six. On en trouvera aussi chez les sieurs De Saint & Saillant Libraires, rue S. Jean de Beauvais, chez le sieur Des-

prez, Imprimeur du Clergé, rue S. Jacques, & chez le ſieur Le Clerc Libraire, Quai des Auguſtins. On fournira *gratis* une Table des noms Latins & François des Plantes & Animaux à ceux qui la deſireront.

GRAMMARITHMES, ou expreſſions littérales de tous les Nombres, &c. Ouvrage approuvé par l'Académie Royale des Sciences de Paris, & dédié à S. A. Mgr. Charles-Eugene de Lorraine, Prince de Lambeſc, Pair & Grand-Ecuyer de France, &c. Par le P. Archange de Charleroy, Capucin du Couvent de S. Honoré. Ce ſont des Tables dont l'objet eſt de préſenter des calculs Algébri-numériques tout faits; ce travail qui a demandé une conſtance étonnante, abrége les opérations des Calculateurs, & applanit preſque

toutes les difficultés du calcul. Les GRAMMARITHMES seront de la plus grande utilité pour tous les cas où il est question de décomposer les nombres en leurs facteurs.

L'Auteur donne aux lettres de l'alphabet une valeur fixe & déterminée, & en forme les expressions des nombres composés : ainsi, supposant $a = 2$, $c = 5$; il exprime 100 par $a^2 c^2$. Ces Tables répondent à tous les nombres naturels jusqu'à 25000. Après ces premieres on en trouve d'autres portées jusqu'à 1000000, dans lesquelles on cherche la valeur d'un Grammarithme, quand il est le résultat d'une opération. L'Ouvrage qu'annonce aujourd'hui le P. Archange sera un *in* 4°. de 600 pages au moins : comme il sera d'une exécution difficile pour la partie typographique, il ne pourra être donné à moins de 12 liv. re-

lié à ceux qui n'auront pas souſcrit. Il ſera de 9 liv. relié pour les ſouſcripteurs : on donnera 6 liv. en prenant la ſouſcription, & 3 liv. en recevant le volume. On ſouſcrit à Paris, chez le ſieur Lambert, Imprimeur-Libraire, rue de la Comédie Françoiſe ; & dans les villes de Province, chez le R. P. Gardien des Capucins.

Recueil des Mémoires les plus intéreſſans de Chymie & d'Hiſtoire Naturelle, contenus dans les actes de l'Académie d'Upſal, & dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Stockolm, publiés depuis 1720 *juſqu'en* 1760, *traduits du Latin & de l'Allemand.* 2 *vol. in*-12. *A Paris, chez P-F. Didot le jeune, Quai des Auguſtins.* 1764. *Prix 4 liv.* 10 *ſols relié.* Nous ne tarderons pas à

faire connoître ce Recueil par une analyse détaillée.

Mémoires sur les matieres Domaniales, ou Traité du Domaine, Ouvrage posthume de feu M. le Févre de la Planche, Avocat du Roi au Bureau des Finances, Ordinaire en la Chambre du Domaine, avec une Préface & des Notes de l'Editeur. A Paris, chez Desaint & Saillant, Libraires, rue St. Severin. Cet Ouvrage, annoncé depuis long-tems, sera composé de trois volumes *in*-4°.; le premier est en vente, & les deux autres seront imprimés dans le cours de l'année. Le prix total est de 30 liv., à raison de 10 liv. chaque volume en blanc. Les Libraires recevront 15 liv. en délivrant le premier volume, & donneront leur engagement de remettre les deux derniers à la fin de l'année, pour pareille somme de 15 liv.

Bacquet & Choppin n'ont point donné sur les matieres Domaniales des secours qui répondent aux desirs des Jurisconsultes : l'Ouvrage que l'on publie aujourd'hui offre sur ces objets un fonds très-riche. L'Editeur a suppléé à ce qu'il regrettoit de ne point trouver dans le travail de M. le Fevre, sur la génération des Principes dans la Jurisprudence en général, & dans la matiere du Domaine en particulier.

Traité des contrats de louage selon les regles tant du for de la conscience, que du for extérieur .... Traité du contract de Bail à rente volume *in* 12. de 792 pages, sçavoir 488 pour le premier Traité & 304 pour le second. *A Paris, chez* de Bure Pere, Quai des Augustins à l'Image S. Paul ;

à Orléans, chez J. Rouzeau Montaut, Imprimeur du Roi, de la Ville & de l'Université 1764; (prix 3 liv. relié) ces deux Traités ne peuvent manquer d'être favorablement reçus du Public; c'est un nouveau présent que lui fait le célébre & judicieux Auteur du Traité des Obligations.

Traités des Justices de Seigneur & des droits en dépendants, conformément à la Jurisprudence actuelle des différents Tribunaux du Royaume, suivis des piéces justificatives qui ont trait à la matiere, par M. Jacquet, Avocat au Parlement de Paris, 1 vol. *in*-4°. 1764. *A Paris, chez* Samson Libraire, Quay des Augustins, près la rue Gît-le-Cœur, & au Palais chez Cellot Libraire; *à Lyon, chez* J. B. Reguilliat, Libraire-Imprimeur, Place de Louis le Grand. (prix 10 liv. relié).

Traité des Fiefs du même Auteur, 1 vol. *in* 12. 1763. (prix 3 liv. relié). chez les mêmes Libraires, ces deux ouvrages qui font partie du Commentaire général de toutes les Coutumes & autres Loix Municipales en uſage dans les différentes Provinces du Royaume que nous avons annoncé dans notre dernier Journal pag. 1148. ſe vendent auſſi ſéparément.

Cheminées de nouvelle conſtruction pour garantir du feu & de la fumée, à l'épreuve des vents, du Soleil, de la pluie & des autres cauſes qui font fumer les Cheminées ordinaires *vol. in-12. en huit parties.* (prix 3 liv. broché) par M. Genneté, premier Phyſicien de Sa Majeſté Impériale, avec les Jugemens de l'Académie

Royale des Sciences de Paris, sur cette nouvelle construction 1764.

Expériences sur le cours des Fleuves, ou Lettre à un Magistrat Hollandois, dans laquelle on examine la crue des eaux, & si pour les faire baisser dans un fleuve & éviter les inondations, il convient de faire des saignées ou décharges, en divisant les eaux : avec la maniere d'écurer le fond des Fleuves, empêcher la rupture des Digues & la submersion de la plus belle & la plus riche partie de la Hollande en procurant un prompt écoulement aux eaux des Fleuves qui la traversent, *vol in-12. en sept parties.* (Prix 1 liv. 10 sols broché.) *Par le même* M. Genneté. Ces deux Ouvrages sont connus, & méritent de l'être ; *on les trouve chez* Guillyn & Tilliard, Libraires, Quai des Augustins. C'est une nouvelle édition que l'on en publie.

Le premier avoit paru pour la premiere fois en 1759, le second en 1760.

Le sieur Despilly, Libraire, rue St. Jacques, à la Croix d'Or, ayant acheté de Dom Bedos de Celle, Bénédictin, le reste de l'Edition de sa *Gromonique pratique & art de tracer les Cadrans solaires*, &c. donne avis au Public que pour faciliter l'acquisition de la grande Carte de France par cet Auteur, il la vendra séparément au prix de 15 sols.

Le sieur Julien, demeurant à l'Hôtel de Soubise, a reçu d'Allemagne, de Pologne, & d'Espagne les trois articles suivants.

1°. De Ratisbonne. *Histoire & opérations Militaires de la derniere Guerre d'Allemagne, depuis* 1756 *jusqu'à la Paix, par M.* le Com-

te Henri de Bunau. Il paroît de cet ouvrage le tome premier divisé en deux parties ; contenant les Campagnes de 1756 & 1757. La premiere partie est intitulée : Détail de la présente Guerre, ou Histoire circonstanciée de la Guerre entre la France & la Grande Bretagne & ses Alliés en Allemagne : renfermant tous les événemens militaires & politiques, avec le précis des actes y relatifs ; & représentant particulierement par des tables chronologiques toutes les opérations des Armées & des corps détachés d'icelles ; toutes les Marches, Positions, Batailles, Escarmouches & Siéges depuis le commencement de la guerre jusqu'à la fin de l'année 1757, en 48 feuilles in-folio gravées à Augsbourg. La seconde partie a pour titre : Essai d'un Acte historique, géographique, topographique, & militaire,

contenant

contenant en dix-ſept Cartes militaires, tous les Mouvemens, Marches, Campemens, Poſitions & Batailles, & tout ce qui s'eſt paſſé d'intéreſſant dans la Campagne de 1757, entre l'Armée Françoiſe & celle des Alliés, comme auſſi entre les corps détachés des deux Armées. Le prix de ce volume eſt de 24 liv. broché.

2°. De Varſovie. *Plan & Vues de la Ville de Varſovie & de ſes principaux Edifices en quatre feuilles, levé par ordre de* S. E. M. le Comte Bielinski, *Grand Maréchal de la Couronne, dédié à* S. M. Auguſte III, Roi de Pologne, Electeur de Saxe; *Par M.* P. Ricaud de Tirregaille, *Lieutenant Colonel & Ingénieur au ſervice du Roi & de la République*, le prix eſt de 12 liv. en feuilles & 18 liv. collé ſur toile & monté ſur gorge & rouleau.

3°. De Cadix. *Plan géométri-*

que & historique de la Ville de Madrid & de ses environs ; levé par M. Desrivieres, & *publié en* 1761, *en* 4 *feuilles*. Ce Plan est enrichi d'une bordure & des Portraits du Roi d'Espagne & du Prince des Asturies. Le prix est de 6 liv. en feuilles & 12 liv. monté comme le précédent.

On trouve chez Briasson, Libraire, rue S. Jacques les Livres suivans :

Métaphysique de l'ame ; ou théorie des sentimens moraux traduite de l'Anglois de M. ADAM SMITH. 2. vol. *in*-12. Nous en rendrons compte incessamment.

Essai politique sur la Pologne. Varsovie. *in*-12. 1764. L'Extrait de ce Livre se trouve dans nos Mémoires de Janvier dernier, Art. XIV, Pag. 336.

Représentations des Citoyens & Baurgeois de Geneve, avec les ré-

ponses du Conseil de cette République. 1763. *in*-8°.

Le même Libraire, qui a acheté tous les Ouvrages de Mathématique de M. d'Alembert, publiera incessamment le Tome 3e. des *Opuscules Mathématiques* de ce célébre Académicien, aussi bien que le xe. & dernier volume de la *Table du Journal des Sçavans*, & un *Essai sur les beautés de la Peinture* traduit de l'Anglois. *in*-8°.

Chez *Lottin l'aîné, Libraire-Imprimeur de Monseigneur le Duc de Berry, rue* St. Jacques, près St. Yves, au Coq :

Histoire de la ville de Toulouse, avec une notice des hommes illustres, une suite Chronologique des Evêques & Archevêques de cette ville &c. par M. J. Raynal, Avocat. 1 vol. *in*-4°.

Les Ouvrages de M. *d'Autrepe*, Syndic des Experts-Jurés Ecrivains qui se trouvoient ci-devant

chez la veuve Durand, sçavoir;

1°. *Traité sur les Principes de l'art d'Ecrire & ceux de l'Ecriture, enrichi de Planches, in-fol.* broch. 7 liv. 4. sols.

2°. *L'Arithmétique de la Noblesse commerçante, ou Entretien d'un Négociant & d'un jeune Gentilhomme sur l'Arithmétique, deux Parties in* 4°. chacune séparément brochée, 1 liv. 16 sols.

Plus, de M. S. Cl. *Ouvrier de Lille, Expert-Juré Ecrivain.*

1°. *L'Arithmétique méthodique & démontrée, avec un Traité des Changes étrangers* &c. *in* 8°. relié 2 liv. 10 sols.

2°. *Opérations toutes faites pour la regle de cent, par le moyen desquelles on resoudra tout calcul pour les marchandises qui se vendent au Cent depuis un denier le Cent jusqu'à* 400 liv. *le Cent.*

Plus, de M. L. P. *Vallain, Ecrivain-Juré Expert.*

1°. *Lettres à M. de *** sur l'art d'écrire, où l'on fait voir les divers inconveniens d'une écriture trop négligée*, &c. petit *in*-12. broché, 1 liv. 4 sols.

2°. *Traité sur la preuve par comparaison d'Ecriture, pour servir de réponse au Traité de* M. le Vayer *sur le même sujet*, petit *in* 12 broché 1 liv. 10 sols.

Le 3e. Entretien sur l'Arithmétique paroîtra incessamment.

Chez Durand, neveu, Libraire, rue St. Jacques :

Le 4e. volume de la *Vie des Peintres Flamands* : par M. Deschamps, Peintre du Roi, de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, & Professeur d'Ecole de dessein de Rouen.

Retraitte de dix jours, par le R. P. Avrillon, Prêtre de l'Oratoire, *nouvelle édition*: *Lyon* 1764. chez Duplain l'aîné.

Méditations & Pratiques de Piété sur les Mysteres & la Vie de N. S. J. C. Par l'Auteur des Méditations Ecclésiastiques : nouvelle édition, imprimées de même à Lyon, chez Duplain l'aîné.

Chez Pankouke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise:

L'Histoire Naturelle tant in-4°. qu'in-12. par M. de Buffon. Les tomes 10 & 11 *in* 4°. sont actuellement en vente; le tome 12 *in* 4°. paroîtra au mois d'Août ; le tome 13 *in*-4°. qui finit l'histoire des Quadrupedes au mois de Décembre prochain. On publiera dans le cours de cette année 6 ou 8 vol. *in* 12.

Le même Libraire a reçu de Berne l'année 1763 des *Observations & Mémoires* recueillis par la Société d'Agriculture de Berne, 4 vol. *in*-8°.

Savoie Libraire, rue S. Jacques,

a mis depuis peu en vente, *Instructions & Pratiques pour passer saintement tous les jours de l'annee, selon l'esprit de l'Eglise & des saints Peres ; par* feu M. Gaudron, Clerc tonsuré, *in*-12. 2 vol. Prix 5 liv.

Barbou, Libraire-Imprimeur, rue St. Jacques, a reçu d'Ecosse les Livres suivans :

Homer Illias & Odissea, 4 vol. *fol.*

Le même avec les Notes de Clarcke, 4°. 4 vol.

Les Auteurs Latins connus sous le nom de Bradley, 2 vol. *in*-24.

Lucanus, 8°.

Buchanani Historia, 8°.

Virgilius, 8°. 2 vol.

Terentius, 8°.

Horatius, *in* 24.

Tacitus, 4 vol. *in*-12.

Phædri Fabulæ, 8°.

Œuvres de Pope en Anglois, six vol.

Les Œuvres d'Homere tra-

duites en Anglois, *in*-12.

Manilius astronomicon, 4°.

Callimachi Hymni, 8°.

Erasmi colloquia, *cum Notis variorum.*

On trouve aussi chez le même Libraire les *Sermons nouveaux* sur les vérités les plus intéressantes de la Religion, 2 vol. *in*-12. 1764.

Chez Pankouke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, *Mémoire sur un objet intéressant pour la Proviuce de Picardie*, ou *Projet d'un Canal & d'un Port sur ses côtes*, avec un parallelle du Commerce & de l'activité des François avec celle des Hollandois : Ouvrage imprimé à La Haye, & qui se vend à Abbeville, chez de Verité, Libraire, rue St. Gilles, près la Place St. Georges, brochure *in*-8°. 1764.

L'Académie Royale des Sciences propose pour le sujet du Prix de 1766. *Quelles sont les inégali-*

tés qui doivent s'obſerver dans les mouvemens des quatre ſatellites de Jupiter, à cauſe de leurs attractions mutuelles, la loi & les périodes de ces inégalités, ſur-tout au temps de leurs éclipſes, & la quantité de ces inégalités ſuivant les meilleures obſervations? Les changemens qui paroiſſent avoir lieu dans les inclinaiſons des orbites du ſecond & du troiſieme Satellite doivent être ſur-tout compris dans l'examen de leurs inégalités.

Les Savans de toutes les Nations ſont invités à travailler ſur ce ſujet, & même les Aſſociés-Etrangers de l'Académie. On ſait que ce Prix eſt de 2500 liv. & on connoît toutes les formalités que doivent ſuivre ceux qui concourent; le détail en ayant répété très ſouvent dans nos Mémoires: ainſi il ſuffit d'avertir que les Ouvrages ne ſeront reçus que juſqu'au premier Septembre 1765

exclusivement. *N. B.* Depuis le Programme imprimé, l'Académie nous a adressé un avis relatif au sujet proposé, qui porte, qu'*Elle n'entend point exclure l'examen des inégalités que l'action du Soleil peut produire dans les mouvemens des Satellites de Jupiter.*

La Veuve Mesard Marchande de couleurs pour la miniature & le génie, à la rénommée de la Cornemuse d'outremer, rue Greneta, avertit le Public qu'elle possede le secret d'accommoder toutes les couleurs pour le génie en tablettes comme des bâtons d'encre de la Chine; ce qui devient très-commode pour les Ingénieurs & Architectes, en ce que toutes ces couleurs sont gommées, & que l'on peut les porter dans la poche sans avoir l'embarras de boëte & de coquilles. Elle débite aussi un verd d'eau qui ne change point, & véritable blanc de la Chine.

Fautes à corriger dans le Journal d'Avril, second volume.

Pag. 1044, *ligne* 14 ψυχος, *lisez* ψυχὴ, *ibid.* ἑτοιμή, *lis.* ἑτοιμος. Pag. 1049, *lig.* 4. M. Hale, *lisez* M. Gale.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Mai 1764.

ARTICLE LI. *Vie de* MICHEL DE *l'Hôpital, Chancelier de France*, page 1157

ART. LII. *Introduction à la Science des Médailles, &c.* Par Dom Thomas Mangeart, 1182

ART. LIII. *Lettre de M. Pingré aux Auteurs de ces Mémoires,*

en réponse à celles de M. d'Hautecourt *& du* P. Bertier, *insérées dans le* 1er *vol. d'Avril*, 1203.
ART. LIV. *L'Esprit des Monarques Philosophes* MARC-AURELE, JULIEN, STANISLAS *&* FRÉDÉRIC, 1243
ART. LV. *Histoire de la Maison de Montmorenci, par M.* Desormeaux, 1272
ART. LVI. Nouvelles Littérairas, 1297

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Mai 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUIN, 1764.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1764, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ. dans la Province, où ils feront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Administrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JUIN, 1764.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe. }

M DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui ci) 828 Volumes : Sçavoir,

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	16.
1732.	12.	1764.	8.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUIN, 1764.

ARTICLE LVII.

MÉMOIRES POUR LA VIE de François PETRARQUE *tirés de ses Œuvres & des Auteurs contemporains, avec des Notes ou Dissertations & les Pièces justificatives.* (Tom. 1er.) A Amsterdam, chez Arkstée & Merkus. (ou plutôt à Avignon) 1764. *in* 4°. de 600 pages environ.

» QUatre gros volumes in-4°.
» pour la vie d'un simple Par-
» ticulier, diront bien des gens,
» c'est beaucoup trop, c'est abuser
» de la patience du Public; c'est
» faire payer trop cher le plaisir
» de bien connoître Pétrarque, &
» de savoir jusqu'aux plus petits
» détails de sa vie «. Le savant Auteur de ces Mémoires qui se fait lui-même cette objection y répond en observant que Pétrarque ayant été non-seulement un Savant, mais un Politique qui par ses négociations ou par ses exhortations & ses conseils, influa dans les plus grandes affaires de son siécle, c'est moins la vie de Pétrarque qu'il écrit que l'histoire du siécle où il a vécu. Comme cette réponse ne résoudroit pas pleinement la difficulté, parce que l'on demanderoit toujours comment l'histoire d'un siécle tel que le XIV^e^. a pu fournir la matiere de quatre volumes, le nou-

veau Biographe ajoute que la vie litteraire de ſon héros a beaucoup contribué à groſſir ſes Mémoires, parce que dans la perſuaſion où il eſt que les *Ouvrages d'un Auteur ſont les événemens les plus importans de ſa vie*, & qu'on ne peut *mieux le connoître que par-là* (pag. lxxxiij), il a cru devoir inſérer dans ſes Mémoires une partie des Oeuvres de Pétrarque, comme l'a fait le docte M. Middleton dans ſon hiſtoire de Ciceron. « Quand on écrit des Mé-
» moires, dit-il ailleurs, (page
» lxvj) on a les coudées franches;
» on peut faire de petites excur-
» ſions, appuyer ſur quelques
» détails, ſaiſir certains objets qui
» paroiſſent étrangers & qui n'en-
» treroient pas dans une hiſtoire ».
Et voilà, ſi nous ne nous trompons, la meilleure maniere de répondre aux reproches que l'on pourra faire au nouveau Biogra-

phe sur l'étendue de son Ouvrage. En effet, quoiqu'il soit tout consacré à Pétrarque, quoique Pétrarque soit l'objet essentiel qui a mis la plume à la main du Rédacteur, on trouve dans ces Mémoires bien des *excursions* sur différens objets assez étrangers à la Personne de ce célébre Italien ; & ces *excursions*, ces digressions ne laissent pas que d'occuper une grande place dans le plan : ainsi dès le premier volume, parce que Pétrarque vint à Avignon, à Carpentras & ailleurs, on y trouve d'assez longues digressions sur ces Villes ; parce que pendant la très grande jeunesse de Pétrarque, le Pape Clement V vint habiter Avignon, on y lit des détails peut-être assez connus sur cette translation du siége de Rome, &c. en un mot, il arrive souvent que l'on oublie le Héros des Mémoires pour apprendre de l'Auteur

qui les a rédigés bien des particularités ſur les Contemporains de ce Héros, ſur ſes Amis, ſur ſes Maîtres, ſur ſes Protecteurs, ſur les lieux qu'il a habités, &c. Or tous ces acceſſoires, pour le dire encore une fois, occupent ici un grand eſpace, un terrain étendu.

Si les Lecteurs prenoient ce début pour une critique, pour un ſigne de mécontentement de notre part, nous eſpérons qu'ils ſeront bien détrompés par l'attention avec laquelle nous allons rendre compte de ces Mémoires, attention qui eſt une preuve non équivoque du cas que nous en faiſons & du plaiſir avec lequel nous les avons lus.

Le premier volume qui paroît ſeul aujourd'hui contient les deux prem. Livres de tout l'Ouvrage qui en aura ſix. Ces deux Livres ſont précédés de deux Préfaces en forme d'Epîtres & ſuivis de pluſieurs

notes fort étendues ſur quelques endroits qui ont paru mériter des diſcuſſions particulieres ; enfin dans le corps du Livre on donne pluſieurs Ouvrages de Pétrarque accompagnés d'une traduction françoiſe en vers ou en proſe. Il faut donc diſtinguer dans l'Auteur anonyme des *Mémoires ſur Pétrarque* l'Hiſtorien, le Diſſertateur, le Traducteur & le Poëte, parce que, comme nous venons de dire, pluſieurs Ouvrages de Pétrarque ſe trouvent ici traduits en vers françois. Comme Hiſtorien, l'Anonyme eſt exact, vrai, attentif à tous les faits ; comme diſſertateur, il eſt toujours éclairé du flambeau de la critique la plus ſage, & les monumens anciens & authentiques lui ſervent ſeuls de guides ; comme Traducteur, il ſe montre également habile dans les Langues Italienne & Françoiſe ; enfin comme Poëte, ſi ſes vers paroiſſent quelquefois peu har-

monieux, c'eſt qu'il a été gêné par les entraves dans leſquelles gémit toujours un imitateur; ſi ſa Poéſie n'eſt pas auſſi vive, auſſi animée que celle de ſon original, c'eſt peut-être la faute de la Langue Françoiſe, & c'eſt à coup ſûr, parce que, comme il le dit lui-même quelque part, une traduction reſſemble à une eſtampe, qui, toute parfaite qu'on la ſuppoſe, donne bien tous les traits, mais jamais le coloris d'un tableau. Juſtifions ce jugement général par des détails néceſſaires.

Des deux Préfaces en forme d'Epîtres que l'Anonyme met à la tête de ſon Ouvrage, l'une eſt adreſſée *aux Perſonnes d'Italie qui aiment la Poëſie & les Lettres*, & l'autre *aux François amateurs de la Poëſie & des Belles Lettres.* Dans la premiere on établit la néceſſité d'une nouvelle vie de Pétrarque par l'examen critique

de toutes les vies de ce célébre Ecrivain qui ont déja paru. Plus de trente perſonnes ſe ſont occupées de cet objet; l'anonyme prouve l'inexactitude des uns, l'ignorance des autres, l'inſuffiſance du travail de tous; & il réſulte de cette diſcuſſion ſavante & curieuſe que le livre qui paroît aujourd'hui étoit réellement néceſſaire. Mais appartenoit-il à un François de ſe charger de ce travail, & une entrepriſe de cette nature n'eſt-elle pas injurieuſe à l'Italie qui a des droits particuliers ſur Pétrarque? D'ailleurs celui qui l'entreprend a-t-il les connoiſſances néceſſaires, les qualités requiſes pour s'en acquitter dignement? A la premiere queſtion l'Auteur anonyme répond que Pétrarque par l'étendue de ſes ſervices littéraires appartient à la littérature en général, & que, quoiqu'il ſoit né Italien, un François a pu très-légitimement

travailler à sa vie, puisque ce grand homme après avoir fait ses études à Carpentras, à Avignon, à Montpellier, conçut & composa ses meilleurs Ouvrages (son Poëme Epique en particulier) sur les bords de la Sorgue, c'est-à dire, en deça des Alpes. Or, demande l'anonyme, un homme de lettres n'appartient-il pas plus au Pays où il a été élevé, formé, instruit, où il a composé les Livres qui rendent sa mémoire chere aux Lettres, qu'à la terre où il a reçu & quitté la vie?

Pour la seconde Question, savoir si l'anonyme a les connoissances nécessaires & les qualités requises pour l'entreprise dont il s'est chargé, elle est ici résolue avec beaucoup de modestie & d'une maniere très-satisfaisante. Je n'ai point voulu, dit l'anonyme, faire une vie en regle de Pétrarque, je me suis seulement proposé de

compiler des Mémoires, de ramaſſer des materiaux, & j'oſe les mettre ſous les yeux des Italiens en les invitant de les mettre en œuvre, & de nous donner enfin une Vie de Pétrarque véritablement digne de lui; ſur quoi le Rédacteur juſtifie ſon entrepriſe par l'expoſition des peines qu'il a priſes & des mouvemens qu'il s'eſt donnés pour parvenir à compoſer des Mémoires exacts & fideles: il réſulte de cette expoſition que perſonne n'avoit plus de droits que lui à cette tâche littéraire; car où trouver un homme de Lettres qui apporte à un Ouvrage quelconque plus de ſoins, plus de deſirs de le rendre excellent? Bibliothéques publiques & particulieres, nationales & étrangeres; archives des Villes, des Communautés & des familles; l'Auteur a puiſé dans toutes les ſources où il ſoupçonnoit qu'il pourroit trouver quelques pièces, quelques monu-

mens utiles à ſon projet; il s'eſt ouvert des correſpondances à Rome, à Florence, & dans pluſieurs autres villes d'Italie pour en tirer toutes les connoiſſances dont il avoit beſoin. Quand on ſe conduit ainſi on a certainement toutes ſortes de droits à la compoſition d'un Ouvrage, & nous croyons que les Italiens eux-mêmes reconnoîtront qu'il ſeroit difficile à aucun d'eux de montrer des titres en meilleure forme que ceux de l'anonyme.

Dans la ſeconde Lettre aux François, on inſiſte ſur le mérite de Pétrarque. Bien des gens en France ne regardent ce grand homme que comme un Poëte *auſſi élégant que tendre, qui a bien aimé & bien chanté l'amour dont il étoit épris.* Les uns ſe mocquent du ton langoureux ſur lequel fut toujours montée ſa lyre, & ils rient d'un homme qui pendant vingt ans ſe plaint d'une

maîtreſſe qu'il adore. Les autres le mépriſent comme un homme frivole qui a paſſé ſa vie aux pieds d'une femme, ils déclament avec chaleur contre lui ; ce fut s'il faut les en croire, un Eccléſiaſtique léger, étourdi, violant les bienſéances & les devoirs de ſon état, plongé dans la débauche, &c. Tous ceux qui jugent ainſi Pétrarque, le jugent injuſtement ſelon le rédacteur de ces Mémoires. Son amour pour Laure eſt peut-être excuſable quand on ſait qu'il reſpecta toujours la vertu de cette femme, & qu'il fut toujours contenu dans les bornes de l'honnêteté la plus rigoureuſe. Sans examiner ici la ſolidité de cette remarque, voici un fait inconteſtable : Pétrarque ne fut pas ſeulement un Poëte aimable, tendre & digne de tous les éloges que lui donnent les Italiens, ce fut un grand Littérateur, un Orateur

véhément, un Politique habile, dont les conseils furent utiles aux Princes, & qui eut une influence dans les affaires de son tems. Quel service n'a-t-il pas rendu aux Lettres! Il contribua beaucoup à leur renaissance & à la lueur de ce flambeau bienfaisant qui dissipa les ténébres profondes de l'ignorance où étoit plongé le siècle qui le vit naître; écoutons sur cela l'Auteur des Mémoires : « Il me semble, dit cet habile homme, que c'est une erreur assez commune d'attribuer la renaissance des Lettres & des Arts aux Grecs qui vinrent de Constantinople en Italie, lorsque les Turcs se furent rendus maîtres de cette ville. M. d'Alembert lui-même, ce Philosophe si versé dans tout ce qui peut concerner les Sciences & les Arts, ne dit il pas dans ses élémens de Philosophie que *la prise de Constantinople a fait renaître les Lettres en*

Occident ? Rendons juſtice à l'Italie... Il faut en convenir, c'eſt aux Toſcans à la tête deſquels on doit mettre Pétrarque que nous devons la clarté du jour qui nous luit ; il en a été comme l'aurore. Cette vérité a été reconnue par un homme qui tient un rang diſtingué parmi nos Ecrivains. M. de Voltaire nous apprend que *les Toſcans firent tout renaître par leur ſeul génie, avant que le peu de ſcience qui étoit reſté à C. P. refluât en Italie avec la langue Grecque par les conquêtes des Ottomans.* Les Grecs qui vinrent ſe réfugier en Italie, ne firent que rendre plus aiſée & plus commune dans cette contrée l'intelligence de leur langue que Pétrarque & Boccace y avoient déja introduite... Le plus grand ſervice qu'ils nous ayent rendu a été de nous porter de bons manuſcrits des Auteurs anciens qui ont écrit dans leur lan-

gue. » Pétrarque a donc bien mérité des Lettres, & peu d'hommes ont plus de droits que lui à la reconnoiſſance de tous ceux qui les cultivent.

La ſuite de cette Préface eſt employée par l'anonyme à donner les raiſons pour leſquelles il a traduit en vers quelques unes des Poëſies de ſon Auteur, à excuſer les défauts apparens de ſes traductions, & à ſolliciter les Critiques d'examiner avec la plus grande attention le fonds hiſtorique de ces Mémoires, & de lui faire part de leurs obſervations dont il promet de faire uſage. L'Auteur en finiſſant témoigne ſa reconnoiſſance à tous ceux qui lui ont fourni des ſecours pour la compoſition de ſon Ouvrage, & il fait des remercimens particuliers à M. Floncel, Cenſeur Royal & Membre du plus grand nombre des Académies d'Italie, auſſi connu par la vaſte col-

lection de Livres Italiens qu'il forme depuis plus de trente ans, que par la facilité avec laquelle il prête les éditions les plus rares & les plus précieuſes quand elles peuvent être de quelque utilité pour le bien public. Telle eſt la matiere de ces deux Epîtres dédicatoires qui malgré leur longueur, ne déplairont à perſonne.

Quant aux Mémoires même de la Vie de Pétrarque, l'Auteur les a partagés en ſix livres, *parce qu'il a*, dit il, *trouvé ſix époques dans la vie* de ce ſavant, *où il a cru devoir s'arrêter* Les deux premiers livres qui forment le premier volume commencent à l'année 1300, & finiſſent en 1341.

Petrarque, fils d'un Notaire, Secrétaire des Réformations à Florence & d'Elette Canigiani d'une famille diſtinguée dans la Magiſtrature, qui avoit donné des Gonfaloniers, naquit en 1304 à Arez-

zo, d'où au bout de ſept mois il fut tranſporté à Anciſe dans la vallée d'Arno. Sa mere l'éleva dans cette derniere ville pendant les ſept premieres années de ſa vie, & lui donna deux freres, l'un qui mourut en bas âge, & l'autre nommé Gérard dont il eſt ſouvent mention dans ces Mémoires. Pétrarque apprit à l'âge de huit ans les premiers principes de la Grammaire d'un maître habile appellé *Convennole* qui enſeignoit en 1312 à Piſe où ſéjourna la famille de Petrarque juſqu'au commencement de l'année ſuivante qu'elle vint s'établir à Avignon, devenue alors le ſéjour de la Cour Romaine où accouroient en foule tous ceux qui deſiroient faire fortune. Cette nouvelle Capitale du monde Chrétien étant trop reſſerrée pour contenir la multitude qui venoit s'y établir, pluſieurs Italiens allerent habiter Carpentras,

jolie ville qui n'eſt qu'à quatre lieues de l'autre; de ce nombre furent le pere de Petrarque & un Génois nommé Settimo. Le jeune homme eut le bonheur d'y retrouver *Convennole* ſon maître de Piſe ſous lequel pendant l'eſpace de cinq ans il apprit, comme il le dit lui-même, autant de Grammaire, de Rhétorique & de Logique qu'on peut en apprendre dans les écoles, & que ſon âge pouvoit le comporter. Dès ce tems là ayant trouvé parmi les livres de ſon pere quelques Ouvrages de Ciceron, il les lut, les gouta, & en fut ſi enchanté que tout autre livre lui déplut. Le tems étant venu de ſonger à ſon établiſſement, ſon pere crut devoir l'appliquer à l'étude du Droit, la ſeule alors qui menât à la fortune; &, pour remplir ſes vues, il l'envoya à Montpellier quoiqu'il n'eût pas encore 14 ans. Pétrarque prit

dans cette Université les leçons de Barthelemy d'Offa ; mais les quatre années qu'il y passa furent perdues pour les desseins de son pere, le goût du jeune homme étant entierement opposé à celui des loix, & ne le portant qu'à la lecture de Ciceron & des autres excellents Auteurs du siècle d'Auguste. Pour vaincre sa répugnance, on imagina de l'envoyer à Bologne, très-célébre dans ce tems-là par son Ecole de Droit où professoit le fameux *Jean-André* dont on a tant de Commentaires sur les Décrétales aussi peu lus, nous dirions presque aussi méprisés de nos jours, qu'ils étoient alors estimés & recherchés. Mais tout fut inutile, les agrémens du séjour de Bologne, l'habileté des maîtres qui y professoient, les exhortations, les instances d'un pere qui l'aimoit tendrement, & qui fit même un voyage à Bologne pour

tâcher de le ramener à ſes vues (*a*), les flatteries de ſes amis qui lui diſoient ſans ceſſe qu'avec ſes talens on pouvoit prétendre à tout; rien ne fut capable de plier à l'étude du droit ce génie que les Muſes & la belle Littérature s'étoient attaché de la maniere la plus forte dès ſa naiſſance; Pétrarque

(*a*) Ce fut dans cette occaſion qu'ayant trouvé les Œuvres de Ciceron, de Virgile & de quelques autres Poëtes que le jeune homme avoit eu ſoin de cacher, ſon pere les prit & les jetta au feu en ſa préſence. Pétrarque au déſeſpoir de cet événement, pouſſa des cris ſi affreux qu'ils émurent les entrailles paternelles; ſur le champ le pere retira du feu les livres de Ciceron & de Virgile, & les rendit à demi-brulés à ſon fils, en lui diſant: *Tenez, voilà Virgile, il vous conſolera de la perte que vous avez faite; voilà Ciceron, il préparera votre eſprit à l'étude des loix.* Vergerio rapporte que Petrarque *hanc hiſtoriam jucundè admodum ſenex recenſebat.*

ne put vaincre la répugnance que la nature sembloit lui avoir donnée pour l'étude des loix. Il se livra entierement aux Belles-Lettres, & il se lia d'amitié à Bologne avec deux Poëtes qui ne firent qu'accroître son goût dominant, Cino de Pistoye, *le Poëte le plus doux & le plus agréable qui ait fleuri avant Pétrarque*, (selon Crescimbeni, & Cecco d'Ascoli : on a de ce dernier un Poëme intitulé l'*Acerba ;* mais il s'est rendu plus fameux par la Critique qu'il osa faire de *Gui Cavalcante* & de la Comédie du *Dante*, Critique qui auroit eu un terrible effet pour son Auteur, s'il étoit vrai qu'elle eût donné occasion à ses ennemis de le traduire comme hérétique & comme sorcier à l'Inquisition qui le fit bruler à Florence en 1327. Quoiqu'il en soit, l'amitié de ces deux Poëtes pour Pétrarque contribua beaucoup à fortifier son

goût pour la Poësie, & il dut sans doute aux avis de ces habiles maîtres les leçons dont un jeune homme a toujours besoin quelques grands talens qu'il ait reçus en naissant.

Jusqu'ici nous avons vû Pétrarque sous la direction de ses parens, mais la scene va changer. Son pere & sa mere étant morts (en 1325 & 26) à la distance d'une année seulement l'un de l'autre, il revint à Bologne avec Gerard son frere, & arriva au mois de Mai 1326 à Avignon où il trouva ses affaires domestiques dans le plus grand désordre. Des tuteurs de mauvaise foi, au lieu de recueillir & de conserver le peu de bien qui leur étoit resté, s'en étoient indignement approprié tout ce qui leur avoit convenu. Dans une situation aussi critique, les deux freres prirent le seul parti qui leur restoit; ils embrasserent l'état ecclésiastique auquel ils avoient été

destinés par leurs parens, & qui étoit alors très-propre à leur ouvrir le chemin de la fortune. Dès-lors Pétrarque partagea son tems entre l'étude & la fréquentation des personnes qui pouvoient lui être utiles; il profita de la Bibliothéque d'un Jurisconsulte appellé Raimond Soranzo qui lui donna plusieurs Mss. précieux & entr'autres les deux Livres *de Gloria* de Ciceron, Ouvrage que nous avons perdu par la facilité qu'eut Pétrarque de le prêter à Convennole son ancien maître, après la mort duquel il ne put le retrouver, quelque soin qu'il prît pour cela. Il eut aussi de grandes obligations à Jean de Florence, Chanoine de Pise, homme de mérite qui le dirigea dans ses études, l'aida de ses conseils, & ne cessa de l'exhorter à l'amour de la vertu. L'Auteur de ces Mémoires insere ici (pag. 92.) une conversation

de ce *Jean* avec son éleve, laquelle, comme il le remarque avec raison, peut servir de leçon aux jeunes gens qui veulent entrer dans la carriere des sciences.

Pétrarque en faisant ainsi des progrès dans les Lettres n'accéléra point sa fortune : le tems qu'il employoit pour les premieres étoit perdu pour l'autre; & quoiqu'il eût soin de se répandre dans le Monde & de faire assiduement *sa cour* à ceux qui pouvoient lui être utiles, aux Dames surtout, il n'avoit point encore d'assez bonnes protections pour qu'il dût espérer d'obtenir des bénéfices qui étoient pourtant sa seule ressource. Il eut enfin le bonheur de trouver un de ces amis puissans & officieux tels qu'il en faut aux Gens de Lettres très-peu propres d'ordinaire à suivre les routes aussi tortueuses que singulieres qui menent souvent les hommes à une fortune brillante ; ce fut Jacques Colonne,

Chanoine de plusieurs Eglises & Evêque de Lombez avec qui il avoit étudié à Bologne, qui vint alors heureusement pour lui à Avignon, & que ses talens naturels & son goût pour les sciences porterent à faire bientôt de Pétrarque son meilleur ami. Il le mit dans le monde, le présenta à sa famille dont une partie étoit établie à Avignon où elle faisoit un des principaux ornemens de la Cour Romaine, & il lui fit faire des liaisons qui ne contribuerent pas peu dans la suite à son avancement.

Nous arrivons à l'époque la plus critique de la Vie de Pétrarque, nous voulons dire à sa premiere entrevue avec Laure, cette femme qu'il aima pendant vingt ans, qu'il a chantée avec tant de graces, & dont la mémoire durera autant que la Poësie Italienne. Nous nous garderons bien de suivre l'Auteur des Mémoires dans les détails qu'il

donne sur la naissance & les progrès de cette passion, sur les différentes pièces en vers & en prose qu'elle dicta au Poëte, sur les chagrins que lui causa la rigueur constante de cette maîtresse, sur les folies de toutes espèces que fit faire l'amour à un homme ardent dans ses desirs, d'une imagination aussi vive que brillante &c.; tout cela nous meneroit trop loin, & d'ailleurs nous devons aux Lettres, aux Lecteurs & à nous mêmes de jetter un voile sur un événement qu'il faudroit pouvoir oublier, qui n'est que trop connu & que Pétrarque lui même s'est reproché tout le reste de sa vie. Il obtint en 1335, à la sollicitation du Cardinal Colonne dont il étoit Chapelain & Commensal, un Canonicat de Lombez avec l'expectative de la premiere Prébende qui viendroit à vaquer; la même année il plaida & gagna la Cause d'Azon & de la Maison de Correge contre

celle de Roſſi ; il en plaida depuis quelques autres, mais ce ne fut jamais que par attachement pour ceux dont il prenoit la défenſe ; car il nous avertit lui-même qu'il déteſtoit le Barreau, qu'il ne fit jamais la profeſſion d'Avocat, & dans une de ſes chanſons il définit la Plaidoyerie *l'art de vendre des paroles ou plutôt des menſonges* (Canz. 6. part. 2.), ce qui dans la bouche d'un Poëte ne ſauroit porter l'atteinte la plus légere à la juſte conſidération dont jouiſſent les hommes habiles qui font aujourd'hui l'ornement du Barreau.

Nous voudrions pouvoir tracer d'après l'Auteur des Mémoires toutes les circonſtances de la vie de Pétrarque juſqu'en 1341, époque où, comme nous l'avons déja dit, finit ce premier volume ; mais cet Extrait commence à devenir long, ainſi nous ſommes

forcés de le finir ſans avoir parlé du voyage (*a*) que fit Pétrarque à Rome pour y recevoir la Couronne Poëtique, non plus que des notes ou Diſſertations ſavantes qui terminent ce volume. Les Lecteurs auront recours au livre même dans lequel nous pouvons aſſurer qu'ils trouveront un Ecrivain très-ſavant, très-attentif, quelquefois diffus & un peu hors de ſon ſujet, mais toujours plein d'érudition & de connoiſſances littéraires en tout genre. Dans le nombre des Digreſſions peut-être trop fréquentes qui ſont dans ſon

(*a*) C'eſt dans ce voyage que paſſant par Naples il vit le Roi Robert, ce Protecteur éclairé des ſavans, dont il reçut tant de marques de bonté, & qui lui dit un jour ces paroles remarquables : « Je » jure que les Lettres me ſont plus cheres » que ma couronne ; & s'il falloit re- » noncer à l'un ou à l'autre, j'arrache- » rois bien vîte mon Diadême. »

Ouvrage & que nous avons lues avec plaisir, il en est une très-curieuse sur la langue & la Poësie Italiennes dans laquelle nous appercevons une méprise qu'il est essentiel de corriger. En parlant des vers latins rimés l'Auteur s'exprime ainsi (pag. 82) : « on *at-*
» *tribue communément* cette *inven-*
» *tion* à un *Moine* de l'Abbaye de
» S. Victor *de Marseille* qui vivoit
» dans le XII^e. siècle, & qu'on
» appelloit *Léonius*. » Il y a dans ce texte deux inexactitudes 1°. On ne peut pas dire que l'*invention* des vers latins rimés est *communément* attribuée à Léonius; quelques Critiques ont bien avancé que ces vers avoient été appellés *Léonins* du nom de ce *Léonius* qui excella dans ce genre; mais s'en suit-il de-là qu'on en *attribue communément l'invention* à ce Poëte? Loin que cela soit, il est démontré que l'on faisoit des vers rimés dès le

tems de Perse qui dans sa premiere satyre (*) se mocque de ce mauvais goût : l'on prouve même assez bien que cette sorte de vers n'a pu prendre sa dénomination de Léonius s'il est vrai qu'ils furent appellés *Léonins* avant ce Poëte, comme il paroît par le Poëme *de contemptu mundi* de Bernard de Morlas qui florissoit avant le milieu du XII^e^. siècle. Voyez

---

(*) Tout le monde connoît les railleries de ce satyrique, & ces deux vers en particulier :

Claudere sic versuM didicit Berecynthius AtYN.
Et qui coeruleuM dirimebat Nerea DelphIN.

On a d'un M. THIOLLIERE une Dissertation curieuse sur les vers Léonins imprimée dans le Journal de Verdun, année 1757, mois de Février, pag. 121 & suiv.

l'Histoire Littéraire de France, tom. IX. pag. 172.

2°. L'Auteur des Mémoires se trompe encore lorsqu'il qualifie Léonius *Moine* de l'Abbaye de S. Victor *de Marseille.* Ce Poëte ne fut jamais *Moine* dans cette ville de Provence : on a seulement prétendu qu'après avoir été Chanoine de l'Eglise de S. Benoît à Paris, il s'étoit fait *Chanoine Régulier* dans l'Abbaye de St. Victor de la même ville ; & cette prétention, pour le dire en passant, n'est point encore insoutenable, malgré la Dissertation dans laquelle M. l'Abbé Lebeuf s'est proposé de montrer (*Dissert sur l'Hist. Eccl. & civ. de Paris*, Tom 2. pag. 267), que Léonius, Chanoine de S. Victor, étoit très différent d'un autre Léonius, Chanoine de la Cathédrale qu'il soutient être l'Auteur de toutes les Poësies at-

tribuées par la foule des critiques au Victorin.

On nous assure que le second volume de ces Mémoires sur Pétrarque doit paroître incessamment : nous l'attendons avec impatience, & nous prions seulement l'Auteur de veiller avec attention à la correction des épreuves. Son premier volume, quoique bien imprimé, n'est pas exempt de fautes qui ne se trouvent point dans l'errata ; nous en avons cotté plusieurs, nous n'en indiquerons *qu'une*. Pag. 85. lig. 6. Pétrarque a fait des Sonnets *incompatibles* ; lisez *incomparables*.

ARTICLE LVIII.

INTRODUCTION A LA Science des Médailles pour servir à la connoissance des Dieux, &c. Par Dom MANGEART, *Bénédictin de la Congrégation de St. Vannes, &c.* Paris, d'Houry, 1763. *in-fol.* Second Extrait.

APrès avoir traité dans les quatre premiers Chapitres de son Livre tout ce qui regarde les Médailles en général, c'est-à-dire leur fabrique, leur matiere, leurs modules, leurs faces, leurs différentes especes, leur antiquité &c. Dom MANGEART passe à leurs Types même qui, comme on le sait, ne sont autre chose que les différents sujets gravés sur ces Piéces antiques. Les Types représentent

ou les Dieux de l'antiquité & tout ce qui a rapport à la Religion, ou des ſujets relatifs aux Sciences, tels que le Globe celeſte, la Phyſique, l'Hiſtoire naturelle, l'Architecture &c. ou les Jeux des Anciens, leurs Spectacles, leurs Danſes, leurs Guerres, leurs Victoires &c. ou enfin les noms & les titres, les marques des Dignités & des Emplois ſacrés, civils & militaires. Cette différence dans les Types des Médailles fournit à D. M. la division naturelle de ſon Ouvrage; ainſi les Chapitres V^e^. & V^e^. renferment tout ce qui ſur les Médailles a trait aux Dieux & à la Religion des Anciens, & le VII^e^ eſt conſacré aux Sciences & aux Arts en tant qu'ils ſe rapportent à la Numiſmatique. Entrons dans quelques détails.

Avant que de parler des Types qui concernent les Dieux, le Sa-

vant Antiquaire croît devoir donner des *Réflexions préliminaires* sur l'Idolâtrie, ses causes & l'antiquité de son origine; sur les différentes especes de Fables; sur les objets de l'Idolâtrie; sur la matiere & la forme des Dieux anciens: il joint à ces Réflexions un exposé des systêmes différents sur l'origine des Dieux, lequel est puisé dans les Auteurs de ces systêmes ou dans ceux qui les ont le mieux présentés. Sans nous arrêter à tous ces points dont nous avons eu si souvent occasion de parler, nous passons tout de suite aux Dieux représentés sur les Médailles.

On peut diviser ces Dieux en deux classes; les uns ne doivent leur origine qu'à l'oubli & à l'abus des symboles du vrai Dieu, imaginés pour élever l'esprit & le cœur des créatures vers cet Etre suprême, ou encore à l'ignoran-

ce de la vraie signification de certains hiéroglyfes inventés originairement pour l'instruction des Peuples ; ce sont les Dieux de la premiere classe : les autres enfantés pour ainsi dire par les premiers dont ils émanent & qu'il faut considérer comme des suites presque nécessaires de l'ignorance qui avoit donné l'existence aux Anciens, sont des êtres métaphysiques comme les vertus morales, civiles ou militaires, les passions bonnes ou mauvaises, qui toutes ont été personnifiées & déifiées. Dom M. fait deux sections de cette double classe de Dieux qu'il range par ordre alphabétique.

Sous le nom de chaque Dieu, l'Auteur fait d'abord son histoire d'après les plus habiles Mythologues, puis il le considére sur les Médailles qui en présentent ou la figure ou quelques attributs. A l'article du Dieu *Apis*, après

avoir observé que parmi les Médailles de l'Empereur Julien, il y en a beaucoup sur le revers desquelles on voit *Apis* sous la forme d'un Taureau avec deux étoiles au-dessus de la tête & quelquefois une Aigle devant lui posée sur une couronne de laurier avec une seconde au bec, Dom M. fait la remarque suivante : » il ne faut pas croire que par-tout où l'on trouve un Bœuf ou un Taureau sur les Médailles, ce soit toujours ou Apis ou Mnevis que l'on ait voulu représenter. On voit, par exemple, sa figure sur des médailles consulaires, sur quelques-unes des Empereurs, sur un grand nombre de celles des Colonies, & enfin sur les médailles Grecques & Latines ; sur la plus grande partie de ces Piéces, c'est précisément la figure d'un Bœuf ordinaire que l'on a voulu

montrer : ce Bœuf signifie sur les unes & les autres des choses bien différentes. Dans la famille *Voconia*, on voit le Bœuf représenté sur deux monnoies ; mais ce n'est que pour faire allusion aux deux noms du Monnetaire qui les a fait frapper en l'honneur de Jules-César, après sa mort, ou en l'honneur d'Auguste encore vivant. Cet Officier de la Monnoie s'appelloit *Vitulus Voconius*. Le Bœuf des Médailles de Vespasien représenté dans une attitude tranquille & arrêté sur ses quatre pieds, est un symbole de la Paix : celui qui est sur une Médaille d'or de Tite & qui paroît en furie & frappant du pied, annonce ou une guerre ou la célébration des Jeux. Sur les Médailles des Villes & des Colonies, il signifie le Labourage, l'Agriculture, l'Abondance ou la fondation d'une Colonie. Quand il est orné de rubans, de

guirlandes ou d'autres attributs pareils, il annonce un ſacrifice : quelques-uns prétendent que ce fut ce Dieu Apis que le grand Prêtre Aaron préſenta aux Iſraélites pour objet de leur culte. La conjecture paroît d'autant plus vraiſemblable que c'étoit la Divinité des Egyptiens qu'ils venoient de quitter.

Chaque Dieu de l'antiquité fournit à Dom M. la matiere d'autant de diſcuſſions auſſi exactes que ſavantes ; ce que nous venons de tranſcrire de ſon morceau ſur *Apis* prouve, ce ſemble, que quoiqu'il ait principalement travaillé pour les Jeunes gens, ce Savant Religieux a ſçu placer dans ſon Ouvrage pluſieurs obſervations qui peuvent inſtruire les Antiquaires les plus verſés. Nous ne nous arrêterons pas plus long-tems ſur cette partie, quoique nous euſſions beaucoup d'excellentes cho-

ſes à en emprunter, ſur-tout dans ce qui concerne les Dieux de la ſeconde claſſe, tels que la *Fécondité*, *l'Equité*, la *Nuit*, le *Sommeil* & les autres divinités nocturnes; la *Paix*, la *Patience* &c. Nous paſſerons de même tout ce qui a rapport aux Temples, aux Autels, aux Sacrifices, aux Prêtres, aux Oracles, aux Apothéoſes, & nous ſuivrons l'Auteur diſſertant doctement ſur les Types des Médailles relatifs aux Sciences & aux Arts.

Tout ce qu'il dit ſur cette matiere eſt naturellement partagé en deux articles; dans le premier il conſidere le Globe celeſte & il s'occupe dans le ſecond du Globe terreſtre. Par rapport aux Cieux les ſujets qui s'en trouvent ſur les Médailles ſe réduiſent à-peu-près à ceux-ci, le Globe même en entier, le Zodiaque, le Soleil,

la Lune, les Etoiles, les Tems & les Saisons.

On connoît très-peu de Médailles sur lesquelles ait été représenté le Globe celeste, encore ne l'a-t on fait que très-imparfaitement & par occasion; l'Auteur cite un beau Médaillon de l'Empereur Commode où une femme couchée sous un arbre s'appuie du bras gauche sur un vase, & porte la main droite sur le Globe céleste qui ne paroît qu'à demi &c. Il rapporte encore une médaille sur laquelle on voit » Domitius César, fils de Domitien, qui mourut fort jeune, assis, selon lui, sur la sphere celeste, environné de sept étoiles, ayant les bras étendus & les mains levées au Ciel où il paroît aller prendre place parmi les Dieux». Après avoir attentivement considéré cette médaille telle qu'elle est représentée au N° 1. de la Plan-

che xxiv, nous croyons pouvoir douter que ce soit le Globe céleste sur lequel est assis le jeune Domitius. Nous croirions plutôt que ce Globe est celui de la Terre, & tout semble appuyer notre conjecture. D. MANGEART reconnoît que la piece fut frappée à l'occasion de l'Apothéose du jeune Prince; cet enfant a les *bras étendus & les mains levées au Ciel où IL PAROIT ALLER*; les étoiles environnent l'enfant assis sur le globe : n'est-il pas naturel de conclure de tout cela qu'il est assis sur le globe terrestre ? Ces étoiles ainsi détachées du globe ne montrent-elles pas que celui-ci ne sauroit être que celui de la Terre ? En un mot n'est-il pas clair que dans ce monument on a voulu représenter le moment où Domitius passa de la Terre sur laquelle il est assis au Ciel vers lequel il étend ses bras ? Nous ne

faiſons ici que des queſtions, nous n'avons garde de décider, c'eſt aux Antiquaires ſeuls qu'il appartient de juger en pareille matiere (*a*).

L'invention & l'origine du Zodiaque ſont ici racontées d'après *l'Hiſtoire du Ciel* de M. Pluche, dont on connoît l'ingénieux ſyſtême ſur ce point d'antiquité. Ce cercle ſe trouve ſur pluſieurs Médailles, il y paroît tantôt en

(*a*) Depuis cet Extrait fini, nous avons eu occaſion de voir à Ste. Geneviève la Médaille d'argent que décrit ici D. M. Quoiqu'elle ſoit très-fruſte, ce qui empêche de diſtinguer nettement le type du revers, nous croyons l'avoir aſſez vûe pour être perſuadés qu'elle ne ſauroit détruire notre difficulté. Nous avertiſſons que cette Médaille eſt *d'argent*, & à cette occaſion il n'eſt pas inutile d'obſerver que le P. Mangeart a ſouvent oublié de déſigner les métaux des Médailles qu'il décrit, ce qui eſt une perfection de moins dans ſon Ouvrage.

partie, tantôt en entier, tantôt enfin double. Sur une Médaille du Cabinet de la Reine Christine, il est représenté de cette derniere façon; il signifie dans certains Monuments le gout qu'avoit tel ou tel Peuple pour l'Astronomie, & dans d'autres où il est réuni avec le Soleil, c'est un emblême de la sagesse de certains Princes dont l'on comparoit ainsi le gouvernement à l'ordre avec lequel le Soleil ou Jupiter regle le cours des Astres.

Nous passons tout ce que l'on trouve ici d'intéressant sur la Lune qui chez certains Peuples fut mâle & chez d'autres femelle; sur les Etoiles, le Tems & les Saisons: nous obmettons de même tout l'article qui roule sur les Volatiles du Ciel dont il est fait mention sur les Médailles pour passer au Globe terrestre & à toutes ses

parties, consideré toujours relativement à la Numismatique.

Le Globe entier se trouve sur plusieurs Médailles ; dans les unes on le voit avec ses cercles ou avec le gouvernail, le Caducée & l'*Apex* ou le bonnet Pontifical, & là il a sa signification naturelle, c'est-à-dire, qu'il représente simplement la Terre & ses parties ; dans d'autres il se trouve sous les pieds des Divinités ou de leurs symboles ; enfin on le voit très-souvent dans les mains des Empereurs ou servant comme de siége à plusieurs femmes, & dans tous ces monuments il est assez facile d'en comprendre la signification.

Les parties du Globe terrestre représentées sur les Monnoies, sont ou les Provinces entieres & les Villes particulieres, ou les Mers & les Rivieres, ou les Arbres & les Plantes, ou les Ani-

maux & les Monſtres animés, ou enfin les Edifices qui ſervent à ſon ornement, & les chemins qui en ouvrent la communication &c. Dom M. examine chaque objet en particulier, & toujours avec la même exactitude, la même clarté, la même érudition.

Pour la plus grande commodité des Lecteurs cet Antiquaire range les Provinces & les Villes par ordre alphabétique, & ſous le nom de chacune il indique les Médailles ſur leſquelles on la trouve, en expliquant ſes ſymboles & ſes propriétés diſtinctives; on conçoit que nous ne pouvons ſuivre l'Auteur dans tous ces détails ſur leſquels il faut avoir recours au Livre même; ainſi nous nous bornons à tranſcrire ici l'article de LYON ſur le Rhône. » La Ville de Lyon, dit D. M., bâtie » par Marc-Antoine & ſes Collé» gues, avoit pour ſymbole un

» Lion passant & agitant sa queue
» comme s'il étoit en furie. Elle
» a encore aujourd'hui pour ar-
» mes ce Lion analogue à son
» nom. Le Génie de cette Ville
» se présente au revers d'une Mé-
» daille d'Albin couronné d'une
» couronne murale, tenant la pi-
» que d'une main & la corne d'a-
» bondance de l'autre avec une
» Aigle à ses pieds. La Légende
» *Gen. Lug.* (au Génie de Lyon)
» ne laisse aucune équivoque.
» Vaillant pense d'après Hero-
» dien que ce monument a été
» frappé à l'occasion de la mar-
» che d'Albin contre Septime-Sé-
» vére dans les Gaules «.

FLEUVES. Les principaux Fleuves & Rivieres dont il est fait mention dans les Médailles sont le Baleus, le Cydne, le Danube, l'Euphrate, l'Erigon avec le Rhædius, le Ménandre, le Nil, l'Oronte, le Rhin, le Tibre & le

Tigre. Comme ils ſont preſque tous repréſentés par des figures & des Symboles à-peu près ſemblables, Dom M. ſe contente de parler de quatre ſeulement. Le Danube eſt repréſenté ſur pluſieurs revers de médailles ſous la figure d'un Vieillard à barbe crépue, couronné de joncs ou de roſeaux; d'autres le repréſentent nud, faiſant paſſer au-deſſus de ſa tête une piece d'étoffe en forme de voute & accoudé ſur une urne renverſée d'où coule une abondante ſource d'eau. Le Nil eſt repréſenté ſous la forme d'un Vieillard qui tient dans ſa main droite une Plante nommée *Papyrus* (*)

(*) Les anciens ſe ſervoient de larges feuilles de cette Plante pour écrire, & c'eſt elle qui a donné ſon nom à notre *Papier* de chiffons avec lequel elle n'a pourtant rien de commun que l'uſage que l'on en fait pour écrire. D. Montfau-

& qui ſoutient de la gauche une corne d'abondance remplie de fruits de toute eſpece, ſymbole de la fertilité des terres arroſées par ſon limon. L'Hippomotame près de lui & le Crocodile dans ſes eaux marquent la quantité de ces Animaux qui ſe trouve ſur ſes bords. Sur une Médaille de grand bronze de l'Empereur Hadrien, on diſtingue pluſieurs petits enfans qui ſemblent ſe jouer avec la

---

con a inſéré dans les Mém. de l'Acad. des Inſcript. Tom. VI. une Diſſertation ſavante ſur la Plante *Papyrus* & ſur notre *papier*; on en trouve encore une dans les *Varietés hiſtor. & littér.* Tom. 1. Il y a un morceau ſur l'origine de l'Ecriture & du Papier dans les Mélanges de Harlem. Tom. 3. n°. 46. enfin on en trouvera un autre dans la *Bibliothéque* raiſonnée, tom. 38, pag. 35 & ſuiv. D. M. ne dit rien de tout ceci, parce que ce n'étoit pas ſon objet; mais cette note pourra être utile à quelques-uns de nos lecteurs.

figure de ce Fleuve ; Vaillant qui en compte quatre les regarde comme des emblêmes des quatre Saisons de l'année : quoiqu'il en soit de cette conjecture, il est assez probable que c'est cette Médaille d'Hadrien qui a fourni l'idée de la belle figure colossale du Nil en marbre qui est au Jardin des Thuilleries.

Arbres, Plantes &c. Ceux qui paroissent le plus souvent sur les Médailles sont les Larices, les Palmiers, l'Olivier, le Laurier, le Myrte, le Baume, la Canne odoriferante, le Dictame, le Roseau, la Vigne, le Silphium ou Laserpium espece de Persil, le Lotus fleur d'Egypte, la Rose ou le *Balaustium* qui croît sur le Grenadier sauvage, & qu'on voit sur les Médailles des Rhodiens; le *Strobilium*, où la Pomme de Pin, les épis de Bled, les Raisins &c. Ces Arbres & Arbrisseaux, ces

Plantes & herbes se trouvent sur les Médailles, tantôt parce qu'ils étoient consacrés aux Dieux représentés en figures ou en symboles par les Médailles, comme le Laurier à Apollon, le Myrte à Venus &c.; tantôt parcequ'ils devoient être présentés aux Empereurs & aux Princes victorieux, bienfaiteurs, restaurateurs ou Protecteurs, les Peuples croyant ne pouvoir mieux leur témoigner leur joie, leur reconnoissance & leur respect que par l'offrande des fleurs & des fruits propres à leur pays; tantôt enfin par allusion aux noms des personnes représentées sur les Médailles, lorsque ces noms avoient quelque analogie avec ceux des Plantes ou Arbres qu'on y faisoit graver. C'est par cette derniere raison que l'on voit des arbres appellés *Larices* sur les Médailles de la famille *Accoleia* à laquelle Pub. Lariscolus appar-

tenoit. Au reste comme les arbres & les Plantes sont gravés fort en petit sur les Médailles, il est souvent fort difficile, pour ne pas dire impossible, de distinguer la forme des feuillages des uns d'avec celle des autres ; & c'est alors que l'on a recours à l'analogie des Plantes avec les Types auxquels elles se trouvent réunies, c'est alors que souvent on conjecture, on devine, on voit les objets chacun à sa maniere, ce qui arrive aux Antiquaires plus qu'à tous les autres Savans.

Animaux. Les uns sont dans la Nature, les autres monstrueux ou purement fabuleux. Il s'en trouve de ces deux genres sur les Médailles, & ce qui est singulierement remarquable, le même Animal n'a pas toujours la même signification dans la Numismatique. Les animaux les plus ordinaires sur les Médailles sont pour les

Quadrupedes, l'Eléphant, l'Hippopotame, le Chameau, le Rhinoceros, l'Alce ou Elan, le Bélier, le Bouc, la Chevre, le Cerf, le Lion, le Loup, le Léopard, le Cheval &c. pour les Aquatiques, les Dauphins, le Homar, (en Latin *Commarus*) le Polype, la Seche & le Pompile ou le Nautique, le Thon, le Veau marin, le Porc-poisson (en Latin *Aprinus*), la Raie, l'Ecrevisse, &c. Dans l'impossibilité de suivre avec D. M. tous ces individus sur les Médailles, arrêtons-nous à deux, l'un de Terre, l'autre de Mer. L'Eléphant peut être considéré dans la Numismatique, ou comme bête de charge & de trait, ou comme une marque de la magnificence des Em ereurs, des Rois & des Princes, ou enfin comme symbole de quelque objet. Comme bête de charge, l'Eléphant servoit à la guerre où il étoit d'une

grande utilité pour le transport des vivres & du butin & même pour mettre en désordre les Ennemis au travers desquels on le forçoit à se jetter pour enfoncer les bataillons. Comme bête de trait on l'atteloit aux voitures & singulierement aux chars de triomphe des Empereurs & des Héros victorieux. Sur certaines Médailles de Jules-César il est symbole de l'Afrique, & sur d'autres il marque l'Eternité ou la longue durée d'un regne. L'Auteur rapporte à la planche XXVI, divers monuments sur lesquels l'Eléphant a été employé avec chacune de ces significations.

Le Veau marin est une espece de Poisson appellé en Latin *Phoca* ou *Phocæna* qui approche assez du Dauphin, & qui selon les apparences tire son nom de celui des Peuples qui en faisoit le plus grand commerce, c'est-à-

dire des Phocéens. Il nous en ont conſervé la figure ſur une de leurs Médailles frappée ſous l'Empereur Sevére. Cette Médaille dont on donne ici l'empreinte au N° 10 de la Planche XXVIII, repréſente le Veau marin pardeſſus lequel eſt un animal qui paroît prêt à le dévorer, & qui, ſelon D. M. reſſemble beaucoup au Loup. Il peut ſe faire que cette reſſemblance de l'ennemi du Veau marin avec le Loup ſoit fort ſenſible ſur la Médaille même que nous n'avons pas vue; ce que nous pouvons aſſurer, c'eſt qu'elle ne l'eſt gueres, au moins à nos yeux, dans l'empreinte donnée par le Savant Bénédictin.

Nous voudrions parler des Animaux monſtrueux & fabuleux que l'on a repréſentés ſur les Médailles; mais notre extrait devenant long, nous nous hâtons de paſſer aux Edifices & aux Monuments

d'architecture de toute eſpece qui ont exercé le burin des anciens Monnétaires.

Il ne ſe trouve aucun plan de Ville ſur les Médailles ; quand on a voulu en repréſenter quelqu'une, ç'a toujours été ſous la forme d'une figure ou d'une tête de femme ; la Numiſmatique préſente donc à notre curioſité des portes, des fontaines, des aqueducs, des amphitéâtres, des cirques, des Places publiques, des labyrinthes, des Palais, des obéliſques &c. elle nous montre encore des bâtimens & des Places propres à tenir les *Comices* ou aſſemblées, des Boucheries, des thermes & des bains, des grands chemins avec des Cippes, des Tours, des vaiſſeaux & une infinité d'autres monuments de ce genre : dans cette immenſe variété d'édifices preſque tous dignes de la grande ame de ceux qui les

éleverent, à quoi nous arrêterons-nous particulierement? La matiere des Amphitéâtres & des Cirques est suffisamment connue, & d'ailleurs tout ce qu'en dit D. M. est emprunté de l'*Antiquité expliquée* du P. de Montfaucon. Le Public a dans ses mains une multitude de descriptions savantes des bains ou thermes aussi-bien que des colomnes Trajanne & Antonine relevées avant tant de magnificence par le Pape Sixte V. Tout ce qui concerne les grands chemins a été épuisé par Bergier dont l'Ouvrage est dans toutes les Bibliothéques : il faut donc passer tout cela & finir par une courte notice des Médailles sur lesquelles on voit des Places & des Phares.

Il y avoit à Rome beaucoup de places publiques, mais nous ne voyons sur les Médailles que celles qui étoient distinguées des

autres par les Edifices conſtruits avec magnificence, tant pour des uſages publics, comme la Boucherie de Neron (*Macellum Auguſti*), l'Amphitéâtre & le Cirque, que pour perpétuer la mémoire de quelques victoires. Celle où fut érigée la Colonne Trajane fut ornée par un vaſte & ſuperbe Bâtiment, & porta le nom de *Forum Trajani*, parce que cet Empereur la fit bâtir & orner du prix des dépouilles qu'il avoit remportées ſur les Daces & ſur les Sarmates. On voit cette place ſur deux revers de Trajan; l'un en repréſente la façade, & l'autre tout le plan fort en petit.

Les *Phares* ſont, comme l'on ſait, des feux allumés pendant la nuit ſur des Tours & autres Ouvrages fort élevés pour guider les vaiſſeaux dans leur route & leur indiquer l'entrée d'un Port. Ce nom de *Phare* vient de la Tour

d'Alexandrie qui servoit à cet usage, & qui s'appelloit *Pharos* du nom de l'Isle près de laquelle elle étoit située. On n'a eu garde d'oublier des objets aussi utiles sur les types des Médailles; M. Baudelot a prétendu en trouver un au revers d'un Médaillon d'Apamée en Bithynie frappé pour Gordien Pie; mais le peu de conservation de cette pièce a empêché D. Montfaucon d'y appercevoir le Phare qui en revanche se distingue à merveille sur un Médaillon de Commode. Dans ce dernier la Tour sur le haut de laquelle est le Phare est ronde & a quatre étages dont le second est moins large que le premier, & ainsi des autres.

Les lecteurs ont pû s'appercevoir que nous n'avions qu'effleuré la matiere des sept premiers Chapitres de cet Ouvrage; mais nous en avons dit la raison plus d'une fois; nous avons voulu

viter les redites, & il étoit impossible que nous ne nous fussions pas répété si nous avions suivi Dom M dans tous les détails que contient son Livre. Ces détails sont curieux & intéressans pour les jeunes gens à l'instruction desquels ils sont principalement destinés. Mais dans des Mémoires tels que les nôtres, il faut supprimer tout ce qui est élémentaire &, tant que l'on peut, dire *quæ sint publici saporis*. Quelques lecteurs trouveront que nous avons été trop courts; mais n'avons-nous pas à craindre que le plus grand nombre ne nous taxe de prolixité?

Dans un troisieme & dernier Extrait qui suivra de près celui-ci, nous ferons connoître la suite de ce bon Ouvrage.

ARTICLE LXI.

REMARQUES * SUR LES deux premiers vers du cinquieme Livre de l'Enéide de Virgile.

Intereà medium Æneas jam classe tenebat
Certus iter, fluctusque atros Aquilone secabat.

L'Abbé Desfontaines traduit ainsi ces deux Vers : *Enée af-*

(*) Ces Remarques sont de M. l'Abbé Bourgeois, Chanoine & ci-devant Principal du Collége de Crespy en Valois. En nous les adressant il nous avertit qu'elles sont le résultat *abrégé* des recherches qu'il a faites en continuant de travailler sur Virgile dont il doit publier les Œuvres en 6 vol. in-12. Le premier volume qui contient les Eglogues est déja imprimé.

fermi dans sa résolution, voguoit au milieu du Golfe, & ses rames fendoient les flots soulevés par l'Aquilon. Pleinement satisfait de cette version, » J'ose dire, ajoute-t-il, qu'aucun Commentateur, ni qu'aucun traducteur n'a encore entendu ce commencement du cinquieme Livre de l'Enéïde. 1°. Ils conviennent pour la plupart que la Flotte d'Enée ne pouvoit être poussée vers l'Italie par l'Aquilon ou vent de Nord, qui étoit absolument contraire, puisque cette Flotte alloit d'Afrique en Italie : ils ont donc entendu que la Flotte voguoit malgré le vent de Nord : mais en même-tems ils ont expliqué *medium iter*, par pleine mer. Or je demande comment cette Flotte pouvoit voguer par un vent contraire; ce ne pouvoit être qu'en louvogant : mais la Flotte ne louvoguoit point alors, puisque ce n'est que dans

la ſuite que Palinure, ne pouvant avancer avec la rame, préſenta obliquement ſes voiles aux vents contraires.

En ſecond lieu, ils prétendent que *medium iter* ſignifie *la haute mer*. Pourquoi donc Virgile, dit-il plus bas *Ut pelagus tenuere rates* dès que les vaiſſeaux furent en haute mer? Ils n'y étoient donc pas auparavant. Ce ſont ces erreurs qui ont dicté au P. Catrou cette traduction du commencement du cinquieme Livre: «cependant Enée déterminé à ſuivre ſa route, voguoit en mer, & » tandis que ſa Flotte malgré les » Aquilons qui troubloient l'onde, » s'efforçoit d'avancer, il jetta ſes » regards ſur Carthage.» L'Abbé de S. Remi dit que la Flotte voguoit à pleines voiles.. Où eſt le bon ſens de faire voguer une Flotte à pleines voiles, quand le vent eſt

directement contraire? Segrais traduit *bonnement*.

» Déja sûr de sa route & volant par
» les Mers,
» Enée, au gré des vents, fendoit
» les flots amers;
» Quand il voit de Didon les murailles
» naissantes
» Des flammes du bucher par tout
» resplendissantes.

Quelle inattention jointe à la platitude! Annibal Caro a fait le même contresens dans sa traduction en vers Italiens.

» *In tanto Enea spinto del vento in*
» *alto*
» *Veleggiava à dilungo.*

Voici comme Dryden a traduit cet endroit en vers Anglois, que je vais rendre littéralement: « cependant le Troyen
» déterminé à son voyage, fend

» sa route liquide à travers la mer » agitée ... » Je vais rendre de la même maniere les vers d'Annibal Caro ... « Cependant Enée » poussé par le vent faisoit voile » sur la mer & s'éloignoit ...... Ma Traduction est différente en plusieurs choses de toutes celles-là, dont l'Angloise est la meilleure. Il s'agit à présent de la justifier. (*Hoc opus*, *hic labor est*. Æn. 6. 129.)

1°. On doit faire attention que Carthage étoit située au fond d'un golfe. Il falloit sortir de ce golfe avant que d'être en haute mer. *Medium iter* signifie donc ici que la flotte faisoit route par le milieu du golfe, en s'éloignant également des sables qui étoient des deux côtés. *Certus* veut dire qu'Enée étoit affermi dans son dessein. *Fluctusque atros Aquilone secabat*. Le mot *se-*

cabat exprime l'action des rameurs qui coupent les flots. Virgile appelle les flots *atros*, parce que quand ils sont agités, ils paroissent noirs...... Ainsi *Aquilone* est gouverné par *atros*, ce qui signifie à la lettre rendus noirs par l'Aquilon, c'est-à dire, agités par le vent de Nord.

2°. A peine les galeres sont-elles sorties du golfe (*ut pelagus tenuere rates*) qu'elles sont battues en flanc par un autre vent qui souffle de l'Ouest, ce qui fait deux vents (*mutati transversa fremunt ..... venti*) : en sorte que le Pilote ayant à lutter contre ces deux vents, ne peut réussir dans sa manœuvre de la maniere qu'il le vouloit. Que fait-il ? Il prend le parti de relâcher à un port de Sicile, en faisant usage du vent d'Ouest. Tout cela bien conçu, il n'y a plus de difficulté, &c. &c. »

Non ſans doute : mais tout cela, rien même de tout cela ne ſera jamais bien conçu par quiconque aura bien lû ou lira bien & Virgile & ſes meilleurs interprétes. M. Desfontaines oſe dire qu'aucun Commentateur ni qu'aucun Traducteur n'a encore entendu ce commencement du 5ᵉ. Livre de l'Enéïde, & moi j'oſe aſſurer qu'aucun Commentateur ni qu'aucun Traducteur n'a auſſi mal entendu, auſſi mal interprété, & auſſi mal rendu le commencement de ce Livre, que l'Abbé Desfontaines. Je conviens qu'aucun de ces Ecrivains en particulier n'a bien ſaiſi le vrai ſens de toutes les expreſſions des deux vers en queſtion : mais je ſoutiens en même-tems que chacun d'eux en a entendu & rendu au moins une partie, & que les différentes lueurs qui paroiſſent dans leurs écrits,

forment une lumiere capable de diſſiper une partie du nuage & de l'obſcurité qui enveloppent l'objet qu'on voudroit appercevoir au premier coup d'œil : au lieu que leur cenſeur qui marche ſans guide, & ſans autre flambeau que celui de ſon imagination, le dérobe à nos yeux, & le couvre des plus épaiſſes ténébres. Et afin que l'on ne s'imagine pas que c'eſt la prévention, l'eſprit des gens de Collége, ou l'animoſité & le reſſentiment qui me font parler de la ſorte, je vais rapporter en peu de mots les interprétations des meilleurs Commentateurs de Virgile, appuyées ſur le texte de ce Poëte qui s'explique aſſez lui-même.

Je commence par le P. de la Rue, cet interpréte judicieux, dit *Aquilone, vento generatim: neque enim Aquilone, ſeptentrionali vento impelli ex Africâ in Italiam potuit* (*Æneas*) *ſed Auſtro potius*

Aquiloni

Aquiloni oppoſito : c'eſt-à-dire, » l'Aquilon dénote ici le vent en » général, parce qu'Enée ne pou- » voit faire voile d'Afrique en Ita- » lie par le vent de Nord, mais » bien par celui du midi qui lui » eſt directement oppoſé.

Au jugement du P. de la Rue, *Aquilone* eſt donc ici la même choſe que *Auſtro*. Servius penſoit de même. Voici ſes termes : *Atros Aquilone : quos nuper flans Aquilo atros effecerat ; ut*, & mediis properas Aquilonibus ire per altum. *Nam ex Africâ venientibus Auſter ſecundus eſt ; Aquilo adverſus : ergò hoc dicit, quod fluctus qui atri eſſe conſuêrunt Aquilonis flatu, qui ante flaverat ſecundo flatu*, ſecârit *Æneas, ſurgente Zephyro, ut Mercurius* : Nec Zephyros audis ſpirare ſecundos ? *Sed novimus tempeſtatis hanc eſſe naturam, ut reliquias venti teneat, etiam in alterius flatu.* Sur ce long paſſage, il ſuffira d'ob-

ſerver que le Zéphyre veut dire un vent favorable qui ne pouvoit être que celui du midi.

Aſcenſius ne rejette pas cette interprétation, il reconnoît au contraire que l'Aquilon déſigne le vent en général. *Vel ſpeciem poſuit pro genere*, dit cet Auteur. Il n'auroit certainement pas ajouté *vel navigabat Aquilone, quia ex ſecundo Jovis præcepto ſtatuerat Carthaginem relinquere quocùmque illi ferrent venti, ut etiam, Aquilone flante, navigaret, quò illi ferrent*; ſi, comme Servius, il avoit fait attention que Mercure en donnant pour la ſeconde fois de la part de Jupiter, ordre à Enée de quitter inceſſamment Carthage, lui avoit annoncé un vent favorable. *Nec zephyros audis ſpirare ſecundos?* Æn. IV. 562.

Abraham & Donat qu'il cite, ne ſont pas plus favorables à l'Abbé Desfontaines, que les trois au-

tres Interprétes dont je viens d'exposer les sentimens. Abraham, après avoir rapporté l'interprétation de Servius, telle qu'on la voit ci dessus, y en joint une de Donat, toute semblable à la deuxieme d'Ascensius que j'ai transcrite un peu plus haut, & qui commence par *vel navigabat Aquilone* : mais elle est suivie d'une autre où Donat dit expressément que *Aquilone* doit être pris pour *Austro. Donatus aliam invenit exponendi Poëtæ rationem*, ajoute Abraham, *& Aquilonem pro Austro sumi ait, ut suprà Zephyros pro eodem Austro :* Nec Zephiros audis spirare secundos, *cum non Zephyrus, sed Auster secundus sit ex Africâ in Italiam naviganti.*

Le P. Catrou en faisant voguer la flotte d'Enée malgré les Aquilons, s'est laissé tromper par les idées singulieres de Donat & d'As-

cenſius, ſans avoir fait réflexion que les deux Interprétes n'en étoient pas reſtés là ; mais inférer de cette inattention, que preſque tous les Commentateurs & les traducteurs de Virgile ont entendu, que la flotte des Troyens voguoit malgré le vent de Nord ; c'eſt un raiſonnement contraire aux premieres regles de la Logique : c'eſt cependant le raiſonnement de l'Abbé Desfontaines.

Je reconnois avec ce Traducteur, qu'il n'y a pas de bon ſens à faire voguer une flotte à pleines voiles quand le vent eſt directement contraire : le vent du midi n'eſt pas contraire, mais bien très-favorable à quiconque navige d'Afrique en Italie : ainſi *Aquilone* tenant dans Virgile la place de *Auſtro*, Enée à ſon départ de Carthage avoit le vent en poupe. Or que ce Poëte, ſelon l'uſage reçu par tous les autres Poëtes Latins,

ait nommé un vent pour en désigner un autre, c'eſt à-dire, le vent de Nord au lieu de celui de Sud, c'eſt ce qui eſt évidemment démontré par les vers ſuivans.

. . . . *Nec Zephyros audis ſpirare ſecundos.*

. . . .

Regina è ſpeculis ut primùm Albeſcere lucem
Vidit, & æquatis claſſem procedere velis, &c.

Æn. 4. 562, 586 & 587.

Si Virgile par les termes *Zephyros ſecundos* & *æquatis claſſem procedere velis*, n'entend pas des vents favorables & des vaiſſeaux qui voguent à pleines voiles, je confeſſe ingénument que je ne ſais ce qu'il veut dire.

Maintenant il doit paroître plus clair que le jour, que le bon ſens n'a manqué ni à l'Abbé de S. Re-

my, ni à Annibal Caro, ni aux autres Interprétes & Traducteurs de Virgile ; autrement il auroit manqué à cet Auteur même ; que le contre sens qu'on leur prête est une chimere nouvellement enfantée par l'erreur, & que M. Segrais en particulier ne radotoit pas encore, quand il dit qu'*Enée*, au gré des vents, *fendoit les flots amers.*

M. Desfontaines qui ne veut pas que les Troyens se soient servis de voiles en sortant du port de Carthage, dit, pour appuyer son sentiment, que le mot de *secabat* n'exprime *que* l'action des rameurs qui coupent les flots : mais les flots ne sont-ils pas également coupés par les becs des vaisseaux ? *Secabat, id est, sulcabat rostris navium.* Ascens.

Au reste on avoit fait usage & de rames & de voiles pour s'éloigner plus promptement de Carthage.

C'eſt de quoi ne permet pas de douter l'ordre qu'Enée donne à ſes gens : *Conſidite tranſtris*, leur dit il, *ſolvite vela citi* : mais on avoit ceſſé de ramer à quelque diſtance de cette ville, & on ne reprit les rames que quand on voulut lutter contre le vent d'Oueſt, qui avoit ſuccédé à celui du midi.

Colligere arma jubet, validiſque incumbere remis.

. . . .

Mutati tranſverſa fremunt & veſpere ab atro
Conſurgunt venti. Æn. 5 15, 19 & 20.

Reſte à montrer le vrai ſens des expreſſions *certus & medium tenebat iter.*

1°. *Certus* eſt très-bien expliqué par Donat & par Abraham, qui parlent de la ſorte : *Aut* certus eundi, *ut ſuprà dixit* (Æn. 4.

554) : *Aut potiùs, ut explicat Donatus*, ſecurus, *quòd jam longè eſſet, & nullum adverteret ſequi.* Au 9ᵉ. Livre de l'Enéïde (v. 96.) Jupiter demande à Cybele ſi le chef des Troyens peut courir toutes ſortes de dangers ſans avoir rien à craindre : *Certuſque incerta pericula luſtret Æneas.* Ce paſſage, cité par Donat, prouve qne *Certus* a ici la même ſignification.

Mais quels étoient les périls qu'Enée avoit évités (*jam certus*) en ſe hâtant de ſe mettre en mer? Le Poëte a eu ſoin de nous en inſtruire par la bouche du meſſager des Dieux, qui vient demander au Héros Troyen s'il ne voit pas les dangers qui l'environnent de toutes parts.

Nate Deâ, potes hoc ſub caſu ducere
ſomnos?
Nec quæ circumſtent te deindè pericula
cernis?

Jam mare turbari trabibus, sævasque videbis
Collucere faces, jam fervere littora flammis,
Si te his attigerit terris Aurora morantem.
Æn. 4. 560, &c. & 567, &c.

C'eſt à ces vers que *certus* eſt relatif, & il veut dire qu'Enée commençoit d'être *en ſureté*, c'eſt-à-dire, n'avoit plus rien à craindre de la part de Didon. Mais ce qui doit faire préférer cette interprétation à toute autre, eſt que *certus* quand il eſt ſans régime, ne ſignifie jamais *reſolu*, *affermi dans ſa réſolution*, *dans ſon deſſein*, &c.

2°. Pour ce qui eſt des termes *medium iter*, j'eſtime que perſonne ne les a encore bien entendus. En voici l'explication. Chez les meilleurs Auteurs de l'antiquité

medius est assez souvent employé pour *intermedius* ou *interjectus*, & en ce cas il désigne un espace quelconque qui se trouve entre deux autres ; un fleuve, un rampart, &c. qui séparent un pays d'un autre, une armée des troupes ennemies, &c. Quelques exemples vont prouver ce que j'avance. Le premier est d'Ovide :

Dum tamen aura tepet (dit ce Poëte)
medio defendimur Istro :
Ille suis liquidus bella repellit aquis.
Lib. 3. Trist. Eleg. 10.

Dans l'été cependant l'Istre qui » coule entr'eux (les Sauromates, » les Gétes, &c.) & nous, *Medio*, » nous met à l'abri de leurs in» sultes : quand ce fleuve n'est » pas gelé, ses eaux éloignent de » nous les horreurs de la guerre. » Mais consultons Virgile lui-même, & il nous apprendra à quoi

nous devons nous en tenir : *Quibus hæc medii fiducia valli Fossarumque moræ .... dant animos. Æn.* 9. 142, &c. « Ces ramparts » qui sont entr'eux & nous, *medii*, » & ces fossés qui nous arrêtent » leur inspirent cette confiance & » cette fierté. » *Graditurque per æquor jam medium.* Æn. 3. 664. En cet endroit il s'agit de Polyphème qui s'avançoit dans la mer, espérant joindre les Troyens qu'il venoit d'entendre. Ce géant qui, pour ainsi dire, touchoit encore au rivage, n'étoit ni en haute mer ni au milieu de la mer : ainsi *medium æquor* ne peut dénoter que cette partie de la mer où marchoit Polyphème, & qui étoit entre le rivage & la flotte Troyenne.

Le *medium* que j'interpréte doit être pris dans le même sens que *medio*, le *medii* & le *medium* des passages que j'ai transcrits ci-des-

ſus. *Medium iter* veut donc dire *medium mare*, & déſigne la Méditerranée qui eſt entre l'Afrique & l'Italie, & où Enée faiſoit voile aprés avoir quitté Carthage.

Un exemple tiré d'Horace acheve de démontrer la juſteſſe de cette explication.

Roma . . . .
Horrenda latè nomen in ultimas
Extendat oras ; quà medius liquor
Secernit Europen ab Afro.
Hor. Od. lib. 3. Od. 3.

Dans ces vers *medius liquor* eſt le détroit, ou la mer de Gibraltar qui ſépare l'Europe de la Libye, partie occidentale de l'Afrique. *Mare Gaditanum.* Joan. Bond. *Fretum Gaditanum.* Acron, Porphyr., &c. Ce texte & ceux que je copie un peu plus haut, m'ont fait entierement oublier la nouvelle découverte du golfe au mi-

lieu duquel M. Desfontaine fait naviger la flotte Troyenne, & m'ont déterminé à traduire de la maniere suivante les deux vers qui sont à la tête du cinquieme Livre de l'Enéïde.

» Cependant Enée à l'abri de tout danger *de la part de Didon*, voguoit sur la Méditerranée, & fendoit *avec ses vaisseaux* les flots soulevés par le vent du midi *qui secondoit sa retraite* ».

ARTICLE LX.

FIGURE DU PASSAGE DE Vénus sur le Disque du Soleil qu'on observera le 3 Juin 1769 &c. Par M. DE LA LANDE, Lecteur Royal en Mathématiques, de l'Académie Royale des Sciences, &c. &c.

CEtte Carte en une feuille est accompagnée d'un Mémoire explicatif de vingt pages in 4°. suivi d'un autre Mémoire de six pages sur le passage observé le 6 Juin 1761, le tout du même Auteur : on trouve cette Carte & le Mémoire à Paris chez *Lattré*, Graveur, rue S. Jacques, près la Fontaine de S. Severin à la Ville de Bordeaux.

Venus a passé en 1761 sur le

disque du Soleil ; ce passage annoncé & attendu depuis près d'un siécle n'a point procuré les utilités qu'on se proposoit d'en recueillir. Entre les Observateurs envoyés par le Roi & par Sa Majesté Britannique, pour observer ce célébre passage dans les lieux du monde les plus propres à cette observation, les uns n'ont pu parvenir au lieu destiné, les autres ont été contrariés par le mauvais tems ; ceux qui ont eu le bonheur de réussir en tout ou en partie ne sont point d'accord entre eux, & il seroit bien difficile de décider ce procès d'une maniere propre à réunir tous les esprits. Venus heureusement doit repasser sur le disque solaire en 1769, & pourra terminer définitivement le différend qu'elle a fait naître ; mais si nos Astronomes laissent ce passage infructueux, nous ne devons pas espérer de voir le procès fi-

Juin, 1764.

tôt vuidé : 105 ans s'écouleront depuis 1769 jufqu'au prochain paffage de Venus en 1874, & dans l'intervalle de 130 autres années, depuis 1874 jufqu'en 2004, on fe flatteroit en vain de revoir un pareil paffage. Outre ces deux raifons tirées de l'infuffifance des Obfervations faites en 1761, & de ce que le paffage de 1769, *fera le dernier que la génération actuelle de l'humanité aura l'avantage de voir*, M. de la L. en propofe une troifieme qui feule doit engager les Puiffances à ne rien épargner pour mettre à profit ce dernier paffage ; c'eft que les circonftances en font beaucoup plus favorables que celles du paffage de 1761, c'eft que les déterminations qu'il peut fournir doivent être bien plus concluantes que celles que l'on avoit droit d'attendre des obfervations faites il y a trois ans, quelques exactes

que celles-ci euſſent pu être d'ailleurs : c'eſt ce que nous allons tacher de faire concevoir à nos Lecteurs.

Que nous ſoyons dans l'alignement de deux tours inégalement diſtantes de nous, la tour la plus voiſine nous cachera la plus éloignée en tout ou en partie : en nous éloignant à droite ou à gauche de l'alignement de ces tours, nous commencerons à voir entre elles une diſtance que nous n'appercevions pas auparavant, & cette diſtance ſera d'autant plus ou moins grande, que nous nous ſerons plus ou moins éloignés de l'alignement des tours. Nous ſommes ſuppoſés ignorer la diſtance abſolue de ces tours, mais nous connoiſſons la proportion des deux diſtances, nous ſavons que la premiere tour, par exemple, eſt quatre fois plus voiſine de nous

que la ſeconde; d'un autre côté nous avons meſuré la quantité dont nous nous ſommes écartés de l'alignement, & nous avons apprétié la diſtance apparente que notre déplacement a occaſionné entre les deux tours : il n'en faut pas davantage pour conclure les diſtances vraies & abſolues de ces tours. Or, voilà préciſément ce que les Aſtronomes ont prétendu faire en 1761, & ce qu'il eſt à deſirer qu'ils faſſent en 1769. Les deux tours ſont le Soleil & Venus : on ne connoît pas aſſez préciſément la diſtance de l'un & de l'autre à la Terre, mais on ſait que Venus dans ces paſſages eſt trois fois & demie plus près de la Terre que le Soleil. Le 6 Juin 1761 à une heure bien déterminée, les bords du Soleil & de Venus ſe ſont trouvés dans un même alignement avec l'œil d'un Spectateur placé par exemple à

Paris : le mouvement des deux Aſtres n'auroit point donné le tems à ce Spectateur de ſe déplacer de la ligne d'alignement pour obſerver ce que ſon déplacement pouvoit opérer dans la diſtance apparente de ces deux bords : mais d'autres Obſervateurs s'étoient répandus ſur la face de la Terre, & aux mêmes inſtans ils apprétioient les differentes diſtances apparentes des bords de Venus & du Soleil ; ils les apprétioient, diſons nous, en déterminant préciſément les inſtans où ces bords ſe trouvant dans le même alignement que leur œil, paroiſſoient ſe toucher exactement, ce qui devoit arriver ou plutôt ou plus tard qu'à Paris, ſelon les ſituations reſpectives des Obſervateurs par rapport à l'alignement obſervé à Paris. Pour terme de comparaiſon on avoit pris non

pas Paris, mais le centre de la Terre, & M. de l'Isle ayant calculé les différences de tems qui devoient s'écouler entre l'alignement des bords & du centre de la Terre d'une part, & l'alignement des mêmes bords & de tous les lieux de la surface de la Terre de l'autre part, il en avoit dressé une Carte sur laquelle on voyoit au premier coup-d'œil les lieux où il étoit plus naturel de se transporter pour observer le plus de différence qu'il étoit possible entre les instans d'attouchement des bords de Venus & du Soleil. M. de la Lande a imité cet exemple pour le passage de 1769, mais la Carte qu'il nous donne à ce sujet est à beaucoup plus grand point que celle de M. de l'Isle, & elle devient par cela seul plus distincte & forme un coup-d'œil plus étendu, plus détaillé & plus satisfaisant. Au reste, quoique

cette diſtance forme un avantage réel pour la Carte de M. de la L. cet avantage n'eſt cependant pas aſſez conſidérable pour faire dépriſer le travail de M. de l'Iſle : il a été juſtement applaudi dans le tems pour ſon exécution, indépendamment du mérite de l'invention qu'on ne pouvoit lui conteſter.

Les deux Aſtronomes Académiciens conviennent encore ſur un autre point de leur travail. Les bords du Soleil & de Venus ſe trouvent dans un même alignement avec la Terre, & lorſque Venus entre ſur le diſque du Soleil, & lorſqu'elle en ſort, deux circonſtances qu'il falloit bien diſtinguer. Dans quelques pays on voit les deux alignemens, c'eſt-à-dire, que l'entrée & la ſortie de Venus ſont également viſibles; ſur les deux Cartes, ces pays ont été enluminés en rouge : ailleurs

on ne voit que l'entrée, la ſortie arrive après le coucher des deux Aſtres ; une teinte en bleu diſtingue cette partie de la Terre : la teinte en jaune indique celle où la ſeule ſortie de Venus peut être obſervée : enfin il eſt des pays où l'on ne peut voir ni l'entrée ni la ſortie ; ces pays ne ſont diſtingués par aucune couleur ; le fonds blanc du papier ſuffit pour les faire reconnoître. Cette variété de couleurs eſt très-utile pour déterminer plus promptement les endroits où l'obſervation du phénomène peut être la plus utile.

Nous avons dit que la fameuſe queſtion de la diſtance du Soleil à la Terre & à toutes les autres Planetes pouvoit être décidée par la différence des inſtans auxquels les deux bords du Soleil & de Venus ſe trouveroient en même alignement que différents lieux de la Terre ; ceci nous indique

trois moyens de mettre à profit le paſſage de Venus ſur le diſque du Soleil : on peut ne conſidérer que le premier alignement ou l'entrée de Venus ſur le diſque ; on peut s'attacher ſeulement au ſecond ou à la ſortie de Venus ; on peut enfin embraſſer l'un & l'autre, ou faire dépendre la ſolution du problême & de l'entrée & de la ſortie de Venus, c'eſt-à-dire, de la durée entiere du paſſage : ce troiſieme moyen eſt ſans contredit le plus ſûr, le plus facile & le plus concluant des trois, il eſt indépendant de certaines préciſions extrêmement délicates, & auxquelles il eſt ſouvent difficile de ſe perſuader qu'on ait pu parvenir. Cela poſé, une legere comparaiſon que nous allons faire des deux Cartes nous mettra à portée de concevoir combien le paſſage de 1769 doit être d'une

plus grande importance que n'a pu l'être celui de 1761.

Sur la Carte de M. de l'Iſle on voit qu'en 1761 Venus a dû paroître ſur le Soleil en Syrie ſeize à dix-ſept minutes plus tard que dans certaines Iſles ſituées vers le milieu de la mer du Sud, 7 à 8 minutes plus tard qu'au Kamtchatka, & ſeulement 4 à 5 minutes plus tard qu'à Pekin. Les circonſtances ne permettoient point d'envoyer dans la mer du Sud; & des raiſons que nous expoſerons bientôt ont fait abandonner le projet d'aller au Kamtchatka. En 1769 l'entrée de Venus ſera obſervée en France, en Eſpagne, en Angleterre, en Suede, &c. 16 à 17 minutes plûtôt qu'en un endroit de la mer du Sud où perſonne ne ſe transportera; 13, 14 & 15 minutes plutôt que dans pluſieurs Iſles acceſſibles de la même mer, 8 à 9 minutes plutôt que dans une

partie

partie du nouveau Méxique, 11 à 12 minutes plutôt qu'au Chili, 10 à 11 plutôt qu'au Pérou &c.

En 1761, les inſtants de la ſortie de Venus devoient différer de 16 minutes entre le Kamtchatka & la prétendue Terre de vue à l'Eſt de la Terre Magellanique, de 14 minutes entre le Kamtchatka & l'Iſle de Ste Héléne ou le Cap de Bonne-Eſpérance, de 11 minutes entre Tobolsk & l'Iſle de Ste Hélene ou le même Cap, de 7, 8, 9, 10 minutes entre Tobolsk & les Côtes Occidentales d'Afrique, de 8 minutes entre Tobolsk & l'Iſle de Rodrigue. C'étoit en quelque ſorte là le beau côté de l'obſervation de 1761 : les Anglois obſervoient à Ste Hélene & au Cap, les François à Tobolsk & à Rodrigue ; mais les nuages ont traverſé l'obſervation de Ste He-

lene, & celles de Rodrigue & du Cap ne s'accordent point, sans qu'on puisse décider à laquelle des deux il faut préférablement s'arrêter ; un milieu pris entre les deux est peut-être dans un sens le plus mauvais parti des trois que l'on pourroit choisir. En 1769, sans parler de la Perse où le phénomène ne sera probablement pas observé, il y aura 14 à 15 minutes de différence entre les sorties observées à Madrast & Pontichéri, en un mot sur toute la Côte de Coromandel d'une part, & de l'autre dans les Isles de la mer du Sud dont nous avons parlé plus haut, & 13 minutes entre la même Côte de Coromandel & une partie du nouveau Mexique : en cela le passage de 1769 seroit au moins aussi utile que celui de 1761.

Enfin, quant à l'entrée & la sortie prises ensemble ou la durée

entiére du paſſage, nous avons dit que c'étoit le moyen le plus efficace, la route la plus droite & la plus ſûre pour parvenir au but que l'on ſe propoſe. En 1761 la durée la plus courte devoit être obſervée à Tobolsk, & c'eſt ce qui a fait préférer cette Ville au Kamtchatka : la plus longue auroit pu être obſervée dans la mer des Indes par 105 dégrés de longitude & 56 environ de latitude méridionnale ; la différence des durées auroit été ſeulement de 15 minutes : mais on ne pouvoit prcfiter de cet avantage ; cette partie de la mer des Indes eſt inconnue ; y a-t-il même des Terres ? Et qui auroit voulu s'y expoſer dans une telle ſaiſon pour périr probablement au milieu des glaces d'un hyver rigoureux? Il fallut donc ſe déterminer pour quelque climat plus Septentrional, & l'Iſle de Rodrigue étoit

la premiere Terre qui se présentoit ; le passage y devoit durer 8 minutes plus qu'à Tobolsk, & cette différence étoit encore assez considérable pour faire espérer dans le résultat un *a-peu-près* au moins qui auroit été jusqu'à un certain point satisfaisant : à Tobolsk & à Batavia, il y auroit eu 6 minutes de différence entre la durée des deux Observations. Mais les nuages n'ont pas permis de voir à Rodrigue l'entrée de Venus, & l'on n'a point observé le passage à Batavia. En 1769 les termes possibles de comparaison seront bien plus favorables. Nous négligeons certaines parties de la mer du Sud, où il n'y a point d'apparence que l'on puisse aller : il y en a d'autres presque aussi favorables pour la durée du passage, beaucoup plus décidées du côté de la température de l'air & de la netteté du Ciel, & par-

femées d'un très-grand nombre d'Isles découvertes par les Navigateurs de ce siécle & des deux précédents. Nous parlons principalement ici des Isles situées entre 225 & 245 dégrés de longitude & entre 8 & 23 de latitude méridionale : le passage de Venus en 1769 y durera 27 à 28 minutes moins qu'en Laponie, en Norvege & dans la partie Septentrionale de la Moscovie Européenne. Il n'y a pas lieu de douter que les Suédois & les Russes ne soient attentifs à ce précieux phénomène : il est à desirer que des Anglois & des François zélés pour la décision d'un Problême si intéressant pour l'Astronomie trouvent de la part des Puissances, sous l'autorité desquelles ils ont le bonheur de vivre, toutes les facilités, tous les secours dont ils auront besoin pour franchir

l'eſpace qui nous ſépare des Iſles de la mer du Sud : elles réuniſſent les avantages des trois objets de comparaiſon qu'on peut ſe propoſer dans l'obſervation du prochain paſſage de Venus ; l'obſervation que l'on y feroit de ce phénomène pourroit être comparée avec les obſervations de France, d'Angleterre, de Berlin, de Suede &c. par rapport à l'entrée de Venus ; avec celles de la Côte de Coromandel, par rapport à la ſortie de cette Planette ; avec celles du Nord de l'Europe quant à la durée entiere du phénomène. Et qui ſait ſi les découvertes qu'une telle entrepriſe occaſionneroit néceſſairement, ne deviendroient pas extrêmement utiles pour la navigation, & n'ouvriroient pas des branches de commerce qui dédommageroient bien amplement l'État des

dépenses qu'il auroit faites pour cette expédition.

Au défaut de ces Isles, M. de la L. propose de faire l'observation dans le nouveau Mexique : mais il remarque sagement qu'il ne faut pas s'arrêter aux premiers pays où il suit de son calcul que le passage entier sera visible ; il faut s'avancer plus loin, tant pour être à couvert de l'effet que quelques légeres erreurs des Tables, même corrigées, pourroient occasionner dans les momens du commencement & de la fin, que pour ne pas s'exposer à observer les principales phases presque dans l'horison ; les vapeurs nuiroient alors à l'observation, & en feroient peut-être perdre tout le fruit. Cela posé il paroît qu'une Isle de S. Thomas marquée sur la Carte à environ 80 ou 100 lieues au Sud-Ouest de la Cali-

fornie feroit très-commode pour l'obfervation, le paffage y dureroit 20 minutes au moins plus que dans le Nord de l'Europe : en remontant vers le Nord on diminue cet avantage, il eft prefque réduit à rien dans le fond de la Baye d'Hudfon. Au refte la deftination de quelques Aftronomes aux Isles fufdites de la mer du Sud ne doit pas préjudicier au projet d'en envoyer auffi dans le Mexique : plus on multipliera les Obfervateurs, plus on conciliera de certitude aux réfultats : d'ailleurs le Ciel peut être favorable dans un climat & ne pas l'être dans un autre, & c'eft ce qu'il nous eft abfolument impoffible de prévoir.

En déterminant les differences d'entrée, de fortie & de durée du paffage de Venus fur le difque du Soleil, nous avons un peu altéré les quantités fixées par M. de la

Lande : nous nous sommes cru obligés de le faire, pour établir une comparaison juste entre les deux passages de 1761 & de 1769. Si l'on connoissoit exactement la distance du Soleil à la Terre, on connoîtroit avec la même précision les différences d'entrée, de sortie & de durée : on ne parle d'aller observer celles-ci qu'afin d'obtenir une connoissance plus précise de celle-là ; on convient donc qu'on ne connoît parfaitement aucun de ces élémens. Mais pour déterminer les lieux de la Terre les plus propres à cette observation, on commence par supposer la distance de la Terre au Soleil à-peu-prés connue, & l'on établit tout le calcul sur cette supposition. Ainsi M. de l'Isle avoit supposé la distance du Soleil à la Terre d'environ 29500000 de nos lieues de 25 au degré : les observations auroient décidé de com-

bien il falloit changer cette supposition pour la rendre conforme à la vérité. M. de la Lande a cru devoir augmenter cette distance d'une neuvieme partie, en la portant à près de 33000000 de ces mêmes lieues : il est trop prudent sans doute pour donner cette décision comme irréformable, & il nous appartient encore moins de prononcer sur une question aussi délicate. Mais pour mettre le Public en état de juger des avantages respectifs des deux passages de Vénus, nous avons cru devoir réduire les deux Cartes de M. de l'Isle & de M. de la Lande à une même échelle pour ainsi dire, & nous avons choisi l'échelle de M. de l'Isle. On voit par exemple sur la Carte de M. de l'Isle que la durée du passage de 1761 a dû être de 8 minutes plus longue à Rodrigue qu'à Tobolsk : sur la Carte de M. de la Lande la différence

de durée entre les environs de Petersbourg & les îles de la mer du Sud est de 25 minutes : il ne faut pas en conclure que le passage de 1769 ne sera qu'environ trois fois plus avantageux que celui de 1761 ; ces deux Auteurs partent de différentes suppositions, ils mesurent ces différences sur différentes échelles : réduisons tout au même module ; sera ce à celui de M. de l'Isle ? Il faudra alors augmenter d'un neuvieme toutes les différences déterminées par M. de la Lande : préférerons nous le module de celui ci ? Pour lors il faudra diminuer d'une dixieme partie toutes les déterminations de M. de l'Isle. De maniere ou d'autre on trouvera qu'indépendamment de tous les obstacles qui ont nui à l'observation du passage de 1761, celui de 1769 doit nous faire espérer un résultat

trois fois & demi plus certain qu'on ne pouvoit l'espérer du premier dans les circonstances les plus favorables. Nous ne parlons pas de l'observation de la plus courte distance des centres, parce que M. de la L. n'a point embrassé cet objet : nous croyons cependant que cette observation faite d'un côté dans les îles les plus méridionales de la mer du Sud, & de l'autre au Nord de la Laponie, dans le Groenland, ou même au nord de la baye d'Hudson ne seroit pas absolument inutile ; mais M. de la L. s'est attaché aux méthodes les plus simples, les plus communes, & qui lui ont paru devoir procurer un résultat plus incontestable.

Nous n'avons point vérifié par nous-mêmes les calculs de M. de la Lande : nous avons tout lieu de croire qu'ils ne pêchent point du côté de la précision ; son Mémoire nous a paru instructif ; la

Carte eſt exécutée avec netteté : nous croyons que l'un & l'autre mérite d'enrichir les Cabinets des curieux. Il y a dans le Mémoire quelques fautes d'impreſſion : en voici une qu'il faut ſurtout corriger. Page 5, ligne 20 & 21, *au coucher du Soleil*, il faut lire *au lever du Soleil* : la même faute a échappé dans la gravure de la Carte le long du cercle qui ſépare les couleurs rouge & jaune ſur l'Hémiſphere oriental.

ARTICLE LXI.

LES METAMORPHOSES, Poëme héroi-comique. Traduit de l'Allemand de M. Zacharie. 1 vol. *in*-12. de près de 200 pages. A Paris, chez Fournier, Libraire, rue du Hurepoix, à la Providence. 1764.

A Peine M. Zacharie avoit il atteint dix-huit ans qu'il publia ses *Métamorphoses* en les insérant dans les Collections de Brême. Cet heureux coup d'essai lui mérita l'applaudissement unanime de ses compatriotes, & vengea sa Nation de l'opinion où étoient les Etrangers qu'elle ne peut se hazarder à sortir des sujets sérieux, & s'engager dans le genre badin sans risquer son honneur.

Ce Poëme, qui est une satyre enjouée de la Coquetterie & des *Petits Maîtres*, a tous les caracteres de l'Epopée : on y trouve de l'invention, du dessein, de l'ordre, de la fiction, du merveilleux, des images & des pensées. Le récit pourra paroître trop entrecoupé par des métamorphoses dont la fréquence semble au premier coup d'œil écarter l'action principale, & donner en même-tems au Poëme une espèce de monotonie : mais en regardant les choses de plus près, on apperçoit qu'elles sont liées au sujet, & concourent pour la plûpart au but du Poëme ; d'ailleurs elles se présentent communément dans cet ouvrage avec un coloris agréable, & dont les nuances sont assorties à tout le tableau.

La jeune Sélinde étoit à l'âge où le cœur commence à éprouver ces mouvemens vifs & inquiets

que l'esprit ne peut encore définir & que l'innocence fait craindre de trop approfondir. Elle vécut quelque tems sans connoître l'art de plaire ; négligée dans sa parure, elle n'avoit d'autres attraits que les graces touchantes dont la nature l'avoit pourvue ; jamais la poudre n'avoit blanchi l'ébéne de ses cheveux ; le miroir, enfermé dans son étui, se perdoit encore dans le cahos de la toilette. Cependant Sélinde portoit dans son cœur le germe de la Coquetterie ; il ne falloit que les occasions pour lui faire prendre le jeu & les minauderies des Coquettes. Bientôt les exemples la formerent au manége de ces femmes ridicules qui se font une pénible occupation d'attirer dans leurs filets une foule d'adorateurs, pour avoir le plaisir de dédaigner leurs hommages. Ce qui lui manqua dans les leçons de l'exemple lui fut suggéré par une

Françoiſe ſurannée qui avoit appris ſur les bords de la Seine à aimer avec méthode & à plaire par des grimaces. La maigre Floriſe l'inſtruiſit à minauder, à ne penſer jamais & à parler beaucoup.

Un jour que la maîtreſſe & l'écoliere étoient occupées d'une leçon de coquetterie, une pouſſiere en forme de nuage léger deſcendit dans la chambre par une fenêtre ouverte à l'agréable fraîcheur du matin. Ce nuage portoit le Dieu de la Poudre, le gracieux Zéphis à qui les Deſtins ont confié le pouvoir de ſauver de l'opprobre les chevelures les plus choquantes. C'étoit un Génie de la race des Sylphes qui s'étoit mis dans la tête de regner ſur le cœur d'une jeune mortelle. Dès qu'il vit les charmes de Sélinde dans tout l'éclat que leur donnoit le printems de l'âge, il en fut épris. Mais quelle fut ſa ſurpriſe, lorſ-

que dans ſes cheveux noirs il apperçut un audacieux mépris de ſes dons ? Au dépit de voir ſes préſens dédaignés ſe joignit l'embarras de ſe faire aimer ſous ſa forme inviſible. Après s'être ſatisfait par quelques caracoles autour de ſa Belle, il part & dirige ſa courſe vers un Palais ſouterrein, ſéjour d'Arminde Déeſſe des Métamorphoſes. Arrivé dans cette Cour où voltigent de toutes parts les illuſions & les phantômes de l'imagination, il s'avance au pied du thrône d'Arminde. « Déeſſe, lui » dit-il, au deſſus de ton empire » ſouterrein, ſur le globe de la » Terre, vit une jeune mortelle » qui mépriſe la poudre & mon » pouvoir.... Cependant je l'ai» me... Mais comment trouve» rai-je le moyen de la rendre » ſenſible à ma tendreſſe ? Com» ment ſerai-je viſible, ſi tu ne » remplis les vœux d'un Sylphe

» passionné ? Oui, si tu prétends
» que ma poudre couvre encore à
» l'avenir l'éclat choquant d'une
» chevelure ardente, & dérobe
» les traces de la main industrieuse
» qui par une tresse postiche a cor-
» rigé la nature; que Sélinde en
» répande sur ses cheveux, ou je
» renonce à ma divinité : & alors
» que le jeune agréable séche d'en-
» nui, quand il n'aura plus de
» poudre à souffler de dessus son
» parement; que l'épais Sénateur
» revêtu d'une robe qui n'en sera
» plus couverte, se désole de n'être
» plus considéré; que la perruque
» ne rajeunisse plus le front sil-
» lonné d'aucun vieillard, &c .... »

Arminde touchée des plaintes ameres de Zéphis, acquiesce à sa priere, & lui donne un ruban magique à l'aide duquel il pourra métamorphoser tout ce qu'il voudra, & se transformera lui même en Petit-Maître quand bon lui

ſemblera. Le Génie armé du divin ruban regagne la région terreſtre.

« Déja la poudre avoit blanchi » les toilettes; les Belles étoient » quittes des pénibles ſoins de leur » parure, & les petits dogues s'éveillant enfin, commençoient à leur donner matiere de parler & de rire; déja maint Poëte, dont la Muſe vénale avoit devancé l'aurore pour louer dans une Ode, ou pour gémir dans une Elégie, s'applaudiſſoit de toucher au terme de ſa miſere; déja il tenoit la derniere rime, & finiſſoit les exploits de ſon héros; il tiroit un trait & recevoit ſon ducat; lorſque Balamir s'oubliant lui-même, & ſa montre & ſa friſure, étoit encore aſſis en deshabillé devant ſa toilette; le beau Balamir, dont le front large, élevé, arrondi avec tant de grace, eſt ſi vuide de ſens; il ſait ſe taire à ſon avantage, & trouve, quoique

ſot, le ſecret de paroître aimable aux Dames ». L'air occupé, fronçant le ſourcil, il feuilletoit d'une main infatigable des Romans pleins de fadeurs & d'amoureux déſeſpoirs; quand *Brama*, le Génie tutélaire des Petits-Maîtres, lui rappella qu'il étoit tems de faire ſa cour à Sélinde. » Allons, habilles-
» toi, lui dit *Brama*, & mets-y
» tous tes ſoins. Oublies enfin l'é-
» tude, & quittes ce Roman. Pour
» un jeune homme du bel air, c'eſt
» n'avoir été que trop aſſis. Ap-
» pliques ton eſprit à des choſes
» plus importantes, à ta parure.
» Sélinde, qui deſire de te voir ce
» ſoir, ne te tiendra pas compte
» de ton travail, elle ne s'occupera
» que de ta figure ».

Balamir déridant ſon front détourne de deſſus le Livre ſes yeux diſtraits, penſe à Sélinde, ſe leve d'un air rêveur & ſiffle : auſſitôt ſes Laquais accourent; un d'eux

conſtruit le galant édifice de ſa pompeuſe coëffure ; on va , on vient, rien n'avance ; mais il jure, on s'empreſſe , & il eſt habillé. Après s'être admiré dans ſa glace & s'être careſſé le menton, il part, la tête pleine du deſir de conquérir.

Cependant Zéphis avoit touché Sélinde de ſon ruban magique ; auſſitôt elle avoit volé à la boëte à poudre. Floriſe la voyant poudrée lui fait des reproches ſanglans de ce qu'elle abandonne la claſſe des brunes , elle lui fait entendre que ce n'eſt pas-là le moyen de retenir dans ſes fers Balamir & Caramund qui s'apprêtent à venir lui rendre leurs hommages. Au nom de ces rivaux Zéphis frémit de colere , il quitte le haut du miroir où il étoit aſſis , prend l'eſſor pour aller porter le trouble chez ces Elégans & rompre leurs deſſeins par le pouvoir de ſon

charme invisible. Il arrive chez Caramund qui étoit occupé des préparatifs de sa frisure, il fascine les yeux de son coëffeur qui approche des papillotes un fer brûlant : les boucles sont en un instant la proye des flammes. Comment se présenter à Sélinde avec des boucles de moins sur la tête ? En voilà déja un arrêté dans ses beaux projets.

Content de sa vengeance, le Dieu de la Poudre revole auprès de Sélinde sous la forme de l'habit de Caramund. Déja la belle commençoit à céder aux talons rouges de Balamir : le Sylphe s'apprête à punir son rival ; *Brama*, ce génie qui veille sur les Petits-Maîtres, avertit Balamir de se retirer ; celui-ci obéit à regret ; Zéphis suit ses pas, l'atteint dans l'antichambre où il le transforme en Doguin,

Sélinde ſe rend avec deux de ſes amies à une Maiſon de plaiſance. Elles vont ſe promener dans un bois où Zéphis les attendoit. Caramund, l'infortuné Caramund, qui s'étoit décidé à cacher à la campagne la honte de ſa chevelure brûlée, chaſſoit dans ce bois : il apperçoit Sélinde & s'empreſſe de lui rendre ſes hommages. Zéphis, jaloux de l'accueil que l'on fait au beau Chaſſeur, le métamorphoſe en Zéphire. Sous cette nouvelle forme, le Petit-maître erre de côté & d'autre ; il voltige d'arbre en arbre ; dans l'inſtant même qu'il careſſe la violette, il déploye ſes aîles pour voler à la tulipe : il aime toutes les fleurs, mais ſa paſſion n'eſt que d'un moment. Son ame, quoique dégagée de ſon enveloppe terreſtre, fait encore ce qu'elle faiſoit autrefois.

Les Compagnons de Caramund

&

& les deux Amies de Sélinde éprouvent auſſi la puiſſance du ruban enchanté ; Zéphis ne ménage aucun de ceux qui échauffent ſa bile. Sélinde effrayée de toutes ces métamorphoſes quitte le bocage ; Zéphis vole à la Cour des Songes. Le Sylphe amene avec lui un de ces Songes qui nous préſentent ſous des traits enchanteurs la figure des objets aimés. Le Songe officieux s'empare des ſens de Sélinde, & lui peint le Dieu de la Poudre ſous une figure ſéduiſante. La Belle étoit occupée de ſa viſion, lorſque la babillarde Floriſe arriva en chantant. Le bruit fait fuir le Songe : Zéphis tranſporté de fureur transforme l'importune Floriſe en Perroquet ; ſous ces nouveaux dehors elle caquette encore ſans ſavoir ce qu'elle dit.

Le troisieme Livre du Poëme commence par la description d'un bal dans lequel Zéphis obtient seul, pendant quelque tems, la faveur de danser avec Sélinde. Quelques Cavaliers se formalisent de cette préférence : le Sylphe leur rend raison avec son fatal ruban qui en métamorphose deux en Ours & un en Poupée. Le Bal terminé, chacun se retire de son côté & va se livrer aux douceurs du sommeil. A peine Sélinde est-elle endormie que Zéphis, par la faveur de Morphée, lui apparoît : il déploye toute son éloquence pour la rendre sensible à ses feux, mais malheureusement il blesse sa vanité en lui reprochant sa légèreté. Confus de sa maladresse, Zéphis disparoît & va s'asseoir auprès de la toilette de sa Belle. Là, tandis qu'il roule dans son esprit mille pensées diverses, il apperçut une piéce de Vers qui avoit été

adreſſée à Sélin e. Puiſque c'eſt, dit-il, par des complaintes rimées que l'on réuſſit à la toucher, eſſayons auſſi ce moyen. Dans l'inſtant il part & va trouver un Poëte qui lui avoit offert au Bal de lui vendre de petits complimens pour les Dames.

Ici M. Zacharie fait une deſcription plaiſante du manoir de Spéronte, c'eſt le nom du Poëte mercénaire dont Zéphis veut employer la Muſe. Le Sylphe éveille Spéronte, & lui expoſe en peu de mots le ſujet de ſa viſite. » Le Rimeur ſe couvrant à la hâte de ſa robe de chambre, court à l'écritoire, & ſa main vole ſur le papier. Les rimes s'approchent à pas comptés. L'*Amour* s'avance d'abord avec l'heureux *jour*; puis venoit le bon *Soleil*, menant à ſes côtés un plaiſir ſans *pareil*; les *Jeux* ſuivoient accompagnés des tendres *feux*, qui étoient eux-

mêmes ſuivis d'une longue file d'autres rimes de différeutes qualités. A meſure qu'elles ſe préſentoient, le faiſeur de complimens les rangeoit par couples, en écartant avec un ſoin exact les penſées qui auroient pu s'y gliſſer par ſurpriſe ». Le merveilleux Poëme étant achevé, le Dieu de la Poudre paye deux florins & lit la pièce : il ne trouve qu'un tiſſu de platitudes & d'extravagances, & veut d'autres vers. » Mon beau Monſieur, dit Spéronte, j'ai rimé purement ; les penſées ne ſont plus de mode dans ce ſiécle éclairé : au reſte, c'eſt un chef-d'œuvre en fait d'Ode ». La diſpute s'échauffe ; le ruban la termine par la métamorphoſe du Poëte en étoile volante ». Enflé d'orgueil, tu te verras lui dit le Sylphe, planer au haut des Cieux, tu mépriſeras la Terre, & t'enflammeras. Mais que le même

feu, dont la force t'aura porté au-delà des nues, te précipite, après un court éclat, dans la fange d'un marais ».

Nérine chambriere de Sélinde, & M. S. Jean, Laquais élégant d'un Petit-Maître, prennent leurs arrangemens pour rendre la Belle favorable aux vœux du brillant Narciſſe. Le Sylphe les ſurprend dans un entretien; il change Nérine en éventail, & le Laquais en *papier de Cavalier*: c'eſt une eſpece de papier qui porte la figure d'un jeune homme, & dont on ſe ſert en Allemagne pour écrire les fadeurs amoureuſes. Le Beau S. Jean étoit devenu depuis deux heures un Monſieur de papier, quand ſon Maître le rencontra. Le volage Narciſſe le ramaſſe pour écrire un petit billet plein d'eſprit & vuide de ſens, qu'il envoye à Sélinde. Ici le Laquais retrouve encore la complai-

ſante Nérine : quoique Sélinde fût aſſiſe ſous les yeux vigilans de ſa mére, l'officieux Eventail ſçut, en badinant, faire tomber le billet entre ſes mains.

Après ces métamorphoſes viennent celles de Narciſſe en Papillon & d'un Officier de Cuiraſſiers en Cerf-volant. Malgré tous ces exploits du ruban magique, le Sylphe n'a point encore réuſſi à fixer ſur lui l'attention de Sélinde. Réſolu de faire les derniers efforts pour conquérir ſon cœur, il va trouver Arminde une ſeconde fois. La Déeſſe lui conſeille de la prendre par l'élégance des habillemens ; Zéphis vole à Paris pour avoir un habit dans le plus nouveau goût. » Il regnoit alors » dans l'inventif Paris, un Tail- » leur dont la renommée publioit » la gloire dans toutes les con- » trées du Nord. *La Mothe* for- » moit ſeul les jeunes Barons Al-

» lemands. Semblable à un Dieu puissant, il créoit chaque jour, au gré de son caprice, tantôt une longue basque, & tantôt une courte taille ou une manche étroite. On pouvoit dans son attelier se pourvoir d'esprit & de bon sens. Sa coupe ingénieuse savoit développer dans un jeune Seigneur des qualités qu'il n'eût point acquises par la lecture des plus profonds Philosophes, & dont l'adroit La Mothe trouvoit le germe dans la boutique d'un Marchand ».

» Après que le Dieu de la Poudre, à l'exemple des singes Allemands, eut pris un visage de Baron & fait l'emplette d'un riche habillement, il alla se présenter dans la boutique du Tailleur, & baissa respectueusement le plumet devant celui qui donnoit aux plus éminentes charges & l'habit & la considération. La Mothe ne le

voyoit point ; immobile devant ſon établi, & concentré en lui-même, ſes yeux fixes déceloient les efforts que faiſoit ſon génie ; il alloit mettre la derniere main à un Marquis. Mille objets étranges frapperent la vue du Sylphe. Ici pendoit un Comte de l'Empire rayonnant d'or ; là étoit étendu un Abbé à demi achevé. ſur l'Ambaſſadeur brilloit un Secrétaire plus habile; & plus loin on voyoit un Commiſſaire des Comptes couché prés d'un Juif. Les Barons ſe trouvoient pêle-mêle avec les Laquais, & les habits de Gala étoient offuſqués par des habits de livrée.

» Le Dieu de la Poudre ſe hazarde à aborder La Mothe, & parle en ces termes au ſuperbe Tailleur : Maître abſolu des longueurs & des largeurs, arbitre ſouverain des manches & des baſques ; toi, dont le pouvoir ſans bornes regle à ſon gré l'ampleur

de la soutanne du Chanoine & de la robe du Sénateur ; toi, qui d'un ton despotique assujettis la Mode à tes caprices, qui par l'inépuisable vertu de tes ciseaux donnes la sagesse au Juge & l'honneur à tant de fripons; La Mothe, je viens du fond de la Germanie faire hommage à ta puissance & implorer ton secours; donnes moi de l'esprit & des graces, & fais moi un habit galonné dans le dernier goût ».

Il dit, & peu d'heures après il se trouve revêtu de l'habit le plus élégant. Content du succès de son voyage, il revole en Allemagne où il étale la magnificence de son brillant surtout. Il est près de se rendre maître du cœur de Sélinde ; mais n'ayant pas eu assez de discrétion pour lui cacher les vertus étonnantes de son fatal ru-

ban, il excite chez elle un mouvement preſſant de curioſité : elle veut toucher le ruban ; le Sylphe a la foibleſſe de la ſatisfaire ; dans le même moment que Sélinde touche le charme, elle eſt changée en ſtatue. Telle eſt la ſubſtance du Poëme de M. Zacharie.

ARTICLE LXII.

DEFENSE DE LA TRADITION & des Saints Peres, par Messire Jacques Benigne Bossuet, Evêque de Meaux : (Nouvelle Edition.) *Paris, J.-T. Herissant & les Freres Etienne*, 1763. *in-12. deux volumes.* Troisieme & dernier Extrait.

DAns les *quatre premiers Livres de la seconde partie* de cet Ouvrage, M. Bossuet a commencé d'attaquer le *Pélagianisme* de M. Simon, 1°. En montrant qu'il est partisan des ennemis de la Grace, ennemis de S. Augustin qui en est le principal défenseur ; 2°. En développant la raison de la préférence qu'on a donnée à S. Au-

guſtin dans la matiere de la grace. 3°. En découvrant les erreurs de ce critique ſur le péché originel ; 4°. En prouvant que ſur le péché originel, S. Auguſtin n'a rien dit qui ne fût conforme à la doctrine conſtante des Peres d'Orient & d'Occident Et comme ces *quatre* Livres font ſuite avec les *quatre* de la premiere Partie, le Livre ſur lequel nous ſommes reſtés, ſe trouvoit être *le huitiéme.*

Sous la plume du Prélat, c'eſt S. Auguſtin même qui, pour juſtifier ſa doctrine contre les reproches des Pelagiens, nous a menés par les témoignages, tant de l'Orient que de l'Occident, juſqu'au tems de *S. Chryſoſtôme*, qui étoit le ſeul des Peres qu'on lui objectoit ; l'Evêque d'Hippone vient donc aux ſentimens de ce Patriarche de Conſtantinople, & non content d'avoir démontré par la methode qu'on a vue, qu'il n'eſt

pas possible que la doctrine de ce saint Docteur ait dégénéré de celle de tous les autres Saints, il répond aux objections qu'on tiroit des Ecrits de ce Pere Grec, & en même tems il prouve à son tour, qu'en effet S. Chrysostome a reconnu dans tous les hommes, non-seulement la peine, mais encore la coulpe du péché d'Adam. Voilà l'objet principal du *neuviéme Livre*, où M. Bossuet joint aux *passages de S. Chrysostome*, ceux *de Théodoret*, *& de plusieurs autres concernant la Tradition du péché originel.*

M. Bossuet commence par proposer le passage de S. Chrisostôme que Julien objectoit, & la réponse de S. Augustin, qui en corrigeant la fausse traduction de Julien développoit le vrai sens du S. Docteur, & confirmoit

cette interprétation par un autre passage tiré de l'Homélie même qu'on lui objectoit. La solution consiste à reconnoître qu'en effet *les enfans n'ont point de péchés propres*, & qu'en ce sens ils sont *innocens*, quoi qu'en effet ils soient *souillés du peché en Adam* leur premier pere, & qu'ainsi ils naissent véritablement *coupables*. M. B. fait voir que S. Chrysostome qui a précédé la naissance du Pélagianisme étoit fondé à ne point parler expressément du péché originel dans cette Homélie, au lieu que peu après Nestorius & S. Isidore de Damiete ont parlé de ce péché avec une entiere clarté. S. Augustin opposoit encore à Julien quelques passages d'une autre Homélie de S. Chrysostome: M. B. les rapporte, & en ajoute même encore d'autres. Il avoue que S. Chrysostome s'embarrasse

un peu dans cette matiere qui n'étoit pas encore bien éclaircie ; mais il montre que ce Pere, en distinguant dans Adam *l'acte de son péché*, n'exclut point, mais au contraire reconnoît *la tache* qui en demeure *sur Adam & sur sa postérité*. Il prouve par un passage formel de ce Docteur que *les peines du péché* ne passent à nous qu'après que *le peché* y a passé : il en conclut que S. Chrysostome n'a rien de commun ni avec les anciens Pélagiens, ni avec les nouveaux, tels que Grotius & M. Simon. Il soutient que S. Chrysostôme ne dit pas comme ceux-ci, qu'on puisse être puni sans être coupable ; il ajoute que ce Pere a parfaitement connu *la concupiscence*, & que dès-lors il a connu *le fond du péché originel*. Ceci lui donne lieu d'examiner en quoi

consiste *l'essence du péché originel*, & quelle est *la cause de sa propagation.* C'est que dans Adam étoit notre être, notre vie, notre volonté; en sorte qu'en péchant, Adam a tout perdu, autant pour nous que pour lui même. Si S. Chrysostome attache ordinairement la *concupiscence* à la *mortalité*, c'est selon la remarque de M. B. parce que l'homme devenu mortel, tombe par-là dans une indigence d'où naissent nos foiblesses & nos mauvais desirs, ainsi que ce Pere, & après lui, Théodoret l'explique. » On peut voir par toutes ces choses, conclut notre Prélat, que *S. Chrysostome* a reconnu dans le fond *le péché originel* aussi certainement que tous les autres Peres, & que tout ce qu'il peut y avoir d'embarras dans sa doctrine, c'est qu'elle n'est pas aussi attentive, aussi pré-

cautionnée, aussi suivie que celle de *S. Augustin*, à cause en partie que les questions sur cette matiere ne s'étoient pas encore élévées; en partie aussi, parce que ce docte Pere à la vérité ne cede à aucun des autres en bon sens & en éloquence; mais de dire qu'on y trouve autant de principes & de profondeur, ou un corps de doctrine aussi suivi que dans S. Augustin, qui est l'aigle des Docteurs, avec le respect & l'admiration qui est due à cette lumiere de l'Eglise Grecque, la vérité ne le permet pas ». Nous croyons que nos Lecteurs auront remarqué l'art avec lequel M. B. trace ici le caractere de ces deux Docteurs.

Par les principes posés, ce Prélat dissipe ensuite les difficultés qui se tirent sur quelques

expressions de *S. Clement d'Alexandrie*, de *Tertullien*, de *S Grégoire de Nazianze* & de *S. Grégoire de Nysse*. Après avoir satisfait aux difficultés de la tradition qui précédent le tems de Pélage, il répond à celles qui viennent depuis, & que M. Simon tire principalement de *Théodoret* & de *Photius*. Il fait une récapitulation de la doctrine contenue dans ces deux Livres VIII & IX. Il montre les prodigieux égaremens de M. Simon : il rappelle les regles de *Vincent de Lerins*, & les applique tant à la doctrine du *péché originel*, qu'à celle qui concerne la *Grace* & la *Prédestination* ; ensuite passant à ces deux derniers points, il démontre que les principales difficultés en sont éclaircies dans la *prédestination des petits enfans*.

Ceci nous conduit au *dixiéme Livre* qui a pour objet le *Sémi-*

Pélagianisme de M. Simon, les *erreurs qu'il impute à S. Augustin*, *l'efficace de la grace*, & la *foi de l'Eglise* sur ce point *prouvée par ses prieres, tant en Orient qu'en Occident*. La premiere erreur de ce critique, sur l'article de la grace, est, sous prétexte de suivre l'antiquité, de s'être déclaré *Sémi-Pélagien*, en se déclarant pour les sentimens que S. Augustin a lui-même retractés, & dans lesquels les Semi-Pélagiens persistoient. Il se déclare encore plus ouvertement par l'approbation qu'il donne à la doctrine du Cardinal *Sadolet*, qui en s'éloignant des principes de S. Augustin, s'est mis, avec les Sémi-Pélagiens, entre S. Augustin & Pélage. *M. Simon* accuse ce Pere d'avoir affoibli sur le libre-arbitre la tradition de toutes les Eglises. Il s'est

jetté dans cet excès par une ſuite de la fauſſe idée qu'il a conçue du *libre-arbitre*, qui lui paroît inconciliable avec l'*efficacité de la grace*. M. Boſſuet réduit ici à deux chefs les *erreurs que ce critique attribue à S. Auguſtin* ſur le libre-arbitre : le premier chef regarde *la maniere dont ce Pere fait agir Dieu dans les bonnes œuvres ;* le ſecond regarde *celle dont il le fait agir dans les mauvaiſes.*

A l'égard des *bonnes œuvres* ce que M. Simon a trouvé mauvais, c'eſt que S. Auguſtin ait établi *une grace qui nous faſſe croire effectivement, & à laquelle nul ne réſiſte*, à cauſe qu'elle eſt donnée pour ôter l'endurciſſement & la réſiſtance. » Mais c'eſt préciſément, » dit M. B. c'eſt une telle grace » que toute l'Egliſe demande & » c'eſt par où il faut montrer à » M. Simon qu'il ne peut ici

» s'oppoſer à S. Auguſtin, ſans » renverſer le fondement de la pié» té avec celui de la priere ». Le Prélat commence donc ici de propoſer l'*argument des prieres de l'Egliſe ;* & d'abord il obſerve quatre conſéquences de ces prieres remarquées dans les *Capitules attachés à la lettre de S. Céleſtin aux Evêques des Gaules*, M. B. ſuppoſe ici que l'Auteur de ces Capitules eſt *S. Proſper* : » & la quatriéme vérité que nous montre, dit-il, ce S. Docteur, c'eſt que ce ſentiment, par lequel on reconnoît *une grace qui fait croire, qui fait agir*, c'eſt à-dire, qui convertit effectivement le cœur de l'homme, n'eſt pas une opinion particuliere, mais la foi de toute l'Egliſe ; *puiſque ces prieres, venues de la tradition des Apôtres, ſont célébrées uniformément par*

toute l'Eglise Catholique ; d'où ce grand Homme conclut, que sans aller chercher loin *la loi de la foi*, on la trouve dans *la loi de la priere : UT LEGEM CREDENDI LEX STATUAT SUPPLICANDI* ». Le Prélat observe que les Prieres marquées par l'Auteur de ces Capitules, se trouvent encore aujourd'hui réunies dans *les Oraisons du Vendredi Saint* ; & que S. Augustin d'où l'Auteur de ces Capitules a pris cet argument les a bien connues. Il ajoute que S. Augustin a eu intention de démontrer, & a démontré en effet, que la grace qu'on demandoit par ces prieres emportoit certainement l'action. Il fait voir que *l'Eglise Grecque* prie dans le même esprit que *l'Eglise Latine*, & demande en cent endroits dans sa Liturgie, non pas un simple *pouvoir*, mais *le vouloir* & *le fai-*

re actuel & effectif. Il forme ensuite un abregé de ce que contiennent les Prieres de l'Eglise universelle, & y montre de mot à mot toute la doctrine de S. Augustin & la foi de toute l'Eglise sur la grace Il en conclut avec ce Docteur que sur ce point la discussion du témoignage des Peres est peu nécessaire, parce que les prieres de l'Eglise suffisent pour montrer tout ce que peut la grace de Dieu. C'est donc une erreur dans M. Simon, lorsqu'il loue S. Chrysostome de n'avoir point parlé de *grace efficace* : les prieres de l'Eglise prouvent ce dogme sans qu'il soit besoin de disputer. C'est une erreur de s'imaginer que Dieu ôte *le libre arbitre* en le tournant où il lui plaît : Le souverain pouvoir de Dieu sur le cœur de l'homme est

prouvé non ſeulement par *les prieres de l'Egliſe* mais par *celles d'Eſther*, de *David*, de *Jérémie*, de *Daniel*, enfin par *l'Oraiſon Dominicale* même : les deux dernieres demandes qu'elle contient, expliquées non-ſeulement par S. Auguſtin, mais par les prieres de l'Egliſe, démontrent l'efficace de la grace. S. Auguſtin a pris des *anciens Peres* la maniere dont il explique l'Oraiſon Dominicale. Chez les Latins, S. Cyprien & Tertullien nous montrent par cette divine prieré qu'il faut tout donner à Dieu. Chez les Grecs, *S. Grégoire de Nyſſe* expliquant cette priere tient le même langage. Il eſt prouvé par les divines Ecritures que *la Priere* même *vient* autant *de Dieu* que les autres bonnes actions. La Priere même le prouve, puiſqu'on y demande l'eſprit qui nous fait prier, *l'efficace*

cace

cace du ſecours Divin eſt prouvée non-ſeulement par la priere, mais encore par *l'action de graces*, ſur laquelle les Peres Grecs ont les mêmes ſentimens que S. Auguſtin. Ni les Sémi-Pelagiens, ni Pélage même, ne nioient que Dieu ne pût tourner où il vouloit le libre arbitre de l'homme; mais ils prétendoient que c'étoit le libre arbitre même qui donnoit à Dieu ce pouvoir en s'y diſpoſant, & c'eſt ce que réfute parfaitement S. Auguſtin. *La Priere de J. C. pour S. Pierre*, celles *de l'Egliſe pour les Juſtes & les Pécheurs*, prouvent manifeſtement que Dieu peut tout ſur nos volontés. Dans les ſiécles poſtérieurs aux diſputes que S. Auguſtin eut à ſoutenir contre Pélage, la doctrine qu'il défendoit ſur l'efficacité de la grace ſe trouve également enſeignée

par *la priere que le Concile de Selgenstad* dans la Province de Maïence, en 1022, *composa pour être faite à l'ouverture des Conciles*, & qui en effet est devenue une priere publique de ces saintes Assemblées. *Lessius* qui rapporte cette priere, en fait lui-même remarquer toute la force. » Ainsi, conclut M. Bossuet, *la maniere toute-puissante dont Dieu agit dans le bien, selon la doctrine de S. Augustin*, quoi qu'en ait pu dire M. Simon, *est reçue de toute l'Eglise Catholique.* Mais nous avons encore à démontrer que cette Auteur n'est pas moins aveugle lorsqu'il blâme la maniere dont ce saint Docteur fait agir Dieu dans le mal.

Le *XI Livre* a donc pour objet d'examiner *comment Dieu permet le péché, selon les Peres Grecs & Latins*, & de *confirmer par les uns*

comme par les autres la doctrine de S. Augustin sur *l'efficacité de la Grace.* Pour accuser S. Augustin de faire Dieu auteur du péché, M. Simon se fonde sur un passage de ce Saint Docteur au V^e. Livre contre Julien. Il trouve quelque chose de dur dans l'explication que ce Pere donne de ces paroles de S. Paul : *Dieu les a livrés à leurs desirs*, & autres semblables ; il insinue que la Doctrine de Julien reprise par S. Augustin étoit celle des anciens Peres, & que ce saint Docteur a inventé de nouvelles explications qui favorisent ceux qui font *Dieu auteur du péché.* Il s'agit donc ici de montrer à M. Simon que S. Augustin n'a rien dit que de vrai, de nécessaire, rien qui lui soit particulier, & que les autres saints Docteurs n'aient été obligés de dire avant & après lui.

Pour cela M. B. établit *dix vérités* inconteſtables, par leſquelles eſt éclaircie & démontrée la doctrine de S. Auguſtin en cette matiere. 1°. S. Auguſtin convient avec tous les Peres que *Dieu ne peut être la cauſe du mal*, & que le péché ne peut avoir d'autre cauſe que le libre arbitre. 2°. S. Auguſtin, avec tous les Peres, a conclu de-là que *Dieu permet ſeulement le péché*, & ne le produit pas. 3°. Il n'en eſt pas de Dieu comme des hommes: premiere différence; ceux-ci permettent ſouvent ce qu'ils ne peuvent empêcher; mais l'Orient & l'Occident conviennent que *lorſque Dieu permet le péché, ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe l'empêcher*. 4°. Seconde différence entre Dieu & l'homme l'homme doit empêcher le mal, & il péche s'il ne l'empêche pas lorſqu'il le peut. *Dieu n'eſt pas obligé d'empêcher le mal, quoi-*

qu'il le puisse, parce qu'il sçait en tirer un bien, & même *un bien infini.* 5°. Une des *raisons de permettre le péché*, est que sans cela *la justice de Dieu* n'éclateroit pas assez; & lui-même assure dans les Livres saints que c'est pour cette raison qu'il endurcit certains pécheurs. 6°. C'est un principe établi par S. Augustin comme par tous les autres Peres, que du côté de Dieu *endurcir* n'est que *soustraire sa grace*. 7°. C'est encore un principe également établi par S. Augustin que *l'endurcissement* des pécheurs du côté de Dieu est *une peine*, & présuppose un péché précédent. 8°. De là il résulte que *l'endurcissement* du côté de Dieu n'est pas l'effet d'une simple permission, mais *l'effet d'une permission causée par la volonté de punir.* 9°. De-là il suit que cette permission n'est pas l'effet d'une simple pa-

tience qui souffre ce qu'elle ne peut empêcher, mais *l'effet d'une puissance suprême qui sçait mettre des bornes au mal qu'elle permet, & qui ne le permet que pour faire éclater sa justice.* 10° De là il arrive que les pécheurs endurcis ne font pas tout le mal qu'ils voudroient, mais que *Dieu a fait ce qu'il veut des volontés mauvaises, en les retenant ou les laissant agir, selon les divers jugemens de sa justice;* voilà à quoi se réduit la doctrine de S. Augustin, bien différente de celle de Luther & de Calvin, qui en niant absolument le libre arbitre, laissent l'homme dans une fatale nécessité de pécher, qui ne peut avoir que Dieu pour auteur. Pour achever de faire entendre toute la doctrine de S. Augustin sur la maniere dont Dieu agit à l'égard des actions mauvaises, M. Bossuet rappelle ici un *exemple* très-souvent

employé par ce saint Docteur; c'est *celui de la lumiere & des ténébres*. Dieu n'a pas fait les ténébres; mais en créant la lumiere, il l'a divisée d'avec les ténébres; & en divisant ainsi les ténébres d'avec la lumiere, il les a mises au rang qu'elles doivent tenir. Ainsi Dieu ne fait pas la mauvaise volonté, mais il l'assujettit à l'ordre de ses Jugemens. De-là M. Bossuet tire trois conséquences. 1°. *S. Augustin n'a rien dit* en cette matiere *qu'il ne faille dire nécessairement*, & que tout le monde en effet n'ait dit dans le fond : l'accuser de singularité, c'est le calomnier. 2°. *Prétendre que la doctrine de ce Pere favorise les Protestans, c'est leur faire gagner leur cause*, puisqu'il ne dit que ce qu'il a dû dire 3°. *L'efficacité de la grace demeure ici prouvée par deux raisons* démonstratives. *La premiere*, c'est que

Dieu faiſant ainſi ce qu'il veut des volontés mauvaiſes qu'il n'a pas faites, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il faſſe ce qu'il veut de la bonne volonté dont il eſt l'Auteur. *La ſeconde*, c'eſt que, ſelon M. Simon même, la véritable interprétation de ces paroles de Saint Paul, *Dieu les a livrés aux déſirs de leurs cœurs*; & à des péchés infâmes, eſt que Dieu a permis qu'ils y ſoient tombés : mais comment l'a-t-il permis? ſinon *en leur ſouſtrayant* quelque choſe dont la privation les a laiſſés entierement à eux-mêmes, & ce quelque choſe, c'eſt *la grace*, c'eſt-à dire cette grace qui ſeule fléchit le cœur, & l'empêche de ſe livrer à ſes mauvais déſirs. La même vérité ſe prouve par la permiſſion des *péchés où Dieu laiſſe tomber les juſtes mêmes* pour les humilier : elle ſe prouve plus ſpécialement encore par *la chute de Saint Pierre*. Et

parce que M. Simon nous renvoye toujours aux *Grecs*, M. Boſſuet rapporte ici le témoignage *d'Origene*, qu'on accuſe ordinairement de n'être pas favorable à la grace. Origene, en parlant de *la chute de Saint Pierre*, enſeigne *deux vérités*, où toute la doctrine de la grace eſt renfermée. *La premiere*, que le délaiſſement de cet Apôtre, ou la permiſſion de le laiſſer tomber, n'eſt pas une ſimple permiſſion, mais une permiſſion faite avec deſſein, premierement de le punir, & enſuite de le guérir de ſon orgueil. *La ſeconde*, qu'en conſéquence de cette permiſſion & de ce délaiſſement Saint Pierre fut deſtitué d'un certain ſecours qui l'auroit effectivement empêché de tomber, c'eſt-à-dire d'un ſecours efficace. Les mêmes vérités ſont enſeignées par Origene, lorſqu'il parle de *la chute de David.*

Elles le ſont encore par *S. Chryſoſtôme* en parlant de *la chute de S. Pierre* dans ſes Homelies ſur Saint Matthieu, & encore dans celles du même Pere ſur Saint Jean. La même doctrine eſt enſeignée par *Saint Grégoire le Grand*, en parlant de *la chute de cet Apôtre.*

Il demeure donc démontré que Saint Auguſtin n'a rien dit ſur *l'efficace de la grace*, & ſur *la permiſſion des péchés*, qui ne fût conſtant, ou par les prieres de l'Egliſe, ou par d'autres preuves également inconteſtables, & reçues des Grecs comme des Latins. Mais M. Boſſuet a promis de faire voir que toute la doctrine de ce Pere ſur la prédeſtination comme ſur la grace étoit compriſe dans ces priéres & dans la doctrine qu'elles contenoient; il entreprend de s'acquitter de cette promeſſe dans le *XII Livre*, qui a pour objet la *Tradition conſtante de la doctrine de Saint*

Augustin sur la prédestination qui en est l'effet. Il commence par poser *douze propositions*, dont les unes sont démontrées par ce qui précéde, & les autres en sont une suite évidente. 1°. Lorsque Dieu veut inspirer le bien & empêcher le mal, soit en convertissant les pécheurs, soit en affermissant les justes, nul cœur humain ne lui résiste : la preuve en est que toutes les prieres de l'Eglise tendent à demander à Dieu ce bon effet. 2°. Cette grace qu'on demande à Dieu, afin qu'il opere actuellement la conversion, toutes sortes de bonnes œuvres, & en particulier la persévérance, est une grace ordinaire dans l'Eglise, une grace commune à tous ceux qui commencent le bien, qui le continuent, & qui y persévérent jusqu'à la fin, puisque l'Eglise apprend à tous les Fideles à la de-

mander pour chaque moment & pour chaque bonne action. 3°. Nul Chrétien ne doit croire qu'il fasse aucun bien par rapport à son salut sans cette grace, car c'est pour cela que l'Eglise la demande avec tant d'instance, & n'en demande aucune autre, ou presque aucune autre. 4°. Parmi les graces qu'on demande à Dieu, il y en a *deux* qui portent plus particulierement le caractere de *grace*, dont l'une regarde le commencement, c'est *la grace de conversion*, & l'autre regarde la fin, c'est *le don de persévérance.* La grace qui donne le commencement en opérant la conversion, est purement gratuite, autrement elle ne seroit plus grace. 5°. La priere qui nous obtient la grace de conversion, est elle même donnée par cette grace qui persuade & fléchit les cœurs, car on n'en demande point d'au-

tre quand on demande le don de prier. La premiere grace qui nous fait actuellement commencer l'œuvre de notre ſalut, eſt donc une grace efficace & abſolument gratuite, puiſque rien ne peut précéder la grace qu'on préſuppoſe la premiere. 6°. Celle qui nous fait perſévérer eſt la plus efficace de toutes; car il ne faut pas craindre que celui qui a reçu le don de perſévérer juſqu'à la fin, ceſſe de perſévérer. 7°. Quoique le don de la perſévérance finale puiſſe être en quelque façon mérité par les ames juſtes, il n'en eſt pas moins gratuit, puiſque pour mériter par la priere le don de perſévérer, il faut auparavant avoir reçu gratuitement le don de perſévérer dans la priere même. 8°. Les prieres de l'Egliſe montrent du côté de Dieu, en faveur de

ceux qui font le bien, & surtout de ceux qui y persévérent, une préférence gratuite dans la distribution de ses graces 9°. Toute la doctrine de S. Augustin sur la prédestination gratuite est renfermée dans la doctrine précédente; car comme dit Saint Augustin, toute la différence qu'il y a entre la grace & la prédestination, c'est que la prédestination est la préparation de la grace, & la grace le don même que Dieu nous en fait. *Inter gratiam & prædestinationem hoc tantùm interest, quòd prædestinatio est gratiæ præparatio, gratia verò jam ipsa donatio.* Or ce don est gratuit, sa préparation est donc aussi gratuite : donc la prédestination est aussi gratuite que la grace même. 10°. La prédestination, comme on vient de l'expliquer, & comme Saint Augustin l'a défendue contre les Pélagiens, est de

foi : car non seulement il l'a défendue comme telle, mais il a été soutenu en cela par les Papes, qui ont décidé, avec l'applaudissement de toute l'Eglise, que sa doctrine sur ce point étoit irrépréhensible. 11°. Ceux à qui Dieu ne donne pas ces graces singulieres qui menent infailliblement à la foi, ou même au salut & à la persévérance finale, n'ont point à se plaindre, puisque ces graces sont toutes gratuites. 12°. La doctrine que l'on vient d'expliquer est le soutien de la foi, & la plus solide consolation des ames pieuses; elles croiroient avoir tout à craindre de leur propre foiblesse, si leur salut étoit entre leurs mains, mais persuadées que leur salut est entre les mains de Dieu, elles se confient uniquement en sa grace, & croyent que leur salut est d'au-

tant plus assuré qu'elles ne l'attendent que de lui seul, parce que, selon l'Ecriture, *maudit est l'homme qui se confie en l'homme*, au lieu que *celui qui se confie en Dieu, ne sera point confondu*.

Pour confirmer la doctrine qui résulte des prieres de l'Eglise, M. Bossuet ajoute ici quelques prieres des particuliers, qui, remplies du même esprit, prouvent la même doctrine. Il cite *les prieres des quarante Martyrs* de Sebaste, celles *de divers autres Martyrs d'Orient*, celles *de Saint Ephrem*, celles *de Barlaam & de Josaphat*, rapportées par S. Jean de Damas; les *Hymnes de l'Eglise*, & particulierement *celles de S. Ambroise*, de *Prudence*, de *Synèse*, de *S. Clement d'Alexandrie*; les *Prieres d'Origene*. Cela lui donne lieu de développer encore plus particulierement la doctrine de *S. Cle-*

ment d'Alexandrie & *d'Origene* ſur la Grace, & de montrer combien la doctrine des Grecs ſur ce point eſt conforme à celle de S. Auguſtin. Il cite encore une *Priere de S. Grégoire de Nazianze* rapportée par S. Auguſtin, & une *priere du vénérable Guillaume Abbé de ſaint Arnoul de Metz*. Enſuite il obſerve que S. Auguſtin, qui a vu dans les anciens Docteurs de l'Egliſe cette doctrine ſur la prévention efficace & toute puiſſante de la Grace dans chaque action de piété, depuis le commencement juſqu'à la fin de la vie, en a conclu que ces Saints avoient enſeigné la même doctrine que lui ſur la Prédeſtination, parce qu'on ne peut donner tout à la grace ſans donner tout à la prédeſtination qui en eſt la préparation. Et ſur ce qu'on lui objectoit que la pré-

deſtination admiſe par les Anciens étoit fondée ſur la preſcience ; il convenoit que la *Prédeſtination* eſt en même-tems *la preſcience & la préparation des bienfaits de Dieu, par leſquels ſont certainement delivrés tous ceux qui le ſont.* Il convenoit avec eux, que nous devons coopérer librement avec la grace ; mais ils demandoient eux mêmes à Dieu avec toute l'Egliſe cette libre coopération de la volonté comme un effet de la grace ; & en cela leur doctrine étoit précisément celle qu'il ſoutenoit. Avec eux il reconnoiſſoit que la vie éternelle eſt donnée à ceux qui en ſont dignes ; mais avec eux il ſoutenoit que c'étoit la grace qui les en rendoit dignes. Il convenoit avec eux qu'il y a des graces que Dieu accorde à ceux qui en ſont dignes ; mais avec eux il ſoutenoit qu'il y a des graces

qui ne ſont point accordées aux mérites ; qu'ainſi quelquefois on prévient Dieu en lui demandant ſa grace ; mais que ſouvent Dieu nous prévient en nous la donnant avant même que nous la demandions ; & qu'enfin on ne le prévient point qu'on n'en ait été auparavant prévenu. Par ces ſolides dénouemens, S. Auguſtin montroit que ſa doctrine étoit celle des Anciens & de toute l'Egliſe. Ainſi ſe trouve pleinement juſtifiée la doctrine de S. Auguſtin ſur la grace & la prédeſtination. Il faut voir dans l'Ouvrage même de M. Boſſuet, le développement de toutes ces preuves.

ARTICLE LXIII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ALLEMAGNE.

D'AUSBOURG.

EUSEBII AMORT, Canonici regularis & Decani Pollingani moralis certitudo pro Ven. Thoma Kempensi ; accedit responsio ad opinionem PETRI FAITA quod Jo. Gerson, Abbas Cælestinorum Lugduni Frater Gersonis Cancellarii sit Autor Librorum de Imitatione Christi, &c. Augustæ Vindelic. Veith. 1764. *in*-4°. de 200 Pages. Cet Ouvrage n'est à proprement

parler que la ſuite de celui que publia il y a trois ans M. AMORT ſur la même matiere & ſous ce titre : *Deductio critica qua juxta ſanioris criticæ leges moraliter certum redditur Thomam Kempenſem Librorum de Imitatione Chriſti autorem eſſe, &c.* Auguſtæ *Vindelic. Wohlerus.* 1761. *in* 4°. La querelle ſur l'Auteur de l'Imitation de J. C. qui vraiſemblablement ne ſe réveillera jamais chez nous, fait grand bruit depuis quelques années en Allemagne & en Italie. Il faut bien que chaque pays ait ſon tour, & puiſque dans le ſiécle dernier nous eumes la ſimplicité de compoſer tant de volumes ſur cette queſtion, il eſt convenable qu'elle occupe actuellement les Etrangers. Nous nous garderons bien de repréſenter aux Contendans que l'Auteur de l'I-

mitation, quel qu'il soit, les a condamnés d'avance par cet avis : *Non quæras quis hoc dixerit, sed quid dicatur attende* (lib. 1. cap. 5.) Ces Messieurs veulent la guerre, & si nous voulions les séparer, ils ne manqueroient pas de se réunir contre nous ; laissons-les donc disputer tout à leur aise, & bornons-nous à dire que le livre de M. Amort qui vient de paroître nous a paru écrit solidement & avec beaucoup d'ordre. Cet Ecrivain très-avantageusement connu par plusieurs Ouvrages excellens de Théologie, de Droit Canon & d'Histoire Ecclésiastique ; a rendu un service réel en faisant graver les essais des principaux Manuscrits allégués pour & contre Thomas à Kempis. Ce sont-là les pièces du procès qu'il importe d'examiner & de comparer pour juger avec connoissance de cause.

ANGLETERRE.

De Londres.

Essay sur la valeur intrinseque des fonds ; ou le moyen de les apprécier, de faire connoître leurs bornes, leurs limites, leurs servitudes, de pénétrer dans leurs charges, & d'en donner le rapport exact & précis en Justice. Par Me. François Massabiau, Avocat au Parlement, *in*-12. de 17[illegible] pages compris la Préface, à Londres, & se trouve à Paris chez Knapen, Grand'-Salle du Palais. 1764.

Ce petit Ouvrage, qui est très-intéressant dans son objet, est divisé en cinq chapitres. Dans le premier, l'Auteur propose des regles pour parvenir à connoître dans

tous les tems, la valeur intrinſeque des biens fonds : dans le ſecond, il traite des bornes, limites & ſéparations des fonds : dans le troiſieme, il donne une méthode pour vérifier & appliquer les anciens confins des fonds portés dans les différents titres, & pour les combiner avec les nouveaux ; & ce à l'effet de procurer aux Seigneurs le moyen de reconnoître les Terres qui relevent d'eux, & les droits qui leur ſont dus : dans le quatriéme chapitre, l'Auteur donne un précis des ſervitudes ruſtiques & urbaines : le cinquieme chapitre préſente un modéle, ou une formule des rapports que les Experts ſont obligés de donner en juſtice.

Il eſt facile de juger que le Livre que nous annonçons n'eſt pas ſuſceptible d'extrait, n'étant luimême qu'un eſſay, ou abbregé

fort

fort succinct, relativement à l'étendue & à la difficulté des objets que l'Auteur s'est proposés pour le sujet de son travail. On doit savoir gré à M. Massabiau, dans les circonstances présentes, de s'être exercé sur la matiere du Cadraste ou estimation des fonds; & d'avoir proposé des vues pour faciliter cette opération.

FRANCE.

D'ORLEANS.

Annonces, Affiches, Nouvelles & Avis divers de l'Orléannois. Chez Couret de Villeneuve. *in-*4°. Ces feuilles Périodiques qui se distribuent depuis quelques années à Orléans sont formées, à très-peu-près, sur le modéle des *Affiches* des Provinces qui s'im-

priment à Paris. Nous en avons vû quelques *ordinaires* qui nous ont paru réunir l'utile à l'agréable. Dans celui du Vendredi 6 Avril dernier on trouve l'article suivant que nous transcrivons ici en entier, en faveur de ceux qui aiment à connoître la vie des Gens de Lettres.

» Le 28 Mars dernier, M. Jean Morin, Chanoine de la Cathédrale de Chartres, mourut en cette Ville âgé de 59 ans. Aux qualités de l'esprit, M. Morin réunissoit les vertus du cœur; il avoit le ton de la simplicité & de la modestie; il comptoit dans son Chapitre autant d'Amis que de Confreres : les Pauvres perdent en lui un Pere, la Religion, un Ministre éclairé, & les Sciences un homme profond : que l'un de ces hommes précieux à l'humanité soit moissonné; qu'avec lui pé-

tissent les espérances d'une vie laborieuse ; il n'est pas de bon Citoyen qui ne gémisse & ne pleure sur son tombeau : aussi cette perte est-elle vivement ressentie. M. Morin nâquit à Meung, près Orléans, en 1705. M. l'Evêque d'Orléans qui connoissoit son inclination pour les Sciences, le présenta à feu M. de Merinville, Evêque de Chartres, & lui obtint en 1732 la chaire de Philosophie & un Canonicat de la Collégiale de S. André. Il a professé à Chartres pendant 19 ans : une longue assiduité à un exercice si pénible fut récompensée en 1750 par M. de Fleury, aujourd'hui Evêque de Chartres, qui le nomma à un Canonicat de la Cathédrale. M. Morin donna à 38 ans son *Méchanisme universel*, *vol. in-12*, qui contient beaucoup

de connoissances, & qui en suppose bien plus encore : il avoit fait ce Livre pour lui servir de canevas pour les Leçons de Physique qu'il donnoit dans la seconde année de son cours de Philosophie. Son second Ouvrage est un *Traité d'Electricité imprimé en* 1748. M. l'Abbé Nollet ayant réfuté l'opinion de l'Auteur, donna occasion à M. Morin d'adresser à cet Académicien une lettre en réplique : c'est le troisieme & dernier Ouvrage imprimé que nous ayons de ce sçavant Professeur. Il doit encore se trouver dans ses papiers un *Traité de Méchanique* avec des Planches, qu'il destinoit à l'impression. La réputation de M. Morin n'étoit pas bornée à sa Province ; son nom étoit connu dans les Académies des Sciences de Paris & de Rouen, dont il étoit Correspon-

dant, comme il avoit toujours étudié par goût, il a conſervé juſqu'à la mort ſon application aux Sciences. Les Mathématiques, l'Algebre, la Botanique, la Médecine, la Méchanique & l'Aſtronomie étoient celles qui l'occupoient & le flattoient le plus; il a laiſſé une très belle collection de toutes ſortes d'inſtrumens propres à la Phyſique expérimentale, tréſor rare dans la Province: tréſor précieux dont il ſeroit triſte de voir la diſperſion. On aſſure que M. l'Evêque de Chartres, dont les vues ſages & généreuſes ſont connues, en fera l'acquiſition pour en faire un don au Collége, afin d'y entretenir le goût pour les ſciences: goût ſi propre à perfectionner l'éducation des jeunes gens, quelque ſoit la profeſſion à laquelle ils ſe deſtinent. »

De Paris.

Œuvres de M. le Chancelier Daguesseau, tome quatrieme, *in*-4°. Paris, 1764, chez Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais : Jean-Thomas-Hérissant, Imprimeur du Cabinet du Roi, rue S. Jacques : Savoye, même rue S. Jacques : Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe : & la veuve Durand, rue du foin St. Jacques.

Ce volume dont nous rendrons incessamment compte, contient dix-huit Plaidoyers, prononcés au Parlement par M. Daguesseau, en qualité d'Avocat Général, depuis le mois d'Avril 1696, jusques & compris l'année 1699. L'importance & la varieté des questions & la supériorité avec laquelle elles sont traitées, promettent aux Editeurs la continuation des suffrages du Public.

Table générale des matieres contenues dans le Journal des Savans de l'Edition de Paris depuis l'année 1665 jusqu'en 1750, &c. A Paris, chez Briasson, rue S. Jacques 1764. *in*-4°. de 730 pages. Ce dixieme volume de la Table du plus ancien des Journaux étoit attendu depuis long-tems; il contient la fin de cette Table, c'est-à-dire les lettres W. X. Y. & Z. Viennent ensuite, 1°. Un Supplément très-ample dans lequel on corrige les fautes d'omission & de commission des autres volumes. 2°. Un Mémoire historique sur le Journal des Savants & sur les événemens auxquels il a donné lieu. 3°. Enfin une Notice fort abrégée des autres Journaux littéraires. Ces deux derniers articles sont trop importans pour que nous nous bornions à les annoncer; ils nous fourniront

donc la matiere d'un Extrait qui intéressera d'autant plus le grand nombre des lecteurs que la Table du Journal des Savants sera toujours un livre peu répandu. Le Libraire avertit qu'il en a tiré très-peu d'Exemplaires, & qu'il vendra chaque volume en feuilles 15 liv. pendant le courant de cette année après laquelle il se propose d'en porter le prix jusqu'à 20 liv. ce doit être là une raison de plus pour ceux qui ont déja les premiers volumes de retirer promptement les suivants.

Catalogus Manuscriptorum codicum Collegii Claromontani quem excipit Catalogus Mssorum Domûs Professæ Parisiensis. Parisiis, apud Saugrain & le Clerc. 1764. *in-8°.* Ce n'est pas ici un de ces Catalogues dressés avec précipitation par des Libraires souvent très-peu instruits, & qui ne travaillent que

pour les ventes. Les Rédacteurs de celui-ci sont des hommes de Lettres, versés dans la connoissance de tout ce qui concerne les manuscrits, qui se sont appliqués à dresser des Notices exactes, & qui ont employé à ce travail autant de tems qu'il en falloit pour faire une Nomenclature utile. Ils ont suivi la méthode du Catalogue du Roi qui est bonne, & ils l'ont même perfectionnée d'après les Catalogues des manuscrits de Turin & de Berne sur le mérite desquels les Bibliographes instruits s'accordent unanimement. Une simple annonce ne suffit pas pour faire connoître tout le prix des richesses indiquées dans ce Catalogue : ainsi nous y reviendrons très-vraisemblablement dans un autre article qui fera plaisir aux amateurs de l'histoire littéraire. *Ces Manuscrits seront vendus en détail aux jours qui seront indiqués par la*

suite, à moins que l'on ne fasse avant le premier Septembre prochain à MM. les Administrateurs du Collége de Louis le Grand des offres convenables pour acquérir la totalité.

Manuel d'Agriculture pour le Laboureur, pour le Propriétaire & pour le Gouvernement : contenant les vrais & seuls moyens de faire prospérer l'Agriculture, tant en France que dans tous les états où l'on cultive, *avec la réfutation de la nouvelle méthode de M. Thull par M.* de la Salle de l'Etang, *Seigneur de Muyr, Tinqueux, &c. ancien député de la Ville de Reims à Paris, in-8°. à Paris, chez Lottin l'aîné*, Libraire & Imprimeur rue S. Jacques au Coq, Desain *Junior*, Libraire, Quay des Augustins, à la Bonne Foi, 1764.

Chez le même, *Ode à M.*

Braſſant, par M*** qu'il vient de guérir de la Fiſtule, par les Cauſtiques.

Mémoires ſur les limites de l'Empire de Charlemagne, qui a remporté le Prix de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, par Dom *Philippe-Louis Lieble*, Bénédictin, de la Congrégation de S. Maur. *A Paris, chez Guérin & de la Tour*, 1764, *in*-12. de 73 pages.

Eſſay ſur la Preſtation des fautes où l'on examine combien les Loix Romaines en diſtinguent, Brochure in-12 *de* 240 *pages, à Paris, chez Saugrain le Jeune, Libraire, Quay des Auguſtins, du côté du Pont S. Michel*: cet Ouvrage nous a paru aſſez intéreſſant pour ne nous pas borner à une ſimple annonce. Nous le ferons reparoître dans l'un de nos prochains Mémoires.

Lottin le jeune, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie à Paris; propose à un prix de rabais considérable les Livres suivants, jusqu'au dernier Juillet préfixe, passé lequel tems ils reviendront à leur taux ordinaire, & il prévient que dès-à présent même il lui en reste fort peu d'exemplaires.

Abregé Chronologique, ou nouvelles Annales de Paris : contenant l'Histoire de la Ville de Paris, avec ses divers accroissemens &c. par *Dom Toussaints Duplessis*, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, vol. in 4°. (qui se vend 9 liv.) actuellement en feuilles 3 liv. 10.

Breviarium Ecclesiasticum editi jam prospectûs executionem exhibens, in gratiam Ecclesiarum in quibus nova facienda erit Breviariorum

editio : ou Breviaire Eccléſiaſtique pour ſervir de Projet & de modéle, dans les Diocèſes où l'on a deſſein d'en faire un nouveau, deux forts volumes in 12. bien imprimés (qui ſont de 7 liv.) actuellement les deux volumes en feuilles 2 livres.

Fautes à corriger dans le Journal de Mai 1764.

Page 1204, il a dans cette page & dans les ſuivantes pluſieurs mots mis par mégarde en lettres italiques : cette différénce de caracteres donneroit à entendre qu'on a cité les propres termes de l'Ecrivain dont on parle dans cet article, & cela n'eſt pas, on a voulu abréger ; pour y réuſſir on a ſubſtitué aux termes de l'Auteur des termes au moins équivalens. Page 1245, *ligne* 24, »

Juin, 1764,

Sarmares, *lis*. Sarmates. Pag. 1275, *lig.* 7, de, *lis.* des. Pag. 1280, *lig.* 14, Baume, *lisez* la Baume. Pag. 1281, *lig.* 11, de Gremainville, *lisez* de Gremauville. *Ibid.* *lig.* 15, d'offermont, *lis.* d'offemont. Pag. 1289, Charlotre, *lis.* Charlotte. Pag. 1290, des cérémonies, *lis.* de cérémonie. *Ibid.* *lig.* 18, d'aire, *lis.* d'Acre. Pag. 1319, *lig.* 8, Gromonique, *lisez* Gnomonique. Pag. 1322, *lig.* 24, baurgois, *lis.* bourgeois. Pag. 1327, *Homer Illias*, lisez *Homeri Ilias*. Pag. 1329, *lig.* 21, en ayant répété, *lis.* en ayant été répété. Pag. 1330, & véritable, *lis.* & le véritable.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Juin 1764.

ARTICLE LVII. *Mémoires pour la vie de François Petrarque*, &c. Tome 1.er. pag. 1338

ART. LVIII. *Introduction à la Science des Médailles*, &c. Par D. Mangeart, Second Extrait 1369

ART. LIX. *Remarques sur les deux premiers vers du cinquieme Livre de l'Enéïde de Virgile*, *Par* M. l'Abbé Bourgeois, &c. 1397

N. B. Cet article se trouve par erreur cotté LXI. dans le corps du Journal.

ART. LX. *Figure du passage de Venus sur le disque du Soleil qu'on observera le 3 Juin 1769*, &c. *Par* M. de Lalande, 1418

ART. LXI. *Les Métamorphoses, Poëme héroï-comique, traduit de l'Allemand de* M. Zacharie, 1442

ART. LXII. *Défense de la Tradition & des Saints Peres, par* M. Bossuet, &c. troisieme & dernier Extrait, 1463

ART. LXIII. Nouvelles Littéraires, 1496.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 25 Mai 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0284